



RAPPORT FINANCIER 2011

RENCONTREZ SNC-LAVALIN



SNC · LAVALIN



DÉCOUVREZ SNC-LAVALIN



◀ SAINT LOUIS SUCRE
France

Rencontrez nos gens pour véritablement comprendre ce qui fait la réussite des projets de SNC-Lavalin. Nous sommes un chef de file mondial en ingénierie et en construction, et l'un des acteurs de premier plan en exploitation, en entretien et en investissements dans des concessions d'infrastructure. Nous mobilisons dans nos rangs l'expérience, les compétences techniques et la polyvalence mondiale qui nous permettent de desservir au mieux notre clientèle, en élaborant des solutions durables qui conviennent aux parties prenantes de tous les horizons. Maintenant, découvrez SNC-Lavalin.

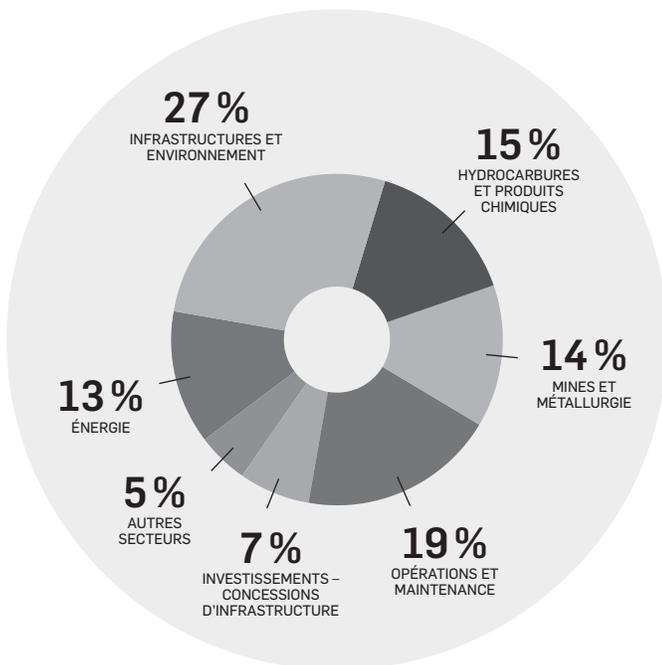
**◀ PROJET HYDROÉLECTRIQUE
KAREBBE**
Indonésie

Faits saillants financiers	2
Rapport de gestion 2011	4
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	86
Rapport de l'auditeur indépendant	87
États financiers consolidés	88
Notes afférentes aux états financiers consolidés	93
Bureau du Président	180
Conseil d'administration	180
Glossaire	181
Statistiques des dix derniers exercices	182
Informations aux actionnaires	184

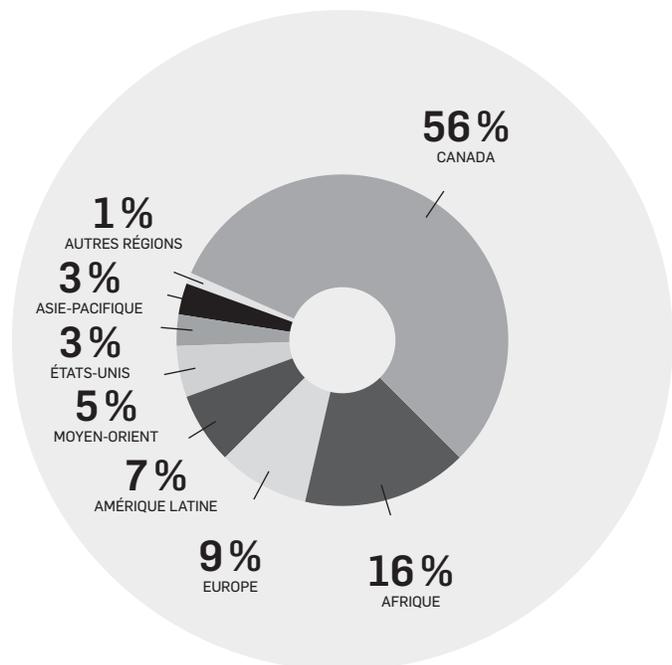
Faits saillants financiers



PRODUITS 2011

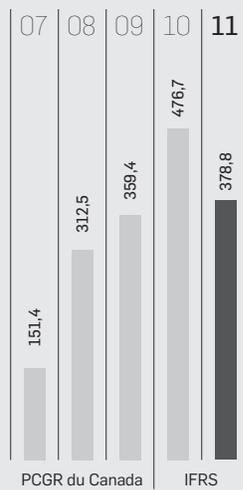


Diversité par
secteur d'activité



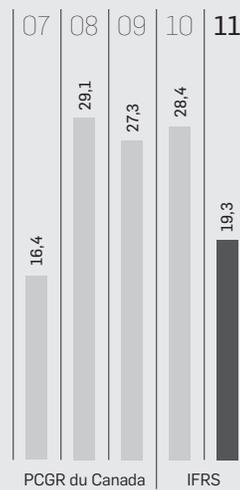
Diversité par
secteur géographique

RÉSULTAT NET
(en millions \$ CA)



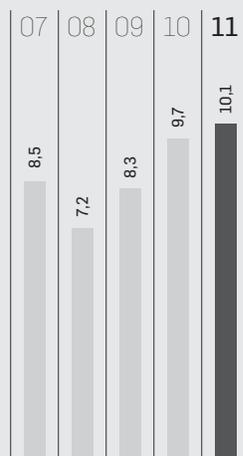
Résultat net
2011
379
millions \$

RCPMA⁽¹⁾
(en %)



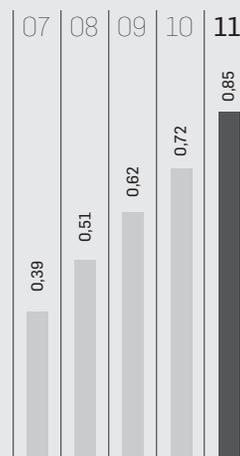
RCPMA⁽¹⁾
en 2011
19 %

CARNET DE COMMANDES
(en milliards \$ CA)



Carnet de
commandes
au 31 décembre 2011
10
milliards \$

DIVIDENDES
(en \$ CA)



TCAC⁽²⁾ 5 ans
du dividende
21 %

(1) Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires
(2) Taux de croissance annuel composé

Rapport de gestion 2011

Le 25 mars 2012⁽¹⁾

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se retrouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet (www.snclavalin.com) et sur SEDAR (www.sedar.com), le système électronique de dépôt pour la plupart des documents publics déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

L'exercice 2011 est le premier exercice pour lequel les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon les IFRS. Les informations comparatives de 2010 et l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 (la « date de transition ») ont été retraités conformément aux indications fournies dans l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »). Se reporter à la note 35 des états financiers consolidés annuels audités de 2011 de la Société pour des rapprochements quantitatifs entre les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et les IFRS. Les répercussions les plus importantes de l'adoption des IFRS par la Société étaient liées à : i) la présentation du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin séparément du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle; ii) la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement pour ses Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »), qui sont comptabilisées conformément à l'IAS 31, *Participations dans des coentreprises* (« IAS 31 »); et iii) la comptabilisation des ICI de la Société, qui sont comptabilisés conformément à l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »). Le passage aux IFRS a eu une incidence sur les ICI, mais n'a eu que peu d'incidence sur les autres activités de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions ou des projections de la Société ou de la direction pour l'avenir peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « croire », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, de par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera.

De nombreux facteurs et de nombreuses hypothèses peuvent influencer sur la concrétisation des projections de la Société, y compris, notamment, le rendement des projets, les dépassements de coûts, le rendement des partenaires en coentreprise, la capacité d'attirer et de retenir des membres du personnel compétents, les sous-traitants et les fournisseurs, les conditions économiques et politiques, le non-respect des lois ou des règlements par des employés, des agents, des fournisseurs ou des partenaires de la Société, et d'autres facteurs hors de son contrôle. Des risques et des incertitudes additionnels existent en raison des faiblesses importantes identifiées liées au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société et des faits analysés dans le cadre de l'Examen indépendant (tel qu'il est défini ci-après), qui sont décrits en détail dans ce rapport de gestion. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précèdent n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement à la section *Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations* et à la section *Risques et incertitudes du présent rapport*.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 25 mars 2012, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ces énoncés prospectifs, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

(1) Le présent rapport de gestion est daté du 25 mars 2012, à l'exception de certaines annonces faites par la Société en date du 26 mars 2012, lesquelles sont décrites aux présentes.

Rapport de gestion 2011

TABLE DES MATIÈRES

SECTION

PAGE

1 Développements récents	6
Description des développements récents	
2 Faits saillants de 2011	15
Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants de 2011	
3 Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie	18
Analyse des activités et de la stratégie de SNC-Lavalin	
4 Comment nous analysons et présentons nos résultats	21
Description des catégories d'activité de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget, et de la manière dont la valeur de la Société est habituellement estimée	
5 Nos principaux indicateurs financiers de rendement	30
Analyse des principaux indicateurs financiers de la Société	
6 Détail du compte de résultat	31
Analyse détaillée du compte consolidé de résultat de la Société	
7 Carnet de commandes	39
Description de la méthode de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes	
8 Répartition géographique des produits par catégorie d'activité	45
Analyse des produits de la Société par secteur géographique	
9 Résultats d'exploitation par secteur	47
Analyse détaillée des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de la Société	
10 Liquidités et ressources financières	61
Analyse de la situation financière, des liquidités et des flux de trésorerie de la Société, ainsi que d'autres informations financières	
11 Transactions entre parties liées	71
Analyse des transactions entre parties liées conclues par la Société	
12 Actionnaires et actionariat du personnel	72
Analyse des actionnaires de la Société et des programmes d'actionariat et de rémunération à base d'actions pour le personnel	
13 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations	73
Description des jugements comptables clés de la Société et des méthodes comptables s'y rapportant	
14 Méthodes comptables et modifications	73
Rapport sur les méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice, notamment la première application des IFRS, ainsi que sur celles qui seront adoptées au cours des prochaines périodes	
15 Risques et incertitudes	75
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face, et des pratiques et politiques mises en place pour les atténuer	
16 Litiges	81
Description des litiges	
17 Résultats du quatrième trimestre	81
Analyse des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2011	
18 Contrôles et procédures	81
Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	
19 Informations trimestrielles	85
Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2011 et de 2010	

Rapport de gestion 2011

1 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

1.1 EXAMEN INDÉPENDANT

Le 28 février 2012, la Société a annoncé que son résultat net de 2011 devrait être d'environ 18 % inférieur à ses perspectives pour 2011 déjà annoncées. De plus, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et des circonstances se rapportant aux charges d'environ 35 millions \$ pour la période relatives à certains paiements effectués au quatrième trimestre de 2011 qui avaient été documentés à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas, ainsi que certains autres contrats, et que les services de conseillers juridiques indépendants avaient été retenus à cet égard.

Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations s'y rapportant du comité d'audit au conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration a adopté toutes ces recommandations, qui portent principalement sur le renforcement des normes de conduite, l'amélioration des contrôles et procédures internes et l'examen des mécanismes de conformité, et il a mandaté la direction de concevoir un plan et un calendrier détaillés pour leur mise en œuvre.

La Société a l'intention de rendre compte séparément de ces questions aux autorités compétentes et elle entend coopérer entièrement avec elles à ce sujet et à l'égard de toute autre question.

Le sommaire portant sur les résultats de l'examen indépendant ainsi que les conclusions et recommandations du comité d'audit sont reproduits ci après (« sommaire de l'examen indépendant »).

SOMMAIRE DE L'EXAMEN INDÉPENDANT, CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS REMIS EN DATE DU 23 MARS 2012

CONTEXTE DE L'EXAMEN INDÉPENDANT

En décembre 2011 et janvier 2012, des renseignements ont été obtenus dans le cadre d'un examen comptable et de nombreuses réunions internes, tenues par certains membres de la haute direction, qui avaient trait à deux contrats d'agence documentés à l'égard de projets de construction auxquels ils ne semblaient pas se rapporter. Le président du conseil d'administration en a été informé le 19 janvier 2012, a demandé des renseignements complémentaires et a été informé à nouveau le 3 février 2012, date à laquelle il a été demandé à Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. d'agir comme conseillers juridiques indépendants. Une enquête a été ouverte au sujet de paiements d'un total de 33,5 millions de dollars américains effectués par la Société au quatrième trimestre de 2011 aux termes de contrats d'agence présumés (les « **contrats A** ») documentés à l'égard du projet [omis intentionnellement]¹ (le « **projet 1** ») et du projet [omis intentionnellement] (le « **projet 2** »), mais dont on croit en fait qu'ils se rapportent au projet [omis intentionnellement] (le « **projet A** »). Les conseillers juridiques indépendants ont retenu les services d'enquêteurs-conseil pour recueillir des renseignements d'affaires et rendre certains autres services connexes.

En février 2012, des documents sur deux autres contrats sont parvenus au chef des affaires financières de la Société² et des renseignements connexes ont été découverts dans le cadre de processus comptables de fin d'exercice. Le 16 février 2012, le président du conseil d'administration et le président du comité d'audit ont été informés de la situation et l'examen a été élargi de manière à porter aussi : a) sur des paiements d'un total d'environ 22,5 millions de dollars américains effectués par la Société en 2010 et 2011 aux termes d'un présumé contrat d'agence (le « **contrat B** », désigné, collectivement avec les contrats A, les « **Contrats** ») documenté à l'égard du projet [omis intentionnellement] (le « **projet 3** »), mais dont on pense en fait qu'il se rapporte au projet [omis intentionnellement] (le « **projet B** »); b) et sur un présumé contrat de recouvrement (le « **contrat de recouvrement** ») et la facture correspondante de 2009 (la « **facture** ») censés se rapporter au règlement d'un différend relatif au projet [omis intentionnellement] (le « **projet 4** »), sur lesquels aucun renseignement n'avait été obtenu jusque-là.

Le 23 janvier 2012 et le 16 février 2012, la Société a informé son auditeur externe, Deloitte & Touche s.r.l. (« **D&T** »), de l'objet de l'examen indépendant et l'a régulièrement tenu au courant depuis lors, à mesure des progrès.

1 Étant donné la nature privée ou commercialement délicate de ces renseignements, les projets et les parties externes concernés ne sont pas nommés dans le présent sommaire.

2 Voir note 8 ci après..

Rapport de gestion 2011

Les conseillers juridiques indépendants ont rendu compte périodiquement des progrès de l'examen indépendant au comité d'audit ou aux membres externes du conseil d'administration. Les membres externes du conseil ont été invités à assister aux réunions du comité d'audit. Les présidents du comité d'audit et du conseil d'administration ont été régulièrement tenus au courant des progrès de l'examen indépendant et ont donné leurs instructions sur les questions soulevées par l'examen.

Le 27 février 2012, selon l'analyse à ce jour concernant les contrats A, la direction a informé le comité d'audit qu'elle avait conclu, avec l'accord de D&T qui menait l'audit des états financiers de 2011, que les paiements en cause devaient être comptabilisés à titre de charges pour la période (c.-à-d. qu'ils ne généraient aucun produit).

Le 28 février 2012, la Société a annoncé publiquement avant l'ouverture des marchés que son résultat net de 2011 devrait être d'environ 18 % (soit environ 80 millions de dollars) inférieur à ses perspectives pour 2011 déjà annoncées, notamment en raison des charges d'environ 35 millions de dollars pour la période relatives à certains paiements mentionnés plus haut qui avaient été effectués au quatrième trimestre de 2011, paiements qui avaient été documentés à l'égard de projets auxquels ils ne se rapportaient pas et qui devaient donc être comptabilisés à titre de charges pour le trimestre.

PORTÉE DE L'EXAMEN INDÉPENDANT

La portée de l'examen indépendant et les mesures entreprises ont été approuvées par les membres externes du conseil d'administration ou le comité d'audit, selon le cas. Dès le départ, les hauts dirigeants actuels ont apporté leur collaboration et leur soutien à l'examen indépendant, notamment en aidant à coordonner les demandes et à fournir des renseignements.

À la demande des conseillers juridiques indépendants, des documents électroniques et papier ont été obtenus du siège social de la Société à Montréal, des serveurs de la Société ainsi que de membres de la haute direction et d'employés clés. Des recherches ont été menées dans les documents électroniques à l'aide de mots clés pertinents et les documents contenant ces mots clés ont été examinés. Les conseillers juridiques indépendants ont eu des entrevues avec les membres de la haute direction et d'autres employés susceptibles d'être au courant des faits faisant l'objet de l'examen indépendant ou autrement concernés, dans certains cas à plus d'une reprise. En outre, à la demande des conseillers juridiques indépendants, des renseignements d'affaires et d'autres informations ont été recherchés sur des sociétés et des particuliers.

Des recherches ont été effectuées sur les contreparties nommées dans les Contrats et le contrat de recouvrement et sur d'autres entités qui avaient un lien avec ces contreparties. Il s'agissait principalement de recherches de renseignements publics, qu'on trouve notamment dans les registres sur les entreprises tenus par les autorités compétentes.

L'examen indépendant a été assujéti à certaines restrictions pratiques, notamment les suivantes : a) M. Riadh Ben Aïssa (l'« **ancien VPD Construction** »), ancien haut dirigeant de la Société, aurait une connaissance directe et considérable de la plupart des opérations faisant l'objet de l'examen, mais il n'a pas pu être rencontré malgré la demande adressée à son avocat; b) M. Stéphane Roy (l'« **ancien contrôleur Construction** »), ancien dirigeant de la Société qui aurait une certaine connaissance des opérations faisant l'objet de l'examen, a été rencontré avant son congédiement le 9 février 2012 mais il n'a pas été rencontré depuis lors; c) les renseignements examinés se limitent à ceux qui sont sous le contrôle de la Société et à l'information publique; d) les contreparties concernées des Contrats et du contrat de recouvrement sont constituées dans plusieurs territoires, dont certains ont des registres publics limités dont l'information risque d'être incomplète, périmée ou inexacte; e) des tiers ont refusé de fournir ou ont été réticents à fournir des renseignements sur leurs activités ou les affaires de leurs clients; f) d'anciens employés ont utilisé des adresses de courrier électronique personnelles pour mener les affaires de la Société ou ont utilisé des dispositifs protégés par un mot de passe auxquels la Société n'a pas accès; g) les conclusions tirées sont limitées aux renseignements obtenus à ce jour; h) l'interprétation de documents entachés d'irrégularités ne peut pas être définitive, notamment parce qu'on sait qu'ils sont inexacts, au moins à certains égards, et que l'entente véritable doit être inférée de la preuve orale ou circonstancielle contraire ou supplémentaire.

Rapport de gestion 2011

RÉSULTATS DE L'EXAMEN INDÉPENDANT

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

Les Contrats sont inspirés du modèle de contrat de représentation figurant dans la politique de la Société sur les agents et représentants commerciaux (la « **politique sur les agents** »). La politique sur les agents énonce les règles régissant l'utilisation et la rémunération d'agents ou de représentants commerciaux par la Société dans différents marchés mondiaux. L'une des principales caractéristiques de cette politique est que le recrutement et la rémunération des agents sont entièrement sous la responsabilité de SNC-Lavalin International inc. (« SLII »), filiale de la Société. Différentes personnes ont un pouvoir de signature, selon les limites du contrat conclu avec l'agent, mais la politique sur les agents n'autorise aucune dérogation à ses règles³.

CONCLUSIONS TIRÉES DES RENSEIGNEMENTS OBTENUS

D'après les renseignements obtenus dans le cadre de l'examen indépendant et même s'il n'existe pas de preuve documentaire liant les Contrats au projet A ou au projet B : a) les services d'un agent, représentant ou consultant présumé⁴ semblent avoir été retenus pour le projet A et pour le projet B; b) les Contrats ont été documentés pour les projets 1 et 2 (au lieu du projet A) et le projet 3 (au lieu du projet B); c) la totalité ou une partie des 33,5 millions de dollars américains payés en 2011 aux termes des contrats A concerne vraisemblablement le projet A; d) la totalité ou une partie de la somme d'environ 22,5 millions de dollars américains payée en 2010 et en 2011 aux termes du contrat B concerne vraisemblablement le projet B. Sauf les Contrats, aucun contrat d'agence qui aurait été mal documenté à l'égard d'un projet auquel il ne se rapportait pas réellement n'a été révélé dans le contexte de l'examen indépendant.

3 La politique sur les agents prévoit aussi, entre autres, l'existence d'un contrat écrit avec un agent, l'emploi d'un contrat-cadre approuvé, un calendrier de paiements progressifs pour les commissions, les plafonds des commissions en pourcentage ou en ratio, la procédure à suivre pour l'approbation et la signature des contrats et des paiements qui en découlent, la distribution standardisée des contrats une fois qu'ils sont signés, les obligations de diligence et de certification ainsi que les règles d'approbation dans les cas où un contrat ne respecte pas les plafonds spécifiés.

4 Étant donné qu'on ne sait pas précisément quels services ont été rendus, le présent sommaire fait mention, pour des raisons de commodité, d'un contrat d'agence ou d'un agent présumé..

Rapport de gestion 2011

Le tableau suivant résume ces résultats :

	Contrats A	Contrat B
Agents présumés recrutés	En 2011, l'ancien VPD Construction a dit qu'il avait engagé un agent pour aider à obtenir une participation au projet A. L'examen indépendant n'a pas révélé de preuve directe et concluante établissant la nature des services rendus ou des mesures prises par un agent présumé, ni son identité réelle. Les contreparties nommées dans les contrats A semblent fictives et tout particulier inscrit dans les registres publics relativement aux sociétés contrepartistes ne semble pas être une véritable partie intéressée ⁵ .	En 2009, l'ancien VPD Construction a dit qu'il avait engagé un agent pour aider à obtenir une participation au projet B. L'examen indépendant n'a pas révélé de preuve directe et concluante établissant la nature des services rendus ou des mesures prises par un agent présumé, ni son identité réelle. La contrepartie nommée dans le contrat B semble fictive et tout particulier inscrit dans les registres publics relativement aux sociétés contrepartistes ne semble pas être une véritable partie intéressée.
Décisions d'attribution à d'autres projets	En même temps, il a été décidé de ne pas imputer les commissions des agents présumés au projet A, et de ne pas associer par ailleurs les agents présumés au projet A.	En même temps, il a été décidé de ne pas imputer les commissions des agents présumés au projet B, et de ne pas associer par ailleurs les agents présumés au projet B.
Signature de documents non conformes	L'ancien VPD Construction a cosigné et donné instruction à un haut dirigeant de SLII de cosigner les contrats A au nom de SLII. Les contrats A ont été documentés de façon non conforme à l'égard des projets 1 et 2.	L'ancien VPD Construction a donné instruction à un haut dirigeant de SLII de signer le contrat B au nom de SLII. Le contrat B a été documenté de façon non conforme à l'égard du projet 3.
Politique sur les agents	Les contrats A ont contrevenu à la politique sur les agents à divers égards, notamment en ce qui concerne les signataires autorisés et les plafonds fixés par la Société sur les commissions attribuables aux projets attribués.	Le contrat B a contrevenu à la politique sur les agents à divers égards, notamment en ce qui concerne les signataires autorisés et les plafonds fixés par la Société sur les commissions attribuables au projet attribué.
Paiements	Les contrats A prévoyaient des commissions totales de 33,5 millions de dollars américains. En décembre 2011, l'ancien VPD Construction a demandé à SLII de faire des paiements de 33,5 millions de dollars américains aux termes des contrats A. Les signataires requis (le président du conseil de SLII et le chef des affaires financières) ont refusé d'approuver les paiements. Les demandes ont été présentées au chef de la direction de la Société, qui a autorisé l'ancien VPD Construction à faire les paiements, ou lui a permis de le faire, en passant par sa division.	Le contrat B prévoyait des commissions de 30 millions de dollars. Des paiements d'un total de 22,5 millions de dollars américains ⁶ ont été effectués en 2010 et 2011 par l'intermédiaire de SLII (Tunisie), mais ils ont été approuvés de façon non conforme par l'ancien VPD Construction et une autre personne de sa division.
Utilisation des paiements et autres	L'examen indépendant n'a pas révélé de preuve directe et concluante établissant l'utilisation, le but ou les bénéficiaires exacts des paiements effectués aux termes des contrats A. Toutefois, comme il est indiqué plus haut, il a été décidé d'engager des agents présumés à ce moment là au motif que cela aiderait à obtenir une participation au projet A.	L'examen indépendant n'a pas révélé de preuve directe et concluante établissant l'utilisation, le but ou les bénéficiaires exacts des paiements effectués aux termes du contrat B. Toutefois, comme il est indiqué plus haut, il a été décidé d'engager un agent présumé à ce moment là au motif que cela aiderait à obtenir une participation au projet B.
Comptabilité	Les paiements étaient censés être comptabilisés pour les projets 1 et 2 selon la documentation non conforme. Les écritures comptables n'ont pas été faites, ou bien elles ont été faites et contrepassées en peu de temps pour les projets 1 et 2.	Les paiements ont été comptabilisés pour le projet 3 selon la documentation non conforme. Les écritures comptables ont été faites pour le projet 3 en 2010 et 2011. Les écritures ont été détectées et considérées comme des anomalies par la suite en février 2012, puis signalées au vice-président principal et contrôleur de la Société.
Communication de l'information	Les contrats d'agence du projet A n'ont pas été déclarés selon les règles internes de la Société. Ils n'ont été déclarés aux auditeurs internes et externes que peu de temps avant le début de l'examen indépendant. À la fin de 2011, le chef des affaires financières a appris à une réunion avec le chef de la direction et l'ancien VPD Construction que des agents avaient été engagés pour le projet A. Le chef des affaires financières s'est objecté à y être mêlé.	Le contrat d'agence du projet B n'a pas été déclaré selon les règles internes de la Société. Il n'a été déclaré aux auditeurs internes et externes que peu de temps avant le début de l'examen indépendant. En 2010, le chef des affaires financières a appris à une réunion avec le chef de la direction et l'ancien VPD Construction qu'un agent avait été engagé pour le projet B et que ses commissions seraient imputées à d'autres projets. Le chef des affaires financières s'y est opposé à la réunion.

5 La corrélation de ces renseignements avec d'autres renseignements semblables a dégagé certaines relations, en raison de mandats d'administrateurs parallèles ou autrement, avec d'autres contreparties à des contrats d'agence.

6 On suppose que cela découle de la renégociation des commissions après un changement dans le coût du projet, mais il n'y a pas de preuve de cette modification.

7 En 2011, un haut dirigeant a appris qu'un agent présumé avait été engagé pour le projet A. Toutefois, il n'a pas vu les contrats A.

Rapport de gestion 2011

CONTRAT DE RECOUVREMENT

Le contrat de recouvrement et la facture ont été reçus ensemble. Le contrat de recouvrement est censé se rapporter à un différend portant sur une somme due à la Société au titre du projet 4 et donner lieu à une dette de 8,25 millions de dollars américains. La facture semble avoir été reçue par la Société en 2011, mais son règlement a été refusé en raison de l'absence de trace de cet arrangement ou d'information à ce sujet. Le 21 mars 2012, une mise en demeure a été reçue de l'avocat de la contrepartie exigeant le paiement de 8,25 millions d'euros (sic). À ce jour, hormis ces documents, il n'existe aucune preuve orale, documentaire ou circonstancielle liant les documents au projet 4 ou à tout autre projet. En outre, il ne semble y avoir eu aucun paiement au bénéficiaire du contrat depuis janvier 2010. Par conséquent, tout ce qu'on peut en conclure est qu'il est peu probable que ces documents se rapportent au projet 4, notamment parce qu'il existe déjà un contrat de recouvrement concernant le prétendu différend et qu'il n'y avait aucun motif apparent permettant d'expliquer pourquoi il y en aurait un deuxième. L'examen indépendant n'a révélé aucune preuve directe et concluante établissant la nature des services ou des actions entreprises par le prétendu agent, ni sa véritable identité. Selon l'information recueillie, la contrepartie visée semble fictive et la véritable partie intéressée à l'opération ne semble pas être une personne physique figurant dans les registres publics concernant la contrepartie.

SANCTIONS POTENTIELLES

En l'absence de preuves directes et concluantes, l'utilisation et l'objet des paiements ou la nature des mesures prises ou des services rendus aux termes des Contrats ne peuvent pas être établis avec certitude. Toutefois, l'absence d'éléments concluants n'exclut pas la possibilité que, si des faits additionnels préjudiciables à la Société devaient faire surface, des sanctions soient imposées à la Société en raison de violations possibles des lois ou de contrats.

CODE DE DÉONTOLOGIE ET DE CONDUITE DANS LES AFFAIRES ET QUESTIONS CONNEXES

INTRODUCTION

Code. Les conclusions de l'examen indépendant ont été considérées à la lumière du code de déontologie et de conduite dans les affaires de la Société (le « **Code** »). Le principe général sur lequel se fonde le code est exprimé comme suit :

« Notre politique consiste à respecter les normes déontologiques dans la conduite de nos affaires et dans toutes nos relations avec nos collègues, administrateurs, actionnaires, clients, associés et fournisseurs ainsi qu'avec les gouvernements, le grand public et les médias. Notre intégrité et notre réputation en matière de déontologie ont beaucoup de prix à nos yeux et sont essentielles à une rentabilité soutenue. »

Le Code s'applique à « tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'à tous les cadres supérieurs et membres du personnel de SNC-Lavalin, au Canada comme à l'étranger ». Il impose des obligations personnelles à tous les administrateurs, cadres supérieurs et membres du personnel « pour conserver son emploi ou son appartenance au groupe », et chacun doit déclarer avoir lu le Code, l'avoir compris et s'engager à en respecter les dispositions.

Toute personne qui autorise une violation du Code ou y participe commet une violation du Code (« chacun d'entre nous est responsable de ses actes »). Toutefois, même s'il est loisible à toute personne qui a connaissance d'une violation soupçonnée du Code de la signaler, il n'est pas obligatoire de le faire, de sorte qu'une personne qui a connaissance d'une violation du Code mais qui ne la signale pas ne commet pas elle-même une violation.

Politique de signalement. La procédure relative aux plaintes et aux préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, la vérification et d'autres questions (la « **politique de signalement** ») régit la présentation des plaintes, y compris les questions comme la protection de l'identité du dénonciateur et la garantie de l'absence de représailles contre lui. La politique de signalement n'impose toutefois pas d'obligation de signalement.

Politique sur les agents. Le Code prévoit que « toutes les transactions doivent être menées par des personnes de l'échelon d'autorité exigé par les politiques et procédures de SNC-Lavalin », ce qui fait en sorte que toute violation de la politique sur les agents constitue une violation du Code.

RÈGLES RELATIVES À LA TENUE DES LIVRES

Dans les circonstances actuelles, les dispositions pertinentes du Code comprennent celles visant la conformité avec des principes et des méthodes exemplaires visant la comptabilité et la tenue des livres (les « **règles relatives à la tenue des livres** ») :

Conformité avec des principes et des méthodes exemplaires visant la comptabilité et la tenue des livres

« Enregistrer avec exactitude les transactions de la Société »

Rapport de gestion 2011

Nous devons tous et toutes nous assurer que les transactions et éléments d'actif ou de passif de SNC-Lavalin sont enregistrés de façon exacte et ponctuelle dans les livres comptables de la Société. Nous adhérons à l'application rationnelle des normes, pratiques, règles, réglementations et contrôles comptables reconnus. Parmi nos engagements, citons :

- > Tous les registres commerciaux, rapports de dépenses, factures, pièces justificatives, registres de paie, dossiers d'employé et autres rapports doivent être préparés soigneusement, honnêtement et en temps opportun.
- > Toutes les transactions doivent être menées par des personnes de l'échelon d'autorité exigé par les politiques et procédures de SNC-Lavalin et conformément aux règles et réglementations applicables.
- > Aucune transaction ni aucun élément d'actif ou de passif et autre information financière ne doit être caché à la direction ou aux auditeurs internes ou externes de SNC-Lavalin [...]
- > Tous les documents signés doivent, pour autant que nous le sachions, être exacts et véridiques.
- > Il est strictement interdit, de passer des écritures comptables fausses ou trompeuses ou d'établir des comptes bancaires non enregistrés, ayant trait aux ventes, aux achats ou à toute autre activité de la Société. [...]

La liste qui précède est loin d'être exhaustive. Les violations présumées de nos pratiques comptables, la tenue des livres et les contrôles internes qui semblent y contrevenir feront l'objet d'une enquête. [Nous soulignons]

Les règles relatives à la tenue des livres ne font référence à aucun seuil d'importance relative explicite ou implicite, sauf lorsqu'il est question de pratiques comptables. Par conséquent, la constatation d'une infraction aux règles relatives à la tenue des livres n'exige ou n'implique pas la commission d'une faute entraînant un fait important sur une base consolidée.

CONCLUSIONS

Dans les circonstances actuelles, les règles relatives à la tenue des livres n'ont pas été respectées pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : a) rattachement fautif des contrats d'agence à des projets auxquels ils ne se rapportaient pas et dissimulation de ce fait; b) inscriptions irrégulières de paiements dans les livres comptables de la Société et dissimulation de celles-ci; c) non respect de la politique sur les agents.

Transactions non déclarées. Le Code prévoit qu'aucune transaction ni aucune autre information financière ne doit être cachée à la direction ou aux auditeurs internes et externes. En décembre 2009 et en juillet 2011, l'ancien VPD Construction a retenu les services d'agents présumés à l'égard, respectivement, des projets A et B, sans respecter la politique sur les agents. Les contrats d'agence relatifs aux projets A et B n'ont pas été correctement déclarés selon les règles internes de la Société. Ils n'ont été déclarés aux auditeurs internes et externes que peu de temps avant le début de l'examen indépendant. Le chef de la direction et l'ancien VPD Construction ont autorisé ou permis cette façon de faire jusqu'en 2012, ce qui contrevenait au Code.

Exactitude des documents. Le Code prévoit que les livres et registres doivent refléter avec exactitude les transactions de la Société et que tous les documents signés doivent être, pour autant que la Société le sache, exacts et véridiques. Les Contrats signés par l'ancien VPD Construction ne sont ni exacts, ni véridiques. Par conséquent, ils contreviennent au Code. Les livres et registres relatifs au projet 3 font irrégulièrement état de commissions qui ne s'y rapportent pas. Le chef de la direction savait que l'ancien VPD Construction avait engagé des agents pour les projets A et B dans des circonstances inhabituelles et que l'ancien VPD Construction ferait en sorte que leurs commissions ne soient pas imputées aux projets A et B, mais plutôt à d'autres projets⁸. Le chef de la direction n'a pas vu les Contrats ni les inscriptions dans les livres comptables et les registres de la Société, mais il aurait dû savoir que des documents contractuels feraient référence à des projets autres que les projets A et B et que des renseignements incorrects seraient inscrits, en contravention avec le Code.

Échelon d'autorité exigé. Le Code prévoit que toutes les transactions doivent être menées par des personnes de l'échelon d'autorité exigé par les politiques de la Société, et la politique sur les agents prévoit que tous les versements de commissions d'agents doivent être faits par SLII. En décembre 2011, l'ancien VPD Construction a demandé à SLII de faire des paiements aux termes des Contrats. Le président du conseil de SLII et le chef des affaires financières ont refusé d'autoriser ces paiements. La question a été soumise au chef de la direction, qui a autorisé l'ancien VPD Construction à faire les paiements, ou lui a permis de le faire, en passant par sa division. Même si le chef de la direction croyait qu'il en avait le pouvoir, il aurait dû confirmer son pouvoir d'agir, mais il ne l'a pas fait. L'autorisation de ces paiements par le chef de la direction ne respectait pas la politique sur les agents et enfreignait par conséquent le Code.

⁸ Aucune conclusion n'est exprimée au sujet de l'ancien contrôleur Construction. Toutefois, il est possible de déduire qu'il avait une certaine connaissance des Contrats en raison du fait qu'il en a remis les originaux ou des copies au chef des affaires financières au moment de son départ, en février 2012.

Rapport de gestion 2011

SOMMAIRE DES MESURES RECOMMANDÉES

Le comité d'audit considère que l'embauche d'agents présumés relativement aux projets A et B et la documentation irrégulière découlent principalement de ce qui suit :

- > contournement par la direction, conception imparfaite ou application inefficace des mécanismes de contrôle qui auraient dû régir les contrats d'agence présumés, y compris les contrôles contenus dans la politique sur les agents;
- > non respect du Code et de la politique sur les agents; et
- > mise en application inefficace ou portée insuffisante du Code et de la politique sur les agents ou contrôles insuffisants de leur respect.

La Société est une organisation multinationale qui a modifié sa structure au cours des dernières années. Un héritage de ce changement de structure est la répartition des pouvoirs de direction, qui a généralement bien servi la Société. Le comité d'audit signale qu'il pourrait s'avérer utile de revoir ce modèle à l'avenir et dans un contexte plus général.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le comité d'audit s'est penché sur les principes directeurs, compte tenu des résultats de l'examen indépendant, à prendre en compte pour prévenir que des comportements inappropriés se reproduisent et pour améliorer les mécanismes de conformité et de contrôle. Ces principes portent principalement sur ce qui suit :

- > le renforcement des normes de conduite
- > l'amélioration des contrôles et procédures internes
- > l'examen des mécanismes de conformité.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations du comité d'audit sont présentées ci après en vue d'être étudiées par le conseil d'administration. Si elles sont adoptées, il devrait être demandé à la direction, au besoin, de concevoir un plan et un calendrier détaillés de mise en œuvre, dont l'application sera placée sous la supervision du conseil d'administration.

CODE ET QUESTIONS CONNEXES

À la lumière de ses conclusions, le comité d'audit recommande les mesures suivantes :

- > Non respect du Code. Le conseil d'administration devrait se pencher sur les sanctions à imposer, le cas échéant, relativement au non respect du Code⁹. En général, dans l'exercice de ses fonctions au mieux des intérêts de la Société, le conseil d'administration pourrait considérer les facteurs suivants dans l'évaluation d'une violation du Code :
 - > les fonctions et responsabilités de la personne au sein de la Société;
 - > la nature et la gravité de la conduite, y compris le risque de dommages à la Société, s'il y a eu récidive, et s'il s'agissait ou non d'une violation d'une loi;
 - > la personne est-elle l'instigatrice de la conduite ou une participante, la durée de la participation et les motifs pour y participer;
 - > la déclaration volontaire, en temps opportun, de la violation, et la volonté de coopérer à l'enquête;
 - > les pertes ou les risques, pour la Société, découlant de la conduite et s'il y a des gains illicites réalisés par la personne;
 - > la violation constituait-elle un comportement anormal compte tenu des antécédents de la personne au sein de la Société et de son caractère; et
 - > les nombreux motifs d'appliquer le Code, y compris la sanction d'une conduite inappropriée, et la dissuasion particulière et générale.
- > Le Code et la politique de signalement. Le comité d'audit recommande aussi la mise à jour du Code et de la politique de signalement selon ses conclusions, y compris en vue de prévoir l'obligation de signaler toute violation réelle ou soupçonnée des politiques et des procédures.

9 Il pourrait s'agir entre autres de mesures disciplinaires, pécuniaires ou de formation.

Rapport de gestion 2011

CONTRÔLES ET PROCÉDURES INTERNES, ET CONFORMITÉ

Les contrôles internes favorisent la bonne supervision des activités commerciales et des actifs de l'entreprise, l'exactitude de l'information financière et le respect des lois. Par conséquent, ils réduisent les risques d'abus, d'inexactitudes et de non conformité. Ainsi, le comité d'audit recommande les mesures suivantes (dont certaines ont déjà commencé à être mises en œuvre) :

- > Dérogation par la direction. La Société devrait préciser la procédure dans les cas où la direction est autorisée à déroger des politiques et pratiques.
- > Examen de la conformité. Le conseil d'administration devrait demander à un expert indépendant de le conseiller sur la structure de l'organisation, les lignes directrices, les contrôles, la communication et la formation.
- > Politique sur les agents. La politique sur les agents devrait continuer à être revue régulièrement, au fur et à mesure de l'évolution des lois et des pratiques commerciales, y compris en fonction du projet de modification présenté au comité d'audit en février 2012. La politique sur les agents doit par ailleurs être plus amplement revue à la lumière des conclusions de l'examen indépendant.
- > Niveaux d'approbation. La procédure et les mécanismes d'approbation devraient être améliorés en ce qui concerne les niveaux d'autorité; toute dérogation effective ou projetée devrait faire l'objet d'une divulgation.
- > Contrôleurs des divisions. La ligne hiérarchique des contrôleurs de division devrait être révisée.
- > Fonctions d'audit interne. La pratique actuelle voulant que le chef du groupe d'audit interne rende compte directement au comité d'audit devrait être constatée officiellement par écrit.
- > Technologie. La Société devrait poursuivre l'intégration de ses plateformes technologiques pour faciliter davantage la production d'une information financière exacte et la surveillance d'une telle information en temps opportun et de manière économique.

ADOPTION RECOMMANDÉE

Après étude approfondie de la question, le comité d'audit a recommandé au conseil d'administration l'adoption de toutes les recommandations susmentionnées.

CONCLUSION

Le comité d'audit considère que la remise du présent sommaire met fin à son examen indépendant des Contrats et du contrat de recouvrement. Le comité d'audit poursuivra son examen de la politique sur les agents et des questions de conformité, notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société. Le comité d'audit continuera d'étudier, de concevoir et de mettre en œuvre des mesures correctives additionnelles selon ce qu'il estime judicieux. Le comité d'audit s'attend à entreprendre à l'avenir les activités particulières qu'il juge indiquées ou que le conseil lui demandera.

Rapport de gestion 2011

1.2 DÉPART DU CHEF DE LA DIRECTION ET NOMINATION DU CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM

Le 26 mars 2012, la Société a annoncé que M. Pierre Duhaime avait démissionné de sa fonction de chef de la direction (l'« ancien chef de la direction ») et d'administrateur de la Société et qu'il se retirerait de la Société. À la demande du conseil d'administration, M. Ian A. Bourne a accepté d'exercer la fonction de vice-président du conseil et de chef de la direction par intérim de la Société (le « chef de la direction par intérim »). M. Bourne est administrateur de la Société et membre de son comité d'audit et du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement depuis 2009. M. Bourne demeurera administrateur de la Société, mais se retirera temporairement des comités du conseil. La Société a également annoncé que la recherche d'un nouveau chef de la direction commencera immédiatement, sous la direction du président du conseil. Les candidatures internes et externes seront considérées.

Le conseil d'administration a mis sur pied un comité spécial de transition composé du président du conseil, du chef de la direction par intérim et des présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines, qui aura pour mandat de prêter assistance dans le cadre du règlement des questions relatives à la transition et d'appuyer l'équipe de direction.

1.3 RECOURS COLLECTIF PROPOSÉ

Le 5 mars 2012, la Société a annoncé qu'elle avait appris qu'une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « requête ») avait été déposée devant la Cour supérieure du Québec dans le district judiciaire du Québec. La Société, ses administrateurs actuels et certains de ses dirigeants actuels ainsi que certains anciens employés de la Société ont été désignés en tant que défendeurs dans le cadre du recours collectif proposé.

La requête a été déposée devant le tribunal en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif relativement à des déclarations fausses et trompeuses alléguées pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 et, si l'exercice de ce recours est autorisé, diverses déclarations, et des dommages-intérêts compensatoires de 250 millions \$ sont demandés. Veuillez vous reporter à la rubrique 16 « Litiges ».

1.4 ENQUÊTE AU BANGLADESH

Comme il a déjà été annoncé le 6 septembre 2011, la Gendarmerie Royale du Canada (« GRC ») enquête sur la participation de la Société dans des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique. La Société croit savoir que l'enquête vise principalement sa participation dans le cadre d'une soumission antérieure à titre de maître d'œuvre du projet, pour le compte du gouvernement du Bangladesh, où la Société aurait supervisé les travaux de l'entrepreneur chargé de l'ensemble du projet. La Banque mondiale se penche également sur la participation de la Société dans cette affaire. La Société croit savoir que l'enquête de la GRC dans cette affaire est en cours, mais qu'aucune accusation n'a été portée contre elle. La Société croit également savoir que l'enquête de la Banque mondiale est en cours, mais qu'aucune sanction ni procédure n'a été entamée contre elle. En raison de la nature de ces enquêtes, il n'est pas possible de prédire leur issue respective avec certitude ou les pertes éventuelles, le cas échéant, qui seraient occasionnées à la Société relativement à celles-ci.

Rapport de gestion 2011

2 FAITS SAILLANTS DE 2011**BAISSE DU RÉSULTAT NET EN 2011**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	2011	2010	VARIATION (%)
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :			
Provenant de gains nets sur cession de certains actifs et investissements	– \$	45,7 \$	s.o.
Excluant les ICI et un gain net sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	247,6	322,2	(23,1%)
Provenant des ICI, excluant un gain net sur cession d'investissements	131,2	108,8	20,6%
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	378,8 \$	476,7 \$	(20,5%)
Résultat par action (après dilution) (en \$)	2,49 \$	3,13 \$	(20,5%)

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin était de 378,8 millions \$ (2,49 \$ par action après dilution), comparativement à 476,7 millions \$ (3,13 \$ par action après dilution) pour l'exercice précédent, ou 431,0 millions \$ (2,83 \$ par action après dilution) excluant les gains nets de 45,7 millions \$ provenant de la cession de certains actifs et investissements constatés en 2010.
- > La variation reflétait un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI moins élevé, partiellement contrebalancé par un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI plus élevé, excluant dans les deux cas les gains nets sur cession de certains actifs et investissements. La baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI reflétait principalement un apport moins élevé du secteur Infrastructures et environnement, partiellement contrebalancé par des apports plus élevés de tous les autres secteurs, alors que la hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI reflétait principalement une hausse des dividendes provenant de 407 International inc. (« Autoroute 407 »).
- > Tel qu'annoncé dans son communiqué de presse daté du 28 février 2012, au cours du quatrième trimestre de 2011, la Société a comptabilisé une perte nette de 35 millions \$ liées à des paiements effectués au cours du quatrième trimestre de 2011 en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant »). Il convient de noter que les résultats de 2010 de la Société ont été ajustés par une réduction de 17,9 millions \$ du résultat net afin de refléter l'incidence de paiements de 20 millions \$ effectués en 2010 en vertu de ce qu'on présume être un contrat d'agence. La Société a décidé de corriger les informations financières comparatives de la période antérieure dans ses premiers états financiers consolidés annuels audités établis conformément aux IFRS (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant » et à la section 14.1 « Première application des IFRS »).

AUGMENTATION DES PRODUITS EN 2011

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits	7 209,9 \$	5 993,9 \$	20,3%

- > Les produits ont augmenté dans tous les secteurs d'activité de la Société et dans toutes les catégories d'activité, les produits de la catégorie Ensembles ayant augmenté de 34,3 % et ceux de la catégorie Services ayant augmenté de 18,7 %.

SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231,0 \$	1 235,1 \$	(0,3) %
Position de trésorerie nette	851,7 \$	870,1 \$	(2,1) %

- > La position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours) est demeurée solide au 31 décembre 2011.

Rapport de gestion 2011

- > La trésorerie et les équivalents de trésorerie en 2011 sont demeurés à un niveau comparable à celui de 2010, reflétant essentiellement les liquidités provenant des activités d'exploitation, contrebalancés principalement par les liquidités affectées aux activités d'investissement.
- > Les liquidités discrétionnaires, qui sont une mesure financière non définie par les IFRS correspondant au montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non affecté à des activités, aux investissements dans des ICI et au solde des paiements dus pour les acquisitions d'entreprises effectuées, ont diminué pour s'établir à 750 millions \$ à la fin de 2011 comparativement à 900 millions \$ à la fin de 2010, en raison principalement de l'acquisition de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink ainsi que de l'acquisition d'une débeture d'une filiale, dans le cadre de la même transaction, ainsi que des besoins de trésorerie estimés pour achever des projets existants, des liquidités utilisées pour les acquisitions d'entreprises, et des dividendes versés aux actionnaires de SNC-Lavalin. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation excluant les ICI.

CARNET DE COMMANDES SOLIDE

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010
Services	2 226,1 \$	1 410,7 \$
Ensembles	5 482,8	5 572,4
Opérations et maintenance (« O&M »)	2 379,1	2 732,8
Total	10 088,0 \$	9 715,9 \$

- > L'augmentation du carnet de commandes total de la Société au 31 décembre 2011 par rapport au 31 décembre 2010 reflétait la hausse de 57,8 % dans la catégorie Services, qui a atteint un sommet historique de 2,2 milliards \$, en partie contrebalancée par une baisse dans les catégories O&M et Ensembles. La hausse dans la catégorie Services est attribuable à tous les secteurs d'activité de la Société, plus particulièrement au secteur Mines et métallurgie.

ICI — ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

- > La Société a fait l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté, passant de 76,92 % à 100 %. AltaLink a un savoir-faire technique et une vaste expérience en Alberta, au Canada, où elle détient et exploite des installations de transport à tarifs réglementés, telles que des lignes de transport d'électricité et des postes électriques qui desservent 85 % de la population albertaine.
- > Des ajouts notables ont été faits au portefeuille d'ICI en 2011. Les principaux ajouts de la Société sont la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (« Mayotte ») et Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »).

Rapport de gestion 2011

ACQUISITION D'ENTREPRISES

- > En 2011, SNC-Lavalin a effectué des acquisitions d'entreprises, ajoutant environ 2 900 personnes à son effectif, notamment l'acquisition de certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »). Environ 1 400 membres du personnel sont passés d'EACL à Candu Énergie inc., une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin. Les autres entreprises acquises sont les suivantes :
- Interfleet Technology, groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni, soit l'ajout d'environ 600 personnes;
 - Société immobilière Arcturus, qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries, soit l'ajout de plus de 350 personnes;
 - Groupe Stavibel, entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec, soit l'ajout d'environ 300 personnes;
 - MDH Engineered Solutions, entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan, soit l'ajout d'environ 175 personnes;
 - Aqua Data, société canadienne spécialisée dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel, soit l'ajout d'environ 100 personnes; et
 - Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique, soit l'ajout de 16 personnes.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010	2009 ⁽¹⁾
RCPMA	19,3%	28,4%	27,3%

(1) Conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

- > En 2011, le RCPMA a été nettement supérieur à l'objectif de rendement de la Société, qui consiste à dépasser de 600 points de base le rendement des obligations à long terme du Canada, soit un total de 9,3 % pour l'exercice.

AUGMENTATION DU DIVIDENDE

- > Le 25 mars 2012, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,22 \$ par action, soit une augmentation de 4,8 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent.

Rapport de gestion 2011

3 APERÇU GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE ET DE NOTRE STRATÉGIE

3.1 NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin est un chef de file mondial dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et un chef de file en O&M au Canada. La Société est également reconnue pour ses investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure.

SNC-LAVALIN, C'EST :

Un réseau de bureaux répartis dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays comptant 28 000 EMPLOYÉS travaillant à la réalisation de plus de 10 000 PROJETS dans une CENTAINE DE PAYS, et tout un savoir-faire qui répond aux besoins du client, et des investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure

Savoir-faire en ingénierie et en construction fourni aux clients sous forme de **Services** ou d'**Ensembles**, dans de nombreux secteurs :

- › Infrastructures et environnement
- › Hydrocarbures et produits chimiques (anciennement connu sous le nom de Produits chimiques et pétrole)
- › Mines et métallurgie
- › Énergie
- › Autres secteurs (tels que : agroalimentaire, produits pharmaceutiques et biotechnologie, et acide sulfurique)

Des activités d'**O&M** pour la gestion efficiente des actifs fournis à des clients, dans divers domaines d'affaires :

- › Gestion de projets, de biens et d'installations
- › Installations industrielles
- › Transport
- › Défense et logistique

Investissements sélectifs dans des **concessions d'infrastructure** qui, en général, offrent potentiellement des opportunités de contrats complémentaires d'ingénierie et de construction et/ou d'O&M, avec un rendement satisfaisant pour les actionnaires de SNC-Lavalin, tels que :

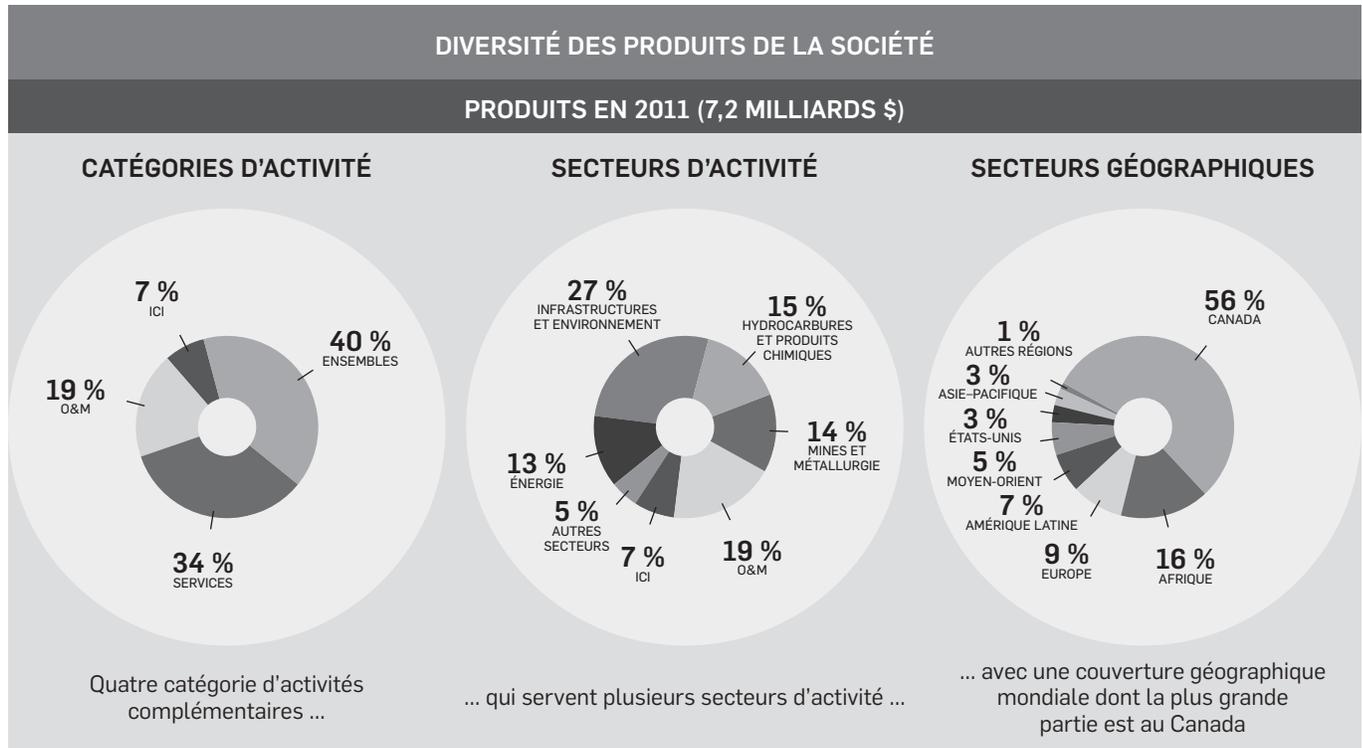
- › Aéroports
- › Ponts
- › Bâtiments de services culturels et publics
- › Réseaux de transport en commun
- › Énergie
- › Routes
- › Eau

Le secteur Hydrocarbures et produits chimiques était anciennement connu sous le nom de Produits chimiques et pétrole. Puisque le terme pétrole signifie exclusivement pétrole brut liquide, sa définition n'incluant pas d'autres hydrocarbures tels que le gaz naturel liquéfié, le traitement du gaz naturel ou la liquéfaction, le nouveau nom reflète mieux la gamme complète d'activités de la Société.

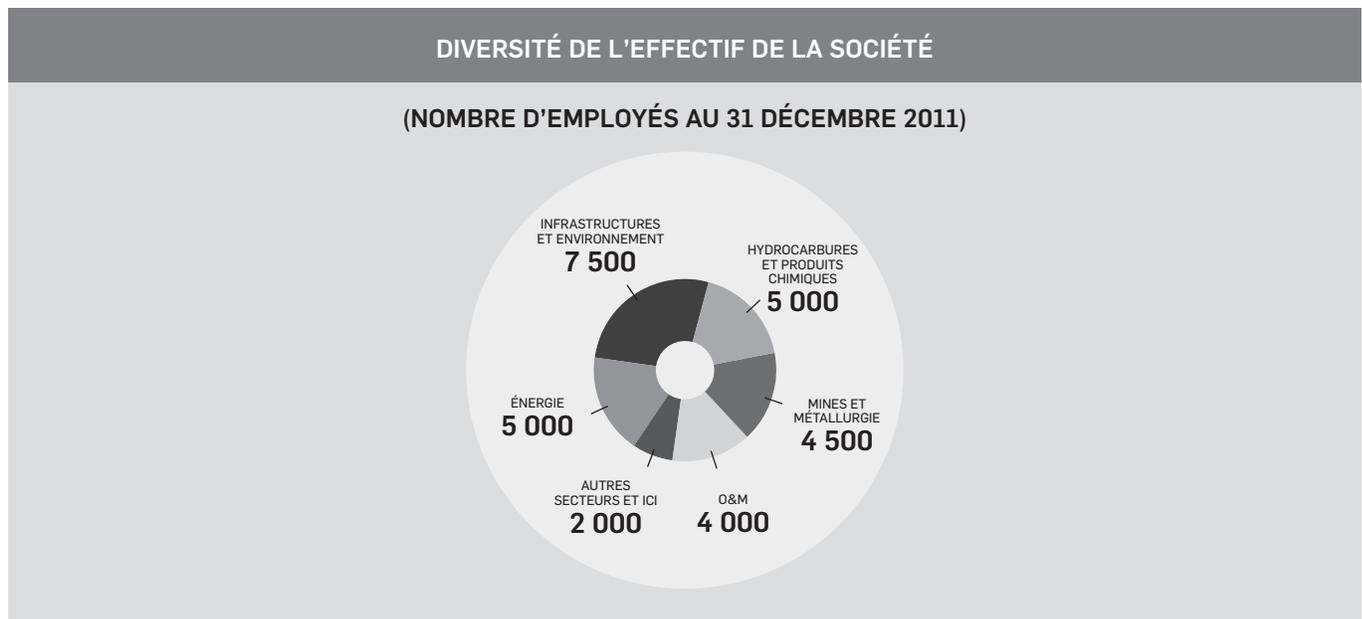
SNC-Lavalin compte plus de 10 000 projets en cours dans divers secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permet à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

Rapport de gestion 2011

Les graphiques ci-après illustrent la **diversité des produits de la Société** et sa capacité à travailler dans diverses catégories d'activité, divers secteurs d'activité et divers secteurs géographiques, selon les produits de 2011.



La **diversité de son effectif**, qui s'élève à 28 000 personnes et est illustrée par le graphique ci-dessous, permet à la Société de maintenir la diversité de ses produits.



Rapport de gestion 2011

3.2 NOTRE STRATÉGIE D'AFFAIRES

La stratégie d'affaires de SNC-Lavalin s'appuie sur la **vision stratégique** suivante :

ÊTRE LE CHEF DE FILE MONDIAL LE PLUS DIVERSIFIÉ EN MATIÈRE DE SOLUTIONS D'INGÉNIERIE
ET DE CONSTRUCTION DURABLES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les 7 priorités stratégiques présentées ci-après constituent les piliers sur lesquels repose la vision stratégique de la Société. Mettre l'accent sur ces priorités permet à SNC-Lavalin de poursuivre sa croissance et sa réussite en répondant aux besoins de ses clients, de son personnel, de ses actionnaires et des collectivités au sein desquels elle exerce ses activités.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS CLÉS
Excellence opérationnelle	La réalisation fructueuse des projets est au cœur de l'excellence opérationnelle nécessaire à SNC-Lavalin pour conserver la confiance de ses clients existants et nouveaux. La réalisation fructueuse des projets consiste d'abord et avant tout à surpasser les objectifs fixés en ce qui a trait au rendement en matière de santé et sécurité, au budget, au calendrier, à la qualité du travail et à la satisfaction globale des clients.
Amélioration de la compétitivité	Mettre l'accent sur la rentabilité et la différenciation des produits, et pouvoir compter sur des capacités et une expérience solides sont les éléments clés qui permettront à la Société d'être constamment le premier choix des clients qui recherchent un partenaire pour des projets.
Renforcement des relations avec les clients	L'établissement de relations solides avec les clients permettra à SNC-Lavalin de devenir un véritable partenaire pour ses clients.
Diversification géographique et croissance des marchés et des produits	Accroître la diversité géographique, sectorielle et la gamme de produits offerts permettra d'accéder aux nouveaux marchés où la Société entend poursuivre l'expansion de ses activités. La capacité de réaliser des projets locaux au moyen des ressources locales est un élément clé de la prestation de services qui devra être concilié avec la stratégie de croissance sur le plan géographique.
Développement de capacités humaines et organisationnelles durables	Grâce à un leadership solide et au perfectionnement des talents, la Société continuera à repérer et à former ses futurs leaders, et à renforcer l'engagement de ses employés.
Solidité et flexibilité financières	Maintenir une situation financière solide est non seulement important pour les actionnaires et les fournisseurs de crédit de la Société, mais également pour ses clients qui peuvent ainsi avoir confiance en la capacité de la Société à maintenir sa stabilité dans le cadre des projets qu'elle réalise pour eux. Cela permet également à la Société de profiter d'occasions d'affaires et d'investissements dans des concessions d'infrastructure stratégiques.
Responsabilité sociale	La Société a un profond respect pour ses obligations sociales et s'assurera d'agir et d'être reconnue comme une société socialement responsable, notamment en s'engageant auprès de l'ensemble de la collectivité où elle exerce ses activités.

Rapport de gestion 2011

4 COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

4.1 RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

La Société présente ses résultats selon 4 catégories d'activité : **Services** et **Ensembles** (qui regroupent les activités des domaines de l'ingénierie et de la construction), **O&M**, et **ICI**. La Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories, étant donné qu'elles génèrent des marges brutes différentes et présentent des profils de risque différents.

4.1.1 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les **produits de la catégorie Services** proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré et comprennent les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service. Les produits provenant de contrats individuels de la catégorie Services sont généralement inférieurs à ceux générés par les activités de la catégorie Ensembles, présentés ci-dessous, puisqu'ils reflètent principalement les services professionnels fournis, et non le coût des matériaux, des équipements et/ou de la construction. Historiquement, les activités de la catégorie Services ont généré un ratio de marge brute se situant entre 25 % et 29 %. Les contrats de services pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la gestion de la construction sont désignés comme des contrats d'« IAGC ».

4.1.2 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les activités de la catégorie Ensembles diffèrent des activités de la catégorie Services, puisque la Société est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction. En particulier, les contrats de la catégorie Ensembles pour fournir des services d'ingénierie, des matériaux et de l'équipement, et des activités de construction sont désignés comme des contrats d'« IAC ». Les **produits de la catégorie Ensembles** proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. À ce titre, les produits de la catégorie Ensembles incluent le coût des matériaux, des équipements et, dans la plupart des cas, des activités de construction. Les activités de la catégorie Ensembles de la Société visent à générer un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 %.

Rapport de gestion 2011

COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE UN CONTRAT D'IAGC (SERVICES) ET UN CONTRAT D'IAC (ENSEMBLES)

L'exemple 1 pose l'hypothèse que le client a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAGC de 10 millions \$ pour un projet dont le coût en capital total est estimé à 100 millions \$ et que le projet génère un ratio de marge brute de 27 %, ce qui est comparable à la fourchette historique de la marge brute de la Société pour des activités de la catégorie Services. La marge brute nominale générée sur ce projet serait de 2,7 millions \$ sur des produits de 10 millions \$. Dans cet exemple, les produits générés par le contrat d'IAGC, qui seront inclus dans les produits de la catégorie Services sur la période au cours de laquelle les services sont fournis, représentent 10 % du coût en capital total du projet, pourcentage qui peut varier d'un projet à l'autre.

EXEMPLE 1 — CONTRAT D'IAGC DANS LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Services :

Total des produits	10,0 \$
Total de la marge brute	2,7 \$
Ratio de marge brute	27 %

L'exemple 2 pose l'hypothèse que le client a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC à prix forfaitaire de 100 millions \$ (c'est-à-dire correspondant au coût en capital du projet). Au cours de la durée de vie du projet et en supposant que le projet génère un ratio de marge brute de 9 %, ce qui est conforme à la fourchette cible de marge brute de la Société, les résultats suivants seront comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, pour la catégorie Ensembles.

EXEMPLE 2 — CONTRAT D'IAC DANS LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Ensembles :

Total des produits	100,0 \$
Total de la marge brute	9,0 \$
Ratio de marge brute	9 %

La marge brute nominale plus élevée générée à l'exemple 2 (soit 9,0 millions \$), comparativement à celle de l'exemple 1 (soit 2,7 millions \$), reflète les risques additionnels assumés par la Société en ce qui a trait aux contrats à prix forfaitaire dans la catégorie Ensembles, qui peuvent donner lieu à des dépassements de coûts et à d'autres obligations de rendement financier.

4.1.3 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE O&M

La Société fournit des **solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique** pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des camps militaires et des baraquements de chantier. Les **produits de la catégorie O&M** proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire. Les activités de la catégorie O&M comportent habituellement un volume élevé de transactions, qui sont principalement des coûts remboursables par le client, ce qui résulte en un ratio de marge brute inférieur à celui des activités des catégories Services et Ensembles. Historiquement, les activités de la catégorie O&M ont généré un ratio de marge brute se situant entre 3 % et 5 %.

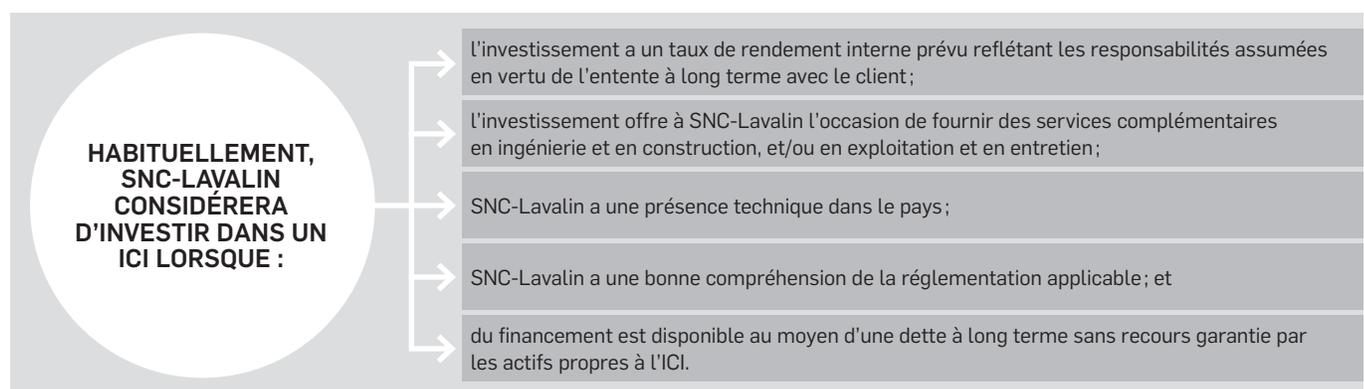
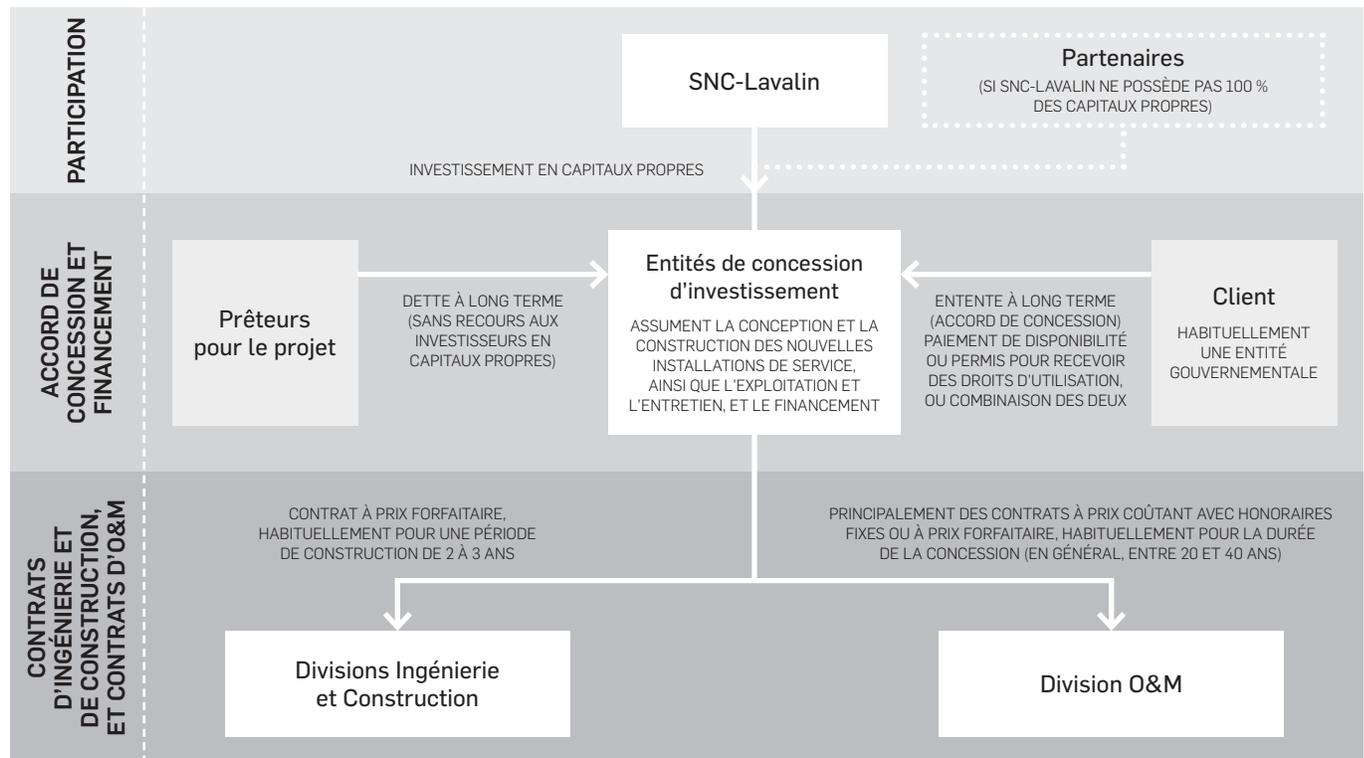
4.1.4 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ICI

Les ICI de la Société touchent généralement des infrastructures pour les services publics, tels que **les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les systèmes de transport en commun, les routes et l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournis par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent à présent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, d'ordinaire pendant une période déterminée. De telles ententes de partenariat public-privé permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, d'ordinaire en fonction de la disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Rapport de gestion 2011

Les produits de la catégorie ICI proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des résultats ou des produits nets de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS, comme il est décrit à la section 4.1.4.2.

Pour SNC-Lavalin, un investissement dans une concession d'infrastructure « entièrement nouvelle » (c'est-à-dire que l'infrastructure doit être construite, puisqu'il n'y en a aucune sur le site) adopte habituellement la structure type illustrée ci-dessous :



Par le passé, la Société a principalement investi dans des concessions liées à des projets « entièrement nouveaux », c'est-à-dire des projets pour lesquels l'infrastructure doit être construite, puisqu'il n'y en a aucune sur le site. Ces projets donnent l'occasion à SNC-Lavalin d'offrir des activités liées aux catégories Services, Ensembles, et/ou des services d'exploitation et d'entretien. Bien que la stratégie de la Société à l'égard des ICI soit principalement axée sur les projets « entièrement nouveaux », SNC-Lavalin pourrait également investir dans davantage de concessions liées à des projets « existants », où l'infrastructure est déjà construite et opérationnelle, pourvu que l'investissement génère un rendement satisfaisant et qu'il ait une valeur stratégique pour SNC-Lavalin.

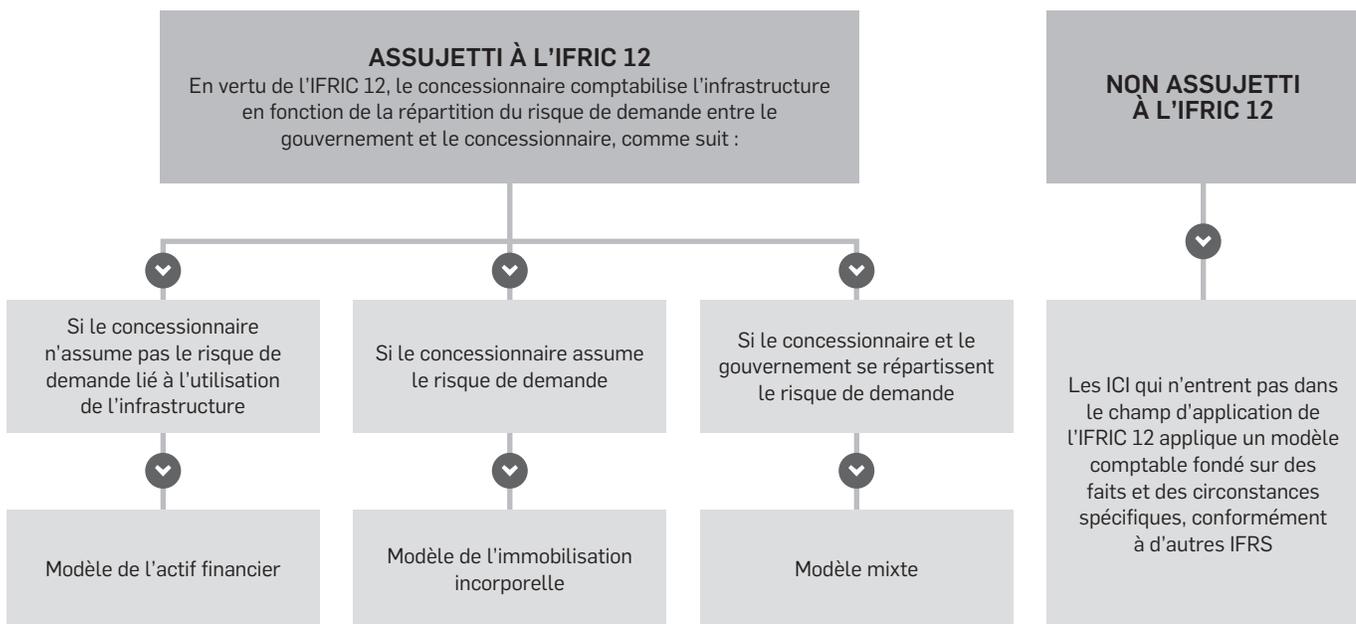
Rapport de gestion 2011

4.1.4.1 MODÈLES COMPTABLES UTILISÉS PAR LES ENTITÉS DE CONCESSION

Certains ICI de la Société liés à des ententes de partenariat public-privé sont admissibles à la comptabilisation en vertu de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »), qui fournit des indications sur la comptabilisation de telles ententes, aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- > contrôle ou régleme les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- > contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. Voici les modèles comptables utilisés par les entités de concession, selon que l'accord de concession est assujéti ou non à l'IFRIC 12 :



Les ICI de la Société dans le tableau suivant ont été identifiés comme entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12 :

	MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER	MODÈLE DE L'IMMOBILISATION INCORPORELLE	MODÈLE MIXTE
Chinook Roads Partnership	✓		
Groupe immobilier santé McGill	✓		
InTransit BC Limited Partnership	✓		
Okanagan Lake Concession Limited Partnership	✓		
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	✓		
Rainbow Hospital Partnership	✓		
Rayalseema Expressway Private Limited		✓	
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.			✓
TC Dôme S.A.S.	✓		

Rapport de gestion 2011

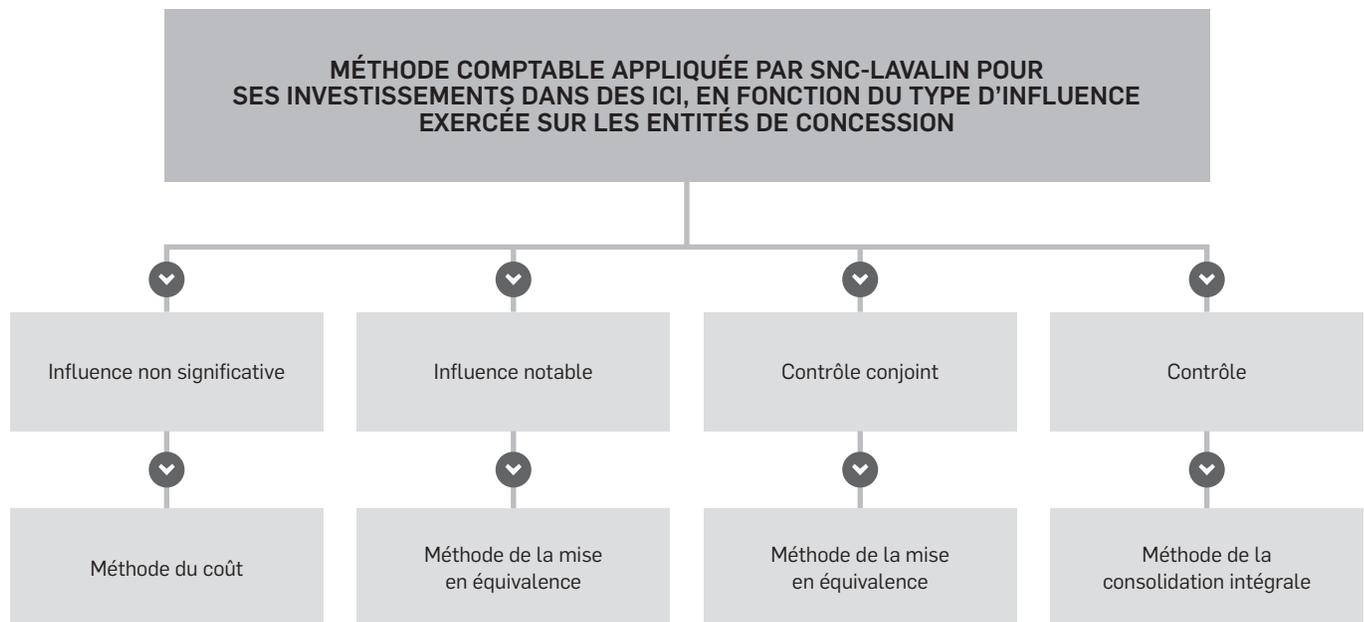
Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de la comptabilisation d'une concession par la Société selon le modèle de l'actif financier, lequel est appliqué à la plupart des ICI de la Société en vertu de l'IFRIC 12 :

Incidence sur l'état consolidé de la situation financière de la Société	Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés à titre d'actifs financiers, au poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services », un actif financier recouvré via les paiements reçus du concédant
Incidence sur le compte consolidé de résultat de la Société	> Comptabilisation des produits liés aux activités d'IAC ; et > Coûts de l'entrepreneur en IAC
	> Comptabilisation des produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien ; et > Coûts de l'entrepreneur en exploitation et entretien
	Comptabilisation des produits financiers générés des actifs financiers, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui sont classés dans les produits provenant des ICI
	Coûts d'emprunt liés à la dette

Les ICI suivants ne sont pas assujettis à l'IFRIC 12 : AltaLink, Autoroute 407, Astoria Project Partners LLC, Astoria Project Partners II LLC, Malta International Airport p.l.c., Myah Tipaza S.p.A., Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. et Shariket Kahrama Hadjret En Nouss S.p.A.

4.1.4.2 MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES ENTITÉS DE CONCESSION

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés annuels audités de la Société, les investissements dans des concessions d'infrastructure (« ICI ») de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :



Rapport de gestion 2011

Les produits provenant des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI ou des dividendes des ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

4.1.4.3 INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ICI POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE NOS ÉTATS FINANCIERS

L'état consolidé de la situation financière de la Société reflète l'incidence ligne par ligne des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Contrairement aux activités dans les catégories Services, Ensembles, et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société.

Afin de permettre au lecteur de mieux comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente, dans ses états financiers consolidés annuels audités, les informations supplémentaires suivantes concernant ses ICI :

État consolidé de la situation financière	<ul style="list-style-type: none"> > Immobilisations corporelles provenant des ICI contrôlés par la Société; > Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût; > Dette sans recours provenant des ICI contrôlés par la Société
Tableau consolidé des flux de trésorerie	Pour les ICI contrôlés par la Société : <ul style="list-style-type: none"> > Amortissement et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI; > Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des ICI
Notes afférentes aux états financiers consolidés annuels	<ul style="list-style-type: none"> > Les principaux comptes de l'état de la situation financière touchés par les ICI contrôlés par la Société sont présentés séparément à la note 5; > Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI; > Certaines autres notes présentent des informations sur les ICI séparément de celles des autres activités

Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités des catégories Services, Ensembles, et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des activités de la catégorie ICI.

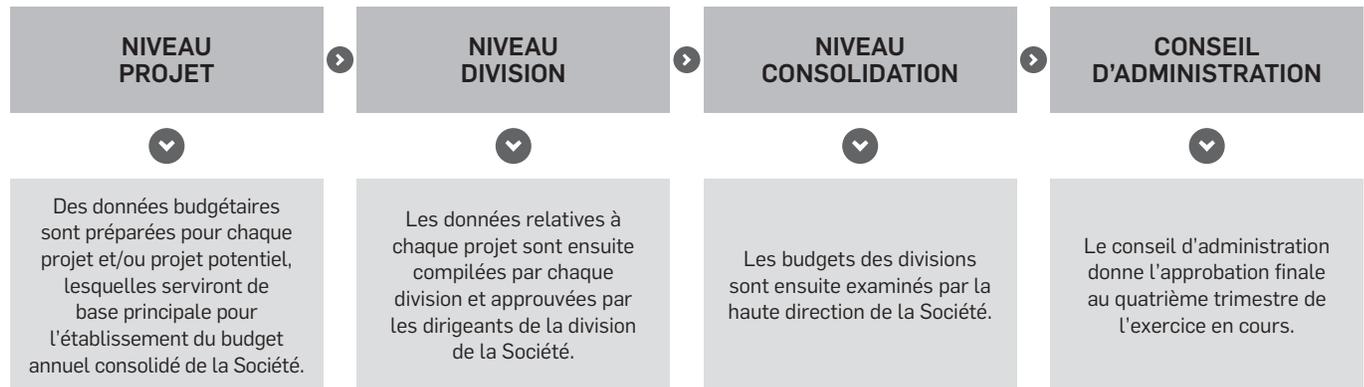
4.2 RÉSULTATS PAR SECTEUR UTILISÉS À DES FINS DE RESPONSABILISATION

Les résultats de la Société sont analysés par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction. La responsabilité du rendement de la Société est assumée par les membres de la haute direction, dont une portion de la rémunération est fondée sur la rentabilité de leurs secteurs d'affaires respectifs, de même que sur leurs objectifs individuels et sur le rendement financier global de la Société.

Rapport de gestion 2011

4.3 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel ») sur lequel se fondent les perspectives financières de la Société.



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers. En outre, les chiffres qui figurent dans le budget annuel ont une incidence sur la rémunération des membres de la direction, puisque ces chiffres servent à déterminer une partie de leur prime de rendement. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement de chaque projet pris séparément (c'est-à-dire les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est continuellement passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur du secteur d'activité, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. Pour les projets potentiels, la Société applique à la valeur d'un contrat un quotient appelé « pourcentage d'octroi-obtention », qui correspond au rapport entre la probabilité que le client octroie le contrat (« octroi ») et la probabilité que la Société obtienne ce contrat (« obtention »).
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet, y compris, notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

Les frais de vente, généraux et administratifs, les charges financières nettes et la charge d'impôt sur le résultat budgétés et prévus sont compilés à partir des analyses détaillées et influencés par le volume d'activité et la rentabilité anticipés.

En ce qui concerne le budget et les prévisions des ICI, les résultats prévus fondés sur des hypothèses portant sur l'investissement en question sont utilisés.

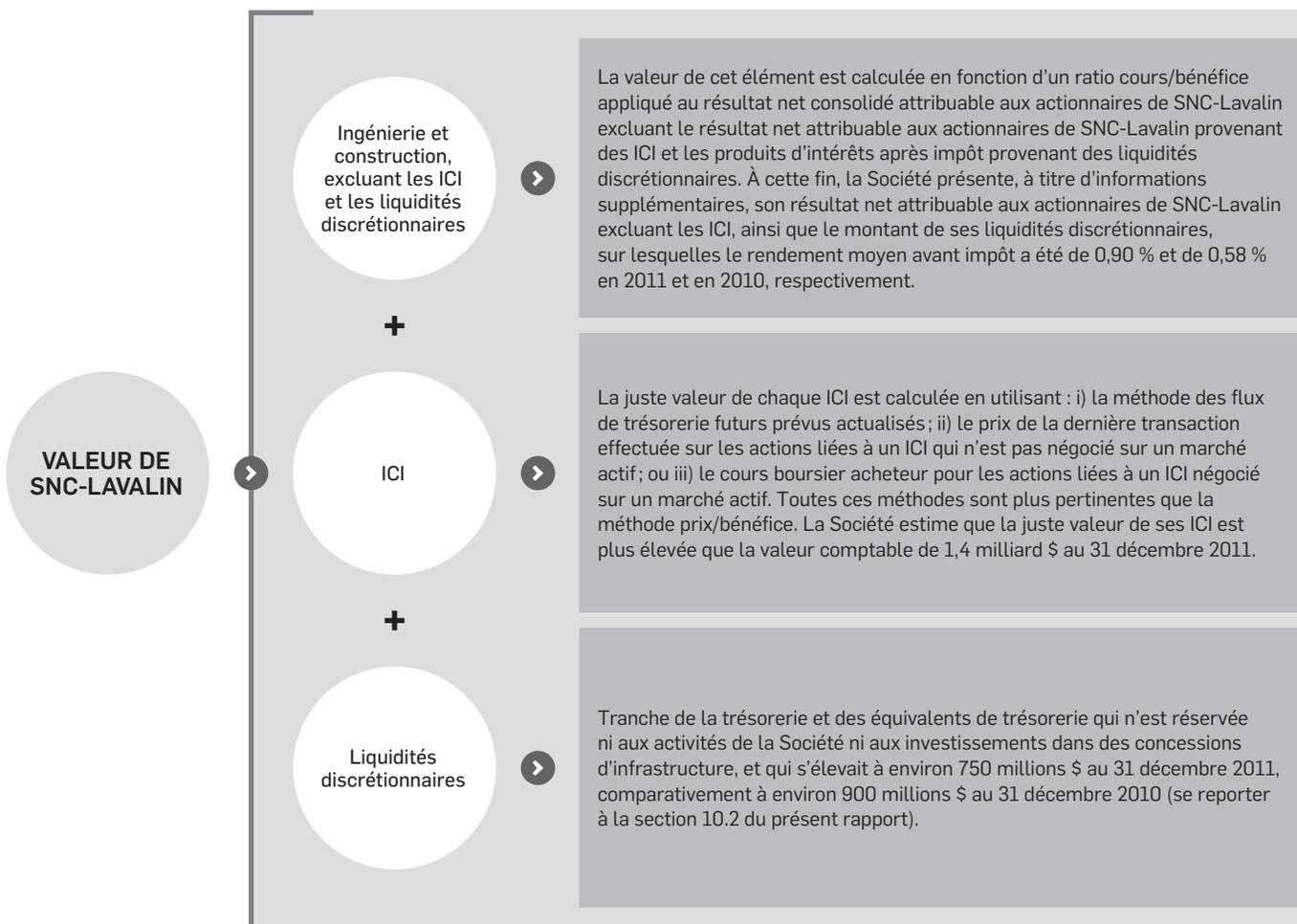
Rapport de gestion 2011

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer le rendement de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer son rendement et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives. Cette variation peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité pour les catégories Services, Ensembles et O&M	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période. Par ailleurs, la répartition des produits entre les catégories d'activité influera, entre autres, sur la marge brute de la Société.
Changements apportés aux produits et/ou aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet.
Changements apportés aux résultats des ICI	La variation des résultats financiers générés par chaque ICI influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des ICI de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.

4.4 COMMENT LA VALEUR DE LA SOCIÉTÉ EST HABITUELLEMENT ESTIMÉE

La Société est habituellement évaluée selon la nature de ses affaires et, par conséquent, la plupart des investisseurs et des analystes financiers qui surveillent le rendement de la Société estiment que sa juste valeur correspond à la somme des 3 éléments ci-dessous :



Rapport de gestion 2011

Il est à noter que cette méthode, bien qu'elle soit utilisée par la majorité des investisseurs et des analystes financiers qui surveillent le rendement de la Société, n'est pas la seule façon d'estimer la juste valeur de la Société. La description de cette méthode vise à permettre au lecteur de mieux comprendre la manière dont les intervenants du marché évaluent habituellement la juste valeur de la Société et les raisons pour lesquelles la direction présente certaines informations financières dans le présent rapport de gestion et dans ses états financiers consolidés annuels audités.

4.5 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Ces mesures financières non définies par les IFRS comprennent les indicateurs suivants :

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE	MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE
Rendement		Liquidités	
Marge brute par catégorie d'activité	Section 6.2	Position de trésorerie nette	Section 10.2
Carnet de commandes	Section 7	Liquidités discrétionnaires	Section 10.2
Ratio des octrois sur les produits	Section 7	Fonds de roulement	Section 10.4
Résultat d'exploitation par secteur	Section 9	Ratio d'endettement avec recours sur le capital	Section 10.6
RCPMA	Section 10.10		

Une définition de toutes les mesures non définies par les IFRS est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non définies par les IFRS et de la mesure la plus directement comparable calculée conformément aux IFRS.

Rapport de gestion 2011

5 NOS PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité et communiquer son objectif de croissance, car la Société accorde la priorité à la croissance du résultat net plutôt qu'à la croissance des produits ;
- > le **RCPMA**, qui permet de mesurer le rendement des capitaux propres ; et
- > la **position de trésorerie nette**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et compare les résultats obtenus aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009, et pour les exercices terminés à ces dates, avec les objectifs financiers de la Société.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEUR FINANCIER	OBJECTIF FINANCIER	RÉSULTATS RÉELS		
		2011	2010	2009 ⁽¹⁾
Augmentation (diminution) du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Croissance annuelle d'entre 7 % et 12 %	✗ (20,5%)	✓ 21,6 % ⁽²⁾	✓ 15,0%
RCPMA	Au moins égal au rendement des obligations à long terme du Canada plus 600 points de base (total de 9,3 % en 2011, de 9,8 % en 2010 et de 9,9 % en 2009)	✓ 19,3%	✓ 28,4%	✓ 27,3%
Position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours)	Maintien d'une situation financière solide avec une position de trésorerie nette suffisante pour réaliser les projets d'exploitation, de financement et d'investissement	✓ 851,7 M\$	✓ 870,1 M\$	✓ 722,9 M\$

✓ ÉGAL OU SUPÉRIEUR À L'OBJECTIF FINANCIER

✗ INFÉRIEUR À L'OBJECTIF FINANCIER

(1) Conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

(2) Croissance du résultat net selon les données de 2009 et de 2010 établies conformément aux PCGR du Canada.

Le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué de 20,5 % en 2011 pour s'établir à 378,8 millions \$** (2,49 \$ par action après dilution), comparativement à 476,7 millions \$ (3,13 \$ par action après dilution) en 2010. Bien que la Société eût prévu que son résultat net en 2011 demeurerait à un niveau comparable à celui de 2010 en excluant les gains provenant des cessions de certains actifs et investissements constatés en 2010, son résultat net a diminué de 12,1 % en excluant ces gains.

Le RCPMA, qui s'est établi à 19,3 % pour 2011, a dépassé l'objectif de 9,3 % qui avait été fixé pour l'exercice, ce qui reflète un solide rendement. La Société a été en mesure d'atteindre ce rendement notable tout en maintenant une position de trésorerie solide (trésorerie et équivalents de trésorerie de 1,2 milliard \$ au 31 décembre 2011). En 2011, un rendement moyen de 0,90 % avant impôt a été obtenu sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, en raison des taux d'intérêt qui sont demeurés bas.

La position de trésorerie nette de 851,7 millions \$ de la Société au 31 décembre 2011 reflète sa solide situation financière, qui permet à la Société de respecter ses plans d'exploitation, d'investissement et de financement.

Rapport de gestion 2011

6 DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

7,2
milliards \$

PRODUITS

1,3
milliard \$

MARGE BRUTE

378,8
millions \$

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE
AUX ACTIONNAIRES
DE SNC-LAVALIN

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	IFRS		PCGR DU CANADA ⁽¹⁾	
	2011	2010	2010	2009
Produits par activité :				
Services	2 437,8 \$	2 053,8 \$	2 051,9 \$	2 221,4 \$
Ensembles ⁽²⁾	2 871,5	2 137,4	2 409,0	2 202,2
O&M	1 399,2	1 330,4	1 330,5	1 297,9
ICI ⁽³⁾	501,4	472,3	523,6	380,2
	7 209,9 \$	5 993,9 \$	6 315,0 \$	6 101,7 \$
Marge brute par activité :				
Services	592,5 \$ 24,3 %	543,0 \$ ⁽²⁾ 26,4 %	539,2 \$ ⁽²⁾ 26,3 %	562,7 \$ 25,3 %
Ensembles	301,9 10,5 %	434,2 20,3 %	448,2 18,6 %	357,4 16,2 %
O&M	78,4 5,6 %	59,6 ⁽³⁾ 4,5 %	59,7 ⁽³⁾ 4,5 %	50,1 3,9 %
ICI	279,3 55,7 %	264,2 55,9 %	284,6 54,4 %	180,9 47,6 %
	1 252,1 \$ 17,4 %	1 301,0 \$ 21,7 %	1 331,7 \$ 21,1 %	1 151,1 \$ 18,9 %
Frais de vente, généraux et administratifs	654,7	581,7	585,6	545,6
Charges financières nettes :				
Provenant des ICI	99,7	85,1	151,8	112,2
Provenant des autres activités	15,5	26,0	23,1	16,0
	115,2	111,1	174,9	128,2
Résultat avant impôt sur le résultat	482,2	608,2	571,2	477,3
Charge d'impôt sur le résultat	94,9	120,8	123,4	108,2
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	10,8	9,7
Résultat net	387,3 \$	487,4 \$	437,0 \$	359,4 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin	378,8 \$	476,7 \$	437,0 \$	359,4 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	8,5	10,7	–	–
Résultat net	387,3 \$	487,4 \$	437,0 \$	359,4 \$
Résultat par action (\$)				
De base	2,51 \$	3,16 \$	2,89 \$	2,38 \$
Dilué	2,49 \$	3,13 \$	2,87 \$	2,36 \$

(1) Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails sur la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

(2) Incluant le gain de 22,8 millions \$ avant impôt provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques en 2010.

(3) Incluant le gain net avant impôt de 29,6 millions \$ provenant des cessions de Trencap et de Valener en 2010.

Rapport de gestion 2011

6.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	IFRS		PCGR DU CANADA ⁽¹⁾	
	2011	2010	2010	2009
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :				
Provenant d'un gain net sur cession de Trencep et de Valener ⁽²⁾	– \$	26,1 \$	26,1 \$	– \$
Excluant le gain net sur cession de Trencep et de Valener	131,2	108,8	56,8	36,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI	131,2	134,9	82,9	36,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI :				
Provenant d'un gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques ⁽³⁾	–	19,6	19,6	–
Excluant le gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	247,6	322,2	334,5	322,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	247,6	341,8	354,1	322,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	378,8 \$	476,7 \$	437,0 \$	359,4 \$

(1) Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails sur la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

(2) En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans Trencep et dans Valener (se reporter à la note 5 B des états financiers consolidés annuels audités de 2011 de la Société.) Ces transactions ont résulté en un gain net après impôt de 26,1 millions \$ inclus à la rubrique ICI en 2010.

(3) En 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec une tierce partie pour procéder à la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques qui aident à gérer et à optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Cette transaction a généré un gain avant impôt de 22,8 millions \$ inclus dans les activités de la catégorie Ensembles, sous Énergie, et a résulté en un gain après impôt de 19,6 millions \$ inclus à la rubrique Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI pour 2010.

L'analyse qui suit porte sur les exercices 2011, 2010 et 2009. La Société n'a pas retraité ses données financières de 2009 conformément aux IFRS. Par conséquent, l'analyse de la variation entre les données de 2010 et celles de 2009, présentée dans ce rapport de gestion, est fondée sur les données déterminées selon les PCGR du Canada pour 2009 et 2010.

Bien que la Société eût prévu que le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en 2011** demeurerait à un niveau comparable à celui de 2010, **si l'on exclut les gains mentionnés ci-dessus, il a diminué**, reflétant principalement une baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI. L'augmentation du résultat net en 2010 par rapport à celui de 2009 est attribuable à la croissance du résultat net provenant des ICI et du résultat net excluant les ICI.

Bien que la Société eût prévu que le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI en 2011** demeurerait à un niveau comparable à celui de 2010, **si l'on exclut le gain de 2010 mentionné précédemment, il a diminué**, reflétant principalement une baisse du ratio de marge brute, en particulier dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancée par une hausse du volume d'activité. Le résultat net a augmenté en 2010 par rapport à 2009, en raison essentiellement d'une hausse du ratio de marge brute et du volume d'activité dans la catégorie Ensembles, en partie contrebalancée par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services. Pour un deuxième exercice consécutif, le ratio de marge brute dans la catégorie Ensembles a dépassé la fourchette cible de la Société. Ce résultat est principalement attribuable aux révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure, ainsi qu'au gain de 22,8 millions \$ avant impôt provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques.

Bien que la Société eût prévu que le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI en 2011** demeurerait à un niveau comparable à celui de 2010, **excluant le gain net de 26,1 millions \$ après impôt comptabilisé en 2010** provenant des cessions de Trencep et de Valener, **il a augmenté**. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des dividendes provenant de l'Autoroute 407, ainsi qu'à l'augmentation de l'apport provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancées par l'absence, en 2011, d'apports provenant des investissements de la Société dans Trencep et Valener, lesquels ont été cédés au quatrième trimestre de 2010. Le résultat net provenant des ICI a augmenté en 2010 par rapport à 2009, reflétant le gain net après impôt de 26,1 millions \$ provenant des cessions de Trencep et de Valener, ainsi que l'apport plus élevé de Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »), reflétant sa première année d'exploitation complète en 2010 comparativement à 6 mois en 2009.

Rapport de gestion 2011

Tel qu'annoncé dans son communiqué de presse daté du 28 février 2012, au cours du quatrième trimestre de 2011, la Société a comptabilisé une perte nette de 35 millions \$ liées à des paiements effectués au cours du quatrième trimestre de 2011 en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant »). Il convient de noter que les résultats de 2010 de la Société ont été ajustés par une réduction de 17,9 millions \$ du résultat net afin de refléter l'incidence de paiements de 20 millions \$ effectués en 2010 en vertu de ce qu'on présume être un contrat d'agence. La Société a décidé de corriger les informations financières comparatives de la période antérieure dans ses premiers états financiers consolidés annuels audités établis conformément aux IFRS (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant » et à la section 14.1 « Première application des IFRS »).

6.2 ANALYSE DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

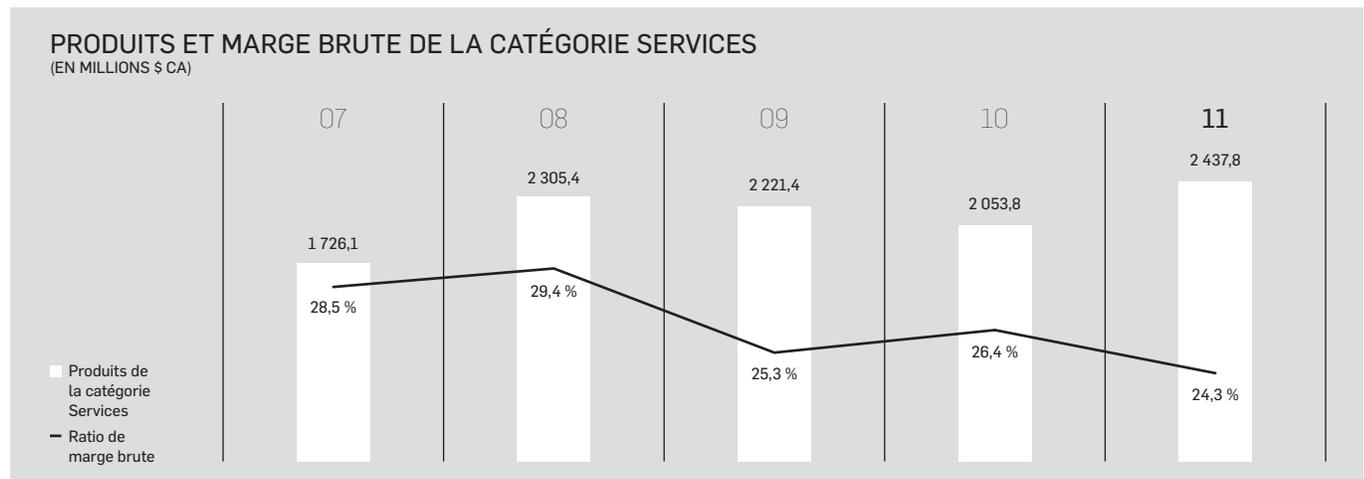
Comme prévu, **les produits se sont accrus en 2011** par rapport à 2010. Toutes les catégories d'activité de la Société ont enregistré une hausse, la majeure partie de cette hausse provenant des catégories Ensembles et Services. L'accroissement en 2010, par rapport à 2009, reflète principalement une augmentation des activités dans les catégories Ensembles et ICI, en partie contrebalancée par une diminution du volume d'activité dans la catégorie Services.

Bien que la Société eût prévu que **la marge brute en 2011** demeurerait à un niveau comparable à celui de 2010, elle **a diminué**, reflétant principalement une baisse du ratio de marge brute, partiellement contrebalancée par un volume d'activité plus élevé. La hausse de la marge brute en 2010, par rapport à 2009, reflète principalement une augmentation du ratio de marge brute pour toutes les catégories d'activité, conjuguée à une hausse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles, en partie contrebalancées par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services.

6.2.1 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

Tel que prévu, **les produits de la catégorie Services ont augmenté en 2011** par rapport à 2010. Cette augmentation est attribuable à tous les secteurs d'activité de la Société, plus particulièrement au secteur Mines et métallurgie.

Entre 2007 et 2010, les activités de la catégorie Services ont maintenu un ratio de marge brute se situant entre 25 % et 29 %. En 2011, le ratio de marge brute a été inférieur à la fourchette historique, en raison principalement d'une baisse des marges brutes sur certains projets d'envergure.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

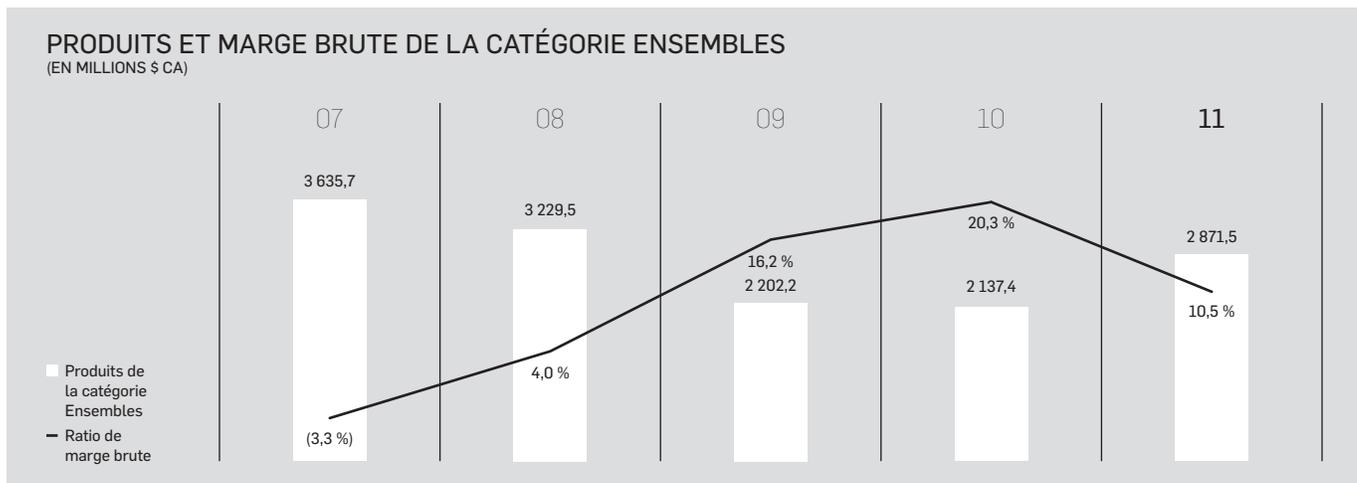
Comme prévu, **la marge brute de la catégorie Services a augmenté en 2011** par rapport à 2010, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé, en particulier dans le secteur Mines et métallurgie, en partie contrebalancé par une diminution du ratio de marge brute, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Hydrocarbures et produits chimiques.

Rapport de gestion 2011

6.2.2 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Comme prévu, les produits de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2011 par rapport à 2010. Cette augmentation est attribuable à tous les secteurs d'activité de la Société, plus particulièrement au secteur Énergie.

Les activités de la catégorie Ensembles ont diminué entre 2007 et 2010, puisque certains projets d'envergure ont été achevés ou quasi achevés en 2008 et en 2009. Cette diminution a été suivie par une hausse du volume d'activité en 2011. La Société vise un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour les activités de la catégorie Ensembles. Cependant, comme l'illustre le tableau ci-dessous, ce ratio était inférieur à la fourchette cible en 2007 et en 2008, en raison principalement d'un ratio de marge brute moins élevé dans le secteur Énergie. En 2009 et 2010, la fourchette cible a été dépassée, en raison principalement de la révision favorable des prévisions pour certains projets d'envergure, alors que la fourchette cible a été légèrement dépassée en 2011.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

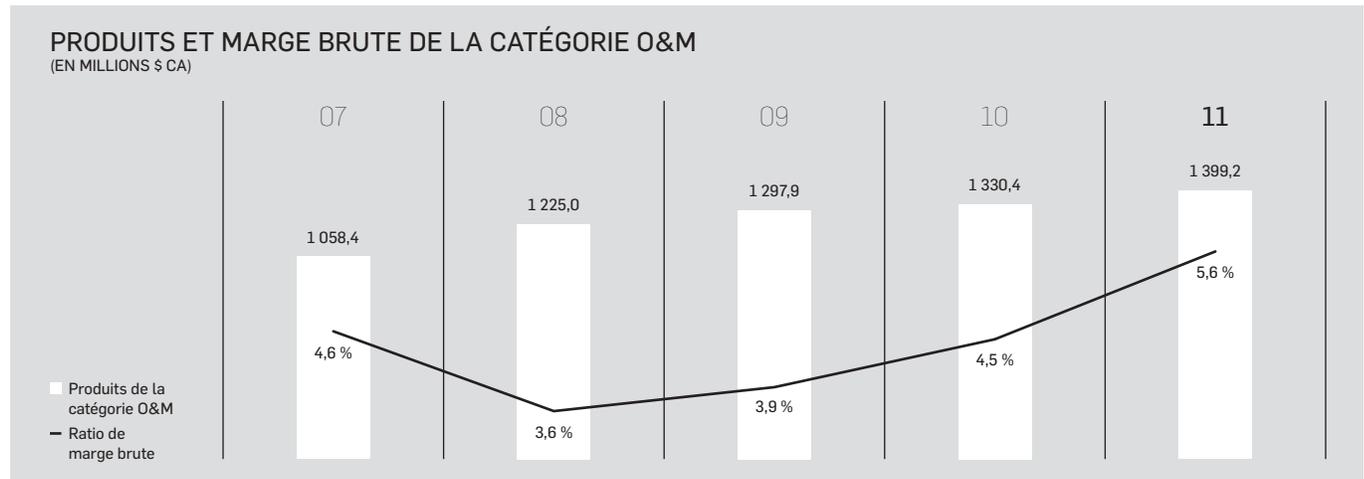
Tel que prévu, la marge brute de la catégorie Ensembles a diminué en 2011 par rapport à 2010. Cette diminution est essentiellement attribuable à une baisse du ratio de marge brute, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie, partiellement contrebalancée par un volume d'activité plus élevé, en particulier dans le secteur Énergie. Il est à noter que le ratio de marge brute de 20,3 % enregistré dans la catégorie Ensembles en 2010 a été supérieur à la fourchette cible de 7 % à 10 % de la Société.

Rapport de gestion 2011

6.2.3 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

Comme prévu, **les produits du secteur O&M ont augmenté en 2011** par rapport à 2010, en raison d'une hausse du volume d'activité.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les activités de la catégorie O&M ont augmenté de façon continue au cours des 5 derniers exercices. De 2007 à 2010, le ratio de marge brute s'est maintenu dans la fourchette historique de 3 % à 5 %, alors qu'il l'a dépassée en 2011 :



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

Comme prévu, **la marge brute de la catégorie O&M a augmenté en 2011** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un ratio de marge brute plus élevé sur certains contrats en cours.

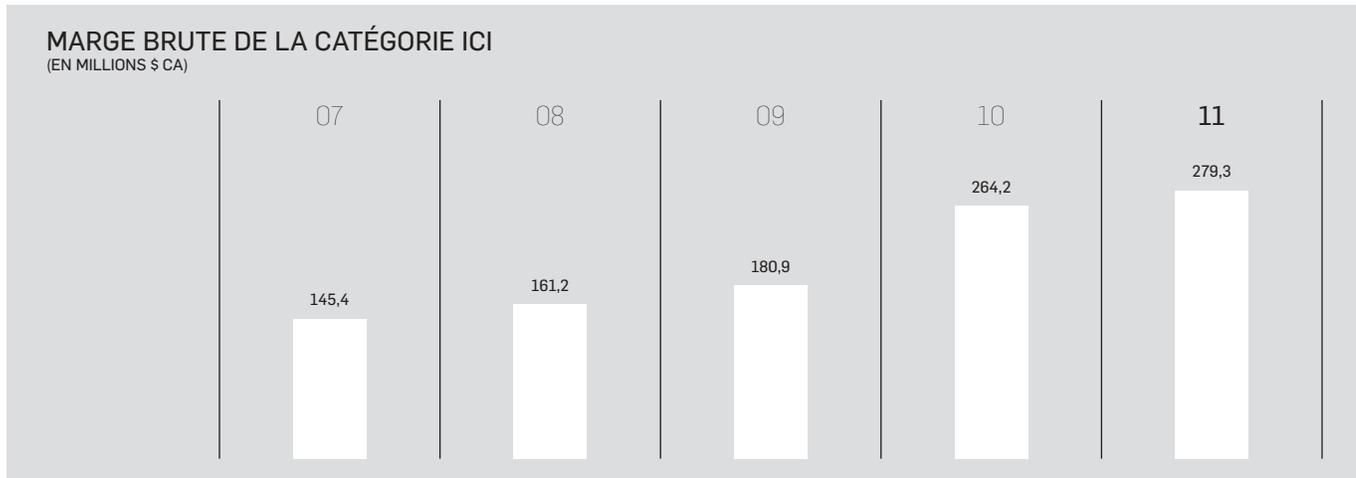
6.2.4 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

La relation entre les produits et la marge brute pour les activités de la catégorie ICI n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de ces ICI. La direction utilise comme indicateur clé le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI pour évaluer les résultats de ses ICI. L'analyse présentée dans cette section vise à donner au lecteur une meilleure compréhension de la marge brute générée par les ICI.

Bien que la Société eût prévu que les **produits de la catégorie ICI en 2011** demeureraient à un niveau comparable à celui de 2010, ils **ont augmenté**, en raison principalement de l'accroissement des produits provenant d'AltaLink et de l'augmentation des dividendes provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par le gain net de 29,6 millions \$ avant impôt provenant des cessions de Trencap et de Valener en 2010, ainsi que par l'absence, en 2011, d'apports provenant des investissements de la Société dans Trencap et Valener, lesquels ont été cédés au quatrième trimestre de 2010. **La marge brute a augmenté en 2011** comparativement à 2010, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'augmentation des produits.

Rapport de gestion 2011

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la marge brute de la catégorie ICI a presque doublé au cours des 5 derniers exercices, reflétant principalement l'accroissement des activités d'AltaLink et de l'Autoroute 407, conjugué au début de l'exploitation de l'Okanagan Lake Concession en 2008 et de SKH en 2009, ainsi que le gain net provenant des cessions de Trencap et de Valener en 2010.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

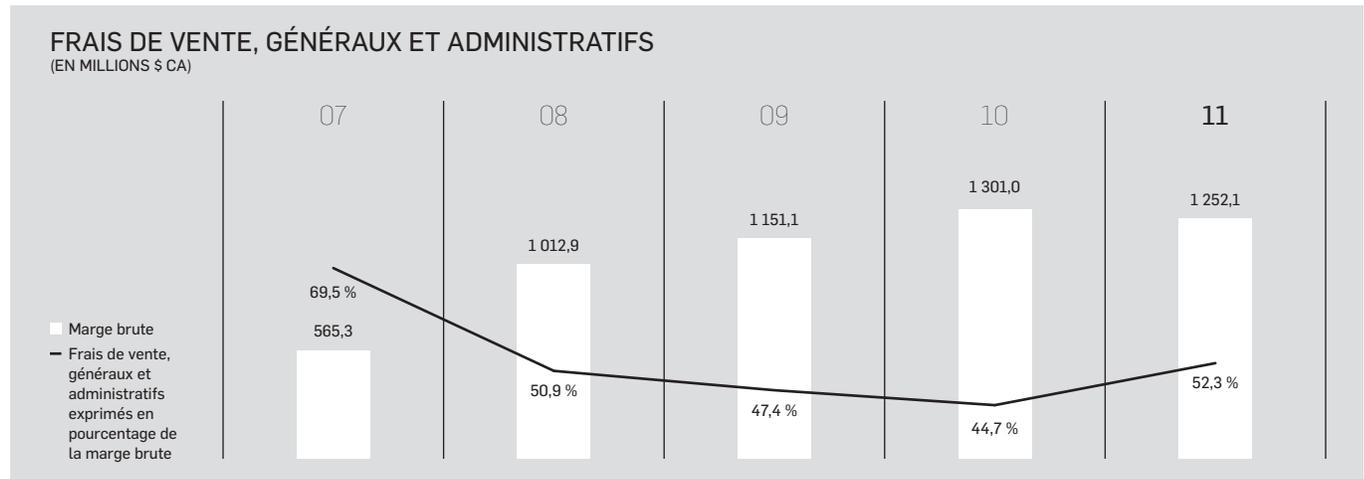
6.3 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Frais de vente	191,3 \$	168,2 \$	13,7 %
Frais généraux et administratifs	463,4	413,5	12,1 %
Frais de vente, généraux et administratifs	654,7 \$	581,7 \$	12,5 %

Comme prévu, **les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté en 2011** comparativement à 2010, en raison essentiellement des frais de vente, généraux et administratifs de 44,6 millions \$ liés aux entreprises récemment acquises, ainsi que du volume d'activité plus élevé.

Comme la gestion des coûts demeure une priorité stratégique, la Société continue à maintenir un équilibre approprié entre la marge brute et les frais de vente, généraux et administratifs, tout en conservant les investissements nécessaires dans les activités de vente afin d'atteindre son objectif de croissance.

Rapport de gestion 2011



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

6.4 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Bien que la Société eût prévu que les variations des charges financières nettes provenant des ICI et des autres activités se contrebalanceraient et que, de ce fait, **les charges financières nettes en 2011** demeureraient à un niveau comparable à celui de 2010, elles **ont augmenté**, reflétant principalement des charges financières nettes provenant des ICI plus élevées qui n'ont été que partiellement contrebalancées par des charges financières nettes provenant des autres activités moins élevées.

Tel que prévu, **les charges financières nettes provenant des ICI ont augmenté en 2011** par rapport à 2010, en raison essentiellement d'une augmentation des intérêts sur la dette sans recours, provenant principalement d'AltaLink.

Comme prévu, **les charges financières nettes provenant des autres activités ont diminué en 2011** comparativement à l'exercice précédent, reflétant principalement une baisse des intérêts sur la dette avec recours, par suite du remboursement à échéance, en septembre 2010, de débentures non garanties totalisant 105 millions \$, conjuguée à une hausse des produits d'intérêts, essentiellement attribuable à l'augmentation des taux effectifs.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011			2010		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(7,1) \$	(10,2) \$	(17,3) \$	(0,1) \$	(6,6) \$	(6,7) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	—	21,9	21,9	—	27,8	27,8
Sans recours						
AltaLink	87,9	—	87,9	71,8	—	71,8
Autres	7,9	—	7,9	8,6	—	8,6
Autres	11,0	3,8	14,8	4,8	4,8	9,6
Charges financières nettes	99,7 \$	15,5 \$	115,2 \$	85,1 \$	26,0 \$	111,1 \$

Rapport de gestion 2011

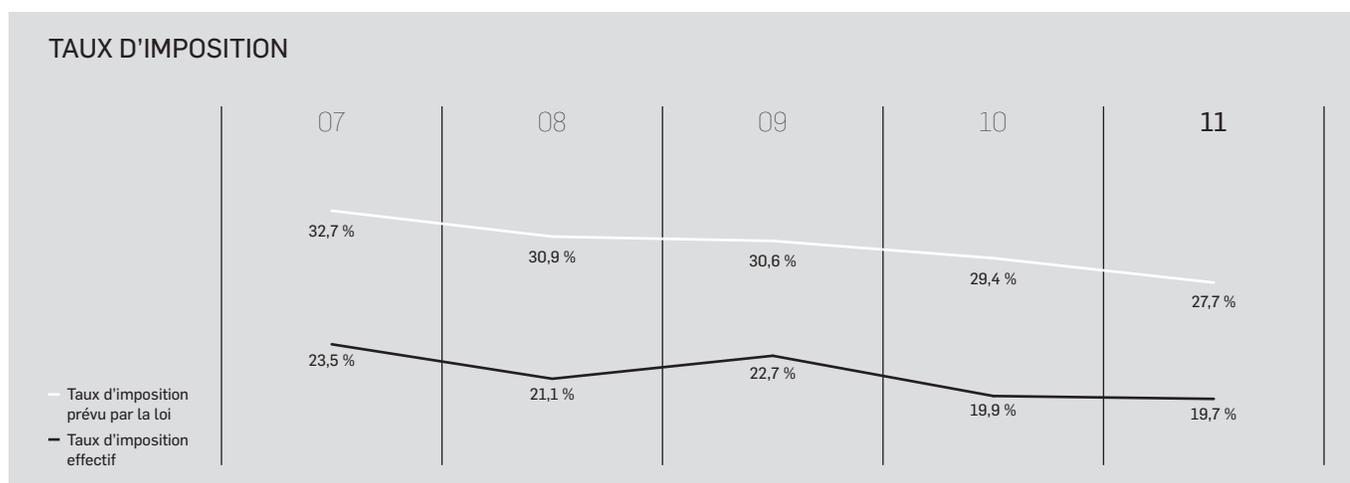
6.5 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Comme prévu, le taux d'imposition effectif en 2011 est demeuré comparable à celui de 2010.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les ICI des autres activités.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011			2010		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Résultat avant impôt sur le résultat	151,3 \$	330,9 \$	482,2 \$	158,6 \$	449,6 \$	608,2 \$
Charge d'impôt sur le résultat	12,6 \$	82,3 \$	94,9 \$	14,4 \$	106,4 \$	120,8 \$
Taux d'imposition effectif (%)	8,4 %	24,9 %	19,7 %	9,1 %	23,7 %	19,9 %

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, le taux d'imposition effectif est, depuis 2007, inférieur au taux d'imposition canadien prévu par la loi.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

Rapport de gestion 2011

7 CARNET DE COMMANDES

10,1 milliards \$
TOTAL DU CARNET DE COMMANDES

2,2 milliards \$
SERVICES

5,5 milliards \$
ENSEMBLES

2,4 milliards \$
O&M

La Société divulgue son carnet de commandes, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, pour les **catégories d'activité** suivantes, soit : i) **Services**; ii) **Ensembles**; et iii) **O&M**. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits anticipés** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des commandes **fermes**.

Les activités de la catégorie **O&M** sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la **durée du contrat**; ou ii) les **5 prochaines années**. Une indication du total du carnet de commandes de la catégorie O&M pour la période postérieure à la période de 5 ans, laquelle n'est pas prise en compte dans le carnet de commandes de la Société, est présentée à la section 7.3.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Dans la prochaine section, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits » par catégorie d'activité, lequel est une mesure non définie par les IFRS. Le ratio s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 4.3, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

Considérant l'incidence de l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises* (« IAS 31 »), et de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »), sur ses ICI, la **Société a décidé de ne plus fournir, à compter du 1^{er} janvier 2011**, le carnet de commandes pour les activités de la catégorie ICI lorsqu'elle présente ses résultats financiers conformément aux IFRS. Tous les chiffres correspondants de ce document ont été retraités en ce sens. Le carnet de commandes de la Société pour les activités de la catégorie ICI, présenté dans son rapport de gestion inclus dans le rapport financier 2010, était de 2,9 milliards \$ au 31 décembre 2010.

Rapport de gestion 2011

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité, secteur géographique et catégorie d'activité.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011			
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	804,7 \$	2 051,2 \$	– \$	2 855,9 \$
Hydrocarbures et produits chimiques	248,9	971,8	–	1 220,7
Mines et métallurgie	646,4	476,6	–	1 123,0
Énergie	360,8	1 601,1	–	1 961,9
Autres secteurs	165,3	382,1	–	547,4
O&M	–	–	2 379,1	2 379,1
Total	2 226,1 \$	5 482,8 \$	2 379,1 \$	10 088,0 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	727,7 \$	3 885,1 \$	1 792,4 \$	6 405,2 \$
À l'extérieur du Canada	1 498,4	1 597,7	586,7	3 682,8
Total	2 226,1 \$	5 482,8 \$	2 379,1 \$	10 088,0 \$

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2010			
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	665,1 \$	2 820,6 \$	– \$	3 485,7 \$
Hydrocarbures et produits chimiques	165,8	923,8	–	1 089,6
Mines et métallurgie	273,6	167,1	–	440,7
Énergie	219,6	1 340,4	–	1 560,0
Autres secteurs	86,6	320,5	–	407,1
O&M	–	–	2 732,8	2 732,8
Total	1 410,7 \$	5 572,4 \$	2 732,8 \$	9 715,9 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	467,3 \$	3 645,0 \$	2 213,7 \$	6 326,0 \$
À l'extérieur du Canada	943,4	1 927,4	519,1	3 389,9
Total	1 410,7 \$	5 572,4 \$	2 732,8 \$	9 715,9 \$

Le carnet de commandes de la Société a augmenté au 31 décembre 2011 par rapport à la fin de l'exercice 2010, reflétant une augmentation dans les Services, qui a été en partie contrebalancée par une diminution dans les catégories O&M et Ensembles.

Le carnet de commandes au Canada a augmenté, en raison principalement d'une hausse dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une baisse dans les secteurs Infrastructures et environnement, et O&M.

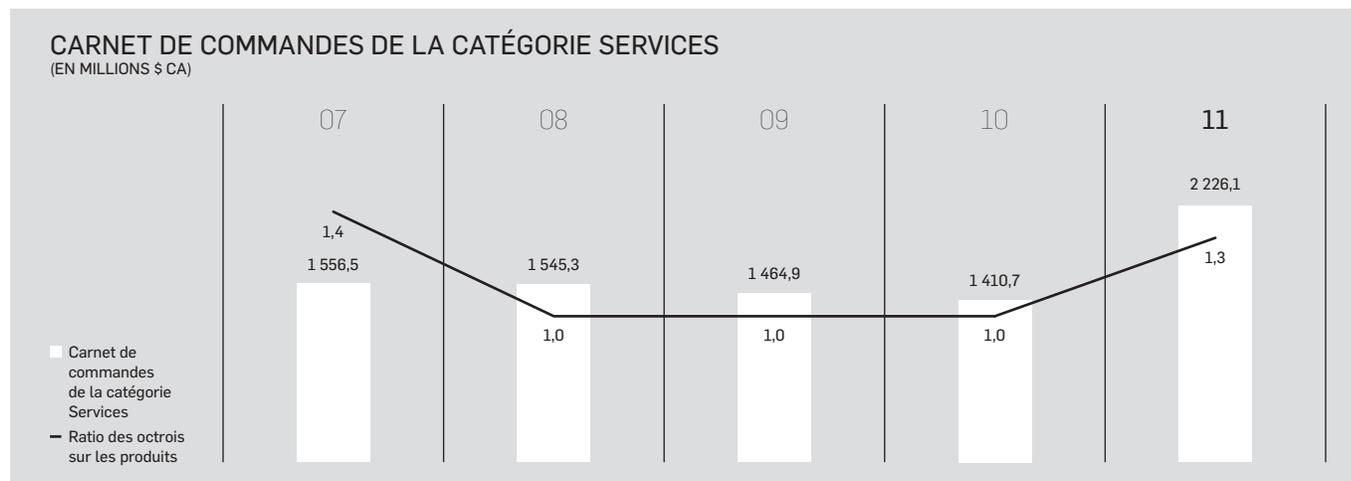
Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a augmenté, en raison essentiellement d'une hausse dans les secteurs Énergie, et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une baisse dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques.

En 2011, SNC-Lavalin a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'EACL. Environ 1 400 membres du personnel ont été transférés d'EACL à Candu Énergie inc., une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin. Le carnet de commandes de Candu Énergie inc. totalisait 161,8 millions \$ au 31 décembre 2011 et était lié principalement aux activités de la catégorie Services.

Rapport de gestion 2011

7.1 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

Le carnet de commandes de la catégorie Services a augmenté à la fin de 2011, comparativement à la fin de l'exercice précédent, et ce, dans tous les secteurs d'activité de la Société, principalement dans le secteur Mines et métallurgie.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — SERVICES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010
Carnet de commandes — au début	1 410,7 \$	1 464,9 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	3 021,1	1 884,3
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	232,1	115,3
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	2 437,8	2 053,8
Carnet de commandes — à la fin	2 226,1 \$	1 410,7 \$

Les **contrats octroyés dans la catégorie Services** comprenaient des ajouts d'envergure en 2011, dont :

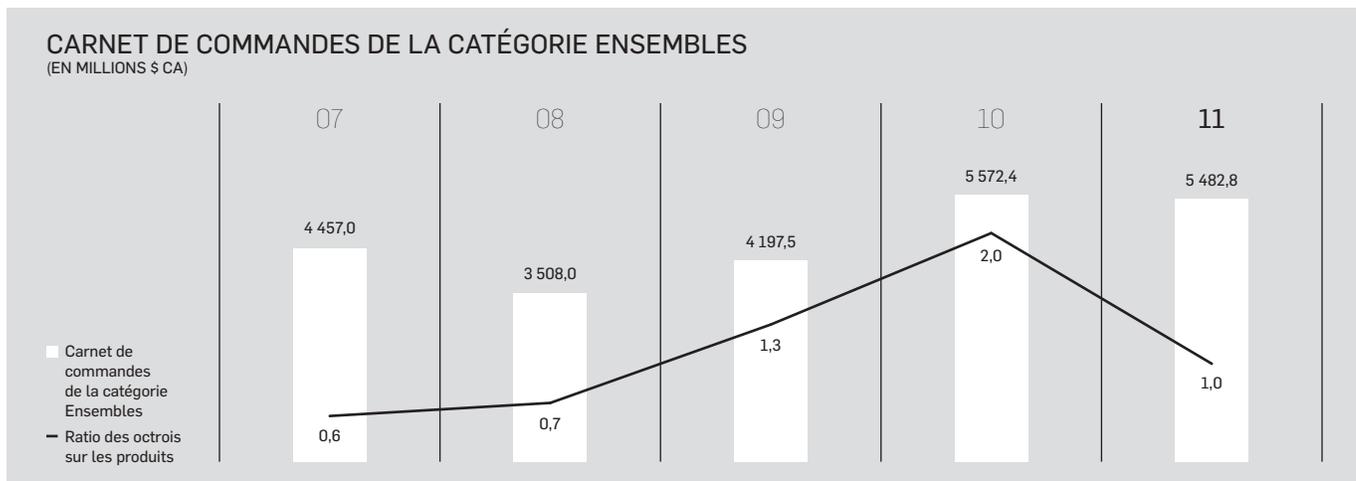
- > **Projet de Jansen de BHP Billiton** (Mines et métallurgie/Canada) : étude de définition octroyée pour la phase 1 du projet de Jansen, une installation entièrement nouvelle de 2 millions de tonnes de potasse par année, près de Lanigan, en Saskatchewan. Ce contrat a été octroyé dans le cadre du contrat de pôle pluriannuel conclu avec BHP Billiton en 2011, visant l'exécution de projets de potasse dont la conception et la construction seront réalisées principalement en Saskatchewan;
- > **Projets d'Ecopetrol** (Hydrocarbures et produits chimiques/Amérique latine) : 3 contrats de services-conseils et de gestion de projet octroyés pour diverses installations et infrastructures d'Ecopetrol S.A., en Colombie;
- > **Projets des laveries El Halassa, Mea et Daoui** (Autres secteurs/Afrique) : contrats octroyés par l'Office Chérifien des Phosphates (« OCP ») visant l'exécution d'activités liées à l'IAGC pour la laverie d'El Halassa, ainsi que pour les laveries Mea et Daoui, situées au sud-est de Casablanca, près de la ville de Khouribga, au Maroc. Ces installations traitent, ou traiteront, de la roche phosphatée afin de préparer un liquide qui sera acheminé par pipeline à boues au terminal de Jorf Lasfar, sur la côte de l'océan Atlantique;
- > **Complexe d'électrolyse d'Emirates Aluminium, phase II** (Mines et métallurgie/Moyen-Orient) : contrat de services d'IAGC octroyé par l'Emirates Aluminium Company Limited PJSC (« EMAL ») pour la phase II de son usine d'aluminium d'Al Taweelah, dans l'Émirat d'Abou Dhabi. Ce contrat comprend des services d'IAGC pour une nouvelle usine d'aluminium, incluant une centrale de 1 000 MW et une série de cuves de 1,7 km, soit la plus longue série jamais construite. Une fois terminée, l'usine de la phase II du projet d'EMAL produira 525 000 tonnes d'aluminium par année;

Rapport de gestion 2011

- > **Centrale électrique Fenix** (Énergie/Amérique latine) : contrat octroyé par Fenix Power Peru S.A. visant des services d'IAGC pour la centrale électrique Fenix, située au sud de Lima, à Chilca, au Pérou. Le projet comprend la construction d'une centrale électrique à cycle combiné alimentée au gaz naturel, d'une capacité de 520 MW, ainsi que la construction d'une structure de prise et de sortie d'eau de mer pour faire circuler l'eau entre l'océan Pacifique et un système de refroidissement de la centrale;
- > **Kharyaga** (Hydrocarbures et produits chimiques/Autres régions) : contrat octroyé par Globalstroy-Engineering visant l'ingénierie détaillée et l'approvisionnement du lot 4 de la phase III du projet de Kharyaga, situé à 60 km au nord du cercle polaire, dans la province russe de Timan-Petchora, riche en pétrole. SNC-Lavalin fournira également des services de soutien à la gestion de projet et de mise en service. La phase III comprend la mise en valeur de réserves additionnelles, le maintien d'une production quotidienne de 30 000 barils par jour, l'utilisation de 95 % du gaz associé et l'élimination du brûlage à la torche;
- > **Projet d'agrandissement de Mont-Wright** (Mines et métallurgie/Canada) : contrat octroyé par ArcelorMittal visant des services d'IAGC pour le projet d'agrandissement de Mont-Wright, un complexe minier existant situé au Québec, pour une capacité prévue de 8 millions de tonnes de minerai de fer par année. Le projet augmentera la capacité de production totale du concentrateur de minerai de fer de Mont-Wright à environ 24 millions de tonnes par année; et
- > **Aménagement hydroélectrique de Muskrat Falls** (Énergie/Canada) : accord signé avec Nalcor Energy visant des services d'IAGC pour la phase I du projet du Bas-Churchill, à Terre-Neuve-et-Labrador. La phase I du projet se composera d'une installation hydroélectrique d'une capacité de 824 MW à Muskrat Falls. Le réseau de transport d'électricité prévu comprendra, d'une part, 1 200 km de lignes de transport entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve, avec des postes de conversion associés, et d'autre part, les lignes de transport reliant les installations hydroélectriques de Muskrat Falls à la centrale électrique de Churchill Falls.

7.2 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Le carnet de commandes de la catégorie Ensembles a diminué à la fin de 2011 par rapport à 2010, en raison principalement d'une baisse dans le secteur Infrastructures et environnement, partiellement contrebalancée par une augmentation dans les secteurs Mines et métallurgie, et Énergie.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

Rapport de gestion 2011

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES – ENSEMBLE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010
Carnet de commandes — au début	5 572,4 \$	3 996,8 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	2 764,6	4 197,0
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	17,3	–
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	2 871,5	2 137,4
Carnet de commandes de projets en Libye	–	484,0
Carnet de commandes — à la fin	5 482,8 \$	5 572,4 \$

Les **contrats octroyés dans la catégorie Ensembles** comprenaient des ajouts d'envergure en 2011, dont :

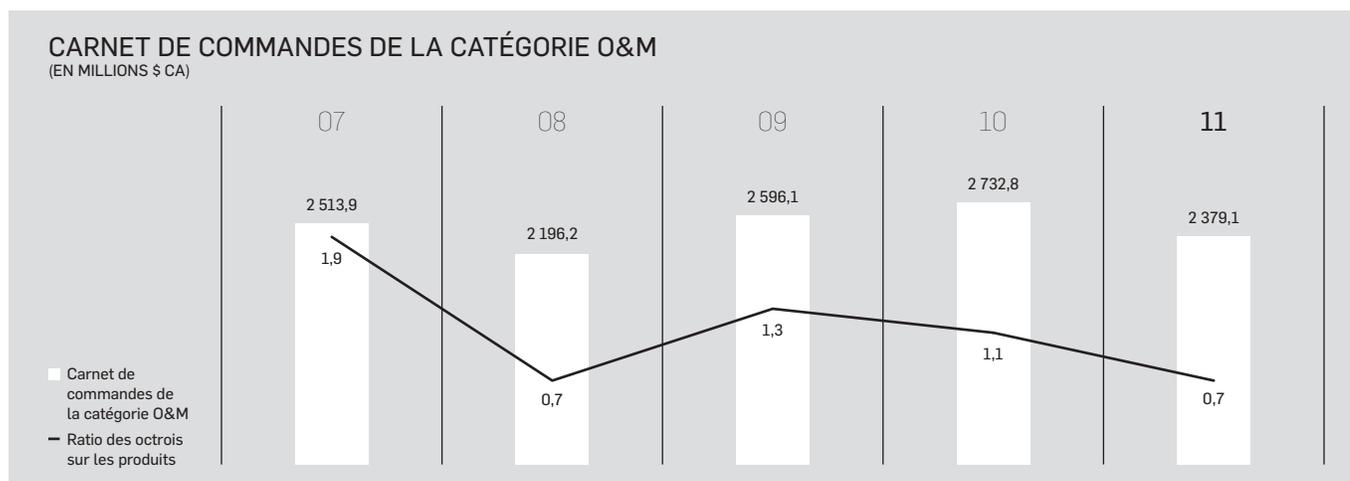
- > **Agrium** (Mines et métallurgie/Canada) : contrat d'IAC à prix coûtant majoré octroyé en 2009 par Agrium pour l'agrandissement de la mine de potasse souterraine existante à Vanscoy, un treuil de production, un concentrateur et des infrastructures, qui permettront d'augmenter la capacité de production d'un million de tonnes par an, ayant reçu le feu vert d'Agrium en 2011 pour la totalité des travaux prévus au contrat initial. Les infrastructures comportent des systèmes d'alimentation électrique de 138 kV, une zone de gestion des résidus et des installations de chargement ferroviaire;
- > **Usine de traitement des mousses de Canadian Natural Resources Ltd (« CNRL »)** (Hydrocarbures et produits chimiques/Canada) : contrat octroyé par CNRL, un grand producteur exploitant de sables bitumineux, visant l'exécution de travaux liés à l'IAC pour une usine de traitement des mousses qui traitera 155 000 barils de mousses bitumineuses par jour, dans la région de Fort McMurray. La phase d'ingénierie est déjà en cours;
- > **North Link à Edmonton** (Infrastructures et environnement/Canada) : contrat octroyé par la Ville d'Edmonton à North Link Partnership, une coentreprise de la Société, aux fins du projet de la ligne nord de transport léger sur rail (« TLR ») d'Edmonton. Ce contrat comprend la gestion de la construction, la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement pour tous les travaux de construction, de même que l'essai et la mise en service de la ligne avant qu'elle ne soit remise à la Ville d'Edmonton. Les travaux pour le projet de la ligne nord de TLR ont débuté en 2011;
- > **Projet de réfection du barrage de Matala** (Énergie/Afrique) : contrat d'IAC visant la conception et la réfection d'un nouvel évacuateur de crue à une centrale hydroélectrique existante, y compris la fourniture et la construction de nouvelles vannes à segment. Le projet est en cours;
- > **Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques** (Infrastructures et environnement/Canada) : travaux liés à l'IAC aux termes d'un contrat octroyé par Rainbow Hospital Partnership, une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, pour le nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. L'hôpital sera construit par une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin Construction. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médicolégal pour la province. Les travaux ont déjà débuté;
- > **Modernisation de l'usine de fusion de cuivre de Rudarsko — Topionicarski Basen Bor Grupa (« RTB-Bor »)** (Autres secteurs/Europe) : contrat d'IAC visant la modernisation de l'usine de fusion de cuivre du groupe RTB-Bor. Le projet comprend l'ajout d'un four de fusion éclair, d'une usine de production d'acide sulfurique et d'une usine de traitement des effluents, ainsi que la mise à niveau des aires de traitement clés des installations existantes. Une fois le projet terminé, les nouvelles installations permettront au groupe RTB-Bor de produire 80 000 tonnes par an d'anodes de cuivre, tout en réduisant les émissions de gaz et de liquides à des niveaux conformes aux normes européennes. Les travaux sont déjà entamés;

Rapport de gestion 2011

- > **Système de rejet de chaleur de SaskPower** (Énergie/Canada) : contrat d'IAC pour le système de rejet de chaleur de la centrale de Boundary Dam de SaskPower, qui fournira de l'eau de refroidissement à l'usine de captage et de stockage de CO₂, au compresseur de CO₂ et au refroidisseur des gaz de combustion au moyen de 2 circuits d'eau en boucle fermée;
- > **Équipement auxiliaire de compression du CO₂ pour l'unité 3 de la centrale de Boundary Dam (BD3) de la SaskPower** (Énergie/Canada) : projet qui comprend l'installation, à la centrale de Boundary Dam de SaskPower, d'un compresseur de CO₂ et de systèmes de déshydratation, ainsi que l'équipement conçu par SNC-Lavalin au cours de la phase d'ingénierie d'avant-projet et de conception. Il comprend également l'installation de 2 systèmes d'alimentation électrique redondante de 13,8 kV; et
- > **Centrale géothermique Te Mihi** (Énergie/Asie-Pacifique) : travaux liés à l'IAC octroyés par Contact Energy, établie en Nouvelle-Zélande, pour la construction du projet géothermique à vaporisation double Te Mihi de 166 MW à Taupo, en Nouvelle-Zélande. Deux nouvelles unités géothermiques de 83 MW chacune seront construites.

7.3 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de 2011 a diminué comparativement à celui de 2010, reflétant la fluctuation normale des échéances des contrats à long terme, principalement au Canada.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — O&M

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010
Carnet de commandes — au début	2 732,8 \$	2 596,1 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	1 021,7	1 467,1
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	23,8	—
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	1 399,2	1 330,4
Carnet de commandes — à la fin	2 379,1 \$	2 732,8 \$

Parmi les nouveaux contrats d'envergure octroyés en 2011 figurent :

- > le renouvellement du contrat de soutien octroyé par le ministère de la Défense nationale du Canada pour les petits navires de guerre et les navires auxiliaires de la Marine canadienne, pour une durée supplémentaire de 4 ans, soit de 2011 à 2015; et
- > les contrats d'exploitation de service de concession pour 4 nouveaux aéroports en France, ce qui porte le réseau de la Société à 12 aéroports en France et dans les territoires français, couvrant notamment : l'exploitation des plateformes, l'entretien des infrastructures et des sites, ainsi que le développement commercial des aéroports.

Rapport de gestion 2011

Un grand nombre de contrats dans la catégorie O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans du carnet de commandes de cette catégorie d'activité. Le tableau suivant présente le carnet de commandes de la catégorie O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les produits prévus découlant de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES					TOTAL	NON INCLUS
	2012	2013	2014	2015	2016		DANS LE CARNET DE COMMANDES
Carnet de commandes de la catégorie O&M	1 029,6 \$	566,1 \$	353,3 \$	235,8 \$	194,3 \$	2 379,1 \$	PAR LA SUITE 2 641,5 \$

8 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011					
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Au Canada	981,2 \$	1 344,7 \$	1 195,9 \$	480,7 \$	4 002,5 \$	56 %
À l'extérieur du Canada						
Afrique	237,6	798,2	85,6	19,3	1 140,7	16 %
Europe	319,5	252,5	49,7	2,4	624,1	9 %
Amérique latine	443,4	37,5	45,8	–	526,7	7 %
Moyen-Orient	147,9	240,3	3,0	–	391,2	5 %
États-Unis	137,4	110,1	–	(1,0)	246,5	3 %
Asie-Pacifique	147,2	75,0	19,2	–	241,4	3 %
Autres régions	23,6	13,2	–	–	36,8	1 %
	1 456,6	1 526,8	203,3	20,7	3 207,4	44 %
Total	2 437,8 \$	2 871,5 \$	1 399,2 \$	501,4 \$	7 209,9 \$	100 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2010					
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Au Canada	714,7 \$	734,7 \$	1 179,7 \$	445,9 \$	3 075,0 \$	51 %
À l'extérieur du Canada						
Afrique	232,3	891,5	76,7	25,5	1 226,0	20 %
Europe	275,0	171,6	24,9	2,2	473,7	8 %
Amérique latine	243,5	99,5	23,7	–	366,7	6 %
Moyen-Orient	258,2	138,4	2,9	–	399,5	7 %
États-Unis	154,8	66,5	–	(1,3)	220,0	4 %
Asie-Pacifique	149,6	9,7	22,5	–	181,8	3 %
Autres régions	25,7	25,5	–	–	51,2	1 %
	1 339,1	1 402,7	150,7	26,4	2 918,9	49 %
Total	2 053,8 \$	2 137,4 \$	1 330,4 \$	472,3 \$	5 993,9 \$	100 %

Accroître la diversité géographique, sectorielle et la gamme de produits offerts est l'une des priorités stratégiques de la Société. La capacité de mener à bien des projets locaux au moyen des ressources locales est un élément clé pour la réalisation de la stratégie de croissance sur le plan géographique.

Rapport de gestion 2011

8.1 PRODUITS PROVENANT DU CANADA

Tel que prévu, les **produits provenant du Canada ont augmenté en 2011** comparativement à 2010, en raison principalement d'une hausse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles.

Les activités de la catégorie Services au Canada ont augmenté en 2011 par rapport à 2010, reflétant principalement une hausse du volume d'activité dans les secteurs Mines et métallurgie, et Énergie.

Les activités de la catégorie Ensembles au Canada ont augmenté en 2011 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation du volume d'activité dans les secteurs Infrastructures et environnement, Énergie, et Mines et métallurgie.

Les activités de la catégorie O&M au Canada en 2011 se sont maintenues à un niveau comparable à celui de 2010.

L'augmentation des produits dans la catégorie ICI au Canada en 2011 par rapport à 2010 était essentiellement attribuable à AltaLink et à l'Autoroute 407.

8.2 PRODUITS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Tel que prévu, les **produits de la Société provenant de l'extérieur du Canada ont augmenté en 2011** par rapport à 2010. L'augmentation se retrouve dans toutes les zones géographiques, sauf en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Autres régions. La variation est analysée ci-dessous :

- > **Les produits provenant de l'Afrique ont diminué en 2011** comparativement à 2010, en raison d'une baisse des activités de la catégorie Ensembles, principalement une diminution du volume d'activité dans le secteur Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par une augmentation dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques. Des produits de 86,2 millions \$ (1,2 % des produits totaux) provenant de la Libye ont été générés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, comparativement à 418,2 millions \$ (7,0 % des produits totaux) en 2010.
- > **Les produits provenant de l'Europe ont augmenté en 2011** par rapport à 2010, en raison essentiellement d'une hausse dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement, et d'un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Services, et ce, dans tous les secteurs d'activité de la Société.
- > **Les produits provenant de l'Amérique latine ont augmenté en 2011** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation des activités dans la catégorie Services, dans les secteurs Mines et métallurgie, et Hydrocarbures et produits chimiques, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution des activités dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement.
- > **Les produits provenant du Moyen-Orient en 2011 sont demeurés à un niveau comparable** à celui de 2010, puisque la baisse du volume d'activité dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques, a été contrebalancée par une augmentation des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement.
- > **Les produits provenant des États-Unis ont augmenté en 2011** comparativement à 2010, en raison essentiellement d'une hausse des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie, partiellement contrebalancée par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Énergie.
- > **En Asie-Pacifique, les produits ont augmenté en 2011** par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, essentiellement dans le secteur Énergie.
- > **Dans les Autres régions, les produits ont diminué en 2011** comparativement à 2010, reflétant principalement un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles.

Rapport de gestion 2011

9 RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

505 millions \$
TOTAL DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

324 millions \$
SERVICES
ET ENSEMBLES

50 millions \$
O&M

131 millions \$
ICI

Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction, en regroupant ses projets réalisés en fonction du type d'industrie respective.

Les commentaires ci-dessous passent en revue les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2011 pour plus d'information sur la manière dont la Société établit son résultat d'exploitation.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011			2010		
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS
Services et Ensembles						
Infrastructures et environnement	1 945,1 \$	46,8 \$	2,4%	1 807,1 \$	221,3 \$	12,2%
Hydrocarbures et produits chimiques	1 075,6	33,8	3,1%	888,7	21,8	2,4%
Mines et métallurgie	1 022,0	80,6	7,9%	683,8	59,6	8,7%
Énergie	894,1	119,7	13,4%	496,6	116,4	23,4%
Autres secteurs	372,5	43,2	11,6%	315,0	38,6	12,3%
O&M	1 399,2	50,1	3,6%	1 330,4	39,4	3,0%
ICI	501,4	131,2	26,2%	472,3	134,9	28,6%
Total	7 209,9 \$	505,4 \$	7,0%	5 993,9 \$	632,0 \$	10,5%

Le tableau sommaire ci-dessous compare l'apport réel de chaque secteur d'activité en 2011, en termes de résultat d'exploitation, aux prévisions initiales énoncées dans le rapport de gestion annuel de 2010.

	2011		
	PRÉVISIONS	RÉEL	RÉEL VS PRÉVISIONS
Services et Ensembles			
Infrastructures et environnement	↓	↓	×
Hydrocarbures et produits chimiques	↑	↑	×
Mines et métallurgie	↑	↑	✓
Énergie	↑	—	×
Autres secteurs	—	↑	✓
O&M	↑	↑	✓
ICI	↓	—	✓
Total du résultat d'exploitation	↓	↓	×

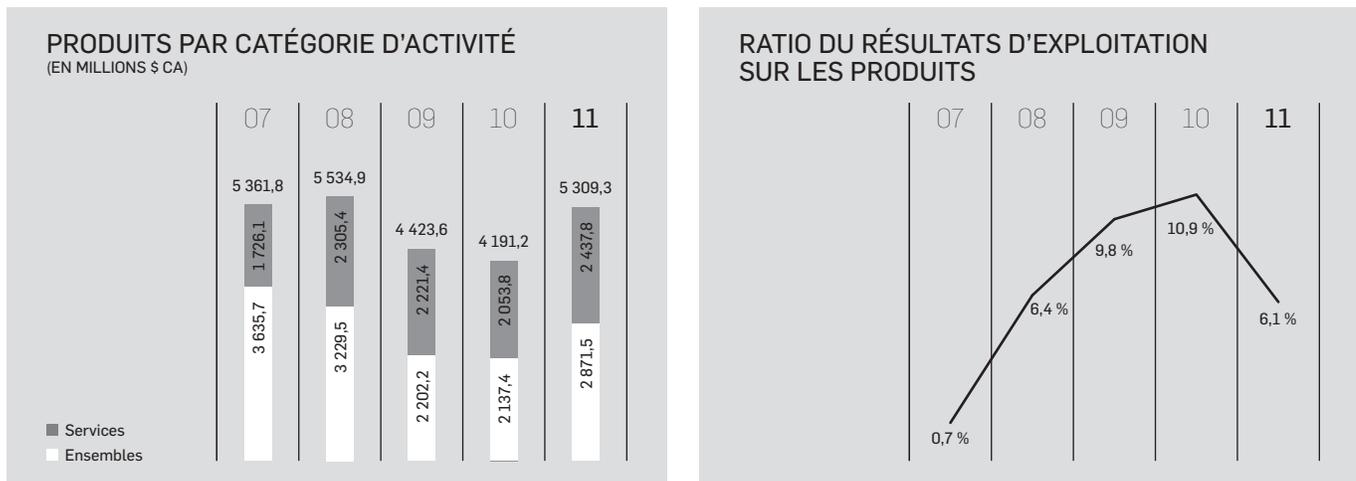
↑ AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT
 ↓ DIMINUTION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT
 — NIVEAU COMPARABLE À CELUI DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
 ✓ ÉGAL OU SUPÉRIEUR AUX PRÉVISIONS
 × INFÉRIEUR AUX PRÉVISIONS

En 2011, le résultat d'exploitation de la Société a été inférieur aux prévisions, puisque la baisse en 2011 comparativement à 2010 a été plus importante que prévue, reflétant principalement une baisse plus importante que prévue de la contribution du secteur d'activité Infrastructures et environnement et une contribution moindre que prévue du secteur Hydrocarbures et produits chimiques, et Énergie.

Rapport de gestion 2011

9.1 ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES ET ENSEMBLES

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction provient du personnel de la Société pour les activités des catégories Services et Ensembles. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des produits entre les catégories Services et Ensembles (soit les contrats de la catégorie Services typiquement à prix coûtant majoré et ceux de la catégorie Ensembles typiquement à prix forfaitaire), ainsi que le ratio du résultat d'exploitation sur les produits.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

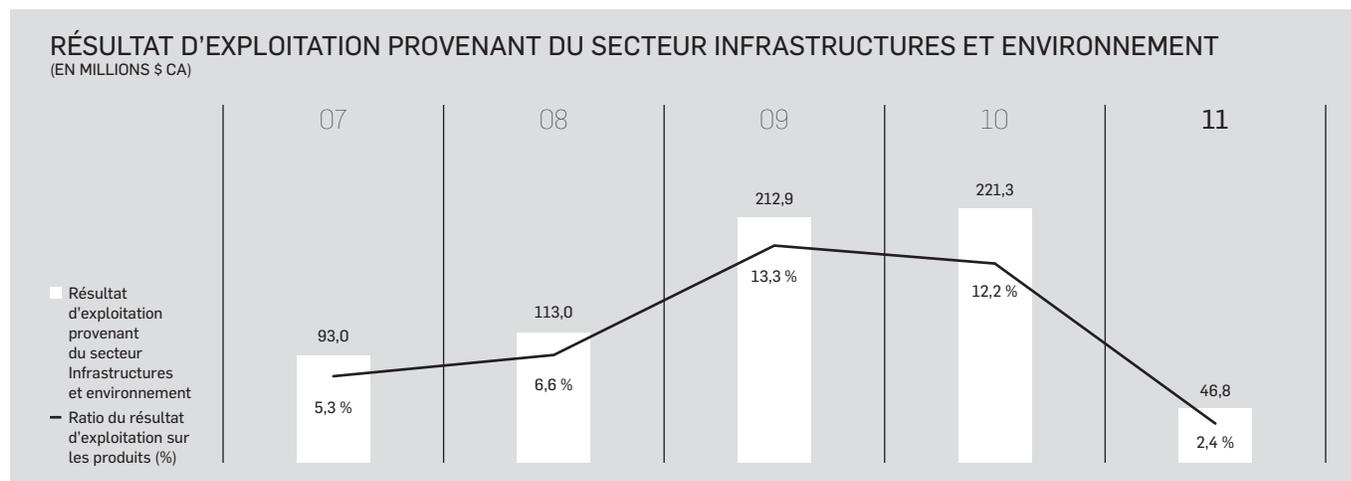
La variation du ratio du résultat d'exploitation sur les produits est essentiellement attribuable : i) à la composition des produits, étant donné que les activités des catégories Services et Ensembles génèrent des ratios de marge brute différents (se reporter à la section 4.1.2 *Comprendre la différence entre un contrat d'IAGC et un contrat d'IAC*) ; et ii) au ratio de marge brute généré par les projets de la catégorie Ensembles.

La proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles est passée de 32,2 % en 2007 à 41,7 % en 2008, à 50,2 % en 2009, à 49,0 % en 2010 et à 45,9 % en 2011. Le faible ratio du résultat d'exploitation sur les produits enregistré en 2007 découle principalement d'une perte dans les activités du secteur Énergie de la catégorie Ensembles. L'augmentation du ratio du résultat d'exploitation sur les produits pour 2009 et 2010 est attribuable à la proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles, conjuguée aux révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles au cours de ces deux exercices.

9.1.1 INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Infrastructures et environnement comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. Ce secteur comprend également les évaluations et études d'impact environnemental et social, la mobilisation des collectivités, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, l'évaluation des risques écologiques pour la santé humaine, la gestion des déchets, la planification, l'aménagement, l'adduction des ressources hydriques, le traitement et l'assainissement des eaux, la gestion des milieux marins et des zones côtières, les services géo-environnementaux, les changements climatiques, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les systèmes d'information géographique, l'agriculture et l'aménagement rural.

Rapport de gestion 2011



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Infrastructures et environnement			
Services	708,7 \$	645,2 \$	9,8 %
Ensembles	1 236,4	1 161,9	6,4 %
Total	1 945,1 \$	1 807,1 \$	7,6 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement	46,8 \$	221,3 \$	(78,9 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement (%)	2,4 %	12,2 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 855,9 \$	3 485,7 \$	(18,1 %)

Les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement ont augmenté en 2011 par rapport à 2010, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans les deux catégories d'activité. L'augmentation des produits a par contre été moins élevée que prévue. Il est à noter que les produits de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 comprenaient des produits de 86,2 millions \$ provenant de la Libye, comparativement à 418,2 millions \$ en 2010.

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux produits en 2011 :

- > **Tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail de Calgary** (Ensembles/Canada) : travaux liés à l'IAC pour la concession du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail confiés en 2010 par le ministère des Transports de l'Alberta à la Chinook Roads Partnership. Ce contrat comprend la conception et la construction d'un tronçon de 25 km de l'autoroute périphérique à 6 voies, incluant 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route et deux au-dessus d'une voie ferrée, comprenant 27 ouvrages de ponts dans le sud-est de Calgary;
- > **Prolongement ouest du réseau de transport léger sur rail (« TLR ») de Calgary** (Ensembles/Canada) : contrat octroyé par la Ville de Calgary en 2009 visant la conception, l'approvisionnement et la construction d'un prolongement de 8 km du RTLR comprenant essentiellement 6 gares, 9 sous-stations d'énergie de traction, un grand échangeur routier et 2 stationnements incitatifs à Calgary;
- > **Centre universitaire de santé McGill (« CUSM »)** (Ensembles/Canada) : travaux liés à l'IAC pour le nouveau Campus Glen octroyés par le CUSM au Groupe immobilier santé McGill (« GISM ») à Montréal, au Québec, en vertu d'une entente de partenariat public-privé. Ce contrat comprend la conception et la construction des installations, composées principalement de 2 hôpitaux, d'un centre de cancérologie et d'un institut de recherche. Les travaux de construction sont en cours;
- > **Nouvelles centrales régionales de refroidissement à Riyadh** (Ensembles/Moyen-Orient) : contrat octroyé en 2010 par la Rayadah Investment Company pour la conception et la construction de 2 centrales régionales de refroidissement qui desserviront le district financier du roi Abdallah à Riyadh, au Royaume d'Arabie saoudite;
- > **Nouvelles centrales régionales de refroidissement à Dhahran** (Ensembles/Moyen-Orient) : contrat octroyé en 2010 par Saudi Tabreed pour des installations régionales de refroidissement à Dhahran, au Royaume d'Arabie saoudite;

Rapport de gestion 2011

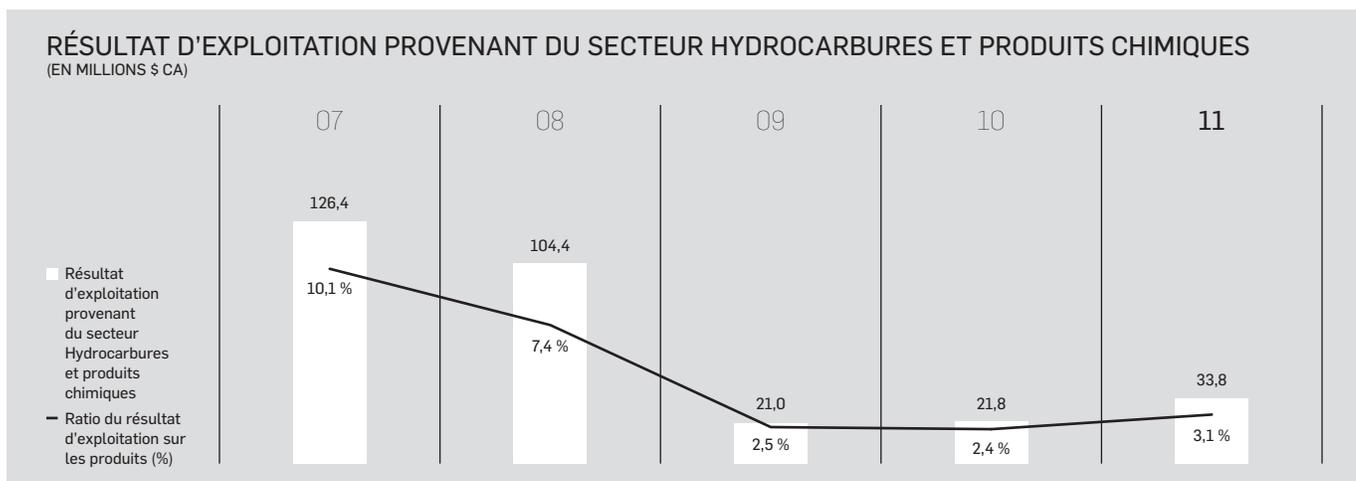
- > **Maison symphonique de Montréal** (Ensembles/Canada) : portion IAC d'une entente de partenariat public-privé conclue avec le gouvernement du Québec pour la conception et la construction d'une nouvelle salle de concert de 2 100 sièges au centre-ville de Montréal, qui a été quasi achevée en 2011;
- > **Train à crémaillère du Puy de Dôme** (Ensembles/Europe) : contrat visant la conception et la construction d'un train à crémaillère électrique de 5,3 km reliant le site touristique au pied du Puy de Dôme, en France, à son sommet. Le train permettra de transporter 1 200 visiteurs par heure; et
- > **Voie Centreport Canada à Winnipeg** (Ensembles/Canada) : contrat octroyé en 2010 pour la conception et la construction d'un tronçon de 4 km à 4 voies de la Voie Centreport Canada reliant le port intérieur Centreport Canada de Winnipeg, de 20 000 acres, à l'aéroport international James-Armstrong-Richardson et à l'autoroute périphérique, au Manitoba.

Le résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement de la Société a été inférieur aux prévisions, alors que la diminution en 2011 par rapport à 2010 a été plus importante que prévu en raison essentiellement d'un ratio de marge brute moins élevé que prévu, découlant principalement d'une révision défavorable des prévisions des coûts liés à certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles en 2011 et de la perte nette du quatrième trimestre de 2011 associée à la situation financière de la Société liée à ses projets d'infrastructure en Libye, combiné à une augmentation du volume d'activité moindre que prévue. Le résultat d'exploitation de 2010 avait bénéficié d'une révision favorable des prévisions des coûts liés à certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles. Il est à noter que le résultat d'exploitation de 2010 a fait l'objet d'un ajustement défavorable pour refléter une correction reliée à des paiements de 20 millions \$ effectués en vertu de ce qu'on présume être un contrat d'agence, qui ont été facturés et documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant » et à la section 14.1 « Première application des IFRS »). Étant donné que ces paiements ont été documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et qu'il n'existe aucune preuve directe ni concluante quant à l'utilisation et à l'objet de ces paiements ou quant à la nature des services fournis relativement à ces paiements, la Société a déterminé qu'ils doivent être comptabilisés au titre des charges de la période (c.-à-d. ne générant pas de produits) aux fins comptables.

La Société a comptabilisé une perte de 39,3 millions \$ sur les projets en Libye en 2011. Une tranche de 22,4 millions \$ de ce montant été comptabilisée au quatrième trimestre de manière à ce que la situation financière nette, excluant 22,9 millions \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans une banque libyenne, soit de néant pour les projets qui étaient en cours avant que la Société n'évacue la Libye en février 2011. La situation financière nette a été déterminée en considérant les projets comme étant regroupés. Ainsi, les produits différés et les avances reçues sur contrats pour ces projets sont contrebalancés économiquement par les créances clients et les contrats en cours de ces mêmes projets.

9.1.2 HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES

Hydrocarbures et produits chimiques (précédemment Produits chimiques et pétrole) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd ou classique, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques et chimiques, aux biocarburants et aux produits chimiques verts, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

Rapport de gestion 2011

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques			
Services	375,2 \$	331,8 \$	13,1%
Ensembles	700,4	556,9	25,8%
Total	1 075,6 \$	888,7 \$	21,0%
Résultat d'exploitation provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques	33,8 \$	21,8 \$	55,0%
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques (%)	3,1%	2,4%	s.o.
Carnet de commandes à la fin	1 220,7 \$	1 089,6 \$	12,0%

Les produits du secteur Hydrocarbures et produits chimiques ont augmenté en 2011 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles.

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux produits en 2011 :

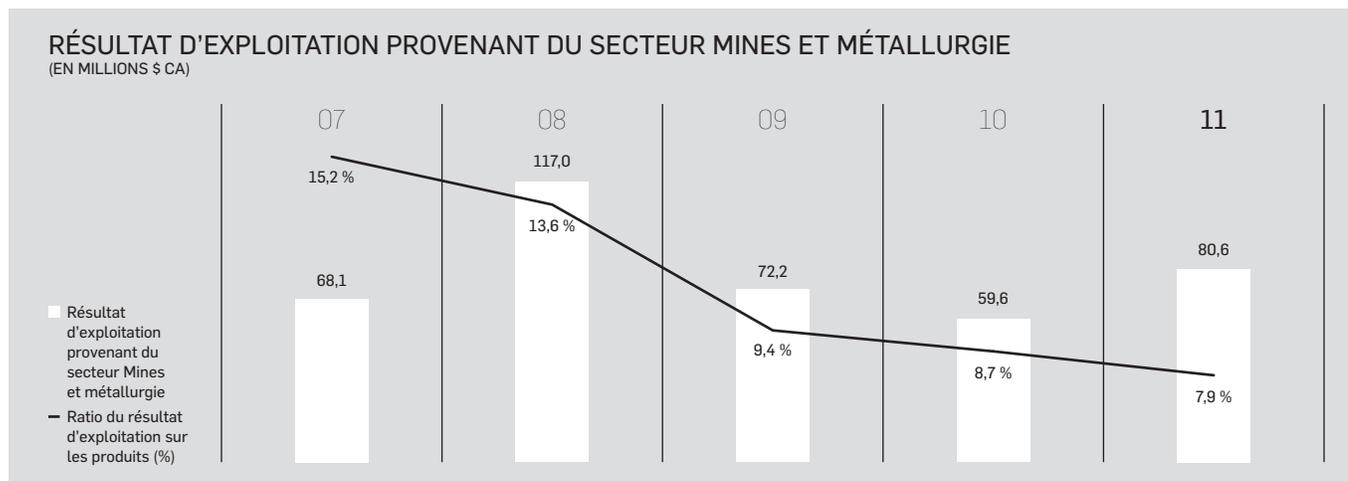
- > **Raffinerie et usine de produits chimiques de Baytown** (Services/États-Unis) : contrat de services d'ingénierie d'avant-projet, de gestion de projet, d'ingénierie détaillée, de gestion de la construction et d'approvisionnement pour un complexe de raffinerie et d'usine de produits chimiques à Baytown, au Texas;
- > **Projets d'Ecopetrol** (Services/Amérique latine) : 3 contrats de services-conseils et de gestion de projet octroyés pour diverses installations et infrastructures d'Ecopetrol S.A., en Colombie;
- > **Projet de dégoulotage pour une raffinerie en Atlantique Nord** (Services/Canada) : projet pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et fournir des installations de stockage et de mélange de produits bruts en continu, et maximiser la production de la raffinerie actuelle en vue de faire passer sa capacité de 112 900 à 120 000 barils par jour, en remettant en état 21 unités de traitement et en nettoyant le taux de production tout en tenant compte des contraintes relatives aux principaux équipements en place, à la raffinerie de Come by Chance à Terre-Neuve-et-Labrador;
- > **Oscar II** (Ensembles/Europe) : contrat clés en main d'IAC et de mise en service pour GRTgaz, filiale de GDF Suez, portant sur la construction de 2 nouvelles stations de compression de gaz naturel et d'interconnexion dans les villes de Fontenay-Mauvoisin et de Saint-Avit, en France; et
- > **Rhourde Nouss** (Ensembles/Afrique) : contrat d'IAC octroyé en 2009 visant la conception et la construction d'un complexe gazier et d'une installation de traitement du gaz naturel en Algérie, pouvant produire et traiter 3,5 milliards m³/an de gaz naturel.

Le résultat d'exploitation provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques en 2011 a augmenté par rapport à celui de 2010, mais la hausse a été inférieure aux prévisions de la Société en raison principalement de la révision défavorable des prévisions des coûts liés à certains projets de la catégorie Ensembles et des charges de la période de 35 millions \$ liées à des paiements effectués au quatrième trimestre de 2011. Ces paiements, effectués en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence, ont été facturés et documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant »). Étant donné que ces paiements ont été documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et qu'il n'existe aucune preuve directe ni concluante quant à l'utilisation et à l'objet de ces paiements ou quant à la nature des services fournis relativement à ces paiements, la Société a déterminé qu'ils doivent être comptabilisés au titre des charges de la période (c.-à-d. ne générant pas de produits) aux fins comptables. En 2010, le faible résultat d'exploitation était principalement attribuable à une révision défavorable des prévisions des coûts sur certains projets de la catégorie Ensembles.

Rapport de gestion 2011

9.1.3 MINES ET MÉTALLURGIE

Mines et métallurgie comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie			
Services	869,2 \$	643,4 \$	35,1 %
Ensembles	152,8	40,4	277,6 %
Total	1 022,0 \$	683,8 \$	49,5 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie	80,6 \$	59,6 \$	35,4 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	7,9 %	8,7 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	1 123,0 \$	440,7 \$	154,8 %

Comme prévu, les **produits du secteur Mines et métallurgie ont augmenté en 2011** par rapport à 2010, en raison principalement d'un volume d'activité plus élevé.

Rapport de gestion 2011

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux produits en 2011 :

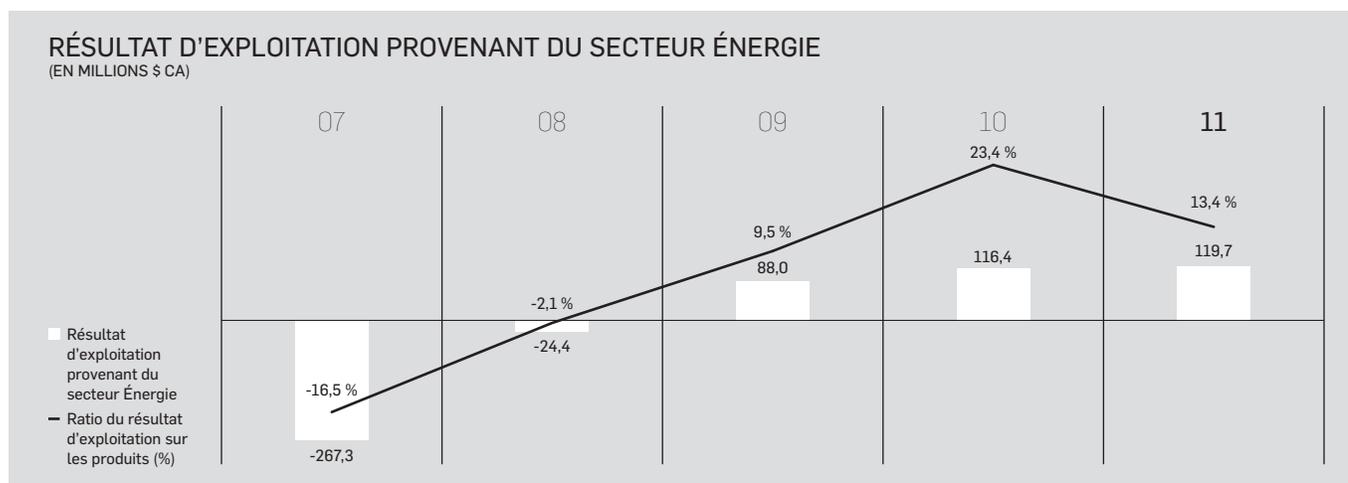
- > **Agrium** (Ensembles/Canada) : contrat d'IAC à prix coûtant majoré octroyé en 2009 par Agrium et lié à l'agrandissement de la mine de potasse souterraine existante à Vanscoy;
- > **Projet de nickel Ambatovy** (Services/Afrique) : les travaux de construction se sont poursuivis relativement à ce contrat d'AGC octroyé en 2006 pour la construction d'une mine à ciel ouvert et d'une usine de traitement hydrométallurgique devant produire principalement du nickel et du cobalt, à Madagascar. SNC-Lavalin a un investissement en capitaux propres de 5 % dans ce projet, qui est comptabilisé selon la méthode du coût, tel que mentionné à la section 9.3;
- > **Projet de Jansen de BHP Billiton** (Services/Canada) : étude de définition octroyée pour la phase 1 du projet de Jansen, près de Lanigan, en Saskatchewan, dans le cadre du contrat de pôle pluriannuel conclu avec BHP Billiton en 2011, visant l'exécution de projets de potasse dont la conception et la construction seront réalisées principalement en Saskatchewan;
- > **Complexe d'électrolyse d'Emirates Aluminium, phase II** (Services/Moyen-Orient) : contrat de services d'AGC octroyé par Emirates Aluminium Company Limited PJSC (« EMAL ») au troisième trimestre de 2011, pour la phase II de son usine d'aluminium d'Al Taweelah, dans l'Émirat d'Abou Dhabi;
- > **Ferro Carajas S11D** (Services/Amérique latine) : services d'ingénierie détaillée et services techniques pour la phase de mise en œuvre du projet comprenant la consolidation de la conception de base et le développement de la conception détaillée, le soutien à l'approvisionnement, la gestion de la construction et la mise en service préliminaire pour une mine qui produira 90 millions de tonnes de minerai de fer par année et pour des installations d'enrichissement;
- > **Projet de mine Cobre Panama** (Services/Amérique latine) : contrat visant d'abord l'ingénierie de base, suivie de services d'AGC, pour la mise en valeur de la mine de cuivre Cobre Panama, au Panama. Les travaux de construction ont débuté vers la fin de 2011;
- > **Projet d'agrandissement de Mont-Wright** (Services/Canada) : contrat octroyé par ArcelorMittal visant des services d'AGC pour le projet d'agrandissement de Mont-Wright, un complexe minier existant situé au Québec;
- > **Projet Potasio Rio Colorado** (Services/Amérique latine) : mandat de conception détaillée pour une usine de potasse située en Argentine, pour des raccordements avec la mine et pour une piste d'atterrissage. La capacité de production initiale de l'usine est de 2,9 millions de tonnes par an et un agrandissement prévu dans l'avenir l'augmentera à 4,3 millions de tonnes par an; et
- > **Projet AP60 de Rio Tinto Alcan** (Services/Canada) : contrat octroyé à la coentreprise SNC-Lavalin Hatch visant l'ingénierie préliminaire pour une usine pilote de type AP60 au complexe d'Alcan à Jonquière, au Québec. Vers la fin de 2010, Rio Tinto Alcan a donné le feu vert pour la réalisation de la première phase du projet comprenant des services de gestion de projet, d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion de la construction et de préparation à la mise en service, pour mettre en place la nouvelle technologie d'électrolyse AP60, plus efficace et rentable, en vue de hausser de 40 % la production par cuve, comparativement à la production actuelle.

Comme prévu, l'**apport du secteur Mines et métallurgie de la Société a augmenté en 2011** comparativement à 2010, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé. L'augmentation a été en partie contrebalancée par une baisse du ratio de marge brute de la catégorie Services, essentiellement en raison d'une diminution des marges brutes sur certains projets d'envergure, conjuguée à des coûts additionnels liés à un projet au premier trimestre de 2011.

Rapport de gestion 2011

9.1.4 ÉNERGIE

Énergie comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Énergie			
Services	322,2 \$	309,3 \$	4,2 %
Ensembles	571,9	187,3	205,4 %
Total	894,1 \$	496,6 \$	80,1 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Énergie	119,7 \$	116,4 \$	2,8 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	13,4 %	23,4 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	1 961,9 \$	1 560,0 \$	25,8 %

Tel que prévu, les **produits du secteur Énergie ont augmenté en 2011** comparativement à 2010, reflétant essentiellement une augmentation du volume d'activité dans la catégorie Ensembles.

En 2011, SNC-Lavalin a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'EACL. Environ 1 400 membres du personnel ont été transférés d'EACL à Candu Énergie inc., une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin. Le carnet de commandes de Candu Énergie inc. totalisait 161,8 millions \$ au 31 décembre 2011 et était lié principalement aux activités de la catégorie Services.

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux produits en 2011 :

- > **Projet de suréquipement de 335 MW du barrage Waneta** (Ensembles/Canada) : contrat visant la conception et la construction d'une nouvelle centrale adjacente au barrage Waneta existant, soit une centrale hydroélectrique de 335 MW en Colombie-Britannique. Les travaux d'ingénierie et de construction sont en cours;
- > **Projet de réfection du barrage de Matala** (Services/Afrique) : contrat d'IAC visant la conception et la réfection d'un nouvel évacuateur de crue à une centrale hydroélectrique existante, y compris la fourniture et la construction de nouvelles vannes à segment. Le projet est en cours;
- > **Aménagement hydroélectrique de Muskrat Falls** (Services/Canada) : accord signé avec Nalcor Energy visant des services d'IAGC pour la phase I du projet du Bas-Churchill, à Terre-Neuve-et-Labrador;
- > **Centrale de captage et de stockage intégrés du CO₂ (« CSC ») au barrage de Boundary Dam de SaskPower** (Ensembles/Canada) : contrat pour le projet pilote de CSC, comprenant la transformation d'un appareillage vieillissant à la centrale électrique au charbon de Boundary Dam, en Saskatchewan, en source d'électricité propre et en une installation de production de CO₂ pour faciliter l'extraction du pétrole;

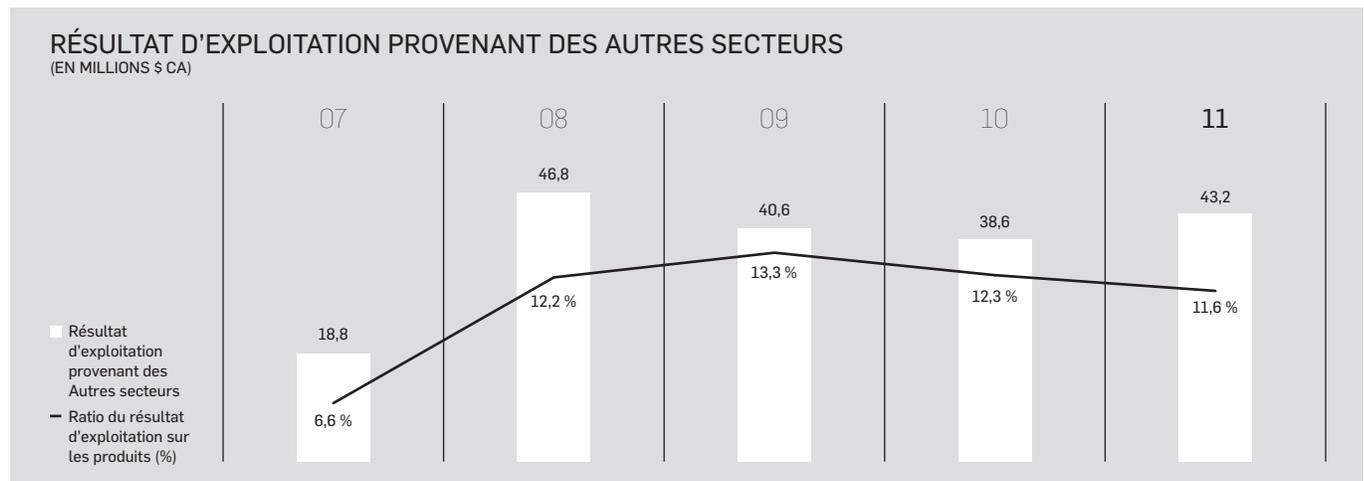
Rapport de gestion 2011

- > **Projet d'énergie centre-sud** (Ensembles/États-Unis) : contrat octroyé en 2010 par la Chugach Electric Association, Inc., le plus important service public d'électricité de l'Alaska. Le mandat comprend les travaux d'ingénierie, tout le matériel des services auxiliaires de la centrale, ainsi que la construction et la mise en service d'une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 200 MW à Anchorage, en Alaska;
- > **Projet géothermique Te Mihi** (Ensembles/Asie-Pacifique) : travaux liés à l'IAC octroyés par Contact Energy, établie en Nouvelle-Zélande, pour la construction prévue au projet géothermique Te Mihi de 166 MW à Taupo, en Nouvelle-Zélande; et
- > **Centrale thermique en Tunisie** (Ensembles/Afrique) : contrat octroyé par la Société tunisienne de l'électricité et du gaz pour la conception et la construction d'une centrale thermique au gaz à cycle combiné de 420 MW à Sousse, en Tunisie. SNC-Lavalin est chargée des travaux d'ingénierie et de tout le matériel auxiliaire, notamment la construction du générateur de puissance auxiliaire, les installations de traitement du gaz et de l'eau, l'air comprimé et l'installation de l'équipement d'alimentation électrique.

Bien que la Société eût prévu que son **résultat d'exploitation du secteur Énergie** augmenterait en 2011 par rapport à 2010, il **s'est maintenu à un niveau comparable**, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, contrebalancé principalement par une baisse du ratio de marge brute, principalement attribuable à un gain de 22,8 millions \$ avant impôt comptabilisé en 2010 provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques, ainsi que par la révision favorable des prévisions des coûts en 2010. Se reporter à la section 6.1 pour plus de détails sur le gain avant impôt comptabilisé en 2010.

9.1.5 AUTRES SECTEURS

Autres secteurs regroupent les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Autres secteurs			
Services	162,5 \$	124,1 \$	30,9%
Ensembles	210,0	190,9	10,0%
Total	372,5 \$	315,0 \$	18,2%
Produits provenant du secteur Autres secteurs	43,2 \$	38,6 \$	11,9%
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Autres secteurs (%)	11,6%	12,3%	s.o.
Carnet de commandes à la fin	547,4 \$	407,1 \$	34,5%

Rapport de gestion 2011

Les produits des Autres secteurs ont augmenté en 2011 par rapport à 2010, reflétant une augmentation du volume d'activité dans les deux catégories d'activité.

Bien que la Société eût prévu que son résultat d'exploitation provenant des Autres secteurs en 2011 demeurerait à un niveau comparable à celui de 2010, il a augmenté, principalement en raison d'un volume d'activité plus élevé, en partie contrebalancé par une baisse du ratio de marge brute.

9.2 O&M

Les activités de la catégorie O&M sont fournies par le personnel de la Société dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Gestion de projets, de biens et d'installations** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication, allant du démarrage à l'exploitation en régime continu;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures, telles que les aéroports, les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels; et
- > **Défense et logistique** : comprend un soutien à la Marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada et d'importantes exploitations dans les secteurs des mines, de la métallurgie, de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, ainsi que la construction et l'entretien de camps temporaires et de baraquements partout dans le monde.

La Société gère actuellement plus de 8 600 installations, dont des immeubles, des pavillons d'hébergement pour la main-d'œuvre, le seul lien air-rail au Canada, soit la Canada Line, des ponts, des centrales, des navires, des autoroutes et des aéroports, totalisant 12,6 millions de mètres carrés de biens immobiliers et 250 000 sites d'infrastructure, ce qui fait de SNC-Lavalin l'un des plus importants fournisseurs de services d'exploitation et de gestion d'installations au Canada.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans le secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'O&M indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et il s'inscrit en complément de ses ICI.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur O&M			
Gestion de projets, de biens et d'installations	939,9 \$	977,9 \$	(3,9%)
Installations industrielles	161,7	137,4	17,7%
Transport	109,5	104,1	5,1%
Défense et logistique	188,1	111,0	69,4%
Total	1 399,2 \$	1 330,4 \$	5,2%
Résultat d'exploitation provenant du secteur O&M	50,1 \$	39,4 \$	27,1%
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur O&M (%)	3,6%	3,0%	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 379,1 \$	2 732,8 \$	(12,9%)

Comme prévu, les produits du secteur O&M en 2011 ont augmenté par rapport à 2010.

Comme prévu, le résultat d'exploitation a augmenté en 2011 comparativement à 2010, reflétant essentiellement une hausse du ratio de marge brute.

Rapport de gestion 2011

9.3 INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Tel qu'il est décrit précédemment, SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

9.3.1 DESCRIPTIONS DES ICI

Le secteur ICI inclut la participation de SNC-Lavalin dans les principaux investissements suivants au 31 décembre 2011 (se reporter à la note 5 C des états financiers consolidés annuels audités de 2011 pour plus d'information sur l'incidence de ces investissements sur l'état de la situation financière) :

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE			ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
		CONSO-LIDATION INTÉGRALE	MISE EN ÉQUIVALENCE	COÛT				
407 International inc. (« l'Autoroute 407 »)	16,77%		✓		Non	1999	2098	Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.
AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink ») ⁽¹⁾	100%	✓			Non	2002	s.o.	Détient et exploite environ 11 800 km de lignes de transport d'électricité et plus de 275 postes électriques en Alberta dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	5%			✓	s.o.	2007	s.o.	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique à Madagascar devant produire principalement du nickel et du cobalt, une fois la construction terminée.
Astoria Project Partners LLC (« Astoria »)	21,0%		✓		Non	2004	s.o.	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 500 MW dans le Queens, à New York.
Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »)	18,5%		✓		Non	2008	s.o.	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »).
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	50%		✓		Oui	2010	2043	Après la construction, Chinook assurera l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la Ville de Calgary.
Groupe immobilier santé McGill (« GISM »)	60%		✓		Oui	2010	2044	Après la construction, le GISM assurera l'exploitation et l'entretien du nouveau Campus Glen du Centre universitaire de santé McGill.
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	33,3%		✓		Oui	2005	2040	InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'Aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans.

(1) SNC-Lavalin détient une participation de 100 % dans AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink ») et, par le fait même, détient la totalité de ses filiales, y compris AltaLink, L.P., la société qui détient et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.

s.o. : sans objet

Rapport de gestion 2011

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE			ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
		CONSO-LIDATION INTÉGRALE	MISE EN ÉQUIVALENCE	COÛT				
Malta International Airport p.l.c.	15,5%		✓		Non	2002	2067	Détient les droits de propriété et de gestion de l'Aéroport international de Malte, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 65 ans.
Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza »)	25,5%		✓		Non	2008	s.o.	Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m ³ /j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des eaux (« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans.
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	100%	✓			Oui	2005	2035	Gère et assure l'exploitation et l'entretien du nouveau pont à 5 voies William-R.-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Groupe immobilier Ovation (« Ovation »)	100%	✓			Oui	2009	2038	Exploite et entretient une salle de concert de 2 100 sièges au centre-ville de Montréal, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans.
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	100%	✓			Oui	2011	2041	Assure la conception, la construction, la mise en service, et le financement du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, ainsi que certains services d'exploitation et d'entretien, une fois qu'il sera construit.
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	36,9%		✓		Oui	2010	2040	Construit et exploitera un tronçon de 189 km d'une autoroute à péage en Inde, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	26%		✓		Non	2006	s.o.	Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (« Mayotte »)	100%	✓			Oui	2011	2026	Modernise les infrastructures, construit une nouvelle aérogare, et gère et entretient l'aéroport, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans.
Société d'Exploitation de Vatry Europort (« SEVE »)	51,1%		✓		Non	1999	2020	Assure la gestion et l'exploitation d'un aéroport de fret, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 20 ans.
TC Dôme S.A.S. (« TC Dôme »)	51%		✓		Oui	2008	2043	Exploitera un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France, lorsque la construction sera achevée.

s.o. : sans objet

Rapport de gestion 2011

9.3.2 ICI – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Les événements importants suivants liés aux ICI se sont produits en 2011 :

- > En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'Aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans.
- > En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté, passant de 76,92 % à 100 %. AltaLink a un savoir-faire technique et une vaste expérience en Alberta, au Canada, où elle détient et exploite des installations de transport à tarifs réglementés, telles que des lignes de transport d'électricité et des postes électriques qui desservent 85 % de la population albertaine.
- > En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick le contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médicolégal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

9.3.3 VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

Compte tenu de l'effet important des ICI sur l'état consolidé de la situation financière de la Société, cette dernière fournit dans la note 5 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2011 des informations supplémentaires sur la valeur comptable nette de ses ICI, selon la méthode de comptabilisation utilisée dans l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin. Au 31 décembre 2011, la Société estime que la juste valeur de ses ICI est supérieure à leur valeur comptable nette, avec les investissements de la Société dans l'Autoroute 407 et AltaLink ayant les justes valeurs estimées les plus élevées de tout son portefeuille d'ICI.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2011	2010
Autoroute 407	– \$	– \$
AltaLink	602,0	328,2
Autres	763,3	740,2
Total	1 365,3 \$	1 068,4 \$

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 77,2 millions \$ en 2011 (2010: 50,3 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 21,5 millions \$ (2010: 12,9 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

Rapport de gestion 2011

9.3.4 PRODUITS ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR ICI

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	VARIATION (%)
Produits provenant des ICI	501,4 \$	472,3 \$	6,2 %
Résultat d'exploitation provenant des ICI	131,2 \$	134,9 \$	(2,7 %)

L'information relative aux périodes antérieures à 2010, établie conformément aux PCGR du Canada, n'est pas présentée dans ce tableau, car les incidences les plus importantes de l'adoption des IFRS par la Société ont trait à ses ICI, comme il est décrit à la section 14.1.

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle (se reporter à la section 4.1.4 pour plus de détails). Les produits inclus dans le compte consolidé de résultat de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un ICI, comme il est décrit à la section 4.1.4. La relation entre les produits et le résultat d'exploitation, qui correspond au résultat net pour les ICI, n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement du secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

Bien que la Société eût prévu que le **résultat d'exploitation provenant du secteur des ICI en 2011** demeurerait à un niveau comparable à celui de 2010, si l'on exclut le gain net après impôt comptabilisé en 2010 à la cession de Trencap et de Valener, il **a augmenté**. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des dividendes provenant de l'Autoroute 407, ainsi qu'à l'augmentation de l'apport provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancées par l'absence, en 2011, d'apports provenant des investissements de la Société dans Trencap et Valener, lesquels ont été cédés au quatrième trimestre de 2010.

Rapport de gestion 2011

À titre d'information supplémentaire, la Société présente, dans le tableau ci-dessous, sa quote-part de 16,77 % des dividendes versés par l'Autoroute 407, son résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des autres ICI, ainsi que les dividendes et distributions reçus des ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :					
Provenant de l'Autoroute 407	77,2 \$	50,3 \$	9,8 \$	20,0 \$	10,1 \$
Provenant d'un gain net à la cession de Trencap et de Valener	–	26,1	–	–	–
Provenant des autres ICI	54,0	58,5	27,1	17,2	13,2
Total	131,2 \$	134,9 \$	36,9 \$	37,2 \$	23,3 \$
Dividendes et distributions reçus par SNC-Lavalin :					
Provenant de l'Autoroute 407	77,2 \$	50,3 \$	31,9 \$	22,6 \$	20,1 \$
Provenant des autres ICI ⁽²⁾	12,2	1,6	41,4	12,8	10,4
Total	89,4 \$	51,9 \$	73,3 \$	35,4 \$	30,5 \$

(1) Conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

(2) En 2009, une distribution exceptionnelle de 24,6 millions \$ a été versée par Astoria II.

10 LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

19,3 %
RCPMA

852
millions \$
POSITION DE
TRÉSORERIE NETTE

750
millions \$
LIQUIDITÉS
DISCRÉTIONNAIRES

Tel qu'il est mentionné à la section 5 du présent rapport de gestion, la réalisation d'un RCPMA au moins égal au rendement des obligations à long terme du Canada plus 600 points de base, ainsi que le maintien d'une situation financière solide avec une position de trésorerie nette suffisante pour réaliser ses plans en matière d'exploitation, d'investissement et de financement, sont deux objectifs financiers clés de la Société.

La présente section *Liquidités et ressources financières* a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments de ces objectifs financiers et a été structurée de la façon suivante :

- > l'analyse de la **situation financière**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans l'état consolidé de la situation financière de la Société en 2011 et en 2010;
- > l'examen de la **position de trésorerie nette** et des **liquidités discrétionnaires** de la Société;
- > l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et utilisé la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > une présentation du **fonds de roulement**, des **facilités de crédit renouvelables avec recours**, des **cotes de crédit** et de la **dette avec recours sur le capital total**, qui sont tous des indicateurs de la solidité financière de la Société;
- > l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société; et enfin
- > la présentation des **dividendes déclarés** et du **RCPMA** de la Société, pour les 5 derniers exercices, de même que des **indices boursiers** dont les actions de la Société font partie.

Rapport de gestion 2011

Ces éléments, tels que traités dans les sections respectives ci-dessous, démontrent que la Société a atteint ses objectifs financiers clés en maintenant une solide situation financière et qu'elle dispose d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que de facilités de crédit et de sources de fonds suffisants pour réaliser ses plans en matière d'exploitation, d'investissement et de financement, y compris le financement d'acquisitions d'entreprises et d'investissements dans des concessions d'infrastructure, le programme de rachat d'actions, la croissance de ses affaires, ainsi que pour respecter ses obligations contractuelles.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

10.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Actifs courants	3 546,3 \$	3 566,5 \$	3 157,6 \$
Actifs non courants	4 807,7	3 954,3	3 432,5
Total de l'actif	8 354,0	7 520,8	6 590,1
Passifs courants	3 514,3	2 886,6	2 720,6
Passifs non courants	2 953,0	2 714,7	2 269,9
Total du passif	6 467,3	5 601,3	4 990,5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 883,1	1 816,8	1 518,2
Participations ne donnant pas le contrôle	3,6	102,7	81,4
Total du passif et des capitaux propres	8 354,0 \$	7 520,8 \$	6 590,1 \$

10.1.1 TOTAL DES ACTIFS COURANTS

Le total des actifs courants a diminué de 20,2 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 45,4 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 30,6 millions \$ des créances clients ; et > une hausse de 14,1 millions \$ de la trésorerie et équivalents de trésorerie. 	Une diminution de 65,6 millions \$ incluant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une baisse de 148,6 millions \$ des créances clients ; et > une baisse de 50,9 millions \$ des contrats en cours ; partiellement contrebalancées par > une hausse de 101,7 millions \$ des autres actifs financiers courants ; et > une hausse de 44,4 millions \$ des autres actifs courants.

Les actifs courants ont augmenté de 408,9 millions \$ entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 22,0 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 22,4 millions \$ des autres actifs financiers courants. 	Une augmentation de 386,9 millions \$ incluant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 226,1 millions \$ des créances clients ; et > une hausse de 128,5 millions \$ au titre des contrats en cours.

Rapport de gestion 2011

10.1.2 TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

Le total des actifs non courants a augmenté de 853,4 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 664,5 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 564,9 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink; et > une hausse de 72,0 millions \$ des actifs financiers non courants. 	Une augmentation de 188,9 millions \$ incluant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 97,4 millions \$ du goodwill résultant d'acquisitions d'entreprises en 2011; et > une hausse de 44,7 millions \$ des immobilisations corporelles.

Le total des actifs non courants a augmenté de 521,8 millions \$ entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 422,0 millions \$ reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 347,6 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink; > une hausse de 45,0 millions \$ des autres actifs non courants; et > une augmentation de 29,4 millions \$ des actifs financiers non courants. 	Une augmentation de 99,8 millions \$ incluant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 51,1 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût; et > une hausse de 21,2 millions \$ du goodwill.

10.1.3 TOTAL DES PASSIFS COURANTS

Le total des passifs courants a augmenté de 627,7 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant les éléments suivants :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 392,6 millions \$ reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 288,6 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et > une augmentation de 97,9 millions \$ des dettes fournisseurs. 	Une augmentation de 235,1 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 171,1 millions \$ des produits différés; et > une hausse de 147,9 millions \$ des dettes fournisseurs; partiellement contrebalancées par > une diminution de 106,2 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.

Les passifs courants ont augmenté de 166,0 millions \$ entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, reflétant les éléments suivants :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une diminution de 20,5 millions \$ incluant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une diminution de 12,8 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et > une diminution de 7,7 millions \$ des autres passifs financiers courants. 	Une augmentation de 186,5 millions \$ reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 221,4 millions \$ des produits différés; et > une hausse de 92,6 millions \$ des autres passifs financiers courants; contrebalancées en partie par > une baisse de 104,9 millions \$ de la dette à court terme et de la tranche courante de la dette à long terme avec recours par suite du remboursement à échéance, en septembre 2010, de débentures non garanties d'un montant total de 105 millions \$.

Rapport de gestion 2011

10.1.4 TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS

Le total des passifs non courants a augmenté de **238,3 millions \$** entre le 31 décembre 2010 et le **31 décembre 2011**, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 135,1 millions \$ reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 57,6 millions \$ des autres passifs non courants; > une hausse de 44,0 millions \$ des autres passifs financiers non courants; et > une hausse de 32,4 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink. 	Une augmentation de 103,2 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 49,6 millions \$ du passif d'impôt sur le résultat différé; et > une hausse de 46,7 millions \$ des provisions.

Le total des passifs non courants a augmenté de 444,8 millions \$ entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 317,8 millions \$ reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 270,6 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink. 	Une augmentation de 127,0 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 80,0 millions \$ du passif d'impôt sur le résultat différé; et > une hausse de 44,3 millions \$ des provisions.

10.1.5 TOTAL DU PASSIF FINANCIER

Le total du passif financier de la Société, tel qu'il est présenté à la note 27 A des états financiers consolidés annuels audités de 2011, s'élevait à **4,5 milliards \$ au 31 décembre 2011**, comparativement à 4,1 milliards \$ et à 3,8 milliards \$ aux 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, respectivement.

10.1.6 TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ont connu une augmentation de **66,3 millions \$ au 31 décembre 2011** par rapport au 31 décembre 2010, reflétant essentiellement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2011, partiellement contrebalancé par l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans AltaLink, de même que par les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

L'augmentation de 298,6 millions \$ entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 reflète principalement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2010, contrebalancé en partie par la déclaration de dividendes aux actionnaires de la Société.

Les participations ne donnant pas le contrôle se chiffraient à **3,6 millions \$ au 31 décembre 2011**, comparativement à 102,7 millions \$ à la fin de l'exercice précédent. La diminution enregistrée entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 est principalement liée à l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink, puisque la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dans AltaLink de 110,8 millions \$ a été réduite à néant suite à la conclusion de la transaction.

Rapport de gestion 2011

10.2 POSITION DE TRÉSORERIE NETTE ET LIQUIDITÉS DISCRÉTIONNAIRES

La position de trésorerie nette de la Société, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, est obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant de ses ICI et sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, et se présentait comme suit :

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231,0 \$	1 235,1 \$	1 191,4 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	30,9	16,8	15,6
Dette avec recours	348,4	348,2	452,9
Position de trésorerie nette	851,7 \$	870,1 \$	722,9 \$
Liquidités discrétionnaires	750,0 \$	900,0 \$	800,0 \$

La position de trésorerie nette au 31 décembre 2011 est demeurée à un niveau comparable à celle du 31 décembre 2010.

En plus de déterminer sa position de trésorerie nette, la Société estime ses **liquidités discrétionnaires**, qui sont une mesure financière non définie par les IFRS, correspondant au montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non affecté à des activités, à des investissements dans des concessions d'infrastructure et au solde des paiements dus pour les acquisitions d'entreprises effectuées. Par conséquent, les liquidités discrétionnaires sont calculées au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale à la fin de la période, ajustés en fonction des besoins de trésorerie estimatifs pour terminer les projets existants et des encaissements nets estimatifs à l'achèvement des projets d'envergure en cours, et déduction faite des engagements restants à investir dans des ICI et du solde des paiements dus pour les acquisitions d'entreprises effectuées. Les liquidités discrétionnaires se sont établies à **environ 750 millions \$ au 31 décembre 2011**, comparativement à environ 900 millions \$ au 31 décembre 2010. La baisse reflète principalement la trésorerie et équivalents de trésorerie utilisée pour l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink ainsi que l'acquisition d'une débenture d'une filiale, dans le cadre de la même transaction, ainsi que pour des besoins de trésorerie estimés pour achever des projets existants, les liquidités utilisées pour les acquisitions d'entreprises, et les dividendes versés aux actionnaires de SNC-Lavalin. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation excluant les ICI.

La position de trésorerie nette au 31 décembre 2011 inclut 22,9 millions \$ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans une banque libyenne. Malgré le fait que la Société croit qu'il y a un risque en ce qui a trait à sa capacité actuelle de rapatrier ces fonds, la Société n'a pas actuellement l'intention d'essayer d'effectuer un tel rapatriement ou de cesser de faire des affaires en Libye et continue de chercher des occasions de poursuivre ses projets existants en Libye, ainsi que de conclure de nouvelles affaires. Par conséquent, la Société croit que ce montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est entièrement disponible pour financer ses opérations dans ce pays. La Société continuera d'évaluer les risques reliés à la situation politique en Libye à mesure que des développements surviennent et que les circonstances évoluent.

10.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE**SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE**

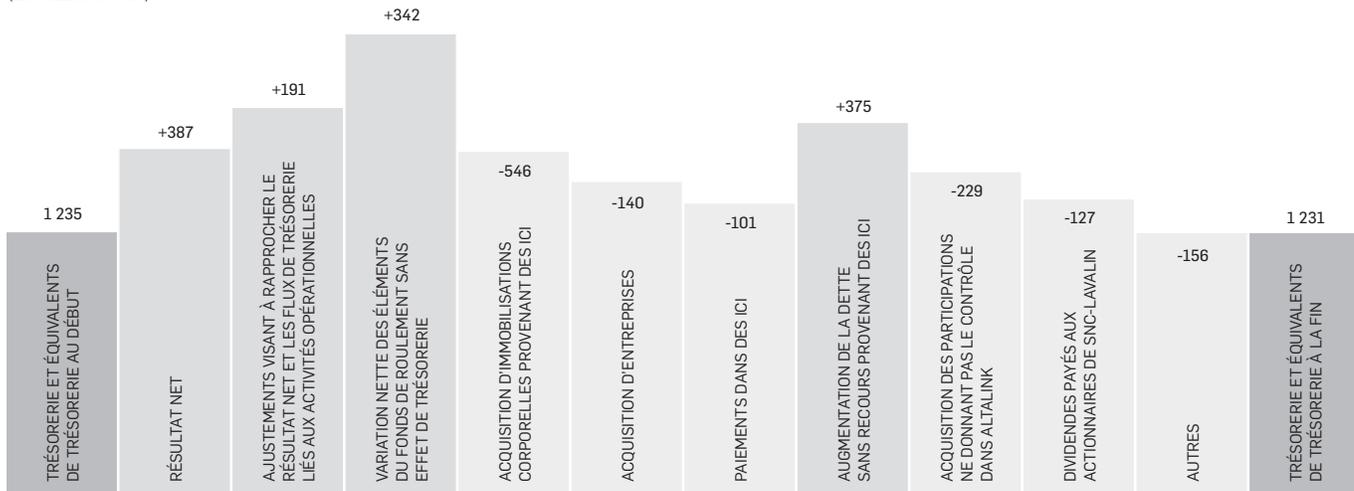
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités opérationnelles	919,6 \$	500,1 \$
Activités d'investissement	(863,6)	(475,9)
Activités de financement	(56,8)	31,9
Diminution liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger	(3,3)	(12,4)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4,1)	43,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 235,1	1 191,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 231,0 \$	1 235,1 \$

Rapport de gestion 2011

Le graphique ci-après illustre les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Ces éléments sont analysés en détail ci-dessous.

VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN 2011

(EN MILLIONS \$ CA)



Activités opérationnelles	<p>Les liquidités générées par les activités opérationnelles ont augmenté pour atteindre 919,6 millions \$ en 2011 comparativement aux liquidités générées de 500,1 millions \$ en 2010, reflétant principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > des liquidités générées par la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 341,8 millions \$ en 2011, par rapport à des liquidités utilisées de 189,5 millions \$ en 2010, reflétant essentiellement la baisse des besoins en fonds de roulement ; partiellement contrebalancées par > un résultat net de 387,3 millions \$ en 2011, comparativement à un résultat net de 487,4 millions \$ en 2010.
Activités d'investissement	<p>Les liquidités utilisées pour les activités d'investissement ont augmenté pour atteindre 863,6 millions \$ en 2011 par rapport à des liquidités utilisées de 475,9 millions \$ en 2010. Les principales activités d'investissement ont porté sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, pour un décaissement total de 545,8 millions \$ en 2011, comparativement à 402,0 millions \$ en 2010, principalement attribuable à AltaLink pour les deux exercices, en raison essentiellement des dépenses d'investissement dans des projets de transport d'électricité ; > l'acquisition d'entreprises pour un décaissement total de 140,4 millions \$ en 2011, comparativement à 39,2 millions \$ en 2010 ; > le décaissement de 101,1 millions \$ lié à des paiements dans des ICI en 2011, reflétant les paiements faits au titre d'Ambatovy, d'Astoria II et de REPL, comparativement à 92,7 millions \$ en 2010, reflétant les paiements faits au titre d'Astoria II, d'Ambatovy et de REPL ; et > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des autres activités, pour un décaissement total de 67,2 millions \$ en 2011, comparativement à 46,0 millions \$ en 2010. Environ 47 % et 54 %, en 2011 et 2010 respectivement, des acquisitions d'immobilisations corporelles liées à ces autres activités avaient trait aux technologies de l'information ; partiellement contrebalancés par > Le produit des cessions de Trencap et de Valener pour un encaissement total de 176,9 millions \$ en 2010.

Rapport de gestion 2011

Activités de financement	<p>Les liquidités utilisées pour les activités de financement ont totalisé 56,8 millions \$ en 2011, comparativement à des liquidités de 31,9 millions \$ générées par les activités de financement en 2010. Les principales activités de financement ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Une augmentation de la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a totalisé 374,8 millions \$ en 2011, comparativement à un montant de 400,6 millions \$ en 2010, principalement attribuable à AltaLink pour les deux exercices ; > Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 126,8 millions \$ en 2011, comparativement à 102,7 millions \$ en 2010, reflétant une augmentation des dividendes payés par action, qui se sont chiffrés à 0,84 \$ par action en 2011, comparativement à 0,68 \$ par action en 2010 ; > En vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, la Société a racheté des actions pour un total de 44,3 millions \$ en 2011 (819 400 actions au prix moyen de rachat de 54,03 \$), comparativement à 47,9 millions \$ en 2010 (901 600 actions au prix moyen de rachat de 53,18 \$). La Société entend être aussi active dans le rachat de ses actions en 2012. De manière générale, dans le cadre de la gestion de son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions en vertu de ses régimes d'options sur actions ; > L'émission d'actions suivant la levée d'options sur actions attribuées a généré des liquidités totales de 26,9 millions \$ en 2011 (820 216 options sur actions à un prix moyen de 32,84 \$), comparativement à 24,3 millions \$ en 2010 (902 465 options sur actions à un prix moyen de 26,98 \$). Au 16 mars 2012, 5 167 144 options sur actions étaient en cours, à des prix de levée variant de 31,59 \$ à 57,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 151 143 903 ; et > L'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. Dans le cadre de cette transaction, la Société a aussi fait l'acquisition d'une débenture d'une filiale pour 50,0 millions \$.
--------------------------	---

10.4 FONDS DE ROULEMENT

FONDS DE ROULEMENT

AU 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)

	2011	2010
Actifs courants	3 546,3 \$	3 566,5 \$
Passifs courants	3 514,3	2 886,6
Fonds de roulement	32,0 \$	679,9 \$
Ratio du fonds de roulement	1,01	1,24

Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement ont affiché une baisse au 31 décembre 2011 par rapport à l'exercice précédent, la hausse générée par la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie en 2011 ayant été plus que contrebalancée par la trésorerie affectée aux activités de financement et d'investissement, incluant l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink ainsi que de l'acquisition d'une débenture d'une filiale, dans le cadre de la même transaction, les acquisitions d'entreprises et les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

10.5 GESTION DE CAPITAL

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre :

- > avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et
- > maximiser le rendement moyen des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

Maintenir un capital suffisant et l'accès à des lignes de crédit bancaire satisfaisantes est un élément clé des activités de la Société, puisque cela démontre la solidité financière de la Société ainsi que sa capacité à s'acquitter de ses obligations de bonne exécution sur de nombreux projets, et permet à la Société de fournir des lettres de crédit en garantie pour satisfaire à ses obligations contractuelles. Maintenir un capital suffisant est également un indicateur financier clé qui permet à la Société de conserver sa cote d'investissement de première qualité, ce qui lui donne, entre autres, accès à des arrangements de financement à un coût compétitif.

Rapport de gestion 2011

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

Se reporter à la note 28 des états financiers consolidés annuels audités de 2011 pour plus de précisions sur la gestion de capital de la Société.

10.6 ENDETTEMENT AVEC RECOURS ET ENDETTEMENT SANS RECOURS

Dette avec recours	Facilité de crédit renouvelable avec recours	La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel majoré de 0,0 % (0,2 % en 2010). Au 31 décembre 2011, un montant de 145,9 millions \$ sur ces marges de crédit demeurait inutilisé, la différence de 444,1 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à des lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et sont assujetties à des clauses de sûreté négative.
	Débiteure avec recours — cotes de crédit	Le 30 novembre 2011, Standard & Poor's a reconfirmé la cote de crédit des débiteures de SNC-Lavalin de BBB+ avec une perspective stable . Le 16 septembre 2011, DBRS a révisé à la hausse sa perspective sur les débiteures de la Société, la faisant passer de BBB (élevée) avec une perspective stable à BBB (élevée) avec une perspective positive . Le 28 février 2012, suite à une mise à jour annoncée par la Société sur l'annonce de ses résultats financiers de 2011 et l'incidence sur ses perspectives pour 2011, DBRS a placé la cote de crédit de SNC-Lavalin de BBB (élevée) sous révision avec perspective évolutive . DBRS maintiendra la cote de crédit sous révision jusqu'à ce que son évaluation soit terminée. Le 29 février 2012, Standard & Poor's a émis un bulletin affirmant que la cote de crédit des débiteures de SNC-Lavalin n'était pas affectée à court terme.
	Ratio de la dette avec recours sur le capital total	Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Aux 31 décembre 2011 et 2010, le ratio de la dette avec recours sur capital total de la Société était de 15:85 et 16:84 respectivement, en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30 :70.
Dette sans recours	SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI détenus par la Société. En conséquence, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. Les ICI de la Société comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale et de la mise en équivalence pourraient, par contre, présenter un risque si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.	

10.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.7.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des ICI et les obligations en vertu de contrats de location :

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2012	2013-2014	2015-2016	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme :					
Avec recours	– \$	– \$	– \$	350,0 \$	350,0 \$
Sans recours provenant des ICI	327,4	344,1	203,4	1 026,2	1 901,1
Engagements à investir dans des ICI	159,1	–	–	–	159,1
Obligations en vertu de contrats de location simple à long terme	89,5	145,4	102,8	100,0	437,7
Total	576,0 \$	489,5 \$	306,2 \$	1 476,2 \$	2 847,9 \$

Rapport de gestion 2011

Des détails supplémentaires sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournis à la note 17 D des états financiers consolidés annuels audités de 2011 de la Société. Les engagements à investir dans des ICI proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part de fonds à une date ultérieure, tel que décrit à la note 5 D de ses états financiers consolidés annuels audités de 2011. Les engagements à investir dans des ICI sont constatés pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, et sont principalement liés à GSM, Ambatovy et Chinook. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location simple à long terme est fournie à la note 31 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2011.

10.7.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 27 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2011.

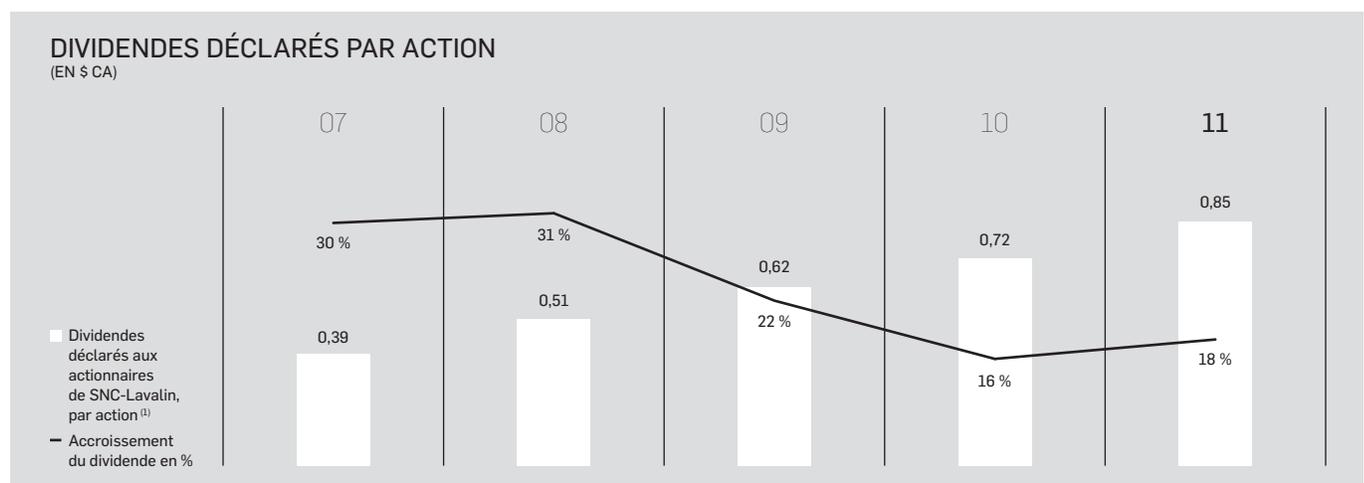
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	ARRANGEMENT FINANCIER
SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement.	La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action découlant de la fluctuation du prix de ses actions (se reporter à la note 21 C des états financiers consolidés annuels audités de 2011).

Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.

La Société ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, contrôles financiers et procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

10.8 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende trimestriel en espèces à payer aux actionnaires en le portant de 0,21 \$ par action à 0,22 \$ par action au quatrième trimestre de 2011, pour des dividendes déclarés totalisant 0,85 \$ par action pour l'exercice 2011. Les dividendes déclarés pour les 5 derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :



(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

Le total des dividendes en espèces payés en 2011 s'élevait à 126,8 millions \$ comparativement à 102,7 millions \$ en 2010. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 22 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 11 derniers exercices.

Rapport de gestion 2011

10.9 INDICES BOURSIERS

SNC-Lavalin est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SNC » et fait partie de l'indice composé S&P/TSX, qui constitue le principal indice de référence étendu du marché pour les marchés boursiers au Canada. De plus, le titre fait également partie des deux indices S&P/TSX suivants :

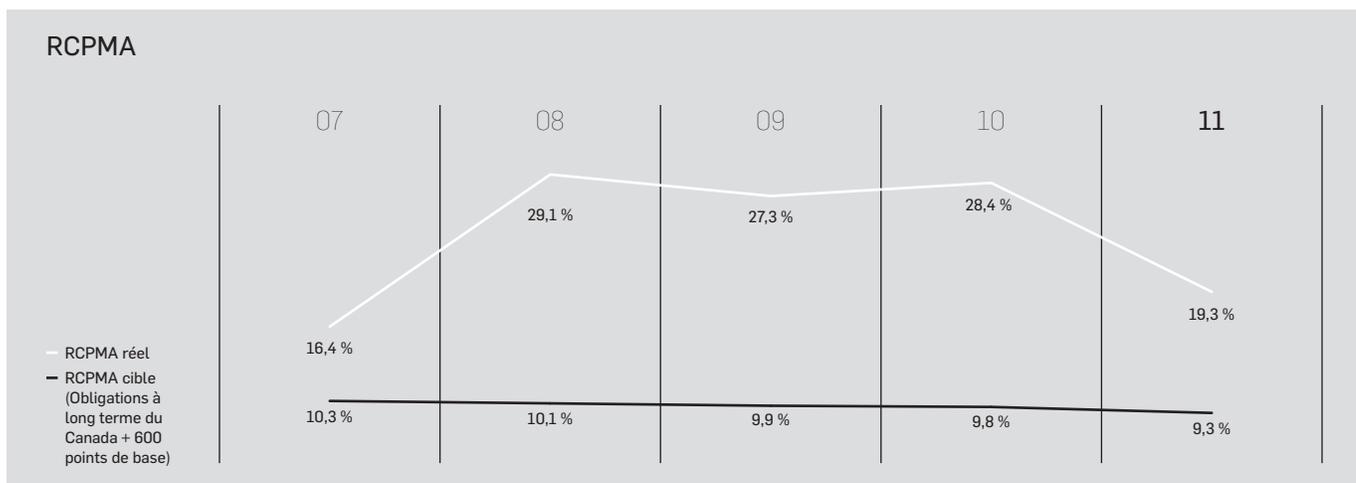
INDICES	DESCRIPTION
Indice S&P/TSX 60	Indice constitué de 60 grandes sociétés canadiennes cotées en Bourse dont la répartition par secteur est très proche de celle de l'indice composé S&P/TSX.
Indice Aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX	Indice conçu pour mesurer le rendement des composantes de l'indice S&P Canada Broad Market (« BMI ») qui ont accru régulièrement leur dividende chaque année depuis au moins 5 ans. L'indice est composé d'environ 40 titres et présente les sociétés canadiennes qui augmentent le plus régulièrement leur dividende. Les dividendes stables et à la hausse de la Société témoignent de la confiance de la direction à l'égard de la solidité et de la croissance de la Société.

10.10 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (RCPMA)

Le RCPMA, une mesure financière non définie par les IFRS, est un indicateur clé utilisé pour mesurer le rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque celles-ci, découlant principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et ne reflètent pas la situation financière de la Société.

Pour 2011 et 2010, le RCPMA a été considérablement plus élevé que l'objectif de la Société, qui est de 600 points de base de plus que le rendement des obligations à long terme du Canada. Le graphique suivant montre que la Société a généré un RCPMA de 16,4 % ou plus par année au cours des 5 derniers exercices, dépassant d'au moins 600 points de base son objectif mentionné ci-dessus pour chaque exercice. La Société cherche à être en position de générer de façon constante un RCPMA élevé tout en maintenant une situation financière solide, ce qu'elle a réussi au cours des dernières années.



Les données de 2007 à 2009 ont été établies conformément aux PCGR du Canada. Se reporter à la section 14.1 pour plus de détails.

Rapport de gestion 2011

11 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, SNC-Lavalin a constaté des produits de 559,5 millions \$ (2010 : 306,3 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté un bénéfice provenant de ces ICI, qui représente la quote-part de la Société du résultat net de ces ICI, de 102,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 76,9 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 419,6 millions \$ (2010 : 263,7 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 43,7 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010: 12,0 millions \$ et 1^{er} janvier 2010: 102,8 millions \$). Les autres créances d'actifs financiers non courants de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 83,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 25,5 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : néant). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 129,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010: 178,6 millions \$ et 1^{er} janvier 2010: 78,3 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

Rapport de gestion 2011

12 ACTIONNAIRES ET ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Les actions de la Société sont détenues par différents types d'actionnaires, notamment par son personnel. La majorité des actions de la Société sont détenues par des investisseurs institutionnels. Selon les dernières informations publiques disponibles au 16 mars 2012, le seul investisseur qui détient ou exerce un contrôle ou a la haute main sur des actions conférant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société est Jarislowsky, Fraser Limited, un gestionnaire de fonds, représentant environ 14,4 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

La Société encourage son personnel à investir dans ses actions en lui offrant divers programmes, lesquels sont décrits dans le tableau ci-dessous :

RÉGIME	DESCRIPTION	PARTICIPANTS ADMISSIBLES
Régimes d'options d'achat d'actions	Les options d'achat d'actions sont attribuées à des employés sélectionnés en fonction des recommandations faites par la haute direction et approuvées par le conseil d'administration. Les options d'achat d'actions émises depuis 2007 ont une durée de 5 ans et les droits s'acquèrent en 3 tranches égales, soit 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution.	Employés clés sélectionnés
Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE »)	Régime d'achat d'actions ordinaires sur une base volontaire offert par la Société, en vertu duquel la Société verse une cotisation correspondant à 35 % de la cotisation du participant, jusqu'à concurrence de 10 % du salaire de base de l'employé. Les cotisations de SNC-Lavalin sont versées en deux tranches de 15 % et de 20 % au cours de la deuxième et de la troisième année, respectivement, suivant la cotisation de l'employé pour une année donnée.	Tous les employés réguliers au Canada et certains employés réguliers aux États-Unis, en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Australie et en Arabie Saoudite
Programme d'actionnariat à l'intention des dirigeants (« PAD »)	Programme en vertu duquel les participants sélectionnés peuvent choisir de verser 25 % de leur prime brute afin d'acquérir des actions ordinaires de la Société. La Société verse une cotisation égale à la cotisation du participant, en versements égaux sur une période de 5 ans, qui correspond également à la période d'acquisition des droits.	Employés clés sélectionnés en fonction de leurs responsabilités et de leur rendement

La Société offre également des régimes de rémunération incitative fondée sur la valeur de ses actions à certains membres de son personnel, notamment :

RÉGIME	DESCRIPTION	PARTICIPANTS ADMISSIBLES
Régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »)	Régime en vertu duquel les participants se voient attribuer des unités sur la base de leur salaire et du cours de l'action à la date d'attribution. Les droits de ces unités s'acquèrent sur une période de 5 ans, à un taux de 20 % par année. Les unités acquises sont rachetables contre espèces dans les 30 jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant. Le prix de rachat est basé sur une moyenne du cours de l'action sur 12 semaines, déterminée une année après le dernier jour d'emploi du participant. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis immédiatement.	Membres clés de la haute direction
Régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UPA de 2009 »)	Régime en vertu duquel les participants se voient attribuer des unités sur la base de leur salaire et du cours de l'action à la date d'attribution. Les droits de ces unités sont complètement acquis à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution. À cette date, le nombre d'unités initialement attribué est ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur 3 ans du résultat par actions. Le prix de rachat est basé sur le cours de l'action à la fin de la période d'acquisition. Les unités sont rachetables en espèces au prix de rachat, ou convertibles en unités du UAD de 2009 dont les droits sont acquis. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis immédiatement.	Membres clés de la haute direction
Régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR »)	Régime en vertu duquel les participants sélectionnés se voient attribuer des unités dont les droits s'acquèrent à la fin d'une période de 3 ans. Les unités acquises sont rachetables contre espèces en fonction du cours de l'action à cette date. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis sur une base de prorata, sans qu'aucun paiement ne soit effectué avant la fin de la période d'acquisition des droits.	Employés sélectionnés

Rapport de gestion 2011

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des actions détenues au titre du RAE et du PAD, jumelé aux avoirs privés des initiés assujettis, définis dans le Règlement 55-104 sur les *exigences et les dispenses de déclaration d'initié* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario comme des personnes étant tenues de déposer des documents détaillant les transactions visant les titres ou les instruments financiers connexes de la Société, lesquelles sont également consignées par la Société, totalisait 3,8 % du nombre total d'actions en circulation de la Société au 31 décembre 2011, comparativement à 3,6 % au 31 décembre 2010.

13 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2011 de la Société, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillées à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2011.

14 MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

14.1 PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, l'exercice 2011 est le premier exercice pour lequel les états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS. Les informations comparatives de 2010 et l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition ont été retraités conformément aux indications fournies dans l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »). Se reporter à la note 35 des états financiers consolidés annuels audités de 2011 de la Société pour des rapprochements quantitatifs entre les PCGR du Canada et les IFRS.

Les répercussions les plus importantes de l'adoption des IFRS étaient liées à : i) la présentation du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin séparément du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ; ii) la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement pour ses ICI, qui sont comptabilisées conformément à l'IAS 31 ; et iii) la comptabilisation des ICI de la Société, qui sont comptabilisés conformément à l'IFRIC 12. Le passage aux IFRS a eu une incidence sur les ICI mais n'a eu que peu d'incidence sur les autres activités de la Société.

À la suite de l'Examen indépendant décrit à la section 1.1, la Société a ajusté ses informations financières IFRS de 2010 pour tenir compte d'une correction de 2010 reliées à certains paiements décrits ci-après.

En 2010, des paiements de 20 millions \$ ont été effectués en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence, qui ont été facturés et documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas. Étant donné que ces paiements ont été documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et qu'il n'existe aucune preuve directe ni concluante quant à l'utilisation et à l'objet de ces paiements ou quant à la nature des services fournis relativement à ces paiements, la Société a déterminé qu'ils doivent être comptabilisés au titre des charges de la période (c.-à-d. ne générant pas de produits) aux fins comptables.

Rapport de gestion 2011

Les paiements de 2010 comptabilisés au titre des charges de la période, déduction faite de l'incidence de l'augmentation de la marge brute prévue attribuable à l'exclusion de ces paiements des coûts de projets pour le projet auquel les paiements ont été initialement imputés, ont donné lieu à une réduction du résultat net de 17,9 millions \$ en 2010 (0,12 \$ par action de base et après dilution). La Société a décidé de corriger les informations financières comparatives de la période antérieure dans ses premiers états financiers consolidés annuels audités établis conformément aux IFRS.

Bien que la Société n'ait pas appliqué les IFRS pour ses chiffres comparatifs antérieurs au 1^{er} janvier 2010, l'incidence estimée non auditée de l'IAS 31, principalement attribuable à la modification de la méthode de consolidation de l'Autoroute 407, et de l'IFRIC 12 aurait été comme suit pour 2009 :

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	2009				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Diminution des produits	(8,9) \$	(9,4) \$	(14,6) \$	(12,9) \$	(45,8) \$
Augmentation du résultat net	9,1 \$	9,3 \$	8,8 \$	7,6 \$	34,8 \$

Selon les répercussions quantifiées de la transition aux IFRS sur les résultats de 2010 et de 2009, l'incidence de la transition aux IFRS sur les autres activités de la Société est considérée comme étant non significative pour les chiffres comparatifs de 2007 et de 2008 déclarés dans le présent rapport de gestion.

La Société a établi ses conventions et méthodes comptables utilisées pour la préparation de ses états financiers consolidés annuels audités de 2011 conformément aux IFRS. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2011 de la Société pour plus d'information sur les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers.

14.2 NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers.

Rapport de gestion 2011

15 RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités et vous devriez porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-après avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

APERÇU GÉNÉRAL

Les affaires de SNC-Lavalin sont menées selon plusieurs types d'arrangements contractuels, incluant des contrats à prix coûtant majoré, à honoraires fixes et à prix forfaitaire, ainsi que des investissements dans des concessions d'infrastructure. SNC-Lavalin a établi et applique des pratiques rigoureuses d'évaluation, d'atténuation et de gestion des risques afin de restreindre la nature et l'étendue des risques financiers, techniques et juridiques propres à chacune de ces formes d'arrangements contractuels.

Avant qu'une offre ne soit déposée pour un projet à prix forfaitaire dont les produits excèdent un certain seuil et/ou qui contient certains éléments considérés comme présentant un risque élevé ou inhabituel, celle-ci doit être revue et analysée par un comité d'évaluation des risques formé de dirigeants ayant le savoir-faire pertinent, qui font des recommandations à l'équipe préparant l'offre et à la haute direction sur la ligne de conduite à adopter pour le projet considéré. La Société a aussi un comité d'approbation des soumissions et des investissements qui a pour mission d'examiner les offres pour des projets excédant un certain seuil. Le comité d'approbation des soumissions et des investissements est composé de hauts dirigeants, auxquels se joignent les membres du conseil d'administration de la Société lorsque certains seuils sont atteints ou dans certaines circonstances précises. Ce comité examine également les propositions d'acquisition ou de cession d'entreprises et d'ICI.

Étant donné que le comité d'évaluation des risques et le comité d'approbation des soumissions et des investissements examinent des projets d'une grande variété, ces deux comités sont en mesure de transmettre, à l'équipe responsable de l'offre, toutes les leçons tirées des projets antérieurs et des projets en cours. Cette manière de procéder est importante car elle permet de communiquer directement à l'équipe responsable de l'offre les derniers développements afin que celle-ci puisse en tenir compte et agir en conséquence.

Outre le comité d'évaluation des risques et le comité d'approbation des soumissions et des investissements, d'autres comités sont responsables d'analyser certains facteurs, notamment les offres visant les projets et les rendements au niveau des divisions, ainsi que les examens par les pairs prévus tout au long de la durée de certains projets choisis.

SERVICES, ENSEMBLES, ET O&M

L'engagement soutenu de SNC-Lavalin à mettre en œuvre des pratiques saines de gestion des risques lorsqu'elle exécute des contrats de type Services, Ensembles, et O&M, comprend l'évaluation des risques techniques, la rédaction et la révision juridique rigoureuse des contrats, l'application de contrôles serrés aux coûts et à l'échéancier des projets, la révision régulière des prévisions quant à l'achèvement des projets, la mise en place d'ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour les projets, la souscription d'assurances pour les projets, l'obtention de garanties de tierces parties, la sélection rigoureuse de partenaires, de sous-traitants et de fournisseurs, et d'autres dispositions visant à l'atténuation des risques. Le maintien d'une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation est un élément important de sa politique de gestion des risques. SNC-Lavalin choisit, de temps à autre, d'assumer une partie des pertes qui pourraient survenir à cause de l'application de pratiques d'auto-assurance sélective et par la gestion professionnelle de ces pertes assumées en utilisant ses sociétés d'assurance captives réglementées.

Rapport de gestion 2011

ICI

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, pour lesquelles son savoir-faire technique et son savoir-faire en ingénierie, construction, gestion de projet, et exploitation et entretien, ainsi que son expérience du montage financier de projets lui confèrent un avantage distinctif.

De tels investissements donnent lieu à des risques et à des incertitudes, détaillés ci-après, qui sont atténués par des pratiques de saine gestion des risques appliquées lors d'investissements dans des concessions d'infrastructure, dont :

- > l'indépendance au sein de SNC-Lavalin du groupe Investissement vis-à-vis des groupes chargés de l'ingénierie, de la construction, et de l'O&M;
- > la révision détaillée et la structuration des accords de concession ;
- > l'analyse détaillée des risques propres à chaque investissement, tels que la construction, l'exploitation, les évaluations environnementales et des estimations relatives à l'offre et à la demande ;
- > l'assurance, le cas échéant, de la solidité financière de ses partenaires dans les investissements et l'assurance que la participation de SNC-Lavalin dans une concession est en accord avec celle de ses partenaires ;
- > la modélisation financière détaillée réalisée à l'interne, combinée à sa révision indépendante par un tiers ; et
- > l'examen des projections financières et des prévisions réalisées à l'interne, par des conseillers indépendants.

Malgré les efforts déployés pour atténuer les risques et incertitudes, rien ne garantit que de tels facteurs d'atténuation seront efficaces et qu'il n'y aura aucune incidence sur les résultats financiers et la situation financière de la Société si de tels risques ou incertitudes devaient se concrétiser.

DÉPASSEMENT DES COÛTS

SNC-Lavalin profite d'économies de coûts, mais assume les risques de dépassement des coûts dans les contrats à prix forfaitaire. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées au contexte économique futur, à la productivité, au rendement de notre personnel et de nos sous-traitants ou de nos fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou l'échéancier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Le risque de dépassement des coûts est atténué par un suivi régulier et proactif qu'effectue le personnel ayant le savoir-faire pertinent, par des examens réguliers qu'effectue la haute direction et par la garantie des prix d'achat convenus avec les fournisseurs de certains équipements et matériaux. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts.

RENDEMENT DES PROJETS

Dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas l'échéancier ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors encourir des coûts additionnels.

FACTEURS RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE

La réussite de SNC-Lavalin repose essentiellement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes. Un tel risque est atténué en offrant des possibilités de carrière diversifiées et attrayantes, un milieu de travail sain et sécuritaire, ainsi qu'une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels.

Par ailleurs, une partie du personnel de la Société est syndiqué, principalement dans les secteurs d'activité O&M et Énergie, et des employés syndiqués travaillent pour divers sous-traitants. L'incapacité de la Société ou de ses sous-traitants à conclure des conventions collectives satisfaisantes, ou une mésentente dans le cadre du processus de négociation avec un syndicat, pourrait entraîner une grève, une interruption partielle des travaux, ou d'autres actions de la part des employés, ce qui risquerait éventuellement d'avoir une incidence sur le rendement et l'exécution d'un ou plusieurs projets.

Rapport de gestion 2011

PARTENAIRES EN COENTREPRISE

SNC-Lavalin conclut certains contrats avec des partenaires en coentreprise. La réussite des coentreprises de SNC-Lavalin dépend de la performance satisfaisante de ses partenaires de la coentreprise à l'égard de leurs obligations dans la coentreprise. Le défaut des partenaires de la coentreprise de s'acquitter de leurs obligations pourrait imposer à SNC-Lavalin des obligations financières et d'exécution additionnelles qui risqueraient de se traduire par une augmentation des coûts.

LIVRABLES DES SOUS-TRAITANTS ET DES FOURNISSEURS

Dans la catégorie Ensembles, SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si les sous-traitants ou les fournisseurs ne respectent pas les exigences en n'exécutant pas leur partie d'un projet en vertu des modalités contractuelles, notamment par le non-respect du calendrier de livraison ou du fait d'une détérioration de leur situation financière, la capacité de SNC-Lavalin à atteindre les objectifs de performance et/ou de rentabilité prévus dans le cadre du projet peut être compromise. Ce risque est géré grâce à une sélection rigoureuse des tiers sous-traitants et fournisseurs, une surveillance proactive des calendriers et des budgets de projet, et l'obtention de lettres de crédit ou d'autres garanties.

RISQUE LIÉ AUX CONCESSIONNAIRES

Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans une concession d'infrastructure, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'ICI au cours de la période de concession. L'érosion de la valeur des investissements de la Société dans de telles concessions dépend de la capacité de la concession à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir du financement, qui peuvent toutes les deux dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle du concessionnaire, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, l'achalandage, le cas échéant, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement et la gestion des coûts. Même si les ICI ont généralement des mesures en place pour atténuer leurs propres risques, la valeur des investissements dans les concessions d'infrastructure pourrait subir une dépréciation. Cependant, lorsqu'elle investit dans des concessions d'infrastructure, la Société structure habituellement ces transactions avec du financement par dette sans recours au crédit général de la Société, ce qui atténue également l'incidence potentielle sur ses résultats financiers et sa situation financière.

OBTECTION DE CONTRATS

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la performance de SNC-Lavalin et un facteur de risque dans un milieu compétitif. Le savoir-faire technique de SNC-Lavalin reconnu à l'échelle mondiale ainsi que la diversité de ses catégories d'activité, de ses secteurs d'activité et de ses secteurs géographiques constituent des facteurs d'atténuation dans un tel contexte.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes inclut les contrats considérés comme fermes et constitue par conséquent une indication des produits futurs. Cependant, il ne peut y avoir de garantie quant à la possibilité d'annulation ou de modification de l'étendue des travaux, quant à savoir si le résultat net du carnet de commandes se traduira par un bénéfice, ni quant au moment où les produits et les bénéfices pourront se matérialiser.

RISQUES DE CHANGE

Les activités de SNC-Lavalin à l'extérieur du Canada l'exposent à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture qui la protège des risques de change. La stratégie de couverture prévoit le recours à des contrats de change à terme, qui comportent un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. SNC-Lavalin réduit ce risque de crédit en transigeant tous ses contrats de change auprès d'institutions financières saines et dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.

Rapport de gestion 2011

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La dette sans recours provenant des ICI et la dette avec recours provenant des autres activités de la Société portent intérêt et peuvent ainsi être exposées aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les ICI réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

La dette avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût après amortissement. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

RISQUE DE CRÉDIT ET RETARD DE RECOUVREMENT

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. Le retard de recouvrement correspond à tout paiement reçu du client après l'échéance convenue figurant au contrat. La capacité de SNC-Lavalin de mettre en place des ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour les projets permet de réduire de façon importante le risque de crédit à l'égard de certains projets. Par ailleurs, bien qu'un client puisse représenter une part importante des créances clients et des contrats en cours à tout moment, la concentration du risque de crédit est limitée, du fait du grand nombre de clients de SNC-Lavalin et de la diversité de leurs secteurs d'activité et de leurs secteurs géographiques.

L'objectif de la Société est de réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les créances clients, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, un effet sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et du secteur d'exploitation connexe.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles. L'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes et à la gestion du changement a pour but d'améliorer et de normaliser les contrôles visant à gérer le risque lié à la gestion de l'information. Reconnaisant la valeur de l'information, la Société s'est engagée à la gérer et à la protéger de manière judicieuse, responsable et rentable. La Société s'efforce d'améliorer ses procédures et logiciels relativement au contrôle du budget et du calendrier des projets, ainsi qu'à l'ensemble du processus de gestion du risque. La Société insiste beaucoup sur la formation continue de ses employés afin que ceux-ci puissent utiliser les meilleurs outils et logiciels leur permettant de gérer plus efficacement les projets.

CONTRÔLES INTERNES

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner une fausse déclaration importante touchant l'information financière.

Comme il est décrit à la rubrique « Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, en se fondant en partie sur l'examen indépendant, la direction de la Société a repéré certaines faiblesses importantes en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne de la Société à l'égard de la communication de l'information financière et a déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière de la Société n'étaient pas efficaces, dans les deux cas, au 31 décembre 2011. La direction a repéré et, dans certains cas, commencé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour régler ces faiblesses importantes et renforcer le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière, comme il est décrit en détail à la rubrique « Contrôles et procédures ». Toutefois, ces mesures pourraient ne pas être efficaces et la Société pourrait faire face à d'autres risques et/ou à des pertes inconnues.

Rapport de gestion 2011

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Une partie importante des produits de la Société provient de projets réalisés dans des marchés internationaux qui exposent la Société à plusieurs risques, dont : l'incertitude économique et politique de certains pays où SNC-Lavalin fait affaire, des limites aux droits de conversion et de rapatriement des devises, des risques politiques et l'absence de systèmes juridiques bien établis dans certains pays, ce qui peut rendre difficile l'exercice des droits contractuels de SNC-Lavalin. SNC-Lavalin cumule plus de 40 ans d'expérience sur les marchés internationaux, ce qui l'aide à évaluer les risques associés aux conditions économiques et politiques internationales.

RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Les responsabilités de SNC-Lavalin, dans l'exercice de ses activités, comprennent la santé et la sécurité. Un manquement, de la part de SNC-Lavalin ou de ses sous-traitants, quant à l'utilisation de pratiques sérieuses en matière de sécurité, pourrait entraîner des pertes de temps sur les projets, des pénalités, des poursuites en justice, et influencer l'attribution de futurs projets puisque certains clients prennent les résultats de santé et de sécurité en compte dans le choix d'un fournisseur. SNC-Lavalin a en place des programmes, des politiques et des procédures qui doivent être observés pour garantir l'engagement sans réserve de l'ensemble de son personnel et de ses sous-traitants envers la détection et la compréhension des risques de leur milieu de travail, afin d'évaluer avec compétence les risques et d'en atténuer les répercussions potentiellement néfastes. Le conseil d'administration de la Société a, en outre, mis sur pied un comité du conseil chargé d'encadrer tous les aspects de santé, de sécurité et d'environnement.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

SNC-Lavalin, en fournissant du savoir-faire en ingénierie et construction, en O&M, et en investissant dans des concessions d'infrastructure, s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation. Bien que la Société atténue ses risques liés à l'environnement en se tenant au courant des lois et règlements en matière d'environnement et en ayant recours au savoir-faire de ses spécialistes du secteur de l'environnement, SNC-Lavalin s'engage à aider de manière continue ses clients à toujours mieux intégrer les questions de protection de l'environnement à toutes leurs activités, tant au Canada qu'à l'étranger. Le conseil d'administration de la Société a, en outre, mis sur pied un comité du conseil chargé d'encadrer tous les aspects de santé, de sécurité et d'environnement.

RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination. Avant d'accepter un mandat sur un projet spécifique, la Société limite le risque d'atteinte à sa réputation en effectuant des contrôles de précaution préalables comprenant une évaluation du client, du pays, de l'étendue du projet, ainsi que des lois et de la culture locale. Une fois prise la décision de participer à un projet, le processus de gestion des risques de l'entreprise continue de limiter le risque d'atteinte à sa réputation, au cours de la préparation de l'offre de services et des étapes d'exécution, par le biais d'examen réguliers, tels que ceux du comité d'évaluation des risques et du comité d'approbation des soumissions et des investissements de la Société, ceux du comité d'audit, les contrôles par les pairs et les audits internes.

ACQUISITION D'ENTREPRISES

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le dédoublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'alignement de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu. Pour gérer ce risque, SNC-Lavalin acquiert, de manière sélective, des entreprises qui présentent une solide gestion ainsi qu'une culture et des valeurs compatibles avec les siennes, tout en s'assurant d'effectuer des contrôles diligents approfondis avant de conclure l'acquisition d'une entreprise et de mettre à profit sa vaste expérience acquise au cours des précédentes intégrations d'entreprises.

Rapport de gestion 2011

RISQUE LIÉ AUX RÈGLEMENTS ET AUX LOIS

Compte tenu de la nature de ses activités et de sa présence géographique à l'échelle mondiale, la Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposées par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. L'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent, un sous-traitant, un fournisseur et/ou un partenaire de la Société ou de toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société. Bien qu'il soit impossible de prévoir de tels changements, SNC-Lavalin s'assure de connaître en profondeur les règles et les règlements en vigueur dans les secteurs et les pays où elle exerce ses activités.

LOIS ANTI-CORRUPTION

Compte tenu du contexte réglementaire et juridique dans lequel la Société exerce ses activités, la Société est assujettie à des lois anticorruption qui interdisent les paiements illégaux faits directement ou indirectement à des représentants d'un gouvernement, d'organismes ou à toutes personnes telles que définies dans ces lois anti-corruption dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage dans le cours de ses affaires.

Nos politiques exigent le respect des lois anti-corruption. L'inobservance de ces lois anti-corruption par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société pourrait avoir un incidence sur la Société de diverses manières, notamment par l'imposition de sanctions juridiques, de nature pénale, civile ou administrative, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société.

LITIGES ET QUESTIONS JURIDIQUES

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à divers litiges, réclamations, poursuites et procédures judiciaires, qui surviennent de temps à autre et auxquels peuvent également être partie, mais pas exclusivement, des sous-traitants, des fournisseurs, des employés et des clients. Un litige est sujet à plusieurs incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. SNC-Lavalin atténue ce risque par une rédaction et révision juridique rigoureuses des contrats et ententes, en ayant recours à l'expertise de ressources juridiques internes et externes, ainsi qu'en maintenant une couverture d'assurance adéquate.

EXAMEN INDÉPENDANT

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, l'examen indépendant des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration. La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps à l'examen indépendant et à des questions connexes, ce qui les a éloignés de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été occasionnées relativement à cet examen indépendant, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou des employés de la Société pourraient faire l'objet d'enquêtes par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions visées par l'examen indépendant, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et d'autres ressources. Comme il est décrit dans le sommaire de l'examen indépendant, en l'absence de preuves directes et concluantes, l'utilisation et l'objet des paiements ou la nature des mesures prises ou des services rendus aux termes de ces contrats de représentation ne pouvaient être établis avec certitude. Toutefois, l'absence de conclusions définitives de l'examen indépendant n'exclut pas la possibilité que, si des faits additionnels nuisibles pour la Société venaient à être connus, y compris des questions au delà de la portée des contrats de représentation ayant fait l'objet de l'examen indépendant, des sanctions pourraient être imposées à la Société relativement à de possibles violations de la loi ou de contrats. Les conséquences de telles sanctions ou autres mesures, qu'elles soient réelles ou alléguées, pourraient nuire à nos activités et au cours du marché de nos valeurs mobilières cotées en bourse. De plus, l'examen indépendant et toute mauvaise presse associée à l'examen indépendant pourraient nuire à notre réputation et à notre capacité de faire des affaires. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant ».

Rapport de gestion 2011

16 LITIGES

Le 1^{er} mars 2012, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour supérieure du Québec, au nom de personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société du 13 mars 2009 au 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. La requête en autorisation allègue que certains documents émis par SNC-Lavalin entre ces dates contenaient des fausses représentations. Dans la requête, on demande à la Cour supérieure l'autorisation de présenter une réclamation pour fausses représentations en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et des dispositions équivalentes contenues dans la législation en matière de valeurs mobilières des diverses autres provinces canadiennes. Dans leur recours proposé, les demandeurs réclament des dommages-intérêts correspondant à la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières qu'ils ont achetées lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que les frais d'administration du plan visant la distribution des sommes récupérées dans le cadre du recours collectif. En raison des incertitudes inhérentes liées aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges.

17 RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au quatrième trimestre de 2011, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 76,0 millions \$ (0,50 \$ par action après dilution), comparativement à 158,7 millions \$ (1,04 \$ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2010, ou à 132,6 millions \$ (0,87 \$ par action après dilution) en excluant le gain net après impôt de 2010 de 26,1 millions \$ provenant de la cession de Trenca et Valener. La diminution, en excluant le gain net de 2010 mentionné ci-dessus, reflétait principalement une perte d'exploitation enregistrée dans les secteurs Infrastructures et environnement et Hydrocarbures et produits chimiques, en raison surtout de révisions défavorables des prévisions des coûts de certains projets, d'une perte de 22,4 millions \$ découlant d'une révision de la situation financière nette de la Société liée à ses projets d'infrastructures en Libye et de charges de 35 millions \$ pour la période enregistrées dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques, ce qui avait été partiellement contrebalancé par une augmentation du résultat d'exploitation provenant essentiellement des secteurs Mines et métallurgie et Opérations et maintenance. Les charges de 35 millions \$ pour la période ont trait à des paiements effectués en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence qui ont été facturés et documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant »). Étant donné que ces paiements ont été documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas, et qu'il n'existe aucune preuve directe ni concluante quant à l'utilisation et à l'objet de ces paiements ou quant à la nature des services fournis relativement à ces paiements, la Société a déterminé qu'ils doivent être comptabilisés au titre des charges de la période (c.-à-d. ne générant pas de produits) aux fins comptables.

Les produits du quatrième trimestre de 2011 ont totalisé 2,1 milliards \$, comparativement à 1,8 milliard \$ au quatrième trimestre de 2010, les produits des catégories Services et Ensembles ayant augmenté de 32,2 % et de 14,8 % respectivement.

Le carnet de commandes de la Société a augmenté pour s'établir à 10,1 milliards \$ au 31 décembre 2011, comparativement à 9,4 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2011, reflétant principalement une hausse dans la catégorie Ensembles, principalement une augmentation dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une diminution dans le secteur Infrastructures et environnement.

À la fin de décembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,2 milliard \$, comparativement à 1,0 milliard \$ à la fin de septembre 2011, reflétant principalement les liquidités provenant des activités opérationnelles, essentiellement en raison de la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, et la liquidité provenant des activités de financement, en partie contrebalancée par les liquidités affectées aux activités d'investissement.

18 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur *l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Rapport de gestion 2011

18.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2011. Dans le cadre de leur évaluation, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières ont notamment examiné ce qui suit :

- > Les conclusions de l'examen indépendant résumées à la section 1.1 Développements récents – Examen indépendant;
- > Les faiblesses importantes du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui ont été identifiées (comme il est expliqué plus en détail à la section 18.2);
- > Les mesures que la Société et les membres de son conseil d'administration ont déterminées et, dans certains cas, ont commencé à mettre en œuvre afin de corriger ces faiblesses importantes et d'apporter d'autres améliorations aux contrôles internes de la Société (comme il est décrit plus en détail à la section 18.3);
- > Les résultats des tests et des évaluations effectués de façon continue par la Société sur la conception et l'efficacité du fonctionnement de ses contrôles et procédures de communication de l'information et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours des périodes visées par les rapports annuels et intermédiaires de la Société.

Selon cette évaluation, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2011 n'étaient pas efficaces pour fournir une assurance raisonnable que i) l'information importante relative à la Société est communiquée au chef de la direction et au chef des affaires financières par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels déposés par la Société en vertu de la législation en valeurs mobilières sont établis; et ii) l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation en valeurs mobilières.

18.2 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2011. Dans les présentes, le terme « faiblesse importante » a le sens qui lui est donné dans le Règlement 52-109 et désigne toute déficience ou combinaison de déficiences du contrôle interne à l'égard de l'information financière faisant qu'il est raisonnablement possible qu'une inexactitude importante dans les états financiers annuels ou le rapport financier intermédiaire de l'émetteur assujéti ne soit pas prévenue ou détectée en temps opportun.

Dans le cadre de leur évaluation, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières ont identifié les faiblesses importantes suivantes liées à la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2011 et ont défini de la façon suivante l'incidence de ces faiblesses importantes sur l'information financière et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société :

1. Le contournement par la direction des contrôles internes compris dans la politique de la Société sur les agents et représentants commerciaux (la « politique sur les agents »). L'examen indépendant a révélé que l'ancien chef de la direction, à la demande de l'ancien vice-président directeur de la Construction, a contourné les contrôles relativement à l'autorisation de paiements versés à des agents commerciaux ce qui était non conforme à la politique sur les agents et une violation du Code de déontologie et de conduite dans les affaires de la Société (le « code de déontologie »).

Les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière sont assujettis à des limites qui leur sont inhérentes, y compris la capacité de la direction de contourner les contrôles internes. Le fait que les membres de la direction aient la capacité absolue de contourner les contrôles internes expose la Société à des risques, car ces membres de la direction, et éventuellement d'autres personnes, ont ainsi la possibilité d'exercer et de dissimuler des activités illégales ou répréhensibles, de faire un mauvais usage des actifs de la Société ou de les détourner et de faire de fausses représentations dans les rapports financiers.

2. La non-conformité et les contrôles inefficaces à l'égard de la conformité au code de déontologie et à la politique sur les agents. L'examen indépendant a révélé que les dispositions du code de déontologie exigeant l'enregistrement de données de façon exacte dans les registres et livres comptables n'ont pas été respectées par l'ancien chef de la direction et l'ancien vice-président directeur de la Construction en ce qui a trait à l'une ou l'autre des constatations suivantes :

- > Rattachement fautif de certains contrats d'agence aux projets auxquels ils ne se rapportaient pas et dissimulation de ce fait;
- > Inscriptions irrégulières de paiements dans le cadre de certains contrats d'agence dans les livres comptables de la Société et dissimulation de celles-ci;
- > La non-conformité de la politique sur les agents.

Rapport de gestion 2011

Le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières ont également conclu que les contrôles à l'égard de la conformité au code de déontologie et à la politique sur les agents étaient inefficaces.

Toute non-conformité ou tout contrôle inefficace à l'égard des politiques relatives à l'embauche d'agents commerciaux, au recours approprié à leurs services, à la vérification de leur intégrité, aux relations contractuelles avec ceux-ci et/ou à la supervision de leur conduite expose la Société à des risques d'activités inappropriées ou illégales exercées par ses employés et ses agents, de mauvaise utilisation ou de détournement d'actifs de la Société, et de dissimulation de telles activités par la falsification de la documentation et des registres de la Société, ce qui pourrait influencer sur la fiabilité de l'information financière de la Société.

À la lumière de ces faiblesses importantes, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, au 31 décembre 2011, n'était pas efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

Malgré les conclusions des évaluations décrites précédemment, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières croient, compte tenu des informations dont ils ont connaissance (y compris, sans toutefois s'y limiter, leur examen de la portée de l'examen indépendant) et de la diligence raisonnable dont ils ont fait preuve, que i) les documents annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ne contiennent pas d'information fautive concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par les documents annuels de la Société, et ii) les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux dates de clôture des exercices présentés dans ces documents annuels ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans ces documents annuels.

18.3 MESURES CORRECTIVES

Sur recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration a adopté les mesures correctives proposées dans le sommaire de l'examen indépendant. En outre, la direction de la Société a déterminé et, dans certains cas, commencé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures en vue i) de traiter les faiblesses importantes identifiées précédemment, et ii) de continuer à renforcer les contrôles et procédures à l'égard de l'information financière de la Société. Le conseil d'administration a enjoint la direction d'établir un plan et un échéancier pour la mise en œuvre de toutes ces mesures et surveillera leur mise en œuvre. Un résumé de ces mesures ainsi que d'autres mesures relatives au personnel annoncées antérieurement est présenté ci-après.

MESURES CORRECTIVES À L'ÉGARD DES FAIBLESSES IMPORTANTES

- > L'adoption d'une politique d'entreprise claire prévoyant des procédures à suivre en cas de dérogation acceptable par la direction aux politiques et aux procédures de la Société et de dérogation par d'autres personnes, à la demande ou l'instruction de la direction, aux politiques et aux procédures de la Société;
- > L'établissement d'une obligation claire de signaler toute violation ou toute proposition de violation des politiques et des procédures de la Société, y compris du code de déontologie;
- > La Société a recommandé, et le conseil d'administration a approuvé, diverses modifications immédiates à la politique sur les agents, notamment ce qui suit :
 - > la création d'un comité d'examen des agents qui aura pour mandat d'examiner et d'approuver la conclusion de tout contrat d'agence conformément à certains critères;
 - > l'examen annuel de la politique sur les agents par le comité de gouvernance du conseil d'administration;
 - > la confirmation annuelle du respect de la politique sur les agents par le vice-président directeur responsable de cette politique, qui sera présentée au comité d'audit du conseil d'administration;
 - > le renforcement des procédures de contrôle diligent pour tous les contrats d'agence potentiels, y compris une liste de contrôle des « signaux d'alarme » et une attestation d'intégrité par la haute direction à la suite du contrôle diligent;
 - > une formation en bonne et due forme des agents commerciaux de la Société sur le code de déontologie.

Le conseil d'administration, le comité d'audit et la direction de la Société continueront à envisager, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures correctives additionnelles au besoin afin de traiter les faiblesses importantes identifiées précédemment et les constatations de l'examen indépendant, y compris toute mesure additionnelle que le conseil d'administration considère comme appropriée pour corriger le comportement des personnes liées aux événements en question.

Rapport de gestion 2011

MESURES DE RENFORCEMENT CONTINU DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

- > Un engagement continu à adopter et à prioriser une conduite éthique des affaires notamment au moyen des mesures suivantes :
 - > l'établissement d'un plan de communication mettant l'accent sur l'importance du respect du code de déontologie comme valeur fondamentale dans tous les aspects des activités de la Société et l'amélioration des programmes de formation sur le code de déontologie dans l'ensemble de l'organisation;
 - > l'examen et la mise à jour continus du code de déontologie mis en place en 2011;
 - > l'expansion de l'étendue des plaintes et des signalements en vertu de la politique de signalement de la Société en vue d'y inclure toutes les violations au code de déontologie;
 - > une surveillance particulière de la conformité au code de déontologie et l'administration de la politique de signalement par le comité de conformité et d'éthique, en plus de la surveillance déjà effectuée par le comité d'audit et le comité des ressources humaines.
- > Le renforcement continu de certains contrôles et procédures à l'égard de l'information financière, notamment au moyen des mesures suivantes :
 - > le recours aux services d'un expert indépendant afin d'obtenir des conseils sur la structure de l'organisation, sur les lignes directrices et les contrôles, et sur la communication et la formation;
 - > la documentation en bonne et due forme des pratiques existantes des auditeurs internes qui font directement rapport au comité d'audit et l'examen et la révision continus du mandat de la fonction d'audit interne de la Société auprès du comité d'audit;
 - > le renforcement accru des niveaux hiérarchiques de contrôle financier, y compris l'établissement d'une ligne hiérarchique principale des contrôleurs des divisions au groupe des finances de la Société;
 - > le renforcement des procédures et des approbations à l'égard des niveaux d'autorité, y compris des obligations de rapport claires sur toute dérogation ou proposition de dérogation;
 - > la mise en œuvre de l'intégration des plateformes technologiques de la Société afin de faciliter la production de données financières exactes, ainsi que la surveillance de ces données en temps opportun et de façon rentable.

AUTRES POINTS

L'ancien vice-président directeur de la Construction, qui a agi en violation de la politique sur les agents et du code de déontologie selon l'examen indépendant, et l'ancien contrôleur de la Construction, dont le comportement a également été remis en question dans le cadre de l'examen indépendant, ont tous les deux cessé leur emploi auprès de la Société le 9 février 2012. En outre, l'ancien chef de la direction, qui a agi en violation de la politique sur les agents et du code de déontologie selon l'examen indépendant, a démissionné de sa fonction de chef de la direction et d'administrateur de la Société, et se retirera de la Société.

18.4 MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucune modification au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice et du trimestre terminés le 31 décembre 2011 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Cependant, les modifications proposées ci-dessus au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société par suite de la mise en œuvre des mesures correctives décrites précédemment sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société puisqu'elles se rapportent aux faiblesses importantes décrites précédemment. La Société a l'intention de continuer à effectuer des évaluations continues de ses contrôles et procédures internes de façon périodique, conformément aux recommandations de l'examen indépendant.

Rapport de gestion 2011

19 INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)	2011					2010				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Produits par activité :										
Services	480,2	564,4	598,0	795,2	2 437,8	457,2	501,6	493,7	601,3	2 053,8
Ensembles	634,9	693,9	758,2	784,5	2 871,5	384,1	463,2	606,7	683,4	2 137,4
O&M	426,7	281,7	308,3	382,5	1 399,2	383,1	255,7	308,0	383,6	1 330,4
ICI	101,8	128,7	115,0	155,9	501,4	86,9	127,8	100,8	156,8	472,3
	1 643,6	1 668,7	1 779,5	2 118,1	7 209,9	1 311,3	1 348,3	1 509,2	1 825,1	5 993,9
Marge brute	276,2	316,6	340,4	318,9	1 252,1	263,5	318,1	318,0	401,4	1 301,0
Frais de vente, généraux et administratifs	153,0	166,1	150,7	184,9	654,7	130,3	146,0	132,2	173,2	581,7
Charges financières nettes :										
Provenant des ICI	23,2	20,1	25,6	30,8	99,7	18,1	21,7	20,8	24,5	85,1
Provenant des autres activités	4,0	6,3	5,4	(0,2)	15,5	7,5	9,1	4,4	5,0	26,0
	27,2	26,4	31,0	30,6	115,2	25,6	30,8	25,2	29,5	111,1
Résultat avant impôt sur le résultat	96,0	124,1	158,7	103,4	482,2	107,6	141,3	160,6	198,7	608,2
Charge d'impôt sur le résultat :										
Provenant des ICI	2,2	1,5	3,3	5,6	12,6	1,4	5,4	2,9	4,7	14,4
Provenant des autres activités	15,0	17,7	27,9	21,7	82,3	19,5	22,1	32,4	32,4	106,4
	17,2	19,2	31,2	27,3	94,9	20,9	27,5	35,3	37,1	120,8
Résultat net	78,8	104,9	127,5	76,1	387,3	86,7	113,8	125,3	161,6	487,4
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires de SNC-Lavalin	76,1	102,2	124,5	76,0	378,8	84,1	110,1	123,8	158,7	476,7
Participations ne donnant pas le contrôle	2,7	2,7	3,0	0,1	8,5	2,6	3,7	1,5	2,9	10,7
Résultat net	78,8	104,9	127,5	76,1	387,3	86,7	113,8	125,3	161,6	487,4
Résultat de base par action (\$)	0,50	0,68	0,83	0,50	2,51	0,56	0,73	0,82	1,05	3,16
Résultat dilué par action (\$)	0,50	0,67	0,82	0,50	2,49	0,55	0,72	0,81	1,04	3,13
Dividende déclaré par action (\$)	0,21	0,21	0,21	0,22	0,85	0,17	0,17	0,17	0,21	0,72
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :										
Provenant des ICI	19,7	21,2	20,9	31,3	93,1	18,3	21,7	20,8	26,1	86,9
Provenant des autres activités	10,0	10,6	11,4	13,4	45,4	10,2	9,7	9,5	10,2	39,6
	29,7	31,8	32,3	44,7	138,5	28,5	31,4	30,3	36,3	126,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :										
Provenant de l'Autoroute 407	13,8	32,3	13,9	17,2	77,2	9,2	22,7	-	18,4	50,3
Provenant des autres ICI	10,6	9,4	11,7	22,3	54,0	10,3	21,7	16,4	36,2	84,6
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	51,7	60,5	98,9	36,5	247,6	64,6	65,7	107,4	104,1	341,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	76,1	102,2	124,5	76,0	378,8	84,1	110,1	123,8	158,7	476,7
Carnet de commandes (à la fin du trimestre)										
Services	1 396,0	1 679,9	2 196,6	2 226,1		1 412,7	1 485,4	1 429,1	1 410,7	
Ensembles	5 558,1	5 331,2	4 852,3	5 482,8		4 288,6	4 134,9	5 520,7	5 572,4	
O&M	2 429,2	2 343,5	2 393,2	2 379,1		2 914,5	2 808,8	2 621,3	2 732,8	
	9 383,3	9 354,6	9 442,1	10 088,0		8 615,8	8 429,1	9 571,1	9 715,9	

Note : Les informations trimestrielles présentées dans le tableau ci-dessus ont été ajustées comparativement aux résultats trimestriels déjà publiés pour refléter le montant de 20 millions \$ payés en 2010 et de 2,5 millions \$ payés en 2011, en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence. Des paiements de 35 millions \$ effectués au quatrième trimestre de 2011, en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence, n'ont exigé aucun ajustement aux données trimestrielles publiées précédemment puisqu'ils sont attribuables en totalité au quatrième trimestre de 2011 et, par conséquent, n'ont pas d'incidence sur les périodes précédentes (se reporter à la section 1.1 « Développements récents – Examen indépendant » et à la section 14.1 « Première application des IFRS »).

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. La direction de la Société a repéré deux faiblesses importantes en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière et a déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière de la Société n'étaient pas efficaces, dans les deux cas, au 31 décembre 2011. La direction a repéré et, dans certains cas, commencé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour régler les faiblesses importantes et renforcer le contrôle interne de la Société à l'égard de la communication de l'information financière, comme il est décrit en détail à la rubrique « Contrôles et procédures » du rapport de gestion 2011. Toutefois, ces mesures pourraient ne pas être efficaces et la Société pourrait faire face à d'autres risques et/ou à des pertes inconnus.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte & Touche s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ET
CHEF DE LA DIRECTION PAR INTERIM,

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES,



IAN A. BOURNE



GILLES LARAMÉE

MONTRÉAL, CANADA
LE 25 MARS 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Deloitte & Touche s.r.l.*¹

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL, CANADA
LE 25 MARS 2012

(1) Comptable agréé auditeur permis n° 18190

États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 231 049 \$	1 235 085 \$	1 191 398 \$
Liquidités soumises à restrictions	7	39 354	39 369	31 377
Créances clients	8	1 155 544	1 273 509	1 042 421
Contrats en cours		557 220	608 135	479 637
Autres actifs financiers courants	9	396 552	290 254	279 805
Autres actifs courants	10	166 563	120 128	132 941
Total des actifs courants		3 546 282	3 566 480	3 157 579
Immobilisations corporelles :				
Provenant des ICI	5, 11	2 637 735	2 072 814	1 725 206
Provenant des autres activités	11	159 883	115 189	111 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût				
	5	643 487	626 948	575 863
Goodwill	12	639 471	542 028	520 862
Actif d'impôt sur le résultat différé	26	161 364	158 419	139 265
Actifs financiers non courants	13	412 258	313 295	285 728
Autres actifs non courants	14	153 521	125 607	73 974
Total de l'actif		8 354 001 \$	7 520 780 \$	6 590 149 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs		1 520 395 \$	1 274 658 \$	1 294 752 \$
Acomptes reçus sur contrats		316 714	422 930	397 329
Produits différés		907 118	728 187	510 189
Autres passifs financiers courants	15	291 031	324 949	240 083
Autres passifs courants	16	151 689	97 106	121 757
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme :				
Avec recours	17	—	—	104 874
Sans recours provenant des ICI	17	327 381	38 762	51 596
Total des passifs courants		3 514 328	2 886 592	2 720 580
Dette à long terme :				
Avec recours	17	348 369	348 204	348 048
Sans recours provenant des ICI	17	1 561 377	1 529 024	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	18	130 744	76 397	81 697
Provisions	19	224 834	177 087	131 411
Autres passifs non courants	20	486 217	432 183	378 475
Passif d'impôt sur le résultat différé	26	201 416	151 861	71 843
Total du passif		6 467 285	5 601 348	4 990 456
Capitaux propres				
Capital social	21	455 682	424 935	397 735
Résultats non distribués		1 543 199	1 459 323	1 124 508
Autres composantes des capitaux propres	22	(115 813)	(67 480)	(4 035)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		1 883 068	1 816 778	1 518 208
Participations ne donnant pas le contrôle		3 648	102 654	81 485
Total des capitaux propres		1 886 716	1 919 432	1 599 693
Total du passif et des capitaux propres		8 354 001 \$	7 520 780 \$	6 590 149 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :


IAN A. BOURNE
ADMINISTRATEUR

DAVID GOLDMAN
ADMINISTRATEUR

États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2011

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
Solde au début de l'exercice	151 034	424 935 \$	1 459 323 \$	(67 480)\$	1 816 778 \$	102 654 \$	1 919 432 \$
Résultat net	–	–	378 800	–	378 800	8 542	387 342
Autres éléments du résultat global	–	–	(11 747)	(45 565)	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	–	–	367 053	(45 565)	321 488	9 244	330 732
Dividendes déclarés (note 21F)	–	–	(126 750)	–	(126 750)	–	(126 750)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(827)	(827)
Rémunération provenant des options sur actions (note 21B)	–	–	15 411	–	15 411	–	15 411
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 21B)	820	33 219	(6 283)	–	26 936	–	26 936
Actions rachetées et annulées (note 21D)	(820)	(2 472)	(41 799)	–	(44 271)	–	(44 271)
Rachat des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink (note 5A)	–	–	(124 353)	(2 768)	(127 121)	(110 813)	(237 934)
Rachat d'autres participations ne donnant pas le contrôle	–	–	597	–	597	(1 226)	(629)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	4 616	4 616
Solde à la fin de l'exercice	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813)\$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2010

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
Solde au début de l'exercice	151 033	397 735 \$	1 124 508 \$	(4 035)\$	1 518 208 \$	81 485 \$	1 599 693 \$
Résultat net	–	–	476 666	–	476 666	10 723	487 389
Autres éléments du résultat global	–	–	(1 083)	(63 445)	(64 528)	770	(63 758)
Total du résultat global	–	–	475 583	(63 445)	412 138	11 493	423 631
Dividendes déclarés (note 21F)	–	–	(102 706)	–	(102 706)	–	(102 706)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(1 796)	(1 796)
Rémunération provenant des options sur actions (note 21B)	–	–	12 736	–	12 736	–	12 736
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 21B)	903	29 737	(5 392)	–	24 345	–	24 345
Actions rachetées et annulées (note 21D)	(902)	(2 537)	(45 406)	–	(47 943)	–	(47 943)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	11 472	11 472
Solde à la fin de l'exercice	151 034	424 935 \$	1 459 323 \$	(67 480)\$	1 816 778 \$	102 654 \$	1 919 432 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)	NOTE	2011	2010
Produits par activité :			
Services		2 437 778 \$	2 053 787 \$
Ensembles		2 871 530	2 137 421
O&M		1 399 197	1 330 459
ICI		501 366	472 274
		7 209 871	5 993 941
Coûts directs des activités		5 957 735	4 692 964
Marge brute		1 252 136	1 300 977
Frais de vente, généraux et administratifs	24	654 691	581 699
Charges financières nettes	23	115 211	111 075
Résultat avant impôt sur le résultat		482 234	608 203
Charge d'impôt sur le résultat	26	94 892	120 814
Résultat net		387 342 \$	487 389 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		378 800 \$	476 666 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		8 542	10 723
Résultat net		387 342 \$	487 389 \$
Résultat par action (en \$)			
De base		2,51 \$	3,16 \$
Dilué		2,49 \$	3,13 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	21E		
De base		150 897	151 020
Dilué		151 940	152 277

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	2011		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	378 800 \$	8 542 \$	387 342 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 22)	(11 951)	39	(11 912)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 22)	212	–	212
Couvertures de flux de trésorerie (note 22)	(11 859)	663	(11 196)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 22)	(16 033)	–	(16 033)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 22)	(42 863)	–	(42 863)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (note 22)	25 182	–	25 182
Total des autres éléments du résultat global	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	321 488 \$	9 244 \$	330 732 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	2010		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	476 666 \$	10 723 \$	487 389 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 22)	(21 077)	(116)	(21 193)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 22)	(11 456)	–	(11 456)
Couvertures de flux de trésorerie (note 22)	(16 408)	886	(15 522)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 22)	(1 442)	–	(1 442)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 22)	(27 250)	–	(27 250)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (note 22)	13 105	–	13 105
Total des autres éléments du résultat global	(64 528)	770	(63 758)
Total du résultat global	412 138 \$	11 493 \$	423 631 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2011	2010
Activités opérationnelles			
Résultat net		387 342 \$	487 389 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :			
Provenant des ICI		93 099	86 879
Provenant des autres activités		45 378	39 664
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	26	94 892	120 814
Impôt sur le résultat payé		(14 145)	(2 397)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	23	115 211	111 075
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		(91 072)	(78 287)
Provenant des autres activités		(21 507)	(32 784)
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	21B	15 411	12 736
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	21C	8 938	5 523
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(102 827)	(76 897)
Gain net sur cession d'ICI, avant impôt	5B	–	(29 567)
Autres		(42 178)	(6 491)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		89 372	51 904
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	25	577 914	689 561
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		341 755	(189 480)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(545 781)	(402 013)
Provenant des autres activités		(67 224)	(46 032)
Paiements au titre des ICI	5D	(101 138)	(92 728)
Reprise des ICI		16 055	–
Acquisition d'entreprises	6	(140 399)	(39 164)
Produit de la cession d'ICI		–	176 934
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(83 735)	(48 999)
Reprise des créances en vertu des accords de concession de services		68 255	15 698
Autres		(9 670)	(39 589)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(863 637)	(475 893)
Activités de financement			
Remboursement de la dette :			
Sans recours provenant des ICI		(7 683)	(142 263)
Avec recours provenant des autres activités		–	(105 000)
Acquisition de la débenture d'une filiale lors de la transaction liée à AltaLink	5A	(50 000)	–
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		374 792	400 646
Produit de l'exercice d'options sur actions		26 936	24 345
Rachat d'actions	21D	(44 271)	(47 943)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	21F	(126 750)	(102 706)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle dans AltaLink ⁽¹⁾	5A	(228 816)	–
Autres		(976)	4 790
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(56 768)	31 869
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger		(3 300)	(12 370)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(4 036)	43 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 235 085	1 191 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 231 049 \$	1 235 085 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

25

(1) L'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink est classée dans les flux de trésorerie affectés aux **activités de financement** conformément aux IFRS, selon les lignes directrices applicables aux acquisitions des participations ne donnant pas le contrôle et, par conséquent, n'est pas incluse dans les **activités d'investissement**.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

TABLE DES MATIÈRES

NOTE

PAGE

1	Description des activités	94
2	Sommaire des principales méthodes comptables	94
3	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations	105
4	Informations sectorielles	108
5	Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)	112
6	Acquisition d'entreprises	121
7	Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions	123
8	Créances clients	124
9	Autres actifs financiers courants	124
10	Autres actifs courants	124
11	Immobilisations corporelles	125
12	Goodwill	127
13	Actifs financiers non courants	128
14	Autres actifs non courants	128
15	Autres passifs financiers courants	128
16	Autres passifs courants	129
17	Dette à court terme et dette à long terme	129
18	Autres passifs financiers non courants	131
19	Provisions	131
20	Autres passifs non courants	131
21	Capital social	132
22	Autres composantes des capitaux propres	137
23	Charges financières nettes	139
24	Frais de vente, généraux et administratifs	139
25	Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	140
26	Impôt sur le résultat	140
27	Instruments financiers	143
28	Gestion de capital	150
29	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	151
30	Passifs éventuels	153
31	Contrats de location simple	153
32	Rémunération	153
33	Transactions entre parties liées	154
34	Filiales, coentreprises et entreprises associées	155
35	Première application des IFRS	157
36	Événements postérieurs à la fin d'exercice	179

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

1 Description des activités

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses résultats selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

- > **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- > **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- > **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire.

- > **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des ICI.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « IFRS »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Il s'agit des premiers états financiers annuels consolidés de la Société établis selon les IFRS et où l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), est appliquée.

La préparation d'états financiers annuels consolidés conformément aux IFRS a nécessité des changements aux méthodes comptables par rapport aux derniers états financiers annuels préparés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Une explication de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie présentés par la Société est fournie à la note 35.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Elles ont également été appliquées pour la préparation de l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 (« date de transition ») selon les IFRS aux fins de la transition aux IFRS, comme l'exige l'IFRS 1.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux accords de paiement en trésorerie fondé sur le prix de l'action, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

Le 25 mars 2012, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers de la Société.

B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consistent en la consolidation intégrale des comptes du Groupe SNC-Lavalin inc. et de ses filiales.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés comme suit :

TYPE D'INVESTISSEMENT	TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Filiale	Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale
Entité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Activité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Selon la quote-part de SNC-Lavalin
Entreprise associée	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Actif financier disponible à la vente	Influence non significative	Méthode du coût

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que la portion du résultat net et du résultat global attribuable à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des coentreprises et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

D) CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens (« CAD »), qui constituent la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

TRANSACTIONS ET SOLDES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger, applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture ; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur ; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés au résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments couverts sont aussi constatés au résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle, ou dans le cas d'une dépréciation de l'investissement net.

Les ajustements du goodwill et de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

E) COMPTABILISATION DES PRODUITS

PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

Les produits provenant des activités des catégories **Services, Ensembles et Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- > **Services et Ensembles** : Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- > **Opérations et maintenance** : Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les produits tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux produits connexes prévus, ce qui donne lieu à la comptabilisation des produits proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné.

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus de façon appropriée. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces produits additionnels se limitent aux coûts liés aux réclamations ou aux avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur de la construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)****PRODUITS PROVENANT DES ICI**

Les produits provenant des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI ou des dividendes des ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE PRODUITS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance, et/ou ICI. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS**ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement qui, est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	APPLICABLE À	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT
Détenus à des fins de transaction	Actifs financiers et passifs financiers	Prix de transaction	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût.	Les produits de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constatés en résultat net.
Prêts et créances	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. À ce titre, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture ; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont évalués pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été touchés par suite d'un ou plusieurs événements qui ont eu lieu après la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est considéré avoir subi une perte de valeur, les gains ou pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures en résultat net n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée dans les autres éléments du résultat global.

G) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- > contrôle ou régleme les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- > contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de l'allocation du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire :

MODÈLE COMPTABLE	RISQUE DE DEMANDE
Modèle de l'actif financier	Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, sous réserve de la disponibilité).
Modèle de l'immobilisation incorporelle	Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure).
Modèle mixte	Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en ayant en partie recours à l'actif financier et partiellement en octroyant le droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure).

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE	CONSTATATION DES PRODUITS	CLASSIFICATION DES PRODUITS AUX COMPTES DE RÉSULTAT
Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public)	Les produits liés aux activités de construction ou de modernisation dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction du degré d'avancement des travaux effectués, conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat de construction (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans les activités de la catégorie « Ensembles » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Opérations et maintenance (ces activités peuvent inclure la maintenance de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs)	Les produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat d'exploitation ou d'entretien (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'exploitation et d'entretien. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'exploitation et d'entretien, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps)	Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout autre contrat similaire (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Financement (quand le modèle de l'actif financier est appliqué)	Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.	La Société classe ces produits financiers dans la catégorie d'activité « ICI ».

MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est allouée sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvert par voie des paiements versés par le concédant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

MODÈLE DE L'IMMOBILISATION INCORPORELLE

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où SNC-Lavalin reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant de la catégorie d'activité « ICI ».

H) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

I) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des douze prochains mois sont incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées comme étant détenues à des fins de transaction et comptabilisées à la juste valeur.

J) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

K) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont principalement :

ICI	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité et autres	Amortissement linéaire	De 30 à 40 ans

Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la production d'un « actif qualifié » qui exige une longue période de préparation avant son utilisation prévue.

AltaLink emprunte des fonds pour le financement de son programme de construction d'immobilisations. Les coûts d'emprunt pouvant être inscrits à l'actif sont attribués aux dépenses d'investissement. Le taux de capitalisation est fondé sur les coûts réels de l'emprunt utilisé pour financer l'acquisition ou la construction des actifs qualifiés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire, par composante	De 25 à 50 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Mode dégressif	20 %

L) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente ; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

M) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et d'entités contrôlées conjointement est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le goodwill n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation. Au 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS, au 31 octobre 2011, date du dernier test de dépréciation, et au 31 octobre 2010, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une dépréciation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

N) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement inscrits à l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale.

O) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises aux clients, à mesure que le travail est effectué.

P) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée, et constituent le contraire des contrats en cours. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, soit dans les contrats en cours, mais pas dans les deux.

Q) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt constatée en résultat net comprend la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporelles liées aux quotes-parts des filiales, des coentreprises et des entreprises associées n'est pas provisionné si la reprise des différences temporelles peut être contrôlée par la Société et qu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt sur le résultat différé font toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante de l'économie ou de la charge d'impôt en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est également constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

R) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des instruments d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les répercussions de toute réduction ou règlement sont constatés en résultat net au cours de la période. Les écarts actuariels découlant des ajustements et des variations au titre des hypothèses actuarielles sont crédités ou imputés aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Aux fins du calcul du taux de rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

S) FRAIS DE VENTE

Tous les coûts relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

T) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

U) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

OPTIONS SUR ACTIONS

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges selon une méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

RÉGIMES DONT LE PAIEMENT EN TRÉSORERIE EST FONDÉ SUR LE PRIX DE L'ACTION

L'objectif du régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UPA de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), du régime d'unités de participation en actions (« régime d'UPA ») et du régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR ») est d'aligner la rémunération des dirigeants sur les objectifs à long terme de la Société. Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon un régime dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

V) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constatée dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

3 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

COMPTABILISATION DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

Le calcul des **coûts prévus** pour achever le contrat à prix forfaitaire est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité, ainsi que les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et où leur recouvrement est jugé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet à prix forfaitaire, les sources de variation entre les coûts anticipés et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités des catégories Services et Ensembles ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de la catégorie O&M incluent des contrats à prix forfaitaire pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes à prix forfaitaire donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

3 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations (suite)

ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES

La comptabilisation de certaines activités de la catégorie ICI exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des ICI en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les ICI.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de coentreprise, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

VALEURS UTILISÉES POUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée.

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs financiers et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs.

ÉVALUATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses significatives, comme le taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

ÉVALUATION DES PROVISIONS PRÉSENTÉES DANS LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait au moment et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

ÉVALUATION DES CHARGES AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société offre le régime d'unités de participation en actions de 2009 à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités de participation en actions de 2009 dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

3 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations (suite)

ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'IMPÔT SUR LE REVENU DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt sur le revenu différé découlent de différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le revenu différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt sur le revenu différé de la Société soient recouvrés à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS

AltaLink, une filiale de la Société, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations sont nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue requiert souvent que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tiennent compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituent le fondement sur lequel repose les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

4 Informations sectorielles

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction :

- i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :
 - > **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. Ce secteur comprend également les évaluations et études d'impact environnemental et social, la mobilisation des collectivités, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, l'évaluation des risques écologiques pour la santé humaine, la gestion des déchets, la planification, l'aménagement, l'adduction des ressources hydriques, le traitement et l'assainissement des eaux, la gestion des milieux marins et des zones côtières, les services géoenvironnementaux, les changements climatiques, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les systèmes d'information géographique, l'agriculture et l'aménagement rural.
 - > **Hydrocarbures et produits chimiques** (précédemment Produits chimiques et pétrole) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd ou classique, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques et chimiques, aux biocarburants et aux produits chimiques verts, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
 - > **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
 - > **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.
 - > **Autres secteurs** regroupent les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.
- ii) **O&M** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des camps militaires et des baraquements de chantier.
- iii) **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 5.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **résultat d'exploitation**, qui correspond à la marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. L'impôt sur le résultat n'est pas imputé à ces secteurs.

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus des investissements comptabilisés selon la méthode du coût; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements ou les dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant (c'est-à-dire, 407 International inc.), pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; et iii) le résultat net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans le cas des ICI pour lesquels l'impôt sur le résultat est payable par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, l'impôt sur le résultat net de la Société est attribué selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Par conséquent, le **résultat d'exploitation provenant des ICI** est présenté net d'impôt sur le résultat et représente le résultat net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**4 Informations sectorielles (suite)**

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011		2010	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	1 945 147 \$	46 801 \$	1 807 120 \$	221 320 \$
Hydrocarbures et produits chimiques ⁽¹⁾	1 075 559	33 747	888 653	21 770
Mines et métallurgie	1 022 006	80 611	683 821	59 547
Énergie ⁽²⁾	894 081	119 637	496 565	116 367
Autres secteurs	372 515	43 228	315 049	38 621
O&M	1 399 197	50 136	1 330 459	39 432
ICI ⁽³⁾	501 366	131 215	472 274	134 896
	7 209 871 \$	505 375	5 993 941 \$	631 953
Reprise des éléments inclus ci-dessus :				
Produits d'intérêts imputés		(29 058)		(22 886)
Charges financières nettes liées aux ICI		99 731		85 094
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		12 644		14 428
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		8 753		10 689
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		597 445		719 278
Charges financières nettes (note 23)		115 211		111 075
Résultat avant impôt sur le résultat		482 234		608 203
Charge d'impôt sur le résultat (note 26)		94 892		120 814
Résultat net		387 342 \$		487 389 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin		378 800 \$		476 666 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		8 542		10 723
Résultat net		387 342 \$		487 389 \$

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ») séparément de son résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des autres ICI, provenant des autres activités et provenant de gains nets sur cessions d'actifs et d'investissements puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Informations supplémentaires :		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	77 161 \$	50 323 \$
Provenant des autres ICI :		
Provenant d'un gain net sur cession de la Société en commandite Trencap et de Valener inc. ⁽³⁾	—	26 125
Excluant le gain net sur cession de la Société en commandite Trencap et de Valener inc.	54 054	58 448
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI ⁽²⁾ :		
Provenant d'un gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	—	19 625
Excluant le gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	247 585	322 145
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	378 800 \$	476 666 \$

(1) Précédemment Produits chimiques et pétrole.

(2) En 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec une tierce partie pour procéder à la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques qui aident à gérer et à optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Cette transaction a généré un gain avant impôt de 22,8 millions \$ inclus dans les activités de la catégorie Ensembles, sous « Énergie », et a résulté en un gain après impôt de 19,6 millions \$ inclus à la rubrique « Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI » en 2010.

(3) En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans la Société en commandite Trencap et dans Valener inc. (se reporter à la note 5B). Ces transactions ont résulté en un gain net après impôt de 26,1 millions \$ inclus à la rubrique « ICI » en 2010.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**4 Informations sectorielles (suite)**

Comme il est mentionné ci-dessus, le rendement des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif consolidé de la Société et la somme i) du total de l'actif provenant des ICI; ii) des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités; et iii) des autres actifs provenant des autres activités :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Total de l'actif provenant du secteur ICI (note 5) :			
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	3 458 683 \$	2 748 681 \$	2 304 755 \$
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	350 246	392 528	244 632
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	293 241	234 420	331 231
Total de l'actif provenant du secteur ICI	4 102 170	3 375 629	2 880 618
Soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités			
Services et Ensembles			
Infrastructures et environnement	(197 168)	(26 079)	(64 353)
Hydrocarbures et produits chimiques	142 561	117 653	(81 337)
Mines et métallurgie	59 142	22 756	23 383
Énergie	(447 594)	(204 390)	(34 591)
Autres secteurs	(110 562)	(85 728)	(75 187)
O&M	(150 410)	(64 250)	(92 659)
Total des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités	(704 031)	(240 038)	(324 744)
Reprise des passifs courants inclus dans les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie ci-dessus	2 877 921	2 467 251	2 218 135
Actifs courants provenant des autres activités, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les liquidités soumises à restrictions	2 173 890	2 227 213	1 893 391
Autres actifs provenant des autres activités :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions provenant des autres activités	1 237 137	1 249 462	1 196 363
Immobilisations corporelles, goodwill, autres actifs financiers non courants, et autres actifs non courants provenant des autres activités	840 804	668 476	619 777
Total de l'actif provenant des autres activités	4 251 831	4 145 151	3 709 531
Total de l'actif	8 354 001 \$	7 520 780 \$	6 590 149 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles			
Canada :			
Provenant des ICI	2 946 470 \$	2 361 565 \$	1 971 077 \$
Provenant des autres activités	284 896	202 164	197 316
	3 231 366	2 563 729	2 168 393
Extérieur du Canada :			
Provenant des ICI	7 762	-	-
Provenant des autres activités	310 672	251 267	231 432
	318 434	251 267	231 432
	3 549 800 \$	2 814 996 \$	2 399 825 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

4 Informations sectorielles (suite)

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
Produits par secteur géographique				
Canada	2 325 973 \$	1 195 863 \$	480 663 \$	4 002 499 \$
Afrique	1 035 779	85 628	19 308	1 140 715
Europe	571 963	49 725	2 392	624 080
Amérique latine	480 921	45 815	–	526 736
Moyen-Orient	388 118	3 033	–	391 151
États-Unis	247 533	–	(997)	246 536
Asie-Pacifique	222 226	19 133	–	241 359
Autres régions	36 795	–	–	36 795
	5 309 308 \$	1 399 197 \$	501 366 \$	7 209 871 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
Produits par secteur géographique				
Canada	1 449 436 \$	1 179 730 \$	445 841 \$	3 075 007 \$
Afrique	1 123 709	76 777	25 510	1 225 996
Europe	446 588	24 911	2 202	473 701
Amérique latine	343 069	23 644	–	366 713
Moyen-Orient	396 616	2 906	–	399 522
États-Unis	221 243	–	(1 279)	219 964
Asie-Pacifique	159 324	22 491	–	181 815
Autres régions	51 223	–	–	51 223
	4 191 208 \$	1 330 459 \$	472 274 \$	5 993 941 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non significative	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

MODÈLE DE COMPTABILISATION

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****A) AJOUTS D'ICI ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI****I) EN 2011****AÉROPORT DE MAYOTTE-DAOUDZI**

En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'Aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. La Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 10,6 millions € (environ 14 millions \$) en capitaux propres dans ce ICI.

ALTALINK

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. Dans le cadre de cette transaction, SNC-Lavalin a comptabilisé un passif d'impôt sur le résultat différé supplémentaire de 9,1 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté de 76,92 % à 100 %.

Le tableau suivant présente les effets de cette transaction sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin :

Contrepartie en espèces payée pour la participation additionnelle de 23,08 % dans AltaLink, incluant les frais connexes à l'acquisition	228 816 \$
Comptabilisation d'un passif d'impôt sur le résultat différé	9 118
Total de la contrepartie et du passif relatifs à la transaction portant sur les capitaux propres	237 934
Moins : valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition	110 813
Écart comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	127 121 \$

Lors de l'acquisition de la participation restante dans AltaLink, SNC-Lavalin a aussi acquis de MEAP une débenture émise par une des filiales de la Société ayant une valeur nominale de 45,0 millions \$, plus les intérêts courus. L'acquisition de la débenture pour une contrepartie de 50,0 millions \$ et des intérêts courus de 1,1 million \$, soit une contrepartie totale de 51,1 millions \$ en espèces, a résulté en une perte de 5,0 millions \$ avant impôt (3,8 millions \$ après impôt). Cette perte est due au fait que la débenture émise par la filiale de SNC-Lavalin était comptabilisée au coût amorti dans son état de la situation financière en conformité avec les IFRS, alors que le montant à recevoir relatif à cette débenture comptabilisée dans l'état de la situation financière d'une autre filiale de SNC-Lavalin était comptabilisé au montant de la contrepartie payée de 50,0 millions \$, qui correspond à sa juste valeur. Lors de la consolidation, l'actif et le passif des filiales sont éliminés.

Le tableau suivant présente les effets de l'acquisition de la participation de 23,08 % et de la débenture de 45,0 millions \$ sur la valeur comptable de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink, à la date de transaction :

Valeur comptable de la participation acquise de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle, avant la date d'acquisition	110 813 \$
Valeur comptable de la débenture et des intérêts courus acquis par SNC-Lavalin et éliminés lors de la consolidation	46 062
Augmentation nette de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink	156 875
Valeur comptable de la participation de 76,92 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, excluant la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	370 859
Valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, après l'acquisition	527 734 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)

Tel qu'il est mentionné précédemment, la valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink de 527,7 millions \$ n'a pas été augmentée pour tenir compte de l'écart entre i) la contrepartie totale de 237,9 millions \$ et ii) la valeur comptable de la participation de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle avant l'acquisition de 110,8 millions \$, car cet écart de 127,1 millions \$ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick un contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médicolégal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Rainbow est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

II) EN 2010

CHINOOK ROADS PARTNERSHIP

À la fin de mars 2010, Chinook Roads Partnership (« Chinook »), entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation en capitaux propres de 50 %, a signé avec le ministère des Transports de l'Alberta un contrat de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail à Calgary, au Canada.

En vertu de ce contrat en partenariat public-privé, Chinook concevra et construira un tronçon de route à 6 voies de 25 km, qui comprendra 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route, 2 passages au-dessus d'une voie ferrée et 27 ouvrages de ponts. Une fois les travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra l'autoroute et les autres infrastructures déjà en place jusqu'en 2043.

Concurremment à la signature du contrat avec le ministère des Transports de l'Alberta, Chinook a sous-traité le travail d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») et celui d'exploitation et d'entretien à des coentreprises détenues à 50 % par SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et en prêts subordonnés.

PROJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement 2 hôpitaux, un centre de cancérologie et un institut de recherche, à Montréal, au Canada.

Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne de 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans GISM est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), entité qui avait antérieurement conclu une entente avec la Commission des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée au même moment à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans REPL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****B) CESSIONS D'ICI**

I) EN 2010

VALENER INC. (PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO)

En octobre 2010, SNC-Lavalin a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (« Valener »), soit 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires de Valener), par opération en bloc souscrite, pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôt de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRENCAPI

En novembre 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation de 11,1 % dans la Société en commandite Trenchap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôt de 27,4 millions \$.

C) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 901 \$	16 757 \$	15 612 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 365	8 235	10 800
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	101 989	64 813	41 413
Immobilisations corporelles	2 637 735	2 072 814	1 725 206
Goodwill	203 786	203 786	203 786
Actifs financiers non courants	366 869	294 851	265 516
Autres actifs non courants	115 038	87 425	42 422
Total de l'actif	3 458 683	2 748 681	2 304 755
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	246 599	142 560	150 216
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	327 381	38 762	51 596
Dette à long terme sans recours	1 561 377	1 529 024	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	113 958	69 932	77 404
Provisions et autres passifs non courants	487 510	428 796	374 141
Participations ne donnant pas le contrôle	—	98 172	76 886
Total du passif et des participations ne donnant pas le contrôle	2 736 825	2 307 246	1 988 645
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	721 858 \$	441 435 \$	316 110 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	350 246 \$	392 528 \$	244 632 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	293 241	234 420	331 231
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	643 487 \$	626 948 \$	575 863 \$
Valeur comptable nette totale des ICI	1 365 345 \$	1 068 383 \$	891 973 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**5 Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE**

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
					31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
AltaLink ⁽¹⁾	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	Non	s.o.	Canada	100,0%	76,92%	76,92%
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »)	Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans	Oui	2038	Canada	100,0%	100,0%	100,0%
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	Oui	2035	Canada	100,0%	100,0%	100,0%
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques (en construction)	Oui	2044	Canada	100,0%	–	–
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	Aéroport de Mayotte en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans (en construction)	Oui	2026	France	100,0%	–	–

(1) SNC-Lavalin détient une participation de 100 % dans AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink ») et, par le fait même, détient la totalité de ses filiales, y compris AltaLink, L.P., la société qui détient et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.
s.o. : sans objet

Le compte consolidé de résultat de la Société inclut les produits et le résultat net suivants, provenant de ces investissements :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Produits et résultat net pris en compte dans le compte consolidé de résultat de la Société :		
Produits	398 539 \$	362 128 \$
Résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	28 388 \$	24 750 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****II) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE**

Le tableau ci-dessous présente les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
					31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Entités contrôlées conjointement :							
407 International inc. ⁽¹⁾ (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	Non	2098	Canada	16,77 %	16,77 %	16,77 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique à six voies de 25 km (en construction)	Oui	2043	Canada	50,0 %	50,0 %	–
Groupe immobilier santé McGill ⁽²⁾ (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill — Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction)	Oui	2044	Canada	60,0 %	60,0 %	–
TC Dôme S.A.S. ⁽²⁾ (« TC Dôme »)	Train électrique à crémaillère de 5,3 km (en construction)	Oui	2043	France	51,0 %	51,0 %	51,0 %
Entreprises associées :							
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	Non	s.o.	États-Unis	21,0 %	21,0 %	21,0 %
Astoria Project Partners II LLC ⁽³⁾	Centrale au gaz naturel de 550 MW	Non	s.o.	États-Unis	18,5 %	18,5 %	18,5 %
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	Oui	2040	Canada	33,3 %	33,3 %	33,3 %
Malta International Airport p.l.c. ⁽³⁾	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	Non	2067	Malte	15,5 %	15,5 %	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée en vertu d'un contrat ferme d'une durée de 25 ans	Non	s.o.	Algérie	25,5 %	25,5 %	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	Oui	2040	Inde	36,9 %	36,9 %	–
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽²⁾	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	Non	2020	France	51,1 %	51,1 %	51,1 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	Non	s.o.	Algérie	26,0 %	26,0 %	26,0 %

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM, TC Dôme et la Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A., la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT**

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais d'entités contrôlées conjointement qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces entités est résumé ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Comptes de résultat (à 100 %)		
Produits (à 100 %)	1 230 428 \$	918 211 \$
Charges (à 100 %)	1 098 108	840 642
Résultat net (à 100 %)	132 320 \$	77 569 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation ⁽¹⁾	23 737 \$	12 531 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans les comptes de résultat ⁽¹⁾	79 364 \$	49 946 \$

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
États de la situation financière			
Actifs courants (à 100 %)	1 205 494 \$	1 008 568 \$	526 514 \$
Actifs non courants (à 100 %)	5 113 502	5 184 081	4 311 504
Total de l'actif (à 100 %)	6 318 996 \$	6 192 649 \$	4 838 018 \$
Passifs courants (à 100 %)	344 151 \$	359 712 \$	920 604 \$
Passifs non courants (à 100 %)	6 815 088	6 332 419	4 187 771
Total du passif (à 100 %)	7 159 239 \$	6 692 131 \$	5 108 375 \$
Passifs nets (à 100 %)	(840 243) \$	(499 482) \$	(270 357) \$
Quote-part de la Société des passifs nets des ICI ⁽¹⁾	124 206 \$	131 022 \$	10 050 \$

(1) En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 77,2 millions \$ en 2011 (2010 : 50,3 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 21,5 millions \$ (2010 : 12,9 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les ICI de la Société qui sont des entreprises associées :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Total des produits (à 100 %)	724 369 \$	671 659 \$
Résultat net total (à 100 %)	99 429 \$	133 845 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI	23 463 \$	26 951 \$

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Total de l'actif (à 100 %)	4 322 081 \$	3 978 903 \$	3 721 443 \$
Total du passif (à 100 %)	3 691 152	3 326 966	3 151 554
Actif net (à 100 %)	630 929 \$	651 937 \$	569 889 \$
Quote-part de la Société de l'actif net des ICI	226 040 \$	261 506 \$	234 582 \$

III) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT

La liste des principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode du coût est présentée ci-dessous :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
				31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique (en construction)	s.o.	Madagascar	5,0%	5,0%	5,0%
Valener inc. (précédemment Société en commandite Gaz Métro) ⁽¹⁾	Société ouverte exerçant principalement ses activités dans le domaine de la distribution du gaz naturel	s.o.	Canada	—	—	2,42%
Société en commandite Trencap ⁽¹⁾	Détient une participation indirecte dans Gaz Métro	s.o.	Canada	—	—	11,1%

(1) En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans la Société en commandite Trencap et dans Valener inc.

s.o. : sans objet

Les comptes consolidés de résultat de la Société incluent les produits suivants provenant de ces investissements :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Dividendes et distributions provenant des ICI comptabilisés selon la méthode du coût inclus dans les comptes consolidés de résultat de la Société	— \$	7 124 \$
Gain net sur cession d'ICI comptabilisés selon la méthode du coût inclus dans les comptes consolidés de résultat de la Société, après impôt	— \$	26 125 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****D) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES ICI**

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût au 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 se présentent comme suit :

	2011	2010
Engagements à investir dans des ICI au 1 ^{er} janvier	214 678 \$	105 600 \$
Augmentation des engagements à investir dans des ICI	45 538	201 806
Paiements dans des ICI durant l'exercice	(101 138)	(92 728)
Engagements à investir dans des ICI au 31 décembre	159 078 \$	214 678 \$

Au 31 décembre 2011, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux apports liés aux projets Ambatovy, Chinook, GISM et TC Dôme (31 décembre 2010 : Ambatovy, Astoria II, Chinook, GISM, REPL et TC Dôme; et 1^{er} janvier 2010 : Ambatovy et Astoria II) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou remboursables par anticipation.

En plus de ses engagements à investir présentés ci-dessus, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010 : 70 millions \$ US), qui ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet.

De plus, SNC-Lavalin a pris l'engagement de financer une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un maximum de 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA) (31 décembre 2010 : 57,3 millions \$ US [57,4 millions \$ CA] et 1^{er} janvier 2010 : 57,3 millions \$ US [60,3 millions \$ CA]). Au 31 décembre 2011, SNC-Lavalin avait prêté 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA) (31 décembre 2010 : 53,5 millions \$ US [53,5 millions \$ CA] et 1^{er} janvier 2010 : 40,0 millions \$ US [42,1 millions \$ CA]), montant qui est inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

6 Acquisition d'entreprises

A) ENTREPRISES ACQUISES

En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 2 900 personnes à son effectif :

En mai 2011, Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise emploie quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.

En juin 2011, Aqua Data, une société qui compte un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data a des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. Son siège social est situé à Pincourt, au Québec, dans la région de Montréal.

En juillet 2011, MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géo-environnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise compte un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties dans des bureaux à Saskatoon, à Regina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.

En octobre 2011, Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc. En plus de l'acquisition, Candu Énergie inc. travaillera à compléter le programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6).

En octobre 2011, Interfleet Technology (« Interfleet »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet a un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offre ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.

En décembre 2011, la Société immobilière Arcturus (« Arcturus »), une société qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournit une vaste gamme de services en immobilier englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus compte au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.

En décembre 2011, Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offre des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme compte 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

En 2010, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1 200 personnes à son effectif :

En avril 2010, B E Morgan Associates (Proprietary) Limited, un cabinet spécialisé en ingénierie et en construction pour diverses installations industrielles en Afrique du Sud et qui effectue également la gestion de projet et des contrats de sous-traitance principalement pour le compte de diverses sociétés sud-africaines, employant environ 50 personnes.

En décembre 2010, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A., basé à Bogotá, en Colombie, un cabinet spécialisé en ingénierie du secteur des hydrocarbures et des produits chimiques, qui emploie environ 1 000 personnes. Depuis 1989, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. offre des services de génie-conseil, d'installations électromécaniques, de conception et de supervision, à partir de son siège social de Bogotá et de ses 21 autres bureaux répartis dans le pays, à des clients de Colombie et de certains autres pays du monde.

En 2010, cinq cabinets spécialisés en ingénierie, en France, soit EBI Conseil, Groupe Teco, Pénicaud Architecture Environnement EURL, ETF Ingénierie — Société d'ingénieurs-conseils et Groupe Setor, qui emploient au total environ 160 personnes.

En 2010, deux cabinets spécialisés en ingénierie de Montréal, au Canada, soit Nucleonex inc. et Hydrosult, qui emploient au total environ 20 personnes.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**6 Acquisition d'entreprises (suite)****B) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT**

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Toutes les acquisitions d'entreprises conclues par SNC-Lavalin en 2011 et en 2010 portaient sur la totalité des actions avec droit de vote, sauf pour l'acquisition de certains actifs d'EACL en octobre 2011.

Le prix d'achat lié à ces acquisitions d'entreprises, lequel peut faire l'objet d'ajustements finaux, s'est établi à 131,4 millions \$ (2010 : 39,1 millions \$), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants à la date d'acquisition de 2,5 millions \$ (2010 : 9,9 millions \$). La répartition du prix d'achat de ces entreprises et la contrepartie totale payée en espèces se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 530 \$	9 896 \$
Créances clients et autres actifs courants	79 908	27 230
Contrats en cours	11 870	171
Immobilisations corporelles	24 970	1 767
Autres actifs non courants	3 448	1 188
Dettes fournisseurs	(39 279)	(16 389)
Autres passifs pris en charge	(55 130)	(3 402)
Actifs nets identifiables des entreprises acquises	28 317	20 461
Goodwill	105 653	28 576
Prix d'achat total	133 970	49 037
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition	2 530	9 896
Prix d'achat total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition	131 440	39 141
Moins : Solde du prix d'achat à payer au cours des prochains exercices	18 455	19 195
Contrepartie en espèces versée pour les entreprises acquises au cours de l'exercice	112 985	19 946
Plus : Solde du prix d'achat des exercices précédents réglé au cours de l'exercice courant	27 414	19 218
Contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie	140 399 \$	39 164 \$

C) GOODWILL DÉCOULANT DES ACQUISITIONS

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

D) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION D'ENTREPRISES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les frais connexes à l'acquisition d'entreprises de 4,0 millions \$ (2010 : 1,6 million \$) relatifs aux transactions susmentionnées ont été inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs du compte consolidé de résultat.

E) INCIDENCE DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES SUR LES RÉSULTATS DE SNC-LAVALIN

Les produits consolidés et le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2011 comprennent environ 142,1 millions \$ et 9,2 millions \$, respectivement, provenant des acquisitions d'entreprises conclues en 2011. Si toutes les acquisitions d'entreprises de 2011 avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2011, les produits et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin consolidés pro forma de SNC-Lavalin auraient été d'environ 7 542,1 millions \$ et 397,9 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma sont des estimations fondées sur les résultats des entreprises acquises avant que SNC-Lavalin n'en fasse l'acquisition, ajustés pour refléter les méthodes comptables de la Société en cas d'écarts importants, qui ne devraient en aucun cas être considérés comme une indication des résultats futurs de SNC-Lavalin.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**7 Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions****A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 231 049 \$	1 235 085 \$	1 190 778 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	–	–	620
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231 049 \$	1 235 085 \$	1 191 398 \$

B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	40 981 \$	40 283 \$	32 253 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	4 471	5 184	5 061
Liquidités soumises à restrictions — courantes et non courantes	45 452 \$	45 467 \$	37 314 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :			
Actifs courants — « Liquidités soumises à restrictions »	39 354 \$	39 369 \$	31 377 \$
Actifs non courants — incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13)	6 098 \$	6 098 \$	5 937 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**8 Créances clients**

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Créances clients :			
Respectant les conditions normales de paiement	851 875 \$	967 424 \$	830 087 \$
Créances en souffrance	417 604	385 720	275 883
Total des créances clients	1 269 479	1 353 144	1 105 970
Provision pour créances douteuses	(113 935)	(79 635)	(63 549)
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 155 544 \$	1 273 509 \$	1 042 421 \$

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou d'un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Solde au début de l'exercice	79 635 \$	63 549 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	61 137	39 018
Radiations de créances clients	(10 555)	(8 451)
Sommes recouvrées	(16 282)	(14 481)
Solde à la fin de l'exercice	113 935 \$	79 635 \$

9 Autres actifs financiers courants

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Retenues sur contrats avec des clients	139 520 \$	77 000 \$	71 362 \$
Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats	99 014	93 141	127 174
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur favorable	42 960	37 793	26 448
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action (note 21C)	39 671	34 544	47 766
Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services	21 766	19 115	1 694
Autres	53 621	28 661	5 361
Autres actifs financiers courants	396 552 \$	290 254 \$	279 805 \$

10 Autres actifs courants

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Impôt sur le résultat et autres taxes à recevoir	133 571 \$	94 352 \$	108 761 \$
Charges payées d'avance et autres	32 992	25 776	24 180
Autres actifs courants	166 563 \$	120 128 \$	132 941 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

11 Immobilisations corporelles

A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES ICI

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
Valeur comptable brute	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	2 149 288 \$
Ajouts	648 911
Solde au 31 décembre 2011	2 798 199 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	76 474
Dotation aux amortissements	83 990
Solde au 31 décembre 2011	160 464 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
Valeur comptable brute	
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	1 725 206 \$
Ajouts	424 082
Solde au 31 décembre 2010	2 149 288 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	–
Dotation aux amortissements	76 474
Solde au 31 décembre 2010	76 474 \$

Valeur comptable nette :

Au 1 ^{er} janvier 2010	1 725 206 \$
Au 31 décembre 2010	2 072 814 \$
Au 31 décembre 2011	2 637 735 \$

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 671,2 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 302,8 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 353,7 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond principalement à des actifs de transport d'électricité d'AltaLink qui étaient en construction.

AltaLink a un engagement contractuel en vue d'acheter des immobilisations corporelles d'un montant de 1 062,1 millions \$ au 31 décembre 2011.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**11 Immobilisations corporelles (suite)****B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS**

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	67 170 \$	251 477 \$	107 055 \$	58 367 \$	484 069 \$
Ajouts	7 016	31 854	13 637	14 641	67 148
Ajouts provenant d'acquisitions d'entreprises	4 335	3 431	10 269	6 935	24 970
Écarts de change	(643)	(1 668)	(521)	(495)	(3 327)
Cessions / mises hors service / récupérations	–	(15 777)	(4 945)	(1 482)	(22 204)
Solde au 31 décembre 2011	77 878 \$	269 317 \$	125 495 \$	77 966 \$	550 656 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	26 602	224 774	80 525	36 979	368 880
Dotation aux amortissements	2 979	25 341	8 666	6 814	43 800
Écarts de change	(28)	(1 400)	(189)	(237)	(1 854)
Cessions / mises hors service / récupérations	–	(15 365)	(4 014)	(674)	(20 053)
Solde au 31 décembre 2011	29 553 \$	233 350 \$	84 988 \$	42 882 \$	390 773 \$

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute					
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	65 579 \$	237 226 \$	105 382 \$	55 717 \$	463 904 \$
Ajouts	3 089	24 816	9 089	8 893	45 887
Ajouts provenant d'acquisitions d'entreprises	856	188	635	88	1 767
Écarts de change	(28)	(3 078)	(1 783)	(954)	(5 843)
Cessions / mises hors service / récupérations	(2 326)	(7 675)	(6 268)	(5 377)	(21 646)
Solde au 31 décembre 2010	67 170 \$	251 477 \$	107 055 \$	58 367 \$	484 069 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	24 560	211 608	80 248	35 816	352 232
Dotation aux amortissements	2 532	23 084	6 710	6 260	38 586
Écarts de change	–	(2 789)	(1 380)	(492)	(4 661)
Cessions / mises hors service / récupérations	(490)	(7 129)	(5 053)	(4 605)	(17 277)
Solde au 31 décembre 2010	26 602 \$	224 774 \$	80 525 \$	36 979 \$	368 880 \$

Valeur comptable nette :

Au 1 ^{er} janvier 2010	41 019 \$	25 618 \$	25 134 \$	19 901 \$	111 672 \$
Au 31 décembre 2010	40 568 \$	26 703 \$	26 530 \$	21 388 \$	115 189 \$
Au 31 décembre 2011	48 325 \$	35 967 \$	40 507 \$	35 084 \$	159 883 \$

La Société n'a reçu aucune compensation d'une tierce partie qui est incluse dans le résultat net de 2011 et/ou de 2010 pour les éléments d'immobilisations corporelles qui ont été dépréciés, perdus ou abandonnés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

12 Goodwill

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société :

	ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS		TOTAL
		SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	203 786 \$	296 201 \$	20 875 \$	520 862 \$
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	28 576	–	28 576
Écarts de change découlant de la conversion, montant net	–	(7 410)	–	(7 410)
Solde au 31 décembre 2010	203 786	317 367	20 875	542 028
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	101 357	4 296	105 653
Écarts de change découlant de la conversion, montant net	–	(8 210)	–	(8 210)
Solde au 31 décembre 2011	203 786 \$	410 514 \$	25 171 \$	639 471 \$

À la date de transition, le montant du goodwill a été soumis au test de dépréciation. Les prévisions à la date de transition ont montré qu'il n'y avait aucune dépréciation. Aux 31 octobre 2011 et 2010, la Société a évalué le montant recouvrable du goodwill et déterminé qu'il n'y avait pas eu de dépréciation.

Aux termes du test annuel de dépréciation et à la date de transition, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT suivants, qui sont des unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

UGT OU GROUPE D'UGT	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
AltaLink	203 786 \$	203 786 \$	203 786 \$
Services et Ensembles — Europe	137 402	77 249	78 151
Services et Ensembles — Brésil	77 118	84 905	82 857
Services et Ensembles — Autres	195 994	155 213	135 193
O&M	25 171	20 875	20 875
	639 471 \$	542 028 \$	520 862 \$

Les montants recouvrables des UGT ou des groupes d'UGT ont été déterminés à l'aide de calculs de la valeur d'utilité en utilisant des prévisions pour cinq ans pour toutes les UGT ou groupes d'UGT, suivies d'une valeur finale basée sur des extrapolations de flux de trésorerie futurs prévus.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**13 Actifs financiers non courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Provenant des ICI			
Créances en vertu des accords de concession de services	239 113 \$	219 646 \$	190 599 \$
Apports de tiers d'AltaLink	95 285	48 965	62 842
Liquidités soumises à restrictions	6 098	6 098	5 937
Autres	26 373	20 142	6 138
	366 869	294 851	265 516
Provenant des autres activités	45 389	18 444	20 212
Actifs financiers non courants	412 258 \$	313 295 \$	285 728 \$

Pour certains projets, les tiers d'AltaLink contribuent leur part des coûts des projets d'immobilisations à l'avance de la construction. De plus, certains tiers fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée avec la contribution des tiers. Les apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs non courants avec des autres passifs non courants correspondants (voir note 18).

14 Autres actifs non courants

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Provenant des ICI			
Immobilisations incorporelles d'AltaLink	104 949 \$	84 965 \$	42 085 \$
Autres	10 089	2 460	337
	115 038	87 425	42 422
Provenant des autres activités	38 483	38 182	31 552
Autres actifs non courants	153 521 \$	125 607 \$	73 974 \$

Les immobilisations incorporelles d'AltaLink comprennent principalement des droits fonciers. Le taux d'amortissement appliqué aux droits fonciers était de 2,00 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 2,85 %), alors que les taux d'amortissement appliqués par AltaLink à ses autres immobilisations incorporelles s'établissaient entre 12,38 % et 24,32 % (2010 : entre 12,95 % et 25,64 %). Les immobilisations incorporelles en cours de construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne peuvent être utilisées. Au 31 décembre 2011, un montant de 18,8 millions \$ (au 31 décembre 2010 : 3,1 millions \$ et au 1^{er} janvier 2010 : néant) des immobilisations incorporelles n'était pas amorti.

15 Autres passifs financiers courants

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût (note 5D)	159 078 \$	214 678 \$	105 600 \$
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	103 605	77 322	104 482
Solde du prix d'achat à payer lié à l'acquisition d'entreprises	20 631	25 356	19 529
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur défavorable	7 717	7 593	10 472
Autres passifs financiers courants	291 031 \$	324 949 \$	240 083 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**16 Autres passifs courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Impôt sur le résultat et autres taxes à payer	113 946 \$	62 876 \$	73 991 \$
Passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action (note 21C)	37 743	34 230	47 766
Autres passifs courants	151 689 \$	97 106 \$	121 757 \$

17 Dette à court terme et dette à long terme**A) FACILITÉS DE CRÉDIT, AVEC RECOURS, RENOUELABLES**

La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel majoré de 0,00 % (2010 : 0,20 %). Au 31 décembre 2011, un montant de 145,9 millions \$ sur ces marges de crédit demeurait inutilisé, la différence de 444,1 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à des lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Avec recours (au crédit général de la Société)			
Déventures, 7,70 %, complètement remboursées en 2010 à la valeur nominale de 105,0 millions \$	– \$	– \$	104 874 \$
Déventures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable intégralement à échéance	348 369	348 204	348 048
Les déventures échéant en 2010 et celles échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.			
Total de la dette à long terme avec recours	348 369	348 204	452 922
Moins : tranche exigible à moins de un an	–	–	104 874
Dette à long terme avec recours	348 369 \$	348 204 \$	348 048 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**17 Dette à court terme et dette à long terme (suite)****C) DETTE SANS RECOURS PROVENANT DES ICI (NON GARANTIE OU GARANTIE
UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
AltaLink			
Dettes de premier rang, de 4,46 % à 5,43 %, échéant de 2013 à 2041, garanties par une charge flottante de premier rang sur les actifs d'AltaLink L.P.	1 219 244 \$	945 211 \$	671 543 \$
Dettes non garanties, 5,02 %, échéant en 2012, 10,50 %, échéant en 2015 et 5,21 %, échéant en 2016	392 994	437 200	436 469
Facilité de crédit non garantie de 300 millions \$ (31 décembre 2010 : 150 millions \$ et 1 ^{er} janvier 2010 : 10 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel et des acceptations bancaires, échéant en 2014	104 500	34 964	–
Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire	18 981	–	47 982
Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire de 850 millions \$ (31 décembre 2010 : 550 millions \$ et 1 ^{er} janvier 2010 : 400 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut également emprunter au taux préférentiel et des acceptations bancaires, échéant en 2013 et ayant égalité de rang avec les dettes de premier rang. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de néant aux 31 décembre 2011 et 2010 (1 ^{er} janvier 2010 : néant).			
Autres	433	707	983
Okanagan Lake Concession			
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts d'Okanagan Lake Concession et une cession des produits futurs de la concession.	141 324	149 704	153 021
Autres	11 282	–	–
Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI	1 888 758	1 567 786	1 309 998
Moins : dette à court terme et tranche à court terme de la dette à long terme	327 381	38 762	51 596
Dette à long terme sans recours provenant des ICI	1 561 377 \$	1 529 024 \$	1 258 402 \$

D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À COURT TERME ET DE LA DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à court terme et de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE 2011	AVEC RECOURS	SANS RECOURS PROVENANT DES ICI	TOTAL
2012	– \$	327 381 \$	327 381 \$
2013	–	340 171	340 171
2014	–	3 876	3 876
2015	–	49 098	49 098
2016	–	154 332	154 332
Par la suite	350 000	1 026 230	1 376 230
Total	350 000 \$	1 901 088 \$	2 251 088 \$
Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis	(1 631)	(12 330)	(13 961)
Valeur comptable nette de la dette à court terme et de la dette à long terme	348 369 \$	1 888 758 \$	2 237 127 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**18 Autres passifs financiers non courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Passif lié aux apports de tiers d'AltaLink	95 285 \$	48 965 \$	62 842 \$
Autres	35 459	27 432	18 855
Autres passifs financiers non courants	130 744 \$	76 397 \$	81 697 \$

Pour certains projets, les tiers d'AltaLink contribuent leur part des coûts des projets d'immobilisations à l'avance de la construction. De plus, certains tiers fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée avec la contribution des tiers. Les apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs non courants (voir note 13) avec des passifs non courants correspondants.

19 Provisions

	RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUTRES ⁽¹⁾	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	50 753 \$	126 334 \$	177 087 \$
Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice	24 625	72 146	96 771
Montants utilisés au cours de l'exercice	(9 507)	(44 001)	(53 508)
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	–	(19 675)	(19 675)
Pertes actuarielles comptabilisées dans les capitaux propres	16 033	–	16 033
Désactualisation et effet des variations des taux d'actualisation	6 919	1 207	8 126
Solde au 31 décembre 2011	88 823 \$	136 011 \$	224 834 \$

(1) Les autres provisions incluent principalement les poursuites, les pertes prévues sur certains projets et les provisions pour garantie.

20 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants comprennent principalement les contributions reçues par AltaLink de tierces parties et utilisées pour financer certains frais de construction d'immobilisations corporelles qui sont constatées comme des produits sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les autres passifs non courants incluent aussi les montants perçus par AltaLink de l'*Alberta Utilities Commission* afin d'assumer des coûts de récupération qui sont constatés ultérieurement comme des produits lorsque les coûts connexes sont engagés.

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Contributions de tiers d'AltaLink	310 498 \$	247 919 \$	195 071 \$
Fonds liés aux coûts de récupération d'AltaLink	170 596	174 960	173 283
Autres	5 123	9 304	10 121
Autres passifs non courants	486 217 \$	432 183 \$	378 475 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

21 Capital social

A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes d'une manière équitable, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires sont payés ou distribués d'une manière équitable, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2011 :

	RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2011, 2009 ET 2007	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2004
Date d'attribution	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Correspond à la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Prix d'exercice des options sur actions	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution	Prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution
Acquisition des droits des options sur actions	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution	Acquisition complète des droits 2 ans après la date d'attribution
Expiration des options sur actions	5 ans après la date d'attribution	6 ans après la date d'attribution
Autres dispositions	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non	En cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, l'acquisition des droits des options se poursuit conformément aux conditions du régime, mais la durée de l'option est restreinte à une période de 2 ans suivant un tel événement. Toutes les options sont immédiatement annulées en cas de cessation d'emploi dans toute autre circonstance

Notes afférentes aux états financiers consolidés

21 Capital social (suite)

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2011 et en 2010 :

	2011		2010	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	5 126 117	40,61 \$	5 073 954	35,57 \$
Attribuées ⁽¹⁾	1 119 200	54,06 \$	1 110 500	52,45 \$
Exercées ⁽²⁾	(820 216)	32,84 \$	(902 465)	26,98 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(67 586)	44,21 \$	(155 872)	39,84 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 357 515	44,57 \$	5 126 117	40,61 \$

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées était de 15,04 \$ en 2011 (15,50 \$ en 2010).

(2) En 2011, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société lors de l'exercice des options sur actions s'élevait à 53,56 \$ (52,63 \$ en 2010).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2011.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN COURS					OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'ATTRIBUTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
De 29,20 \$ à 32,50 \$	2004	2006	131 500	3	30,24 \$	131 500	30,24 \$
De 37,64 \$ à 42,36 \$	2007	2007	688 450	5	37,74 \$	688 450	37,74 \$
De 37,17 \$ à 55,10 \$	2007	2008	1 099 368	15	46,23 \$	696 834	46,23 \$
31,59 \$	2007	2009	914 826	26	31,59 \$	261 735	31,59 \$
37,53 \$	2009	2009	337 421	28	37,53 \$	104 022	37,53 \$
De 52,40 \$ à 57,07 \$	2009	2010	1 074 250	39	52,45 \$	-	- \$
De 51,55 \$ à 54,07 \$	2011	2011	1 111 700	52	54,06 \$	-	- \$
			5 357 515	29	44,57 \$	1 882 541	39,49 \$

Au 31 décembre 2011, 1 188 300 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2011 (31 décembre 2010 : 548 516 options sur actions et 1^{er} janvier 2010 : 1 629 891 options sur actions toujours disponibles en vertu du régime d'options sur actions de 2009), tandis que le nombre d'options sur actions toujours disponibles en vertu des régimes d'options sur actions de 2009, 2007 et 2004 était de zéro.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque	2,15%	2,47%
Volatilité attendue du cours de l'action	34,78%	36,64%
Durée attendue de l'option	4 ans	4 ans
Dividendes attendus	1,00%	1,00%

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

C) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT EN TRÉSORERIE EST FONDÉ SUR LE PRIX DE L'ACTION

Au 31 décembre 2011, la Société avait 4 régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action pour les cadres, nommément, le régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UAP de 2009 »), le régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), le régime d'unités de participation en actions (« régime d'UAP ») et le régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR »), qui a été introduit en 2010. Au 31 décembre 2011, la Société avait aussi un régime dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, le régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**21 Capital social (suite)**

Le tableau ci-après résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres :

	RÉGIME D'UAP DE 2009	RÉGIME D'UAD DE 2009 / RÉGIME D'UAP ⁽¹⁾	RÉGIME D'UAR
Date d'attribution	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Nombre d'unités	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir, le cas échéant	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures
Acquisition des droits des unités	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'attribution
Modalités de rachat ou de conversion	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'UAD 2009 dont les droits sont acquis	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les trente jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période d'acquisition des droits
Prix de rachat	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 4 jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date
Extinctions	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué
Autres dispositions	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la date du premier anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période initiale d'acquisition des droits

(1) Le régime d'UAP a les mêmes modalités et conditions que le régime d'UAD de 2009, sauf que sous certaines conditions, l'acquisition était immédiate, permettant au participant de recevoir 50 % des unités attribuées dans l'année en cours comme un paiement en espèces. Aucune unité n'est disponible pour les attributions futures au titre du régime d'UAP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les modalités et conditions du régime d'UAD sont les suivantes : des unités sont émises aux membres du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. à la fin de chaque trimestre. Chaque membre est tenu de participer au régime d'UAD en différant au moins 25 % de ses jetons de présence annuels. Un nombre additionnel d'unités est également attribué annuellement tel que déterminé par le comité de gouvernance de Groupe SNC-Lavalin inc. Les droits des unités sont acquis immédiatement. Lorsqu'un membre cesse de siéger au conseil d'administration, les unités sont rachetées en espèces immédiatement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

21 Capital social (suite)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010 :

	2011		2010	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)
Régime d'UAP de 2009	35 734	55,00 \$	31 322	52,40 \$
Régime d'UAD de 2009	36 516	54,98 \$	34 027	52,40 \$
Régime d'UAR	91 678	55,07 \$	84 507	52,86 \$
Régime d'UAD	24 717	52,85 \$	22 037	48,82 \$

Le tableau ci-dessous présente les variations au titre des nombres d'unités d'actions en cours en 2011 et en 2010 :

	2011				
	NOMBRE D'UAP DE 2009	NOMBRE D'UAD DE 2009	NOMBRE D'UAR	NOMBRE D'UAP	NOMBRE D'UAD
Unités d'actions en cours au début de l'exercice	31 322	34 027	81 125	341 816	101 128
Attribuées	35 734	36 516	91 678	–	24 717
Exercées	–	–	(4 119)	–	–
Ayant fait l'objet d'une renonciation	–	–	(6 186)	–	–
Unités d'actions en cours à la fin de l'exercice	67 056	70 543	162 498	341 816	125 845

	2010				
	NOMBRE D'UAP DE 2009	NOMBRE D'UAD DE 2009	NOMBRE D'UAR	NOMBRE D'UAP	NOMBRE D'UAD
Unités d'actions en cours au début de l'exercice	–	–	–	800 136	84 589
Attribuées	31 322	34 027	84 507	–	22 037
Exercées	–	–	–	(458 320)	(5 498)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	–	–	(3 382)	–	–
Unités d'actions en cours à la fin de l'exercice	31 322	34 027	81 125	341 816	101 128

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé comme étant détenu à des fins de transaction. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers courants », alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action est comptabilisé sous la rubrique « Autres passifs courants ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action. L'arrangement financier est ajusté au besoin pour refléter les nouvelles attributions et/ou les règlements d'unités.

La charge de rémunération, déduction faite d'une perte de 5,6 millions \$ découlant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action qui contrebalance le gain de 5,2 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action en 2011 (2010 : gain de 3,7 millions \$ qui contrebalance la perte de 3,4 millions \$), s'élevait à 8,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 5,5 millions \$).

La valeur intrinsèque totale du passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis, a été de 31,7 millions \$ au 31 décembre 2011, 30,5 millions \$ au 31 décembre 2010 et 47,8 millions \$ au 1^{er} janvier 2010.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**21 Capital social (suite)****D) RACHAT D' ACTIONS**

En 2011, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2010 : 3,0 millions) d'actions ordinaires pour une période de un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2011 et 2010 ont été les suivants :

	2011	2010
Rachetées et annulées :		
Tranche attribuée au capital social	2 472 \$	2 537 \$
Tranche attribuée aux résultats non distribués	41 799	45 406
	44 271 \$	47 943 \$
Nombre d'actions rachetées et annulées	819 400	901 600
Prix de rachat moyen par action (\$)	54,03 \$	53,18 \$

E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION — DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2011 et en 2010 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	150 897	151 020
Effet dilutif des options sur actions	1 043	1 257
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	151 940	152 277

En 2011, 2 186 950 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (1 095 250 options sur actions en cours en 2010).

F) DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 126,8 millions \$ ou de 0,84 \$ par action (2010 : 102,7 millions \$ ou 0,68 \$ par action).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

22 Autres composantes des capitaux propres

Les éléments suivants, net de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(33 028) \$	(21 077) \$	- \$
Actifs financiers disponibles à la vente	1 538	1 317	11 215
Couvertures de flux de trésorerie	(24 375)	(15 920)	(1 136)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(59 948)	(31 800)	(14 114)
Autres composantes des capitaux propres	(115 813) \$	(67 480) \$	(4 035) \$

- > La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- > La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- > La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- > La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**22 Autres composantes des capitaux propres (suite)**

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Écart de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de l'exercice	(21 077) \$	- \$
Pertes de l'exercice	(11 951)	(21 077)
Solde à la fin de l'exercice	(33 028)	(21 077)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de l'exercice	1 317	11 215
Gains de l'exercice	1 395	18 111
Charge d'impôt liée aux gains de l'exercice	(151)	(1 884)
Reclassement en résultat net	(1 183)	(29 567)
Charge d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	160	3 442
Solde à la fin de l'exercice	1 538	1 317
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de l'exercice	(15 920)	(1 136)
Gains (pertes) de l'exercice	(7 618)	38 519
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de l'exercice	2 632	(18 743)
Reclassement en résultat net	(4 241)	(54 927)
Charge d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	3 540	20 367
Solde à la fin de l'exercice avant l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(21 607)	(15 920)
Portion des couvertures de flux de trésorerie attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink allouée aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	(3 690)	-
Économie d'impôt liée à la portion allouée à des couvertures de flux de trésorerie d'AltaLink	922	-
Solde à la fin de l'exercice après l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(24 375)	(15 920)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de l'exercice	(31 800)	(14 114)
Quote-part de l'exercice	(49 738)	(34 178)
Économie d'impôt liée à la quote-part de l'exercice	16 156	11 236
Reclassement en résultat net	6 875	6 928
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(1 441)	(1 672)
Solde à la fin de l'exercice	(59 948)	(31 800)
Autres composantes des capitaux propres	(115 813) \$	(67 480) \$

La Société prévoit qu'un montant d'environ 13,1 millions \$ de la perte nette non réalisée cumulée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2011 sera reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois, compensant les gains non réalisés sur les éléments couverts sous-jacents concernés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

22 Autres composantes des capitaux propres (suite)

GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			2010		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE (CHARGE) D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(1 442) \$	359 \$	(1 083) \$	- \$	- \$	- \$
Constaté durant l'exercice :						
Régimes de retraite à prestations définies	(15 358)	4 117	(11 240)	(2 204)	544	(1 660)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(675)	169	(507)	762	(185)	577
	(16 033)	4 286	(11 747)	(1 442)	359	(1 083)
Montant cumulé au 31 décembre	(17 475) \$	4 645 \$	(12 830) \$	(1 442) \$	359 \$	(1 083) \$

Les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies sont constatés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des gains et pertes actuariels est inclus dans les résultats non distribués.

23 Charges financières nettes

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			2010		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(7 139) \$	(10 158) \$	(17 297) \$	(105) \$	(6 646) \$	(6 751) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	-	21 879	21 879	-	27 754	27 754
Sans recours :						
AltaLink	87 862	-	87 862	71 829	-	71 829
Autre	7 947	-	7 947	8 609	-	8 609
Autre ⁽¹⁾	11 061	3 759	14 820	4 761	4 873	9 634
Charges financières nettes	99 731 \$	15 480 \$	115 211 \$	85 094 \$	25 981 \$	111 075 \$

(1) En 2011, les autres charges financières nettes provenant des ICI incluent une perte avant impôt de 5,0 millions \$ liée à l'acquisition d'une débenture d'une filiale se rapportant à la transaction visant AltaLink (note 5A).

24 Frais de vente, généraux et administratifs

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Frais de vente	191 282 \$	168 199 \$
Frais généraux et administratifs	463 409	413 500
Frais de vente, généraux et administratifs	654 691 \$	581 699 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**25 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie**

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2011	2010
Diminution (augmentation) des créances clients	69 674 \$	(241 840) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	59 384	(135 748)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(98 480)	6 972
Augmentation des autres actifs courants	(16 793)	(2 970)
Augmentation des dettes fournisseurs	151 221	19 985
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(75 024)	29 690
Augmentation des produits différés	223 617	224 260
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	24 557	(22 045)
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	3 599	(67 784)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	341 755 \$	(189 480) \$

26 Impôt sur le résultat**A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ**

L'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporelles et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

	1 ^{ER} JANVIER 2011	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE L'ACQUISITION DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS ALTALINK	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2011
Courants :						
Retenues sur contrats avec des clients	(9 479) \$	– \$	(2) \$	(22 614) \$	– \$	(32 095) \$
Contrats en cours	(14 639)	–	(332)	(12 714)	–	(27 685)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	14 384	–	–	8 043	–	22 427
Passif de rémunération des employés	4 528	–	–	2 044	–	6 572
Passifs courants	50 119	–	10	9 204	56	59 389
Autres	1 248	–	–	(885)	–	363
Non courants :						
Immobilisations corporelles et goodwill	(41 434)	–	(10 396)	(28 469)	8 282	(72 017)
Actifs financiers non courants	(6 473)	–	–	(703)	–	(7 176)
Provisions	(54 171)	–	–	(4 100)	(4 001)	(62 272)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	2 819	14 716	–	(29 654)	(45)	(12 164)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	11 224	4 286	2 553	(1 822)	(6)	16 235
Autres	(6 414)	6 180	488	2 704	518	3 476
Pertes fiscales non utilisées	54 846	–	16	14 370	(4 337)	64 895
Actif (passif) d'impôt sur le résultat différé, montant net	6 558 \$	25 182 \$	(7 663) \$	(64 596) \$	467 \$	(40 052) \$
Présenté sur l'état de la situation financière comme suit :						
Actif d'impôt sur le résultat différé	158 419 \$	–	–	–	–	161 364 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	151 861 \$	–	–	–	–	201 416 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**26 Impôt sur le résultat (suite)**

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2010 se résume comme suit :

	1 ^{ER} JANVIER 2010	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2010
Courants :						
Retenues sur contrats avec des clients	(1 410) \$	– \$	– \$	(8 069) \$	– \$	(9 479) \$
Contrats en cours	(12 056)	–	–	(2 583)	–	(14 639)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	15 777	–	–	(1 393)	–	14 384
Passif de rémunération des employés	7 612	–	–	(3 084)	–	4 528
Passifs courants	44 946	–	37	4 982	154	50 119
Autres	2 463	–	–	(1 215)	–	1 248
Non courants :						
Immobilisations corporelles et goodwill	(23 960)	–	–	(14 812)	(2 662)	(41 434)
Actifs financiers non courants	(6 311)	–	–	(162)	–	(6 473)
Provisions	(29 104)	–	(22)	(26 367)	1 322	(54 171)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(12 811)	9 565	–	5 996	69	2 819
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	12 492	359	–	(1 627)	–	11 224
Autres	(6 520)	3 181	–	(2 796)	(279)	(6 414)
Pertes fiscales non utilisées	76 304	–	–	(22 203)	745	54 846
Actif d'impôt différé, montant net	67 422 \$	13 105 \$	15 \$	(73 333) \$	(651) \$	6 558 \$
Présenté sur l'état de la situation financière comme suit :						
Actif d'impôt sur le résultat différé	139 265 \$	–	–	–	–	158 419 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	71 843 \$	–	–	–	–	151 861 \$

Au 31 décembre 2011, la Société disposait de 250,1 millions \$ au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital qui expirent par tranches diverses entre 2012 et 2031. Un actif d'impôt sur le résultat différé de 64,9 millions \$ a été comptabilisé sur 218,4 millions \$ de ces pertes. Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable sur lequel les pertes fiscales inutilisées peuvent être utilisées sera disponible.

Un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporelles de 884,6 millions \$ (2010 : 776,3 millions \$) liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des participations dans des coentreprises, car la Société contrôle le moment de la reprise, et il est probable que les différences temporelles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**26 Impôt sur le résultat (suite)****B) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt prévue de SNC-Lavalin calculée selon le taux d'imposition effectif au Canada de 27,7 % (2010 : 29,4 %) et la charge d'impôt présentée dans le résultat net et montre les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011		2010	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	482 234 \$		608 203 \$	
Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin		27,7		29,4
Charge d'impôt sur le résultat prévue	133 690 \$		178 990 \$	
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	(13 941)	(2,9)	(44 811)	(7,3)
Résultat net non visé par l'impôt	(50)	–	3 888	0,6
Produit non imposable provenant de certains ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(27 549)	(5,7)	(26 892)	(4,4)
Autres écarts permanents aux fins de l'impôt	9 593	2,0	13 111	2,2
Incidence des variations des taux d'imposition sur l'actif d'impôt sur le résultat différé et le passif d'impôt sur le résultat différé	1 323	0,3	(2 886)	(0,5)
Gain en capital non imposable lors des cessions d'actifs et d'ICI	–	–	(6 646)	(1,1)
Autres	(8 174)	(1,7)	6 060	1,0
Charge d'impôt sur le résultat au taux d'imposition effectif	94 892 \$	19,7	120 814 \$	19,9

Le taux d'imposition effectif en 2011 est comparable à celui de 2010.

La charge d'impôt sur le résultat de SNC-Lavalin comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Charge d'impôt exigible	30 296 \$	47 481 \$
Charge d'impôt différé	64 596	73 333
Charge d'impôt sur le résultat	94 892 \$	120 814 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

27 Instruments financiers

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2011					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231 049 \$	– \$	– \$	– \$	1 231 049 \$	1 231 049 \$
Liquidités soumises à restrictions	39 354	–	–	–	39 354	39 354
Créances clients	–	–	1 155 544	–	1 155 544	1 155 544
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	39 671	–	–	–	39 671	39 671
Instruments financiers dérivés	–	–	–	42 960	42 960	42 960
Autres actifs financiers courants	–	–	313 921	–	313 921	313 921
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ⁽¹⁾	–	226 362	–	–	226 362	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	66 879	–	66 879	66 879
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 098	–	–	–	6 098	6 098
Autres :						
À la juste valeur	–	13 505	–	–	13 505	13 505
Au coût / coût amorti	95 285	–	297 370	–	392 655	403 722
Total	1 411 457 \$	239 867 \$	1 833 714 \$	42 960 \$	3 527 998 \$	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**27 Instruments financiers (suite)**

AU 31 DÉCEMBRE	2010					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 235 085 \$	– \$	– \$	– \$	1 235 085 \$	1 235 085 \$
Liquidités soumises à restrictions	39 369	–	–	–	39 369	39 369
Créances clients	–	–	1 273 509	–	1 273 509	1 273 509
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	34 544	–	–	–	34 544	34 544
Instruments financiers dérivés	–	–	–	37 793	37 793	37 793
Autres actifs financiers courants	–	–	217 917	–	217 917	217 917
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ⁽¹⁾	–	179 228	–	–	179 228	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	55 192	–	55 192	55 192
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 098	–	–	–	6 098	6 098
Autres :						
À la juste valeur	–	13 664	–	–	13 664	13 664
Au coût / coût amorti	48 965	–	244 568	–	293 533	279 760
Total	1 364 061 \$	192 892 \$	1 791 186 \$	37 793 \$	3 385 932 \$	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

27 Instruments financiers (suite)

AU 1 ^{ER} JANVIER	2010					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 191 398 \$	– \$	– \$	– \$	1 191 398 \$	1 191 398 \$
Liquidités soumises à restrictions	31 377	–	–	–	31 377	31,377
Créances clients	–	–	1 042 421	–	1 042 421	1 042 421
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	47 766	–	–	–	47 766	47 766
Instruments financiers dérivés	–	–	–	26 448	26 448	26 448
Autres actifs financiers courants	–	–	205 591	–	205 591	205 591
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
À la juste valeur	–	148 054	–	–	148 054	148 054
Au coût ⁽¹⁾	–	139 589	–	–	139 589	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	43 588	–	43 588	43 588
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	5 937	–	–	–	5 937	5 937
Autres :						
À la juste valeur	–	15 376	–	3 759	19 135	19 135
Au coût / coût amorti	62 842	–	197 814	–	260 656	236 830
Total	1 339 320 \$	303 019 \$	1 489 414 \$	30 207 \$	3 161 960 \$	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2011			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	– \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	7 717	–	7 717	7 717
Autres passifs financiers courants	–	283 314	283 314	283 314
Acomptes reçus sur contrats	–	316 714	316 714	316 714
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽²⁾ :				
Avec recours	–	348 369	348 369	411 079
Sans recours provenant des ICI	–	1 888 758	1 888 758	2 101 628
Autres passifs financiers non courants	8 056	122 688	130 744	130 744
Total	15 773 \$	4 480 238 \$	4 496 011 \$	

(2) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts aux modalités et conditions semblables.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**27 Instruments financiers (suite)**

AU 31 DÉCEMBRE	2010			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	– \$	1 274 658 \$	1 274 658 \$	1 274 658 \$
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	7 593	–	7 593	7 593
Autres passifs financiers courants	–	317 356	317 356	317 356
Acomptes reçus sur contrats	–	422 930	422 930	422 930
Dette à court terme et dette à long terme ⁽¹⁾ :				
Avec recours	–	348 204	348 204	387 730
Sans recours provenant des ICI	–	1 567 786	1 567 786	1 675 962
Autres passifs financiers non courants	–	76 397	76 397	76 397
Total	7 593 \$	4 007 331 \$	4 104 924 \$	

AU 1 ^{ER} JANVIER	2010			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	– \$	1 294 752 \$	1 294 752 \$	1 294 752 \$
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	10 472	–	10 472	10 472
Autres passifs financiers courants	–	229 611	229 611	229 611
Acomptes reçus sur contrats	–	397 329	397 329	397 329
Dette à court terme et dette à long terme ⁽¹⁾ :				
Avec recours	–	452 922	452 922	481 005
Sans recours provenant des ICI	–	1 309 998	1 309 998	1 350 826
Autres passifs financiers non courants	–	81 697	81 697	81 697
Total	10 472 \$	3 766 309 \$	3 776 781 \$	

(1) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts aux modalités et conditions semblables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

27 Instruments financiers (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le choix de la méthode d'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur se fait en fonction de la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés décrits pour le niveau 1, observables directement ou indirectement, pour l'actif ou le passif	Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, ainsi que l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action (présenté dans les autres actifs financiers courants)
Niveau 3	Données sur le passif ou l'actif non fondées sur des données de marché observables	Aucun

B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

RISQUE DE CRÉDIT

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- ii) Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- iii) Les créances clients, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet. Par contre, l'exposition au risque de crédit est généralement limitée, compte tenu du grand nombre de clients de SNC-Lavalin et de la diversité de leurs secteurs d'activité et de leurs secteurs géographiques. De plus, SNC-Lavalin s'emploie à mettre en place des ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour ses projets afin de réduire le risque de crédit sous-jacent.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les créances clients, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, une incidence sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et sur la rentabilité du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tel qu'il est expliqué à la note 9, et les actifs financiers non courants, tel qu'il est expliqué à la note 13.
- v) Les actifs financiers inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût » et classés dans « Prêts et créances », qui comprennent principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy (note 5D).
- vi) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 5D.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

27 Instruments financiers (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Dans le cadre de son analyse de la liquidité, la Société calcule un montant de liquidités discrétionnaires, qui représente le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non affecté à des activités ni à des investissements dans le secteur ICI. De plus, SNC-Lavalin dispose, au besoin, de marges de crédit consenties par des banques.

Tel qu'il est indiqué à la note 5, l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin inclut environ 2 736,8 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 2 209,1 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 1 911,8 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 492,9 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 361,8 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 322,2 millions \$), et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 721,9 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 441,4 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 316,1 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 17.

RISQUE DE MARCHÉ

I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (par exemple, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2011			AU 31 DÉCEMBRE 2010			AU 1 ^{er} JANVIER 2010		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
471 149 \$ CA	456 234 \$ US	2012-2016	181 642 \$ CA	172 856 \$ US	2011-2015	290 643 \$ CA	264 634 \$ US	2010-2013
533 003 \$ CA	375 781 €	2012-2015	530 946 \$ CA	375 608 €	2011-2015	368 559 \$ CA	241 171 €	2010-2013
61 806 \$ US	63 829 \$ CA	2012-2013	27 961 \$ US	28 756 \$ CA	2011-2012	27 787 \$ US	29 499 \$ CA	2010-2011
21 457 \$ US	15 698 €	2012	37 098 \$ US	28 689 €	2011	50 924 \$ US	37 474 €	2010
19 793 €	26 761 \$ US	2012-2013	9 756 €	13 368 \$ US	2011	23 639 €	32 777 \$ US	2010
26 223 €	37 066 \$ CA	2012-2013	20 487 €	30 454 \$ CA	2011-2013	19 304 €	29 112 \$ CA	2010-2012

Au 31 décembre 2011, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette favorable de 35,2 millions \$ (31 décembre 2010 : 30,2 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 16,0 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

27 Instruments financiers (suite)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

VARIATION DES TAUX DE CHANGE ⁽¹⁾	ESTIMATION DE L'INCIDENCE SUR LES AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾
Appréciation de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une appréciation de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	La perte cumulative des « Autres composantes des capitaux propres » se serait établie à 79,7 millions \$, par rapport à la perte cumulative de 115,8 millions \$ déclarée au 31 décembre 2011
Diminution de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une diminution de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	La perte cumulative des « Autres composantes des capitaux propres » se serait établie à 151,9 millions \$, par rapport à la perte cumulative de 115,8 millions \$ déclarée au 31 décembre 2011

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) Sans incidence importante sur le résultat net de la Société, puisque tous les contrats de change à terme conclus par la Société le sont à des fins de couverture, et que les relations de couverture sont hautement efficaces.

Les investissements dans des établissements à l'étranger ne sont habituellement pas couverts contre la fluctuation des devises étrangères. Les gains ou pertes de change relatifs à l'investissement net en capitaux propres dans ces établissements sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres », dans la catégorie « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger ».

II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'arrangement financier conclu avec une institution financière de première catégorie, tel qu'il est décrit à la note 21C.

C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2011, SNC-Lavalin avait 1 907,9 millions \$ (31 décembre 2010 : 2 005,6 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 1 652,1 millions \$) de lettres de crédit en circulation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 Gestion de capital

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement moyen des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

Maintenir un capital suffisant et l'accès à des lignes de crédit bancaire satisfaisantes est un élément clé des activités de la Société, puisque cela démontre la solidité financière de la Société ainsi que sa capacité à s'acquitter de ses obligations de bonne exécution sur de nombreux projets, et permet à la Société de fournir des lettres de crédit en garantie pour satisfaire à ses obligations contractuelles. Maintenir un capital suffisant est également un indicateur financier clé qui permet à la Société de conserver sa cote d'investissement de première qualité, ce qui lui donne, entre autres, accès à des arrangements de financement à un coût compétitif.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI qu'elle détient. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. L'investissement de la Société dans ses ICI peut toutefois être à risque si de tels investissements ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30 :70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Dette avec recours	348 369 \$	348 204 \$	452 922 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 883 068 \$	1 816 778 \$	1 518 208 \$
Moins : Autres composantes des capitaux propres	(115 813)	(67 480)	(4 035)
Plus : Dette avec recours	348 369	348 204	452 922
Capital	2 347 250 \$	2 232 462 \$	1 975 165 \$
Ratio d'endettement avec recours sur capital	15:85	16:84	23:77

De manière générale, lorsqu'elle gère son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions dans le cadre de ses régimes d'options sur actions. De plus, la Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 22 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 11 dernières années.

En 2011, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débetures et à ses marges de crédit bancaire.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**29 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi****A) RÉGIMES DE RETRAITE**

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées, totalisant 70,9 millions \$ en 2011 (2010 : 57,6 millions \$).

SNC-Lavalin a également un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Pour les trois principaux régimes de retraite, les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2010. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Tous les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement financés.

Le montant total en espèces payé par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui représente les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, a été de 78,4 millions \$ en 2011 (2010 : 68,0 millions \$).

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Variation des obligations au titre des prestations de retraite :		
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	122 677 \$	155 323 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 327	840
Intérêts débiteurs	6 202	6 415
Prestations versées	(11 531)	(10 297)
Pertes actuarielles	19 419	3 521
Écarts de change	(1 479)	–
Acquisition d'entreprises	66 835	–
Règlement	–	(33 125)
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	203 450 \$	122 677 \$
Variation des actifs des régimes de retraite :		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	85 244 \$	115 038 \$
Rendement attendu des actifs des régimes	6 038	5 698
Gains actuariels	1 984	633
Écarts de change	(1 283)	–
Prestations versées	(11 531)	(10 297)
Cotisations de l'employeur	7 484	10 361
Acquisition d'entreprises	57 769	–
Règlement	–	(36 189)
Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice	145 705 \$	85 244 \$

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :			
Déficit des régimes de retraite	57 745 \$	37 433 \$	40 285 \$
Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal	689	2 766	3 450
Passif net au titre des prestations constituées	58 434 \$	40 199 \$	43 735 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**29 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Catégorie d'actif			
Titres de capitaux propres	70 % ⁽¹⁾	56 %	43 %
Titres de créance	30 % ⁽¹⁾	44 %	57 %
Total	100 %	100 %	100 %

(1) En raison de l'acquisition d'Interfleet Technology Limited conclue par SNC-Lavalin en 2011, la répartition des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin au 31 décembre 2011 n'est pas représentative de sa politique de gestion d'actifs, ni de ses tendances d'allocation historiques. Il est attendu qu'elle sera modifiée dans le futur pour se rapprocher des tendances d'allocation historiques de SNC-Lavalin.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies et de la charge nette de retraite de SNC-Lavalin se résume comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{ER} JANVIER 2010
Obligations de retraite au titre des prestations			
Taux d'actualisation	3,82 %	4,57 %	4,64 %
Taux de croissance de la rémunération	4,06 %	4,61 %	4,62 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Charge nette de retraite au titre des prestations		
Taux d'actualisation	4,62 %	4,64 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	6,85 %	6,30 %
Taux de croissance de la rémunération	4,04 %	4,62 %

L'évaluation par SNC-Lavalin du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes est basée sur les tendances historiques du rendement et sur les prévisions des conseillers financiers quant au rendement futur de chaque catégorie d'actif.

La charge nette de SNC-Lavalin au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 327 \$	840 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations	6 202	6 415
Rendement actuariel attendu des actifs des régimes	(6 038)	(5 698)
Perte sur règlement	–	3 064
Autres	–	74
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée dans l'exercice	1 491 \$	4 695 \$

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 7,6 millions \$ en 2012 à ses régimes de retraite à prestations définies.

B) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Au 31 décembre 2011, l'obligation pour les autres avantages complémentaires de retraite s'élevait à 30,4 millions \$ (31 décembre 2010 : 10,6 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 11,3 millions \$), dont 19,1 millions \$ liés aux entreprises acquises en 2011.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30 Passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, des réclamations ont été faites contre SNC-Lavalin et par celle-ci. Un litige est sujet à de nombreuses incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. De l'avis de la direction, d'après les conseils et les renseignements de ses conseillers juridiques, le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats consolidés de la Société.

ENQUÊTE AU BANGLADESH

Comme il a déjà été annoncé le 6 septembre 2011, la Gendarmerie Royale du Canada (« GRC ») enquête sur la participation de la Société dans des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique. La Société croit savoir que l'enquête vise principalement sa participation dans le cadre d'une soumission antérieure à titre de maître d'œuvre du projet, pour le compte du gouvernement du Bangladesh, où la Société aurait supervisé les travaux de l'entrepreneur chargé de l'ensemble du projet. La Banque mondiale se penche également sur la participation de la Société dans cette affaire. La Société croit savoir que l'enquête de la GRC dans cette affaire est en cours, mais qu'aucune accusation n'a été portée contre elle. La Société croit également savoir que l'enquête de la Banque mondiale est en cours, mais qu'aucune sanction ni procédure n'a été entamée contre elle. En raison de la nature de ces enquêtes, il n'est pas possible de prédire leur issue respective avec certitude ou les pertes éventuelles, le cas échéant, qui seraient occasionnées à la Société relativement à celles-ci.

31 Contrats de location simple

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location simple à long terme, principalement pour des locaux à bureau, totalisaient 437,7 millions \$ en 2011. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants : 2012 — 89,5 millions \$; 2013 — 76,7 millions \$; 2014 — 68,7 millions \$; 2015 — 59,5 millions \$; 2016 — 43,3 millions \$ et par la suite, 100,0 millions \$.

32 Rémunération

A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Avantages du personnel à court terme	2 037 228 \$	1 777 272 \$
Rémunération fondée sur des actions	24 349	18 259
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	3 773	6 036
	2 065 350 \$	1 801 567 \$

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les charges comptabilisées au titre de rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, représentant environ 103 personnes (2010 : 93 personnes) et comprenant tous les membres du comité de gestion de la Société et tous les administrateurs du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc., sont détaillées comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Avantages du personnel à court terme	32 290 \$	33 324 \$
Rémunération fondée sur des actions	13 761	11 778
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	3 505	4 854
	49 556 \$	49 956 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

33 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, SNC-Lavalin a constaté des produits de 559,5 millions \$ (2010 : 306,3 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté un bénéfice provenant de ces ICI, qui représente la quote-part de la Société du résultat net de ces ICI, de 102,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 76,9 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 419,6 millions \$ (2010 : 263,7 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 43,7 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 12,0 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 102,8 millions \$). Les autres créances d'actifs financiers non courants de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 83,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 25,5 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : néant). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 129,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 178,6 millions \$ et 1^{er} janvier 2010 : 78,3 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

34 Filiales, coentreprises et entreprises associées

Les principales filiales, entités contrôlées conjointement, activités contrôlées conjointement et entreprises associées de la Société au 31 décembre 2011, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lequel elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des coentreprises sont présentés ci-dessous.

FILIALES	%	PAYS
AltaLink, L.P.	100,0	Canada
Candu Énergie inc.	100,0	Canada
Groupe Qualitas Inc.	100,0	Canada
Groupe Stavibel Inc.	100,0	Canada
Intecsa-Inarsa, S.A.	100,0	Espagne
Interfleet Technology Limited	100,0	Royaume-Uni
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A.	100,0	Colombie
MDH Engineered Solutions Corp.	100,0	Canada
Marte Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Minerconsult Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Nexacor Realty Management Inc.	100,0	Canada
Okanagan Lake Concession Limited Partnership	100,0	Canada
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	100,0	Canada
P.T. SNC-Lavalin TPS	95,0	Indonésie
Rainbow Hospital Partnership	100,0	Canada
S.A. SNC-Lavalin N.V.	100,0	Belgique
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd.	100,0	Malaisie
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd.	100,0	Chine
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U.	100,0	France
SNC-Lavalin Algérie EURL	100,0	Algérie
SNC-Lavalin Angola Lda.	100,0	Angola
SNC-Lavalin Arabia LLC	100,0	Arabie Saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.	100,0	Australie
SNC-Lavalin Chile S.A.	100,0	Chili
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction International SAS	100,0	France
SNC-Lavalin Constructors Inc.	100,0	États-Unis
Programmes de défense SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Dominicana S.A.	100,0	République dominicaine
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited	100,0	Inde
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Eurasia OOO	100,0	Russie
SNC-Lavalin Europe B.V.	100,0	Pays-Bas
SNC-Lavalin Europe S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Opérations & Maintenance inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Peru S.A.	100,0	Pérou
SNC-Lavalin Pharma Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Pharma S.A.	100,0	Belgique
SNC-Lavalin Polska Sp. z o.o.	100,0	Pologne
SNC-Lavalin Romania S.A.	100,0	Roumanie

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**34 Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)**

FILIALES	%	PAYS
SNC-Lavalin S.A.S.	100,0	France
Les Services SNC-Lavalin Itée	100,0	Canada
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited	100,0	Afrique du Sud
SNC-Lavalin UK Limited	100,0	Royaume-Uni
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	100,0	France
Socodec Venezuela C.A.	100,0	Venezuela
The SNC-Lavalin Corporation	100,0	États-Unis

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
407 International Inc. ⁽¹⁾	16,77	Canada
Chinook Roads Partnership	50,0	Canada
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. ⁽³⁾	60,0	Canada
TC Dôme S.A.S. ⁽³⁾	51,0	France

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
SLN-Aecon JV	50,0	Canada
SNC-Lavalin Graham Joint Venture	50,0	Canada
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC	49,0	Émirats arabes unis
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A.	33,33	Haïti
JV Vault	50,0	Canada

ENTREPRISES ASSOCIÉES	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
Astoria Project Partners LLC	21,0	États-Unis
Astoria Project Partners II LLC ⁽²⁾	18,5	États-Unis
InTransit BC Limited Partnership	33,3	Canada
Malta International Airport p.l.c. ⁽²⁾	15,5	Malte
Myah Tipaza S.p.A.	25,5	Algérie
Rayalseema Expressway Private Limited	36,9	Inde
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	26,0	Algérie
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽³⁾	51,1	France

Autre	%	PAYS
DAO VNIPlneft	48,0	Russie

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International Inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C., TC Dôme S.A.S. et Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A., la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS

Tel qu'il est mentionné à la note 2, les présents états financiers sont les premiers états financiers consolidés de la Société établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2009, le CNC a réaffirmé que la date de basculement serait le 1^{er} janvier 2011 pour la conversion aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Par conséquent, les méthodes comptables de la Société conformes aux IFRS décrites à la note 2 ont été appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2011 et pour l'exercice terminé à cette date, de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, de même que de toutes les informations comparatives fournies dans ces états financiers. Par conséquent, le 1^{er} janvier 2010 correspond à la date de transition (la « date de transition ») marquant le passage de la Société des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada aux IFRS.

La présente note a été préparée dans le but d'expliquer au lecteur les répercussions pour la Société du passage des PCGR du Canada aux IFRS. Elle est structurée comme suit :

SECTION	TITRE	OBJECTIF
35.1	Résumé	Présente un aperçu des principales différences comptables relatives aux méthodes comptables de la Société découlant de l'adoption des IFRS
35.2	Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société à la date de transition et au 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
35.3	Incidence de l'adoption des IFRS sur le compte consolidé de résultat de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour le compte consolidé de résultat de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
35.4	Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé du résultat global de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé du résultat global de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
35.5	Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société	Décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société au 1 ^{er} janvier 2010 et par la suite
35.6	Autres	Décrit d'autres directives des IFRS quant au 1 ^{er} janvier 2010

35.1 RÉSUMÉ

Comme l'exigent les IFRS, la Société a appliqué l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (l'« IFRS 1 »), à la préparation de ses premiers états financiers consolidés conformément aux IFRS. Selon le principe général qui sous-tend l'IFRS 1, les premiers états financiers conformes aux IFRS doivent être préparés comme si la Société avait utilisé les IFRS en guise de cadre conceptuel pour sa comptabilité depuis sa constitution (c'est-à-dire, une application rétrospective).

L'IFRS 1 n'exige pas le retraitement de tous les états financiers historiques antérieurs à la date de transition (le 1^{er} janvier 2010), mais l'incidence sur le résultat net des différences cumulatives entre les PCGR du Canada et les IFRS découlant des transactions effectuées avant cette date doit être comptabilisée à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010. Comme l'adoption des IFRS constitue un fardeau considérable pour les émetteurs qui les appliquent pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et d'exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exceptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente note, ce qui a entraîné l'application prospective des IFRS pour ces exceptions et exemptions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

Au moment du passage aux IFRS, certaines méthodes comptables de la Société ne requéraient aucune modification, tandis que d'autres ont été modifiées. Le tableau qui suit présente les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada qui ont eu une incidence sur les états financiers consolidés de la Société :

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Accords de concession de services (IFRIC 12) [note a de la section 35.2]				
L'IFRIC 12 donne des directives sur la comptabilisation de certains accords de partenariat public-privé admissibles. Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les infrastructures en appliquant soit le modèle de l'immobilisation incorporelle, soit le modèle de l'actif financier, ou une combinaison des deux.	Aucune norme équivalente. Le traitement comptable découle des normes comptables pertinentes, selon les faits et circonstances propres à l'accord.	Les ajustements relatifs à l'application rétrospective de l'IFRIC 12 ont été constatés dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société à la date de transition aux IFRS.	La Société adoptera les recommandations de l'IFRIC 12 pour la comptabilisation de ses accords de partenariat public-privé admissibles.	Oui
Participations dans des coentreprises (IAS 31) [note b de la section 35.2]				
Les IFRS permettent actuellement de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en appliquant soit la méthode de la mise en équivalence, soit la méthode de la consolidation proportionnelle. Les IFRS exigent qu'un coentrepreneur comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement et des actifs contrôlés conjointement.	Les PCGR du Canada exigent que la méthode de la consolidation proportionnelle soit utilisée pour tous les types de coentreprises.	Lors de la transition aux IFRS, la Société a choisi de comptabiliser ses entités contrôlées conjointement, principalement les ICI, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. À la date de transition, l'ajustement lié à cette modification de méthode comptable a été constaté dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société. Cet ajustement s'applique aux placements dont la valeur comptable est négative.	La Société continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement, tandis que la méthode de la mise en équivalence s'applique aux entités contrôlées conjointement (principalement les ICI).	Oui
Regroupements d'entreprises (IFRS 3)				
Les IFRS exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont constatés à leur juste valeur totale, tandis que les composantes des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont constatées soit : i) à leur juste valeur; ii) selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des montants constatés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition sont constatés dans les charges de la période, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	En vertu des PCGR du Canada, les acquisitions d'entreprises étaient comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables et le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient constatés au titre de la quote-part de l'acquéreur de la juste valeur des actifs nets acquis. Toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise était constatée au titre de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans la valeur comptable nette des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition étaient capitalisés dans le goodwill, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	Comme le permet l'exemption facultative de l'IFRS 1, une entité peut décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 ^{er} janvier 2010. Cependant, la Société a respecté toutes les exigences de l'IFRS 1 pour ce qui est des regroupements d'entreprises qu'elle a constatés avant la date de transition. Aucun ajustement lié aux regroupements d'entreprises n'a été inscrit par la Société à la date de transition aux IFRS.	Tous les regroupements d'entreprises survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2010 sont constatés au moyen de la méthode de l'acquisition.	Non

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Avantages du personnel (IAS 19) [note d.2 de la section 35.2]				
Les IFRS permettent de comptabiliser les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.	Les PCGR du Canada exigent que les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi soient comptabilisés dans le résultat net.	L'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 permet la comptabilisation des écarts actuariels cumulés non constatés au moyen d'un ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et a constaté un ajustement au titre du solde de ses pertes actuarielles cumulatives nettes non constatées en vertu des PCGR du Canada dans ses résultats non distribués d'ouverture à la date de transition.	L'incidence des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi n'influera plus sur le résultat net, conformément au choix de méthode comptable de la Société. L'incidence des écarts actuariels sera comptabilisée immédiatement dans les capitaux propres plutôt que constatée dans le résultat net sur une période de temps donnée.	Non
Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) [note d.3 de la section 35.2]				
Les IFRS ne font aucune distinction entre les établissements étrangers autonomes et les établissements étrangers intégrés. Elles exigent plutôt que toutes les entités, y compris les établissements à l'étranger, déterminent leur monnaie fonctionnelle et convertissent leurs résultats et leur situation financière dans cette monnaie. Ensuite, les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie fonctionnelle de l'entité présentant l'information financière sont convertis dans la monnaie de présentation, afin que les établissements à l'étranger soient inclus dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle ou selon la méthode de la mise en équivalence au moyen d'une méthode équivalant à la méthode du cours de clôture.	Les PCGR du Canada exigent de convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes selon la méthode du cours de clôture et de convertir les états financiers des établissements étrangers intégrés selon la méthode temporelle.	L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité de remettre à zéro ses écarts de change cumulés pour tous les établissements à l'étranger en transférant le solde de ses écarts de change cumulés, compris dans l'état des variations des capitaux propres, dans ses résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et a transféré dans ses résultats non distribués le solde calculé selon les PCGR du Canada inclus dans les autres composantes des capitaux propres, sous la rubrique « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », à la date de transition aux IFRS.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2010, la Société applique les directives des IFRS quant aux monnaies étrangères sur une base prospective, sans aucune incidence significative prévue sur son résultat net.	Non

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.2 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 1^{ER} JANVIER 2010 (« ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'OUVERTURE ») ET AU 31 DÉCEMBRE 2010**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 ^{ER} JANVIER 2010						IFRS
	PCGR DU CANADA	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS				INCIDENCE FISCALE	
		IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES		
ACTIF		(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 218 225	–	(26 827)	–	–	–	1 191 398
Liquidités soumises à restrictions	68 185	–	(36 808)	–	–	–	31 377
Créances clients et autres débiteurs	1 480 478	(16 537)	(6 588)	(414 932)	–	–	1 042 421
Contrats en cours	479 637	–	–	–	–	–	479 637
Contrats en cours provenant des accords de concession	33 941	(33 941)	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers courants	–	1 694	(3 824)	281 935	–	–	279 805
Actif d'impôt sur le résultat différé	112 557	–	–	(112 557)	–	–	–
Autres actifs courants	–	–	(56)	132 997	–	–	132 941
Total des actifs courants	3 393 023	(48 784)	(74 103)	(112 557)	–	–	3 157 579
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	2 217 047	(144 309)	(384 747)	37 215	–	–	1 725 206
Provenant des autres activités	113 952	–	–	–	(2 280)	–	111 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	469 402	40 097	9 976	43 588	12 800	–	575 863
Goodwill	520 862	–	–	–	–	–	520 862
Actif d'impôt sur le résultat différé	–	–	(8 555)	112 557	38 775	(3 512)	139 265
Actis financiers non courants	–	190 599	(52 585)	145 082	2 632	–	285 728
Autres actifs non courants	491 997	–	(271 438)	(146 585)	–	–	73 974
Total de l'actif	7 206 283	37 603	(781 452)	79 300	51 927	(3 512)	6 590 149

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 ^{ER} JANVIER 2010						
		INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS					
	PCGR DU CANADA	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES	INCIDENCE FISCALE	IFRS
		(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES							
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	1 702 034	–	(16 975)	(390 307)	–	–	1 294 752
Acomptes reçus sur contrats	397 329	–	–	–	–	–	397 329
Produits différés	505 531	(328)	(620)	5 606	–	–	510 189
Autres passifs financiers courants	–	–	4 094	235 989	–	–	240 083
Autres passifs courants	–	–	–	121 757	–	–	121 757
Tranche courante de la dette à long terme :							
Avec recours	104 874	–	–	–	–	–	104 874
Sans recours provenant des ICI	139 183	–	(135 193)	47 606	–	–	51 596
Total des passifs courants	2 848 951	(328)	(148 694)	20 651	–	–	2 720 580
Dette à long terme :							
Avec recours	348 048	–	–	–	–	–	348 048
Sans recours provenant des ICI	2 005 485	–	(699 477)	(47 606)	–	–	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	–	–	–	83 225	(1 528)	–	81 697
Provisions	–	–	–	109 529	21 882	–	131 411
Autres passifs non courants	464 666	–	–	(86 191)	–	–	378 475
Passif d'impôt sur le résultat différé	24 408	–	6 654	(308)	38 775	2 314	71 843
Total du passif	5 691 558	(328)	(841 517)	79 300	59 129	2 314	4 990 456
Participations ne donnant pas le contrôle	80 033	–	–	(80 033)	–	–	–
Capitaux propres							
Capital social	397 735	–	–	–	–	–	397 735
Surplus d'apport	33 473	–	–	(33 473)	–	–	–
Résultats non distribués	1 026 790	36 513	63 196	33 473	(31 960)	(3 504)	1 124 508
Autres composantes des capitaux propres	(23 306)	–	(3 131)	–	24 724	(2 322)	(4 035)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 434 692	36 513	60 065	–	(7 236)	(5 826)	1 518 208
Participations ne donnant pas le contrôle	–	1 418	–	80 033	34	–	81 485
Total des capitaux propres	1 434 692	37 931	60 065	80 033	(7 202)	(5 826)	1 599 693
Total du passif et des capitaux propres	7 206 283	37 603	(781 452)	79 300	51 927	(3 512)	6 590 149

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010							
	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS							IFRS
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES	INCIDENCE FISCALE	
ACTIF		(note 35.2 e)	(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 288 232	-	-	(53 147)	-	-	-	1 235 085
Liquidités soumises à restrictions	340 063	-	-	(300 694)	-	-	-	39 369
Créances clients et autres débiteurs	1 673 082	-	(16 537)	(5 960)	(377 076)	-	-	1 273 509
Contrats en cours	624 547	(16 412)	-	-	-	-	-	608 135
Contrats en cours provenant des accords de concession	167 097	-	(82 249)	(84 848)	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	19 115	15 054	255 477	608	-	290 254
Actif d'impôt sur le résultat différé	78 306	-	-	-	(78 306)	-	-	-
Autres actifs courants	-	-	-	(1 471)	121 599	-	-	120 128
Total des actifs courants	4 171 327	(16 412)	(79 671)	(431 066)	(78 306)	608	-	3 566 480
Immobilisations corporelles :								
Provenant des ICI	2 588 649	-	(141 289)	(380 799)	22 548	(16 295)	-	2 072 814
Provenant des autres activités	117 510	-	-	-	-	(2 321)	-	115 189
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	386 696	-	61 348	123 712	55 192	-	-	626 948
Goodwill	543 642	-	-	-	-	(1 614)	-	542 028
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	(6 545)	78 306	91 978	(5 320)	158 419
Actifs financiers non courants	-	-	219 646	(356 162)	429 282	20 529	-	313 295
Autres actifs non courants	795 399	-	-	(270 282)	(399 510)	-	-	125 607
Total de l'actif	8 603 223	(16 412)	60 034	(1 321 142)	107 512	92 885	(5 320)	7 520 780

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010							IFRS
	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS							
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES	INCIDENCE FISCALE	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		(note 35.2 e)	(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
Passifs courants								
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 666 117	-	(17)	(18 407)	(373 035)	-	-	1 274 658
Acomptes reçus sur contrats	551 862	-	-	(128 932)	-	-	-	422 930
Produits différés	700 279	-	(744)	19 782	8 870	-	-	728 187
Autres passifs financiers courants	-	-	-	129 080	195 869	-	-	324 949
Autres passifs courants	-	1 476	-	-	95 630	-	-	97 106
Tranche courante de la dette à long terme :								
Avec recours	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans recours provenant des ICI	6 651	-	-	(2 463)	34 574	-	-	38 762
Total des passifs courants	2 924 909	1 476	(761)	(940)	(38 092)	-	-	2 886 592
Dette à long terme :								
Avec recours	348 204	-	-	-	-	-	-	348 204
Sans recours provenant des ICI	2 981 448	-	-	(1 417 850)	(34 574)	-	-	1 529 024
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	(660)	75 858	1 199	-	76 397
Provisions	-	-	-	-	155 543	21 544	-	177 087
Autres passifs non courants	481 148	-	-	(2 189)	(46 776)	-	-	432 183
Passif d'impôt sur le résultat différé	56 493	-	-	3 053	(4 447)	91 978	4 784	151 861
Total du passif	6 792 202	1 476	(761)	(1 418 586)	107 512	114 721	4 784	5 601 348
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	-	(102 595)	-	-	-
Capitaux propres								
Capital social	424 935	-	-	-	-	-	-	424 935
Surplus d'apport	42 742	-	-	-	(42 742)	-	-	-
Résultats non distribués	1 315 692	(17 888)	60 778	100 475	42 742	(32 790)	(9 686)	1 459 323
Autres composantes des capitaux propres	(74 943)	-	-	(3 031)	-	10 912	(418)	(67 480)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 708 426	(17 888)	60 778	97 444	-	(21 878)	(10 104)	1 816 778
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	17	-	102 595	42	-	102 654
Total des capitaux propres	1 708 426	(17 888)	60 795	97 444	102 595	(21 836)	(10 104)	1 919 432
Total du passif et des capitaux propres	8 603 223	(16 412)	60 034	(1 321 142)	107 512	92 885	(5 320)	7 520 780

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	1 ^{ER} JANVIER 2010	31 DÉCEMBRE 2010
Total de l'avoir des actionnaires en vertu des PCGR du Canada		1 434 692	1 708 426
Accords de concession de services	35.2 a	37 931	60 795
Entités contrôlées conjointement	35.2 b	60 065	97 444
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres	35.2 c.1	80 033	102 595
Évaluation des titres disponibles à la vente	35.2 d.1	15 432	1 620
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	35.2 d.2	(19 366)	(18 847)
Correction de 2010	35.2 e	–	(16 412)
Autres		(3 268)	(4 609)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres, avant impôt sur le résultat		170 827	222 586
Incidence fiscale de ce qui précède		(5 826)	(11 580)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres		165 001	211 006
Total des capitaux propres en vertu des IFRS		1 599 693	1 919 432

35.2 A. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12)

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), de manière rétrospective. L'IFRIC 12 fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- i) contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii) contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

En règle générale, dans un accord de concession de services public-privé entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12, l'infrastructure sous-jacente sert à offrir des services publics (par exemple, des routes, des ponts, des hôpitaux, des centrales électriques, etc.) aux usagers de ces services. L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. La durée des accords est très variable, mais des périodes de 20 à 40 ans sont courantes.

Aux termes de tels accords de concession, le concessionnaire comptabilise l'infrastructure en appliquant i) le modèle de l'immobilisation incorporelle si le concessionnaire assume un risque lié à la demande du fait de l'utilisation de l'infrastructure; ii) le modèle de l'actif financier si le concessionnaire n'assume pas un tel risque; ou iii) une combinaison des deux modèles (le modèle mixte) si le concessionnaire assume une partie du risque lié à la demande.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

Il a été déterminé que les ICI de la Société figurant dans le tableau suivant faisaient partie du champ d'application de l'IFRIC 12 :

	MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER	MODÈLE DE L'IMMOBILISATION INCORPORELLE	MODÈLE MIXTE
ICI existants au 1 ^{er} janvier 2010 :			
InTransit BC Limited Partnership	✓		
Okanagan Lake Concession Limited Partnership	✓		
Groupe Immobilier Ovation (Québec) inc.	✓		
TC Dôme S.A.S.	✓		
ICI conclus après le 1 ^{er} janvier 2010 :			
Chinook Roads Partnership	✓		
Groupe immobilier santé McGill	✓		
Rainbow Hospital Partnership	✓		
Rayalseema Expressway Private Limited		✓	
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.			✓

Aux termes des accords de concession de services en question, le concessionnaire confie habituellement en sous-traitance l'IAC ainsi que l'exploitation et l'entretien à des filiales ou à des coentreprises de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des accords de concession entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12 pour lesquels le modèle de l'actif financier s'applique :

Risque lié à la demande	Le gouvernement assume le risque lié à la demande, puisqu'il verse à la Société un montant en numéraire fixe, habituellement sous réserve de la disponibilité et des objectifs de rendement, indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure.
Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société	<p>Principe général : La Société comptabilise le total de la contrepartie dans les produits selon la juste valeur de chacun des livrables. Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe générés par les filiales ou les coentreprises de la Société agissant à titre d'entrepreneur ou d'exploitant pour le concessionnaire ne sont pas éliminés, de sorte que la Société constate les produits et le résultat lié à toutes les activités fournies dans le cadre de l'accord de concession.</p> <p>Produits liés à la construction : La Société constate les produits et les coûts liés à la construction d'une infrastructure conformément à l'IAS 11, <i>Contrats de construction</i> (« IAS 11 »), selon la même méthode que tout autre contrat de construction, et classe ces produits dans la catégorie d'activité « Ensembles ».</p> <p>Produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien : La Société constate les produits et les coûts liés aux activités d'exploitation et d'entretien d'une infrastructure comme tout autre contrat d'exploitation et d'entretien et classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M ».</p> <p>Produits liés à la remise en état : Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés conformément à l'IAS 11, selon la même méthode que tout autre contrat similaire, et la Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M ».</p> <p>Produits financiers : Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les produits de la catégorie d'activité « ICI ».</p>
Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société	Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services » présentés dans les « Autres actifs financiers courants » ou les « Actifs financiers non courants » des états consolidés de la situation financière de la Société. Le solde du poste « Créances en vertu des accords de concession de services » est réduit du montant versé par le gouvernement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

Pour les accords de concession comptabilisés selon le modèle de l'immobilisation incorporelle, le concessionnaire comptabilise une immobilisation incorporelle dans la mesure où il reçoit le droit de facturer l'utilisation de l'actif.

Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés dans la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle pendant la phase de construction. Les coûts d'emprunt cessent d'être capitalisés lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête à être utilisée.

Le seul accord de concession de services de la Société qui est comptabilisé selon le modèle de l'immobilisation incorporelle est REPL, qui est un ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

35.2 B. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

La Société exerce certaines de ses activités par l'intermédiaire de coentreprises, qui sont principalement des activités contrôlées conjointement, dans le cas des catégories Services, Ensembles et O&M, et des entités contrôlées conjointement, dans le cas des ICI.

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Aux termes des PCGR du Canada, les activités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, la Société comptabilise les actifs dont elle a le contrôle, les passifs qu'elle contracte et les charges qu'elle engage, de même que sa quote-part des produits générés de la vente de biens et services par les activités contrôlées conjointement. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à la date de transition ni par la suite en ce qui a trait à la comptabilisation de ses activités contrôlées conjointement.

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Aux termes des IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement doivent être comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Aux termes des PCGR du Canada, ces participations étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Afin que la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement, qui se rapportent essentiellement aux ICI, reflète mieux la nature des activités en question, la Société a choisi d'adopter la méthode de la mise en équivalence au moment de son passage aux IFRS. Le recours à cette méthode pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement procure au lecteur une meilleure connaissance des actifs sous-jacents de la Société, de la provenance de ses produits et de ses ressources financières, que la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Société constatait sa quote-part d'actifs et de passifs sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle ou à l'égard desquels elle n'est liée par aucune obligation, notamment la dette qui est sans recours contre la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

INCIDENCE SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

À la date de transition et au 31 décembre 2010, la Société a éliminé sa quote-part des actifs et des passifs consolidés proportionnellement liés à ses participations dans des entités contrôlées conjointement et a comptabilisé son investissement net dans ces entités à titre d'« ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût », en ce qui a trait aux entités contrôlées conjointement relatives aux ICI.

Aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société comptabilise sa quote-part des pertes des entités contrôlées conjointement, sans égard pour la valeur comptable de son investissement dans les entités en question. Par conséquent, le solde des participations dans des entités contrôlées conjointement se chiffrait à un montant négatif de 60,1 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 et de 97,5 millions \$ au 31 décembre 2010, surtout à cause de l'Autoroute 407.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Comme la Société n'a pas contracté d'obligation juridique ou implicite pas plus qu'elle n'a effectué de paiements au nom de ces entités contrôlées conjointement, la valeur comptable des investissements de la Société dans ces entités n'est pas négative aux termes des IFRS, mais s'établit à néant.

Par conséquent, le changement de méthode comptable servant à comptabiliser les entités contrôlées conjointement de la Société (passage de la méthode de la consolidation proportionnelle aux termes des PCGR du Canada à la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS) a été pris en compte de manière rétrospective et s'est traduit par une augmentation de 60,1 millions \$ des capitaux propres de la Société à la date de transition (soit une hausse de 63,2 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ des autres composantes des capitaux propres) et de 97,5 millions \$ au 31 décembre 2010 (soit une hausse de 100,5 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,0 millions \$ des autres composantes des capitaux propres), variation qui se rapporte principalement à l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

INCIDENCE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

En ce qui a trait au compte consolidé de résultat, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait de la Société qu'elle consolide ligne par ligne sa quote-part des produits des activités ordinaires et des charges des entités contrôlées conjointement.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence exige de la Société qu'elle comptabilise dans le compte de résultat sa quote-part du résultat net de ses entités contrôlées conjointement pour la période. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à néant, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, les ajustements apportés au compte consolidé de résultat de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sont les suivants : i) élimination des produits et des charges comptabilisés antérieurement par la Société selon la méthode de la consolidation proportionnelle ; ii) comptabilisation par la Société de sa quote-part du résultat net pour l'exercice provenant de ses entités contrôlées conjointement dont le compte d'investissements indique une valeur comptable positive au 31 décembre 2010 ; et iii) comptabilisation par la Société des dividendes reçus de ses entités contrôlées conjointement qui excèdent la valeur comptable de l'investissement.

Se reporter à la note 5 pour obtenir de l'information additionnelle concernant les entités contrôlées conjointement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

35.2 C. RECLASSEMENTS

Les reclassements suivants ont été apportés aux états consolidés de la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, tandis que l'incidence globale du reclassement est présentée dans la colonne « Reclassements » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2010 (« état de la situation financière d'ouverture ») et au 31 décembre 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 ^{ER} JANVIER 2010						TOTAL
	RECLASSEMENTS						
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 C.1	NOTE 35.2 C.2	NOTE 35.2 C.3	NOTE 35.2 C.4	NOTE 35.2 C.5	NOTE 35.2 C.6	
Actifs courants							
Créances clients et autres débiteurs	-	(414 932)	-	-	-	-	(414 932)
Autres actifs financiers courants	-	281 935	-	-	-	-	281 935
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	(112 557)	-	-	-	(112 557)
Autres actifs courants	-	132 997	-	-	-	-	132 997
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(112 557)	-	-	-	(112 557)
Actifs non courants							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	200 675	(163 460)	-	37 215
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	43 588	-	-	-	-	43 588
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	112 557	-	-	-	112 557
Actifs financiers non courants	-	145 082	-	-	-	-	145 082
Autres actifs non courants	-	(188 670)	-	-	42 085	-	(146 585)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	112 557	200 675	(121 375)	-	191 857
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	200 675	(121 375)	-	79 300

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 1^{er} janvier 2010.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 ^{ER} JANVIER 2010						
	RECLASSEMENTS						
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 C.1	NOTE 35.2 C.2	NOTE 35.2 C.3	NOTE 35.2 C.4	NOTE 35.2 C.5	NOTE 35.2 C.6	TOTAL
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	-	(359 438)	-	-	-	(30 869)	(390 307)
Produits différés	-	-	-	5 606	-	-	5 606
Autres passifs financiers courants	-	235 989	-	-	-	-	235 989
Autres passifs courants	-	121 757	-	-	-	-	121 757
Tranche courante de la dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	47 606	-	-	-	-	47 606
Incidence nette sur les passifs courants	-	45 914	-	5 606	-	(30 869)	20 651
Passifs non courants							
Dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	(47 606)	-	-	-	-	(47 606)
Autres passifs financiers non courants	-	191 580	-	-	(108 355)	-	83 225
Provisions	-	-	-	-	-	109 529	109 529
Autres passifs non courants	-	(189 580)	-	195 069	(13 020)	(78 660)	(86 191)
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	(308)	-	-	-	-	(308)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(45 914)	-	195 069	(121 375)	30 869	58 649
Participation ne donnant pas le contrôle	(80 033)	-	-	-	-	-	(80 033)
Capitaux propres							
Surplus d'apport	(33 473)	-	-	-	-	-	(33 473)
Résultats non distribués	33 473	-	-	-	-	-	33 473
Participations ne donnant pas le contrôle	80 033	-	-	-	-	-	80 033
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	80 033	-	-	-	-	-	80 033
	-	-	-	200 675	(121 375)	-	79 300

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 1^{er} janvier 2010.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010						TOTAL
	RECLASSEMENTS						
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 C.1	NOTE 35.2 C.2	NOTE 35.2 C.3	NOTE 35.2 C.4	NOTE 35.2 C.5	NOTE 35.2 C.6	
Actifs courants							
Créances clients et autres débiteurs	-	(377 076)	-	-	-	-	(377 076)
Autres actifs financiers courants	-	255 477	-	-	-	-	255 477
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	(78 306)	-	-	-	(78 306)
Autres actifs courants	-	121 599	-	-	-	-	121 599
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(78 306)	-	-	-	(78 306)
Actifs non courants							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	256 787	(234 239)	-	22 548
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	55 192	-	-	-	-	55 192
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	78 306	-	-	-	78 306
Actifs financiers non courants	-	429 282	-	-	-	-	429 282
Autres actifs non courants	-	(484 474)	-	-	84 964	-	(399 510)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	78 306	256 787	(149 275)	-	185 818
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	256 787	(149 275)	-	107 512
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(291 200)	-	-	-	(81 835)	(373 035)
Produits différés	-	-	-	8 870	-	-	8 870
Autres passifs financiers courants	-	195 869	-	-	-	-	195 869
Autres passifs courants	-	95 630	-	-	-	-	95 630
Tranche courante de la dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	34 574	-	-	-	-	34 574
Incidence nette sur les passifs courants	-	34 873	-	8 870	-	(81 835)	(38 092)
Passifs non courants							
Dettes à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	(34 574)	-	-	-	-	(34 574)
Autres passifs financiers non courants	-	160 752	-	-	(84 894)	-	75 858
Provisions	-	-	-	-	-	155 543	155 543
Autres passifs non courants	-	(156 604)	-	247 917	(64 381)	(73 708)	(46 776)
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	(4 447)	-	-	-	-	(4 447)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(34 873)	-	247 917	(149 275)	81 835	145 604
Participation ne donnant pas le contrôle	(102 595)	-	-	-	-	-	(102 595)
Capitaux propres							
Surplus d'apport	(42 742)	-	-	-	-	-	(42 742)
Résultats non distribués	42 742	-	-	-	-	-	42 742
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	-	-	-	102 595
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	-	-	-	256 787	(149 275)	-	107 512

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 31 décembre 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

35.2 C.1 RECLASSEMENT DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE ET DU SURPLUS D'APPORT

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres, puisqu'elles représentent l'intérêt résiduel de la Société dans les actifs nets de ses filiales et correspondent donc à la définition de capitaux propres énoncée dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers*. Conformément aux PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires. Ce changement entraîne une augmentation des capitaux propres de 80,0 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 et de 102,6 millions \$ au 31 décembre 2010.

À la date de transition, la Société a choisi de reclasser le montant du surplus d'apport relatif à la rémunération provenant des options sur actions aux résultats non distribués. Ce changement entraîne une diminution du surplus d'apport et une augmentation équivalente des résultats non distribués de 33,5 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 et de 42,7 millions \$ au 31 décembre 2010.

35.2 C.2 RECLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

Certains chiffres relatifs aux instruments financiers et non financiers ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme le prescrit l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des actifs ou le total des passifs de la Société, ni sur ses capitaux propres.

35.2 C.3 RECLASSEMENT DE L'ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET DU PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

Aux termes des PCGR du Canada, lorsqu'une entreprise sépare ses actifs et ses passifs en actifs et en passifs courants et non courants, la tranche des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé était aussi séparée en éléments courants et non courants.

Aux termes des IFRS, lorsqu'une entité sépare dans son état de la situation financière les actifs et les passifs en actifs et en passifs courants et non courants, elle doit classer l'actif d'impôt sur le résultat différé et le passif d'impôt sur le résultat différé dans les actifs non courants et les passifs non courants. Par conséquent, un actif d'impôt sur le résultat différé de 112,6 millions \$ inclus dans les actifs courants a été reclassé dans les actifs non courants à la date de transition (31 décembre 2010 : 78,3 millions \$).

35.2 C.4 TRANSFERTS D'ACTIFS PROVENANT DE CLIENTS

AltaLink, une filiale de la Société, effectue certaines transactions aux termes desquelles elle reçoit des fonds de clients qu'elle consacre à la construction de lignes de transport d'électricité et de postes électriques, ce qui assure à ces clients l'accès continu à un approvisionnement en électricité. Les PCGR du Canada ne prévoient pas de règle particulière pour le traitement de ce type d'arrangement; le montant des sommes reçues par AltaLink était présenté dans l'état de la situation financière à titre de réduction de la valeur comptable des éléments d'immobilisations corporelles concernés.

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* (l'« IFRIC 18 »), de manière rétrospective à compter du 29 avril 2002 (soit la date de création d'AltaLink). L'IFRIC 18 s'applique aux transactions décrites ci-dessus. Conformément à l'IFRIC 18, lorsqu'une entité reçoit d'un client un transfert de trésorerie, elle doit évaluer si l'élément d'immobilisation corporelle construit ou acquis répond à la définition d'un actif. S'il satisfait à la définition d'un actif, l'entité doit comptabiliser l'élément d'immobilisation corporelle à son coût et comptabiliser les produits ou les produits différés, selon le cas, au même montant, en fonction de la politique de comptabilisation des produits applicable.

Ce changement s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles de 200,7 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (31 décembre 2010 : 256,8 millions \$) et une hausse correspondante des produits différés, dont une tranche de 5,6 millions \$ comptabilisée en passifs courants et le solde de 195,1 millions \$, en autres passifs non courants (31 décembre 2010 : 8,9 millions \$ et 247,9 millions \$, respectivement). Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats non distribués de la Société au 1^{er} janvier 2010.

Ce changement a également eu pour effet d'augmenter les produits et la dotation aux amortissements de 7,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, sans incidence sur le résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

35.2 C.5 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS ET ACTIVITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS

En vertu des PCGR du Canada, AltaLink comptabilisait les passifs liés aux coûts de démantèlement futurs relatifs à la mise hors service provisoire et à la mise hors service définitive des installations de transport. En vertu des IFRS, AltaLink comptabilise une réserve au titre du passif lié aux coûts de restauration pour les coûts de démantèlement futurs prévus relatifs à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink au 1^{er} janvier 2010 ont été réduites de 186,3 millions \$ (31 décembre 2010 : 239,3 millions \$) pour les ramener à néant, diminution qui a été combinée à une réduction de 121,4 millions \$ (31 décembre 2010 : 149,3 millions \$) des immobilisations corporelles et à une augmentation de 64,9 millions \$ (31 décembre 2010 : 90,0 millions \$) dans les autres passifs non courants.

Tel qu'il est mentionné dans la section 35.1, AltaLink est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Aux termes des PCGR du Canada, elle est soumise aux règles comptables applicables aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. En conséquence, AltaLink présentait certaines de ses immobilisations incorporelles, principalement des droits fonciers, à même les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, ces immobilisations incorporelles sont présentées à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les immobilisations corporelles de 42,1 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (31 décembre 2010 : 85,0 millions \$) et d'augmenter les autres actifs non courants du même montant.

35.2 C.6 PROVISIONS

Aux termes des PCGR du Canada, les provisions étaient incluses au poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » et « Autres passifs non courants » de l'état de la situation financière. Aux termes des IFRS, les provisions doivent figurer à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les dettes fournisseurs et autres créditeurs de 30,9 millions \$ et les autres passifs non courants de 78,7 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (31 décembre 2010 : 81,8 millions \$ et 73,7 millions \$, respectivement) et d'augmenter les provisions du même montant.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.2 D. AUTRES AJUSTEMENTS**

Les autres ajustements suivants ont été apportés aux états consolidés de la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, et l'incidence totale est présentée dans la colonne « Autres » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2010 (« état de la situation financière d'ouverture ») et au 31 décembre 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 ^{ER} JANVIER 2010				
	AUTRES AJUSTEMENTS				
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 D.1	NOTE 35.2 D.2	NOTE 35.2 D.3	AUTRES	TOTAL
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 280)	(2 280)
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	12 800	-	-	-	12 800
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	38 775	38 775
Actifs financiers non courants	2 632	-	-	-	2 632
Total de l'incidence sur les actifs	15 432	-	-	36 495	51 927
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(1 528)	-	-	(1 528)
Provisions	-	20 894	-	988	21 882
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	38 775	38 775
Incidence nette sur les passifs non courants	-	19 366	-	39 763	59 129
Capitaux propres					
Résultats non distribués	-	(19 400)	(9 292)	(3 268)	(31 960)
Autres composantes des capitaux propres	15 432	-	9 292	-	24 724
Participations ne donnant pas le contrôle	-	34	-	-	34
Incidence nette sur les capitaux propres	15 432	(19 366)	-	(3 268)	(7 202)
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	15 432	-	-	36 495	51 927

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 1^{er} janvier 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010				
	AUTRES AJUSTEMENTS				
	NOTE 35.2 D.1	NOTE 35.2 D.2	NOTE 35.2 D.3	AUTRES	TOTAL
Postes de l'état de la situation financière					
Actifs courants					
Autres actifs financiers courants	-	-	-	608	608
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	-	608	608
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	-	-	-	(16 295)	(16 295)
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 321)	(2 321)
Goodwill	-	-	-	(1 614)	(1 614)
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	91 978	91 978
Actifs financiers non courants	1 620	-	-	18 909	20 529
Incidence nette sur les actifs non courants	1 620	-	-	90 657	92 277
Total de l'incidence sur les actifs	1 620	-	-	91 265	92 885
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(2 023)	-	3 222	1 199
Provisions	-	20 870	-	674	21 544
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	91 978	91 978
Incidence nette sur les passifs non courants	-	18 847	-	95 874	114 721
Capitaux propres					
Résultats non distribués	-	(18 889)	(9 292)	(4 609)	(32 790)
Autres composantes des capitaux propres	1 620	-	9 292	-	10 912
Participations ne donnant pas le contrôle	-	42	-	-	42
Incidence nette sur les capitaux propres	1 620	(18 847)	-	(4 609)	(21 836)
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	1 620	-	-	91 265	92 885

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 31 décembre 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

35.2 D.1 ÉVALUATION DES TITRES NON COTÉS

Aux termes des PCGR du Canada, les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui n'étaient pas négociés sur un marché actif étaient évalués au coût. Aux termes des IFRS, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, à moins qu'il ne soit pas possible de déterminer cette dernière de façon fiable. Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres de 15,4 millions \$ (31 décembre 2010 : 1,6 million \$), et cette augmentation a été répartie entre les ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût — hausse de 12,8 millions \$ (31 décembre 2010 : néant) — et les actifs financiers non courants — hausse de 2,6 millions \$ (31 décembre 2010 : 1,6 million \$).

Après la date de transition, les gains et les pertes sur la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente non négociés sur un marché actif sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Lorsque ces actifs financiers disponibles à la vente sont cédés ou jugés comme étant dépréciés, le montant cumulatif des gains et des pertes comptabilisés dans l'état du résultat global est sorti des « autres composantes des capitaux propres » et reclassé au compte de résultat.

35.2 D.2 RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Tel qu'il est mentionné dans la section 35.1, la Société a décidé d'adopter l'exemption facultative de l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles nettes non amorties de tous ses régimes à prestations définies dans l'état consolidé de la situation financière, c'est-à-dire que la totalité de l'obligation nette au titre des régimes est constatée au 1^{er} janvier 2010. La Société a aussi adopté l'interprétation IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, Les exigences de financement minimal et leur interaction* (l'« IFRIC 14 »). L'incidence totale de l'IFRS 1 et de l'IFRIC 14 a été une diminution de 19,4 millions \$ des capitaux propres à la date de transition (31 décembre 2010 : 18,8 millions \$).

Les gains et les pertes actuariels nets sur l'ensemble des régimes à prestations définies de la Société survenant après la date de transition sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se chiffrent à 1,4 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La reprise du montant calculé selon les PCGR du Canada au titre de l'amortissement des pertes actuarielles en résultat net s'est établie à 1,1 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

35.2 D.3 ÉCARTS DE CHANGE CUMULÉS SUR LES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Tel qu'il est mentionné dans la section 35.1, la Société a décidé d'opter pour le reclassement des pertes de change cumulées incluses dans les autres composantes des capitaux propres, au poste « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », aux résultats non distribués. Le gain ou la perte sur la cession ultérieure d'un établissement à l'étranger ne prend pas en compte les écarts de change survenus avant la date de transition.

Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet de diminuer les résultats non distribués et d'augmenter les autres composantes des capitaux propres de 9,3 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010.

35.2 E. CORRECTION DE 2010

La correction de 2010 se rapporte à des paiements de 20 millions \$ effectués en 2010 en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence qui ont été facturés et documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas (se reporter à la note 36A). Étant donné que ces paiements ont été documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas, et qu'il n'existe aucune preuve directe ni concluante quant à l'utilisation et à l'objet de ces paiements ou quant à la nature des services fournis relativement à ces paiements, la Société a déterminé qu'ils doivent être comptabilisés au titre des charges de la période (c.-à-d. ne générant pas de produits) aux fins comptables.

Les paiements de 2010 comptabilisés au titre des charges de la période, déduction faite de l'incidence de l'augmentation de la marge brute prévue attribuable suite à l'exclusion de ces paiements des coûts de projets pour le projet auquel les paiements ont été initialement imputés, ont donné lieu à une réduction du résultat net de 17,9 millions \$ en 2010 (0,12 \$ par action de base et après dilution). La Société a décidé de corriger les informations financières comparatives de la période antérieure dans ses premiers états financiers consolidés annuels audités établis conformément aux IFRS.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.3 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010 (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS						IFRS
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION	AUTRES	
Produits par activité :		(note 35.2 e)	(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.3 a)		
Services	2 051 894	–	1 893	–	–	–	2 053 787
Ensembles	2 409 000	(16 412)	8 496	–	(263 663)	–	2 137 421
O&M	1 330 501	–	(42)	–	–	–	1 330 459
ICI	523 595	–	12 365	(84 048)	7 911	12 451	472 274
	6 314 990	(16 412)	22 712	(84 048)	(255 752)	12 451	5 993 941
Coûts directs liés aux activités	4 983 264	–	(1 703)	(32 099)	(255 752)	(746)	4 692 964
Marge brute	1 331 726	(16 412)	24 415	(51 949)	–	13 197	1 300 977
Frais de vente, généraux et administratifs	585 629	–	193	(12 254)	1 315	6 816	581 699
Charges financières nettes	–	–	–	(70 488)	177 727	3 836	111 075
Intérêts et taxes sur le capital	174 903	–	–	–	(174 903)	–	–
Résultat avant impôt sur le résultat	571 194	(16 412)	24 222	30 793	(4 139)	2 545	608 203
Charge d'impôt sur le résultat	123 422	1 476	–	(6 486)	(4 139)	6 541 ⁽¹⁾	120 814
Participations ne donnant pas le contrôle	10 758	–	–	–	(10 758)	–	–
Résultat net	437 014	(17 888)	24 222	37 279	10 758	(3 996)	487 389
Résultat net attribuable aux éléments suivants :							
Actionnaires de SNC-Lavalin	437 014	(17 888)	24 265	37 279	–	(4 004)	476 666
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(43)	–	10 758	8	10 723
Résultat net	437 014	(17 888)	24 222	37 279	10 758	(3 996)	487 389
Résultat par action (en \$)							
De base	2,89						3,16
Dilué	2,87						3,13

(1) Représente la charge d'impôt sur le résultat de tous les ajustements IFRS, à l'exception de 1,5 million \$ de charge d'impôt sur le résultat relatif à la correction de 2010.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.3 A. RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION**

Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme l'exige l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

Les produits Ensembles entre SNC-Lavalin et AltaLink ont été éliminés sur une base consolidée alors que les profits intra-groupe n'ont pas été éliminés à la consolidation dans la période où ils se produisent, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant. Cette élimination des produits de la catégorie Ensembles n'a pas eu d'incidence sur le résultat net de la Société.

35.4 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010 (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS						IFRS
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION	AUTRES	
Résultat net	437 014	(note 35.2 e) (17 888)	(note 35.2 a) 24 222	(note 35.2 b) 37 279	(note 35.3 a) 10 758	(3 996)	487 389
Autres éléments du résultat global :							
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(21 077)	-	-	-	(116)	-	(21 193)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 35.2 d.1)	2 010	-	-	-	346	(13 812)	(11 456)
Couvertures de flux de trésorerie	(32 570)	-	-	100	16 948	-	(15 522)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 35.2 d.2)	-	-	-	-	-	(1 442)	(1 442)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	(27 250)	-	(27 250)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	10 842	2 263	13 105
Total des autres éléments du résultat global	(51 637)	-	-	100	770	(12 991)	(63 758)
Total du résultat global	385 377	(17 888)	24 222	37 379	11 528	(16 987)	423 631
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :							
Actionnaires de SNC-Lavalin	385 377	(17 888)	24 265	37 379	-	(16 995)	412 138
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(43)	-	11 528	8	11 493
Total du résultat global	385 377	(17 888)	24 222	37 379	11 528	(16 987)	423 631

35.5 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LES TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

Aux termes des PCGR du Canada, les participations dans des entités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement sont comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La Société a décidé de comptabiliser ses participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence au moment du passage aux IFRS.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

35 Première application des IFRS (suite)

Pour ce qui est du tableau des flux de trésorerie, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société consolide, ligne par ligne, sa quote-part des flux de trésorerie des entités contrôlées conjointement. Par conséquent, l'ajustement des tableaux consolidés des flux de trésorerie correspond à une élimination des flux de trésorerie et des positions de trésorerie que la Société comptabilisait antérieurement selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Selon les PCGR du Canada, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé pris en compte dans l'établissement du résultat net faisaient l'objet d'une présentation distincte dans les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie. Aux termes des IFRS, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé sont inclus dans le corps même du tableau des flux de trésorerie dans des postes distincts.

35.6 AUTRES

Selon l'IFRS 1, lorsque l'IFRS 3 n'est pas appliquée rétrospectivement, indépendamment du fait qu'il existe ou non des indications que le goodwill a pu se déprécier, l'émetteur qui applique les IFRS pour la première fois doit appliquer l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, en effectuant le test de dépréciation du goodwill à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, la Société a effectué un test de dépréciation de son goodwill à la date de transition et a conclu qu'il n'avait subi aucune dépréciation.

36 Événements postérieurs à la fin d'exercice

A) EXAMEN INDÉPENDANT

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, un examen indépendant des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps à l'examen indépendant et à des questions connexes, ce qui les a éloignés de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été occasionnées relativement à cet examen indépendant, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou des employés de la Société pourraient faire l'objet d'enquêtes par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions visées par l'examen indépendant, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et d'autres ressources. En l'absence de preuves directes et concluantes, l'utilisation et l'objet des paiements ou la nature des mesures prises ou des services rendus aux termes de ces contrats de représentation ne pouvaient être établis avec certitude par l'examen indépendant. Toutefois, l'absence de conclusions définitives de l'examen indépendant n'exclut pas la possibilité que, si des faits additionnels nuisibles pour la Société venaient à être connus, y compris des questions au delà de la portée des contrats de représentation ayant fait l'objet de l'examen indépendant, des sanctions pourraient être imposées à la Société relativement à de possibles violations de la loi ou de contrats. Les conséquences de telles sanctions ou autres mesures, qu'elles soient réelles ou alléguées, pourraient nuire à nos activités et au cours du marché de nos valeurs mobilières cotées en bourse. De plus, l'examen indépendant et toute mauvaise presse associée à l'examen indépendant pourraient nuire à notre réputation et à notre capacité de faire des affaires.

B) RECOURS COLLECTIF PROPOSÉ

Le 1^{er} mars 2012, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour supérieure du Québec, au nom de personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société du 13 mars 2009 au 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. La requête en autorisation allègue que certains documents émis par SNC-Lavalin entre ces dates contenaient des fausses représentations. Dans la requête, on demande à la Cour supérieure l'autorisation de présenter une réclamation pour fausses représentations en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et des dispositions équivalentes contenues dans la législation en matière de valeurs mobilières des diverses autres provinces canadiennes. Dans leur recours proposé, les demandeurs réclament des dommages-intérêts correspondant à la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières qu'ils ont achetées lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que les frais d'administration du plan visant la distribution des sommes récupérées dans le cadre du recours collectif. En raison des incertitudes inhérentes liées aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges.

Membres du Bureau du président

IAN A. BOURNE

Vice-président du Conseil et
chef de la direction par intérim

FEROZ ASHRAF

Vice-président directeur
Mines et métallurgie

JEAN BEAUDOIN

Vice-président directeur
Systèmes de gestion intégrée

JIM BURKE

Vice-président directeur
Aéroports, Transport en commun,
Chemins de fer, Installations portuaires
et maritimes, et Environnement

DARLEEN CARON

Vice-présidente directrice
Ressources humaines mondiales

CHARLES CHEBL

(nommé le 9 février 2012)
Vice-président directeur
Infrastructures et Construction

CHRISTIAN JACQUI

(nommé le 2 janvier 2012)
Vice-président directeur
Europe

PATRICK LAMARRE

Vice-président directeur
Énergie

GILLES LARAMÉE

Vice-président directeur
et chef des affaires financières

ANDREW MACKINTOSH

Vice-président directeur
Hydrocarbures et produits chimiques

MICHAEL NOVAK

Vice-président directeur
Affaires internationales et autochtones

CHARLIE RATE

Vice-président directeur
Opérations et maintenance

Conseil d'administration

IAN A. BOURNE

Vice-président du Conseil et
chef de la direction par intérim
Groupe SNC-Lavalin inc.
Montréal (Québec)
Canada

DAVID GOLDMAN

Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)
Canada

Président du comité d'audit

Membre du comité
de régie d'entreprise

PATRICIA A. HAMMICK, Ph.D.

Administratrice de sociétés
Kilmarnock (Virginie)
États-Unis
Membre du comité d'audit
Membre du comité
des ressources humaines

PIERRE H. LESSARD

Président exécutif du conseil
Metro inc.
Montréal (Québec)
Canada

Membre du comité
de régie d'entreprise

Membre du comité
des ressources humaines

EDYTHE (DEE) A. MARCOUX

Administratrice de sociétés
Gibsons (Colombie-Britannique)
Canada

Présidente du comité
de la santé, de la sécurité
et de l'environnement

Membre du comité d'audit

Membre du comité
de régie d'entreprise

PROFESSEURE LORNA R. MARSDEN, C.M., Ph.D.

Présidente émérite
Université York
Toronto (Ontario)
Canada

Membre du comité
des ressources humaines

Membre du comité
de la santé, de la sécurité
et de l'environnement

CLAUDE MONGEAU

Président-directeur général
Compagnie des chemins de fer
nationaux du Canada
Montréal (Québec)
Canada

Membre du comité d'audit

GWYN MORGAN, O.C.

Président du conseil
Groupe SNC-Lavalin inc.
Montréal (Québec)
Canada

Président du comité
de régie d'entreprise

MICHAEL D. PARKER, CBE

Administrateur de sociétés
Londres
Royaume-Uni

Membre du comité d'audit

Membre du comité
de la santé, de la sécurité
et de l'environnement

L'HON. HUGH D. SEGAL, C.M.

Sénateur

Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
Canada

Membre du comité
des ressources humaines

Membre du comité
de la santé, de la sécurité
et de l'environnement

ERIC D. SIEGEL

Administrateur de sociétés
Ottawa (Ontario)
Canada

Membre du comité d'audit

Membre du comité
de la santé, de la sécurité
et de l'environnement

(Nommé le 1^{er} janvier 2012)

LAWRENCE N. STEVENSON

Associé-directeur
Callisto Capital LP
Toronto (Ontario)
Canada

Président du comité
des ressources humaines

Membre du comité
de régie d'entreprise

Glossaire

La présente section définit certaines abréviations et certains termes utilisés dans le rapport financier.

AUTRES SECTEURS

Regroupe des projets des catégories Services et Ensembles réalisés dans plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

Marge brute déduction faite des frais directs de ventes, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement aux secteurs d'activité de la Société au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un revenu selon que les actifs à court terme excèdent les passifs à court terme du secteur ou vice versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur de la Société.

CARNET DE COMMANDES

Indicateur prévisionnel des produits anticipés qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. Les activités de la catégorie O&M sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat ; ou ii) les 5 prochaines années.

CONTRAT À PRIX COÛTANT AVEC HONORAIRES FIXES

Contrat en vertu duquel la Société facture au client les coûts réels à mesure qu'ils sont engagés, majorés d'un montant d'honoraires fixes sur la durée du contrat.

CONTRAT À PRIX COÛTANT MAJORÉ

Contrat en vertu duquel la Société facture au client les coûts réels à mesure qu'ils sont engagés, majorés d'une marge bénéficiaire.

CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Contrat en vertu duquel le montant facturé par la Société est fixe, sans égard aux coûts réels à être engagés par la Société.

ÉNERGIE

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend les projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

ENSEMBLES

Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement et/ou de réaliser les travaux de construction. Par conséquent, les produits de la catégorie Ensembles incluent le coût en capital des matériaux, des équipements et/ou de la construction.

HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend les projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd ou classique, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques et chimiques, aux biocarburants et aux produits chimiques verts, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de gazéification du GNL, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.

IAC

Type de contrat classé dans les activités de la catégorie Ensembles, en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction.

IAGC

Type de contrat classé dans les activités de la catégorie Services, en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction. Lorsque que la Société conclut des contrats d'IAGC, elle ne comptabilise pas dans ses produits les montants pour la construction et/ou l'approvisionnement, puisqu'elle fait office d'agent pour gérer l'approvisionnement ou la construction au nom de ses clients.

IFRS

Normes internationales d'information financière.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. Ce secteur comprend également les évaluations et études d'impact environnemental et social, la mobilisation des collectivités, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, l'évaluation des risques écologiques pour la santé humaine, la gestion des déchets, la planification, l'aménagement, l'adduction des ressources hydriques, le traitement et l'assainissement des eaux, la gestion des milieux marins et des zones côtières, les services géo-environnementaux, les changements climatiques, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les systèmes d'information géographique, l'agriculture et l'aménagement rural.

INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Investissements en capitaux propres de la Société dans des infrastructures pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les systèmes de transport en commun, les routes et l'eau.

LIQUIDITÉS DISCRÉTIONNAIRES

Mesure financière non définie par les IFRS correspondant au montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, qui n'est pas affecté à des activités, aux investissements dans des ICI ou à la balance des paiements dus pour les acquisitions d'entreprises effectuées.

MINES ET MÉTALLURGIE

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.

O&M

Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels la Société fournit des services d'exploitation et d'entretien dans les domaines d'affaires suivants : i) gestion de projets, de biens et d'installations, ii) installations industrielles, iii) transport, et iv) défense et logistique. Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

PCGR

Principes comptables généralement reconnus du Canada.

POSITION DE TRÉSORERIE NETTE

Trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours.

RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

Ratio obtenu en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits pour une période donnée.

RCPMA

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires correspondant au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

SERVICES

Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service.

Statistiques des dix derniers exercices

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS		PCGR du Canada							
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Produits par activité										
Services	2 437,8	2 053,8	2 221,4	2 305,4	1 726,1	1 180,2	958,5	923,6	888,8	777,2
Ensembles	2 871,5	2 137,4	2 202,2	3 229,5	3 635,7	2 835,9	1 704,1	1 502,7	1 463,7	1 769,3
Opérations et maintenance	1 399,2	1 330,4	1 297,9	1 225,0	1 058,4	920,9	695,9	646,1	569,7	553,2
Investissements — concessions d'infrastructure (ICI)	501,4	472,3	380,2	347,0	309,4	212,2	88,7	85,0	76,1	64,6
	7 209,9	5 993,9	6 101,7	7 106,9	6 729,6	5 149,2	3 447,2	3 157,4	2 998,3	3 164,3
Marge brute	1 252,1	1 301,0	1 151,1	1 012,9	565,3	536,8	457,1	446,3	433,6	404,5
Frais de vente, généraux et administratifs	654,7	581,7	545,6	515,2	392,8	285,2	257,0	254,8	270,3	259,1
Charges financières nettes										
Provenant des ICI	99,7	85,1	112,2	108,2	104,6	74,3	47,6	52,9	44,7	47,9
Provenant des autres activités	15,5	26,0	16,0	(13,7)	(32,1)	(21,0)	(3,5)	5,2	4,6	8,3
Résultat avant gains et charge d'impôt sur le résultat	482,2	608,2	477,3	403,2	100,0	198,3	156,0	133,4	114,0	89,2
Gain à la cession d'une partie de l'investissement dans 407 International inc. et gain à la dilution	—	—	—	—	—	—	—	—	—	164,0
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	482,2	608,2	477,3	403,2	100,0	198,3	156,0	133,4	114,0	253,2
Charge d'impôt sur le résultat	94,9	120,8	108,2	85,1	23,5	55,0	50,6	46,1	43,2	65,2
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9,7	5,6	9,2	7,3	2,2	—	—	—
Résultat net provenant des activités poursuivies	387,3	487,4	359,4	312,5	67,3	136,0	103,2	87,3	70,8	188,0
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	—	84,1	21,8	24,3	15,7	15,7	14,5
Résultat net	387,3	487,4	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5	202,5
Résultat net attribuable aux éléments suivants										
Actionnaires de SNC-Lavalin	378,8	476,7	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5	202,5
Participations ne donnant pas le contrôle	8,5	10,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat net	387,3	487,4	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5	202,5
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ⁽¹⁾	19,3 %	28,4 %	27,3 %	29,1 %	16,4 %	19,0 %	17,0 %	15,1 %	13,8 %	36,0 %
Acquisition d'immobilisations corporelles										
Provenant des ICI	545,8	402,0	274,1	193,5	308,6	182,5	22,3	9,1	75,0	13,1
Provenant des autres activités	67,2	46,0	32,4	46,3	41,2	37,7	25,5	19,6	14,8	32,8
	613,0	448,0	306,5	239,8	349,8	220,2	47,8	28,7	89,8	45,9
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants										
Provenant des ICI	93,1	86,9	86,6	88,1	76,9	52,4	13,7	13,5	11,0	10,4
Provenant des autres activités	45,4	39,6	43,5	41,9	35,2	28,2	24,6	31,4	32,6	31,2
	138,5	126,5	130,1	130,0	112,1	80,6	38,3	44,9	43,6	41,6
Résultat avant charges financières nettes, charge d'impôt sur le résultat et amortissements des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants ⁽²⁾										
Provenant des ICI	344,1	330,6	252,9	238,8	214,5	146,4	65,5	62,8	49,9	208,1
Provenant des autres activités	391,8	515,2	482,7	388,9	70,1	185,8	172,9	173,6	157,0	142,9
	735,9	845,8	735,6	627,7	284,6	332,2	238,4	236,4	206,9	351,0

(1) Excluant les autres éléments des capitaux propres.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non définie par les IFRS. En vertu des PCGR du Canada, cette mesure était ajustée pour y inclure les participations ne donnant pas le contrôle.

Note : Les chiffres de 2009 et des périodes antérieures ont été établis conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraités, car ils ont trait à des périodes précédant la date de transition aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le résultat net pour les périodes antérieures à la date de transition n'inclut pas les participations ne donnant pas le contrôle, car elles étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires, conformément aux PCGR du Canada.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS		PCGR du Canada							
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Informations supplémentaires :										
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI										
Provenant de l'Autoroute 407	77,2	50,3	9,8	20,0	10,1	8,1	(4,7)	(14,5)	(12,7)	113,0
Provenant des autres ICI	54,0	84,6	27,1	17,2	13,2	6,8	6,1	7,2	4,1	5,2
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	247,6	341,8	322,5	275,3	128,1	142,9	126,1	110,3	95,1	84,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	378,8	476,7	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5	202,5
Résultat par action (\$)										
De base	2,51	3,16	2,38	2,07	1,00	1,05	0,84	0,68	0,57	1,35
Dilué	2,49	3,13	2,36	2,05	0,99	1,03	0,83	0,67	0,56	1,32
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)										
De base	150 897	151 020	151 042	150 925	151 172	151 034	151 499	151 816	151 130	150 416
Dilué	151 940	152 277	151 992	152 265	152 697	152 685	153 143	153 449	153 639	153 888
Dividendes annuels déclarés par action (\$)	0,85	0,72	0,62	0,51	0,39	0,30	0,23	0,18	0,14	0,12

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS		PCGR du Canada							
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre d'employés	28 100	23 923	21 948	21 260	18 691	13 297	11 187	9 545	9 047	13 284
Carnet de commandes par activité										
Services	2 226,1	1 410,7	1 464,9	1 545,3	1 556,5	819,8	604,2	564,9	567,7	416,2
Ensembles	5 482,8	5 572,4	4 197,5	3 508,0	4 457,0	6 082,6	4 308,1	2 483,2	1 749,5	1 715,4
Opérations et maintenance	2 379,1	2 732,8	2 596,1	2 196,2	2 513,9	1 570,2	2 112,4	2 213,5	764,3	1 135,9
	10 088,0	9 715,9	8 258,5	7 249,5	8 527,4	8 472,6	7 024,7	5 261,6	3 081,5	3 267,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231,0	1 235,1	1 218,2	988,2	1 088,6	1 106,3	1 153,5	676,3	471,9	467,4
Fonds de roulement	32,0	679,9	544,1	276,4	270,2	300,3	411,4	334,8	395,6	277,3
Immobilisations corporelles										
Provenant des ICI	2 637,7	2 072,8	2 217,0	1 750,7	1 640,7	1 439,3	452,5	450,8	456,8	451,0
Provenant des autres activités	159,9	115,2	114,0	123,4	112,0	94,3	81,0	77,4	87,0	107,4
	2 797,6	2 188,0	2 331,0	1 874,1	1 752,7	1 533,6	533,5	528,2	543,8	558,4
Dettes à long terme avec recours	348,4	348,2	452,9	104,7	104,6	104,5	104,4	104,3	104,2	104,0
Dettes à long terme sans recours										
Provenant des ICI	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 650,5	785,9	728,5	673,1	612,1
Provenant des autres activités	-	-	-	-	-	26,2	28,2	30,5	32,1	34,8
	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 676,7	814,1	759,0	705,2	646,9
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 883,1	1 816,8	1 434,7	1 089,2	922,4	901,9	786,2	716,7	658,3	597,1
Valeur comptable d'une action (\$)	12,47	12,03	9,50	7,21	6,11	5,97	5,20	4,73	4,33	3,97
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	151 034	151 034	151 033	151 033	151 038	151 032	151 282	151 525	152 005	150 472
Prix de l'action à la fermeture du marché (\$)	51,08	59,77	53,99	39,69	48,14	31,47	25,43	19,33	17,00	11,35
Capitalisation boursière	7 714,8	9 027,3	8 154,3	5 994,5	7 271,0	4 753,0	3 847,6	2 929,5	2 584,1	1 707,9

Note : À partir de 2011, la Société ne divulgue plus son carnet de commandes pour la catégorie d'activité ICI et, par conséquent, tous les chiffres comparatifs ont été retraités.

Informations aux actionnaires

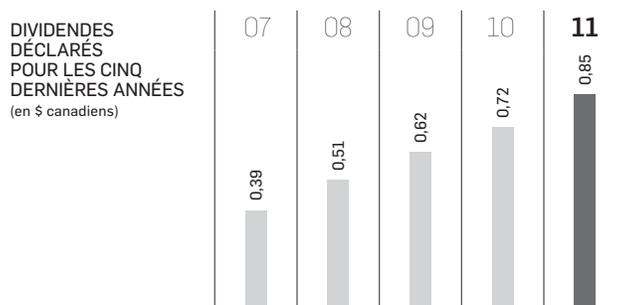
Informations sur le titre

Inscription : Bourse de Toronto
 Symbole : SNC
 Actions en circulation : 151,0 millions (31 décembre 2011)
 Capitalisation boursière : 7 715 millions \$ (31 décembre 2011)

Activité et capitalisation boursière

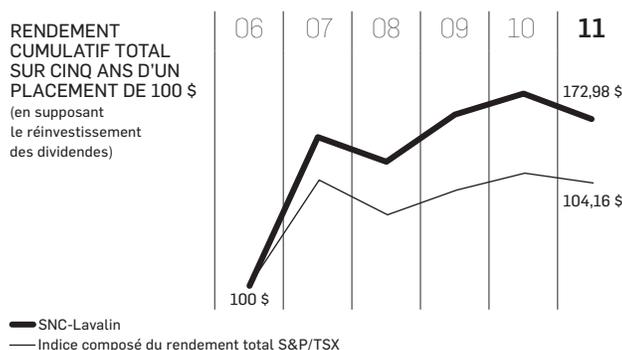
	Volume (M)	Haut (\$)	Bas (\$)	Prix de fermeture (\$)	Capitalisation boursière au 31 décembre (M \$)
2011	122,8	63,23	38,51	51,08	7 715
2010	98,7	60,00	41,59	59,77	9 027
2009	103,6	54,00	26,35	53,99	8 154
2008	147,3	61,95	26,00	39,69	5 995
2007	102,7	51,04	30,00	48,14	7 271

Dividendes



Graphique sur le rendement

Le graphique sur le rendement suivant indique le rendement cumulé total sur cinq ans en supposant un placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 2006 dans des actions ordinaires de SNC-Lavalin et dans l'indice composé du rendement total S&P/TSX.



Instrument d'emprunt

Débtures, valeur nominale de 350 millions \$, 6,19 %, échéant en juillet 2019

Cotes de crédit

Standard & Poor's Ratings Services	BBB+/stable
DBRS	BBB (élevée) ⁽¹⁾

(1) Sous révision avec perspective évolutive

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le jeudi 3 mai 2012, à 11 h, heure avancée de l'Est, au Toronto Board of Trade, situé au First Canadian Place, 77 Adelaide Street West, Toronto, Ontario.

Dates importantes en 2012

	Publication des résultats	Clôture des registres pour dividendes	Paiement des dividendes
T1	3 mai	17 mai	31 mai
T2	3 août	17 août	31 août
T3	2 novembre	16 novembre	30 novembre
T4	8 mars 2013	22 mars 2013	5 avril 2013

Note : Les dividendes sont sujets à l'approbation du conseil d'administration. Ces dates pourraient être modifiées sans préavis.

Agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres

Si vous souhaitez modifier votre adresse, éliminer les envois multiples, transférer des actions de SNC-Lavalin ou pour d'autres informations sur votre compte d'actionnaire comme les dividendes et inscriptions, veuillez communiquer avec :

Services aux investisseurs Computershare inc.
 100 University Ave, 9th Floor, North Tower, Toronto ON, M5J 2Y1
 Téléphone : 1-800-564-6253
 Site Web : www.computershare.com

Auditeur indépendant

Deloitte & Touche s.r.l.
 Comptables agréés
 Montréal QC

Relations avec les investisseurs

Denis Jasmin, vice-président, Relations avec les investisseurs
denis.jasmin@snclavalin.com
 514-390-8000, poste 7553

Gouvernance

Notre site Web contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris notre code d'éthique et les mandats du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, ainsi que diverses descriptions de poste.

Circulaire de sollicitation de procurations

La circulaire de sollicitation de procurations contient des informations sur les rapports émis par le conseil et nos administrateurs, ainsi que des détails sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise. Ce document peut être consulté en ligne au www.snclavalin.com.

À vous la parole

Si vous souhaitez poser une question à l'assemblée annuelle des actionnaires, vous pouvez la poser en personne. Vous pouvez également envoyer votre question par écrit à la vice-présidente et secrétaire de l'entreprise à l'adresse suivante :

Vice-présidente et secrétaire de l'entreprise
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

Siège social

Groupe SNC-Lavalin inc.
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

www.snclavalin.com

Nous vous invitons à visiter le www.snclavalin.com pour en apprendre davantage sur SNC-Lavalin, sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise et nos documents d'information continue, et pour obtenir des copies électroniques de ceux-ci et autres rapports.

Exemplaires supplémentaires

Pour demander des exemplaires supplémentaires de ce rapport ou des copies du rapport annuel de 2011, en français ou en anglais, veuillez consulter la section Investisseurs au www.snclavalin.com.

English Copies

To download the English version of this report or to order a copy, please visit the Investors section at www.snclavalin.com.

À PROPOS DE LA PRODUCTION DE CE RAPPORT FINANCIER

SNC-Lavalin reconnaît l'importance de contribuer à la sauvegarde de notre environnement en utilisant pour son rapport financier un papier provenant de forêts bien gérées ou d'autres sources contrôlées certifiées conformément aux normes internationales du Forest Stewardship Council (FSC).

Ce rapport financier est imprimé sur un papier accrédité *Choix environnemental* (EcoLogo) contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, désencré par un procédé sans chlore et fabriqué à partir de biogaz comme source d'énergie.

L'utilisation de papier recyclé, plutôt que de papier fait de fibres vierges, dans ce rapport financier, contribue à protéger l'environnement de la façon suivante :



78

Arbres sauvés



1,0 t

Réduction de déchets solides
(1/12 de camion-benne)



135 m³

Eaux usées non rejetées
(environ 1/20 d'une piscine olympique)



10 kg

Réduction de matières en suspension dans l'eau
(ou les rejets d'une maison pendant 1 mois)



3 t CO₂

Réduction des émissions atmosphériques
(ou les émissions d'une voiture pendant environ 7 mois)



9 378 kWh

Énergie nette économisée
(ou l'énergie utilisée par une maison pendant un peu plus de 4 mois)

Source : Ces estimations ont été faites à l'aide du calculateur de papier de l'Environmental Defense Fund. www.papercalculator.org

MERCI Sincères remerciements à tous les membres de notre personnel qui ont accepté de paraître dans ce rapport financier.



SNC • LAVALIN

SIÈGE SOCIAL

455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada
Tél. : 514-393-1000 Téléc. : 514-866-0795

www.snclavalin.com

Pour en savoir plus sur SNC-Lavalin, nous vous invitons à visiter notre site Internet à www.snclavalin.com. En complément de ce rapport financier, SNC-Lavalin a aussi produit un rapport annuel 2011 distinct ainsi qu'un rapport sur le développement durable qui sera publié à l'automne 2012. Les trois rapports peuvent être consultés sur notre site Internet. Pour en commander des exemplaires, s'adresser à SNC-Lavalin.



100 %



EcoLogo

